TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 10 495 | 42 PAGES | — VENDREDI 27 OCTOBRE 1978

Dix-sept officiers exécutés en Somalie pour tentative de putsch

LIRE PAGE 6



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM ; Autriche, 12 sch. ; Belgique, 13 fr. ; Canada, $ 0,75 ; Danemark, 3,75 kr. ; Espagne, 40 pes. ; Grande-Bretagne, 25 p. ; Grèce, 25 dr.; Iran, 50 ris.; Italie, 400 l.; Liban, 200 p.; Luxembourg, 13 fr. ; Norvège, 3 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 24 esc. ; Suède, 2,80 kr. ; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 13 din.

Tarif des abonnements page 28

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

COMPROMIS A LISBONNE

M. Mota Pinto, désigné le 25 octobre par le président Eanes pour former le nouveau gouvernement portugais, le dixième depuis la révolution des œillets d'avril 1974, a mis l'accent sur le « réalisme économique ». « Il faut montrer au pays, a-t-il dit, qu'il ne peut pas vivre au-dessus de ses possibilités et créer des conditions pour que les agents économiques puissent accomplir pleinement leurs fonctions ». Le propos n'a guère surpris dans un pays qui souffre, depuis son retour à la démocratie, d'un grave déficit de sa balance commerciale et où les mesures d'austérité préconisées par le F.M.I. n'ont pas pu être vraiment appliquées en raison de leurs conséquences sociales jugées « destabilisantes ».

M. Mota Pinto a également parlé de « réalisme politique ». Il a donné lui-même l'exemple en affirmant qu'il « reconsidérerait son acceptation » de former le gouvernement si les partis refusaient de coopérer avec lui en ne laissant pas des personnalités issues de leur rang entrer dans le nouveau cabinet. Le premier ministre désigné commencera ses consultations officielles avec les partis au début de la semaine prochaine : il le fera, semble-t-il, dans des conditions bien meilleures que son prédécesseur, M. Nobre da Costa. Homme du président, ce dernier avait manifesté quelque mépris pour les partis, qui, selon le P.S., n'avaient pas été consultés avant sa nomination.

M. Mario Soares estime d'ailleurs que M. Mota Pinto réunit « toutes les conditions pour obtenir l'appui majoritaire à la Chambre qui lui permettra de gouverner avec efficacité et légitimité ». Les socialistes, qui souhaitent améliorer leurs rapports avec le président de la République, devenus exécrables après le renversement de M. Nobre da Costa, ont été sensibles aux égards dont ils ont été cette fois l'objet. Les centristes ont également annoncé qu'ils étaient « ouverts » à la collaboration » avec M. Mota Pinto et qu'ils ne soulèveraient aucun obstacle à la participation de leurs militants au gouvernement. Avec le soutien du P.S. et du C.D.S., le premier ministre désigné, qui retrouve ainsi l'ancienne majorité du dernier cabinet de M. Soares, peut aborder avec une relative sérénité le Parlement devant lequel il doit présenter son programme à la mi-novembre.

L'obstacle principal pour M. Mota Pinto viendra paradoxalement du parti social-démocrate qu'il a contribué à fonder, mais qu'il a quitté en décembre 1975, jugeant trop à droite la ligne de son président, M. Sa Carneiro. Les sociaux-démocrates, qui estiment avoir progressé dans l'opinion à la faveur de l'actuelle instabilité politique, souhaitent des élections législatives anticipées. Ils ne sont donc guère tentés de donner toutes ses chances à M. Mota Pinto, même s'ils affirment « n'avoir aucune objection contre sa personne ». La solution d'un cabinet intérimaire, dirigé éventuellement par M. Nobre da Costa et destiné à préparer ces élections, les séduisait bien davantage.

La désignation de M. Mota Pinto n'a pas tranché le débat de fond entre les partisans d'un système présidentiel et ceux d'un régime d'assemblée fondé sur le pouvoir des partis, bien que ces derniers aient obtenu des concessions du président Eanes. Le chef de l'Etat ne pouvait prolonger indéfiniment la situation que connaît le Portugal depuis le 14 septembre : le gouvernement démissionnaire de M. Nobre da Costa, chargé en principe d'expédier les affaires courantes, a pris en fait d'importantes décisions en ce qui concerne par exemple la hausse du prix de l'essence ou les restitutions de terres à leurs anciens propriétaires dans l'Alentejo. Mais cet épisode a montré que le président ne détestait pas gouverner sans les partis avec un premier ministre à sa seule dévotion. Cela explique peut-être la modération actuelle des formations politiques, et notamment du P.S., qui ont senti le danger.

(Lire nos informations page 6.)

La chute accélérée du dollar complique la mise en place d'un système monétaire européen

Rome et Londres sont de plus en plus réservés et les banquiers allemands inquiets

La chute du dollar, au lendemain de l'annonce du plan anti-inflation du président Carter, s'est encore accélérée dans l'après-midi du 25 octobre, puis dans la matinée du 26. Le cours du billet vert a crevé son plancher à Francfort (1,7650 DM contre 1,7880 la veille), à Tokyo (179,55 yens contre 180,20), ainsi qu'à Bruxelles, à Amsterdam, à Copenhague et à Oslo. A Paris, le billet américain est tombé à 4,085 F jeudi (contre 4,15 F la veille), se rapprochant des 3,90 F atteints en juillet 1973, quatre mois après la deuxième dévaluation du dollar. Quant au prix de l'once d'or, il a symétriquement battu son record de hausse, atteignant 233,30 dollars (contre 230,90 dollars mardi).

Nombre d'opérateurs, Européens notamment, espéraient, sans trop y croire, que le président Carter, à défaut d'un contrôle sur les salaires et les prix, instituerait une limitation aux mouvements de capitaux. Cela n'a pas été le cas. Dans ces conditions, estiment certains spécialistes, rien ne s'oppose plus dans l'immédiat à la poursuite de la chute du dollar, à l'exception des interventions des banques centrales, mesure classique qui risque d'être inopérante et dépassée.

Le fort recul du dollar pose dès à présent avec de plus en plus d'acuité le problème de ses relations avec le futur système européen, qui risque de jouer le rôle d'un pôle d'attraction sur les marchés financiers. L'inquiétude italienne, à cet égard, liée à la faiblesse de la lire, rejoint dans une certaine mesure, les réserves britanniques ; le sujet a été évoqué au cours des entretiens à Rome de M. Giscard d'Estaing (voir l'article de Jacques Almaric, page 42). Les milieux officiels allemands restent favorables, comme Paris, à l'instauration de ce système ; mais la Banque centrale et les banquiers privés allemands manifestent des craintes croissantes à ce sujet. Cela va compliquer la mise en place du nouveau système européen.

Le président de la Bundesbank, M. Otmar Emminger avait lancé dès le 24 octobre, une mise en garde contre le projet de système monétaire européen. « *La stabilité monétaire en R.F.A. ne doit, en aucun cas, être sacrifiée à la stabilité de relation de change en Europe* », affirmait-il, craignant que l'attirance exercée par le futur bloc européen, — et surtout pour le deutschemark, qui « *tirerait* » le système vers le haut, — n'oblige la Bundesbank à acheter encore plus de dollars ; ce qui gonflerait dangereusement la masse monétaire allemande, déjà en croissance trop rapide à ses yeux (+ 11 % au lieu des 8 % de l'objectif).

M. Emminger n'est plus le seul à redouter que la R.F.A. ne prenne sur ses épaules un fardeau trop lourd, dans le cas où un Fonds monétaire européen serait appelé à intervenir, de façon automatique et massive, pour soutenir des devises faibles. L'assemblée des banques allemandes, indique notre correspondant à Bonn, Jean Wetz, a entrepris une campagne publicitaire manifestant beaucoup de scepticisme à l'égard du projet européen. Des placards de publicité dans la presse montrent un porte-manteau auquel est accrochée une casquette de marin, couvre-chef favori du chancelier Schmidt. La légende, fort expressive, affirme que « *ceux qui veulent des monnaies stables doivent aussi placer leur système économique sous le même chapeau* ». La résistance au F.M.E. se renforce donc en R.F.A.

La chute du dollar ne frappe plus seulement les milieux économiques et financiers. Pour la première fois depuis bien longtemps sans doute, l'organe populaire *Bild Zeitung* place ce sujet en première page, constatant qu'avec une valeur de 1,78 marks, le dollar vaut moins aujourd'hui qu'une tasse de café dans le plus modeste établissement de la République fédérale. Quant aux chauffeurs de taxi berlinois, ils ont fait preuve d'un pessimisme encore plus grand en ne comptant ces jours-ci le dollar que pour 1 mark. Les experts boursiers de Francfort ne craignent plus quant à eux de dire publiquement que l'on pourrait voir bientôt un cours de 1,60 deutschemark pour 1 dollar.

(Lire la suite page 40.)

● **LA NÉGOCIATION ISRAÉLO-ÉGYPTIENNE :**

Jérusalem approuve « en principe » le projet de traité mais formule d'importantes restrictions. (Lire page 3.)

● **LA CRISE LIBANAISE :**

Lire page 2 les articles de Maurice Duverger, Philippe de Saint-Robert, Jean-Marc Prost-Tournier et Antoine Yared.

La visite de M. Schlesinger à Pékin préluderait à une normalisation des rapports sino-américains

La visite que M. Schlesinger, secrétaire américain à l'énergie, fait actuellement en Chine pourrait préluder à une normalisation des relations entre Pékin et Washington. Selon notre correspondant à Pékin, certains des accords sur la coopération dans le domaine de l'énergie actuellement négociés par M. Schlesinger ne pourraient être effectifs qu'après cette normalisation, dans la mesure où ils nécessitent la participation d'agences gouvernementales américaines.

Au cours de la conférence de presse qu'il a donnée mercredi 25 octobre à Tokyo, à l'occasion de l'entrée en vigueur du traité de paix et d'amitié sino-japonais, M. Teng Hsiao-ping a rappelé les conditions de l'échange d'ambassadeurs entre Pékin et Washington : rupture des relations diplomatiques entre les Etats-Unis et Taïwan, abrogation du pacte de défense liant les deux pays, et retrait des troupes américaines stationnées à Taïwan. On note néanmoins que M. Teng Hsiao-ping, parlant de l'île et du continent, a employé l'expression « les deux Chines », ce qui marque peut-être un assouplissement de la position de Pékin sur Taïwan.

L'amorce d'une coopération dans le domaine de l'énergie

De notre correspondant

Pékin. — Le secrétaire américain à l'énergie, M. James Schlesinger, doit quitter Pékin vendredi 27 octobre pour le nord-est de la Chine, où il visitera notamment l'exploitation pétrolière de Taching. Il se rendra ensuite à Hangchow, puis à Changhaï, avant de regagner la capitale. On estime qu'il pourrait alors rencontrer M. Teng Hsiao-ping, à son retour du Japon. Les conversations se poursuivent entre experts sur les sujets abordés mercredi entre M. Schlesinger et le vice-premier ministre chinois responsable de la commission du Plan, M. Yu Chiu-li. Principalement, il s'agit des propositions présentées par le secrétaire américain en vue d'une coopération entre les deux pays dans le domaine de l'énergie. Ces propositions se divisent en cinq catégories selon les sources d'énergie envisagées : hydraulique, physique des hautes énergies (nucléaire), pétrole et gaz naturel, charbon, enfin sources « renouvelables » d'énergie (solaire notamment).

Certains aspects des discussions attirent l'attention des observateurs pour des raisons non seulement techniques mais politiques. Dans trois des secteurs énumérés par M. Schlesinger — hydraulique, nucléaire et sources « renouvelables », — les projets envisagés mettent nécessairement en cause des agences gouvernementales du côté américain. Ils supposeraient donc que des accords soient passés de gouvernement à gouvernement entre Pékin et Washington, ce qui s'est peu fait jusqu'à présent en l'absence de relations diplomatiques complètes entre les deux pays. Les accords en question ne deviendraient d'ailleurs effectifs, précise-t-on de bonne source, qu'une fois ces relations normalisées.

ALAIN JACOB.

(Lire la suite page 4.)

Aux Halles

LE MAIRE DE PARIS FAIT INTERROMPRE LA CONSTRUCTION DES IMMEUBLES BOFILL

(Lire page 36 l'article de Michèle Champenois.)

AU JOUR LE JOUR

Œcuménisme et infaillibilité

M. Giscard d'Estaing a été fait chanoine à Saint-Jean-de-Latran. C'est là un privilège de celui qui a épousé en justes noces la fille aînée de l'Eglise.

Est-ce pour cela que son voyage à Rome a été empreint d'un esprit d'œcuménisme politique qui a marqué ses propos et ses rencontres avec son confrère italien ?

L'intention, certes, est excellente, mais on peut remarquer que l'œcuménisme contemporain de l'Eglise romaine n'est devenu vraiment crédible qu'à partir du moment où le pape, renonçant à sa tiare, a, dans la pratique, renoncé à son infaillibilité.

ROBERT ESCARPIT.

Les quatre vérités

par PHILIPPE LAMOUR (*)

Le pays s'endort dans un rêve. Il faut l'en sortir avant que ce rêve devienne un cauchemar.

L'opinion sent confusément qu'on l'anesthésie. Aucun homme politique, qu'il se réclame de la majorité ou de l'opposition, n'ose la mettre en face des réalités. On lanterne, on louvoie, on sussure de prudentes allusions. On tente de gagner du temps et c'est pour en perdre.

Le gouvernement n'a pas le courage de dire clairement que le temps de la facilité est révolu et que le destin du pays est profondément modifié. Son devoir est de dire aux Français leurs quatre vérités, à savoir :

— que les difficultés présentes n'ont pas un caractère conjoncturel ; qu'elles vont sans doute s'aggraver et remettre en cause les valeurs et les hiérarchies établies ;

— qu'il n'est plus possible d'anticiper sur les résultats d'une expansion désormais incertaine pour de nouvelles distributions d'avantages sociaux ;

— que tout doit être mis en œuvre pour réduire l'état de dépendance du pays à l'égard de la satisfaction de ses besoins en énergie ;

— que la dégradation démographique remettra en cause, à court terme, les principes mêmes de notre société moderne fondée sur la redistribution du revenu national.

La situation privilégiée des sociétés industrielles a eu pour origine l'acquisition à bon marché, en provenance de pays non évolués, de la quasi-totalité de leurs besoins en ressources énergétiques et aussi de l'importation d'une partie importante des matières premières et de la main-d'œuvre destinées à leurs activités.

Un long délai sera nécessaire pour que l'économie européenne s'adapte au bouleversement des bases de sa prospérité. Des situations considérées comme acquises seront remises en question, et peut-être faudra-t-il se replier largement sur les éléments trop longtemps méconnus sur lesquels peut s'exercer le contrôle autonome du pays, c'est-à-dire l'exploitation plus efficace des produits du sol.

Des traites ont été tirées sur l'avenir au profit d'un progrès social largement anticipateur. Il n'est naturellement pas question de les contester à l'échéance ; mais il n'est plus possible d'en tirer de nouvelles sur un avenir hypothétique. Il faut, bon gré, mal gré, marquer une pause et ne s'engager ensuite qu'en terrain sûr.

La France est, avec l'Italie et le Japon, le pays le plus vulnérable en ce qui concerne l'alimentation en énergie. Elle est soumise à la dépendance d'autres pays sur lesquels elle ne peut exercer ni contrainte ni contrôle utile. Elle doit donc alléger le plus rapidement possible cette dépendance. Il faut mettre un terme à ces attitudes suicidaires dont les pouvoirs publics ont ménagé l'équivoque dans le but de s'assurer des appoints électoraux. Leur devoir pressant est désormais d'éclairer l'opinion sur l'impérieuse obligation d'accélérer la production autochtone d'énergie par la seule voie actuellement efficace au niveau des besoins, qui est la voie nucléaire.

Si la dégradation démographique actuelle persiste dans les pays européens, elle provoquera non seulement la diminution globale de la population, mais son vieillissement ; c'est-à-dire que non seulement la baisse de la consommation aggravera les difficultés de la production, mais que la disproportion de la population active dont le travail alimente les caisses sociales, par rapport à la partie de la population qui en bénéficie, compromettra l'aide sociale, le remboursement des dépenses de maladie, le paiement des indemnités de chômage et des pensions de retraite.

Il faut convaincre l'opinion que ces quatre vérités dominent désormais la vie publique du pays et engagent le destin de sa population, et cesser de l'endormir dans les promesses illusoires et les espoirs chimériques.

(*) Président du Comité économique et social du Languedoc-Roussillon.

« SIMON BOCCANEGRA » AU PALAIS GARNIER

La plénitude de Verdi

Paris a fait un accueil enthousiaste, mercredi soir, au « Simon Boccanegra », de Verdi, transposé de la Scala de Milan sur la scène du palais Garnier sans rien perdre de sa beauté prodigieuse. Ce spectacle est de ceux qui vous hantent longuement tant ses divers éléments convergent pour atteindre à la plus haute plénitude : la mise en scène de Giorgio Strehler, les décors d'Ezio Frigerio, la direction musicale de Claudio Abbado, font corps avec cet opéra de Verdi, l'un des plus mal connus en France, qui est aussi l'un des plus grands, du même souffle shakespearien qu'« Otello », et l'un des plus modernes.

Le compositeur donna beaucoup de lui-même à cette œuvre. Une première version en 1857 fut un échec total ; vingt-quatre ans plus tard, Boïto remania profondément le livret de Piave (aussi embrouillé que celui de « Trouvère », l'un et l'autre étant inspirés de pièces espagnoles de Garcia-Gutierez) et Verdi réécrivit une grande partie de la musique alors qu'il était au sommet de son génie, entre le « Requiem » et « Otello ». Bien accueilli à la Scala, « Simon » ne put cependant pas se maintenir au répertoire.

JACQUES LONCHAMPT.

(Lire la suite page 29.)

Le Monde

idées

LIBAN

Une lueur d'espoir

par MAURICE DUVERGER

LES canons se sont tus à Beyrouth. Le blocus d'Achrafieh a pris fin. Soudanais et Saoudiens ont remplacé les Syriens aux entrées du quartier. Camille Chamoun s'est engagé à respecter le cessez-le-feu. Les chrétiens libanais ont enterré leurs morts. Ils soignent leurs blessés. Ils recommencent à vivre dans leurs maisons en ruine. Ils ne sont plus au premier plan de l'actualité, mais ils restent toujours menacés.

Durant ces terribles semaines, ils ont appris deux choses : d'abord qu'ils ne pourront constituer un petit Etat indépendant comme les Juifs l'ont fait en Israël. Nul n'en veut, mis à part ce dernier, qui en ferait son protectorat. Provocantes dans leur forme, les déclarations de M. de Guiringaud et leur approbation par Washington ont eu le mérite de dévoiler brutalement cette phase du problème. L'histoire est impitoyable pour les peuples qui s'enferment dans des impasses. Il fallait que les chrétiens du Liban le comprennent, que M. Chamoun en soit averti, que nous le sachions nous-mêmes. Sinon notre solidarité aurait abouti seulement à un cri d'impuissance qui soulagerait notre conscience, mais non leurs maux.

Une autre phase du problème a été dévoilé en même temps, que les Français ont moins aperçue, parce que le ministre des affaires étrangères n'en a point parlé. Le président Assad sait maintenant qu'il n'a pas tout à fait les mains libres au Liban. Le pilonnage impitoyable de Beyrouth n'a pas eu les conséquences espérées. Il a provoqué un nouvel exode. Mais une autre réaction en même temps. Dans ce peuple intelligent, qu'on croyait plus doué pour le commerce et la finance que pour l'héroïsme, des gens paisibles, naturellement attachés à leurs biens et à leur vie, fort éloignés de Chamoun par ailleurs, ont décidé de s'accrocher à leur pays et à leur communauté, coûte que coûte.

Pour les réduire, il faudrait presque les tuer jusqu'au dernier, un peu comme les habitants du ghetto de Varsovie. Un tel génocide ne serait possible que si les autres nations ne réagissaient pas. Mais elles l'ont fait. Elles recommenceraient s'il en était besoin. La réaction des Français aux bombardements syriens a pris un certain poids à cet égard. Elle aussi constitue un fait nouveau. Quand une pluie de fer et de feu s'est abattue sur les chrétiens de Beyrouth, nous nous sommes retrouvés tous, ou presque tous, à leurs côtés, ce qui est rare. Non seulement parce qu'ils parlent notre langue, qu'ils pratiquent notre religion, qu'ils appartiennent à notre culture, mais aussi parce qu'ils forment une communauté qui a le droit de vivre libre aux côtés de celle qui l'entoure. Et il est intolérable de la voir écrasée par la terreur et le massacre.

Seuls, nous n'avions pas les moyens de la sauver. Mais nous pouvions tirer la sonnette d'alarme. Si nous ne l'avions pas fait, l'intervention des Nations unies eût-elle été moins prompte et moins efficace ? Nul ne peut dire si le président Carter avait auparavant l'intention qu'on lui a prêtée de laisser le général Assad annexer le Liban en contrepartie des accords de Camp David. Les choses ne sont jamais simples. En tout cas, le chef de l'Etat syrien sait maintenant qu'il ne pourra pas anéantir les chrétiens libanais. Un nouveau bombardement déclencherait une nouvelle injonction du Conseil de sécurité qu'on ne pourrait pas ignorer.

Une phrase de M. de Guiringaud, inaperçue dans la tempête qui a suivi ses déclarations, mérite grande attention. « Je ne crois pas que la Syrie forme le vœu d'annexer tout ou partie du Liban. » On ne sait pas si notre ministre des affaires étrangères a formé lui-même un vœu en prononçant ces mots ou s'il s'est basé sur des informations concrètes. De toute façon, l'approbation globale que les Etats-Unis leur ont donnée porte à penser que ces propos expriment leur propre souhait. Cela complète les réactions des chrétiens aux bombardements de Beyrouth, celles de nations occidentales, l'intervention du Conseil de sécurité, les avertissements aux milices extrémistes, sans parler de l'avènement d'un pape dynamique. L'ensemble donne l'impression que les Libanais — chrétiens et musulmans — retrouvent quelque possibilité de peser sur le sort de leur pays et que son autonomie par rapport à Damas sera fonction de leur capacité à construire un Etat, une armée multicommunautaire. Au terme de ces affreuses semaines, la situation paraît plutôt meilleure qu'en juillet, où l'on pouvait craindre l'agonie du Liban. On entrevoit aujourd'hui une lueur d'espoir. Faible, vacillante, mais réelle.

L'électrochoc

par ANTOINE YARED (*)

COMMENT comprendre la passivité de la diplomatie internationale face aux derniers massacres subis par la communauté chrétienne au Liban ? Est-ce la consécration de la Realpolitik cynique, qui s'accomplit avec la bénédiction tacite des des grandes puissances et qui consisterait à sacrifier le Liban pour obtenir la paix dans une région de grande importance stratégique ? Ou plus simplement le reflet d'une simple loi économique qui veut qu'un pays ne présente d'intérêt qu'en fonction de son poids dans les échanges commerciaux mondiaux. Dans ce cas, un Liban encombrant et dénué de matières premières serait abandonné pour s'assurer la fourniture régulière du fuel arabe. Sommes-nous donc arrivés au point où toute espèce d'éthique est absente des relations internationales, et où ont disparu ce que l'on appelait, dans un passé récent, les valeurs humaines ? A première vue, on ne peut répondre que par l'affirmative. Et pourtant, si nous tentions de nous convaincre du contraire, de croire à un scénario différent. De maigres indices permettent de le juger encore réalisable.

Non, la France n'a pas abandonné le caractère particulier de sa diplomatie gaullienne, et Carter le moralisateur ne suit pas nécessairement les voies tracées par Kissinger. La diplomatie française, face à l'écheveau complexe du problème libanais et face au bourbier dans lequel s'enlisait inévitablement toute opération militaire extérieure à Beyrouth, vient présenter la carte de la dernière chance. Non, elle n'a pas oublié le Liban, ni particulièrement la communauté chrétienne (comme l'a rappelé M. Barre) avec laquelle elle a toujours entretenu, depuis plus de deux siècles, des liens privilégiés. Le Liban, cet Etat francophone, ouvert sur la civilisation occidentale et son système de valeurs — son ancien chef d'Etat (1) est, rappelons-le, actuellement président des pays francophones, — reste au centre des préoccupations de la diplomatie française qui a choisi d'agir froidement et en nuances.

La dernière sortie de M. de Guiringaud n'est qu'une première étape visible d'une démarche mûrement et sûrement planifiée en étroite coopération avec les chancelleries américaine et saoudienne et avec la neutralité soviétique. Cette déclaration, qui a fait l'effet d'une douche froide sur la communauté chrétienne, profondément traumatisée par les récents événements et qui l'a interprétée comme un abandon, est en fait un électrochoc de dernière heure pour tenter de réanimer un Etat qui semble au seuil du coma.

Frapper l'imagination

En pointant un doigt accusateur sur M. Chamoun, M. de Guiringaud cherche moins à s'attaquer personnellement à ce dernier qu'à frapper l'imagination de la classe dirigeante et du peuple maronite pour l'éloigner définitivement d'une tentation qui, quoique jamais avouée ouvertement, faisait partie des arrière-pensées d'une minorité.

Un petit Liban de 3 000 kilomètres carrés, paradis fiscal, avec ses plages et son casino, sorte de nouveau Monte-Carlo, qui serait dirigé par M. Chamoun, protégé par l'armée israélienne et qui vivrait de ses services et de son tourisme, n'a, il faut le reconnaître, aucune chance d'être viable. Il ne tarderait pas, en effet, à devenir un abcès de fixation en paraissant comme un défi lancé aux pays arabes voisins, ce qui ne pourrait qu'entraîner un état de tension permanente dans la région. Ce serait une nouvelle bombe à retardement placée au Proche-Orient, qui ne tarderait pas à provoquer l'apparition d'une cause maronite venant s'ajouter à la cause palestinienne existante.

La seule voie de survie possible du Liban passe ainsi inéluctablement par une entente islamo-chrétienne, dont la rupture n'a jamais été réellement consommée ; une entente d'abord entre ses leaders traditionnels, tels MM. Pierre Gemayel, Camille Chamoun, Soleiman Frangié, Rachid Karamé, Saeb Salam, Kamel Assad... Mais aussi, et surtout, une entente entre les politiciens de la nouvelle génération, ceux de la relève, tels que, pour ne citer que certains d'entre eux, MM. Amine et Bechir Gemayel, Doris et Dany Chamoun, Walid Joumblat, etc. Ce serait le début de la voie conduisant à la construction d'un Liban nouveau, qui aurait, au niveau de l'Etat, comme le déclarait récemment M. Bechir Gemayel, sur les écrans de la télévision française, un esprit de responsabilité et de sacrifice.

Cela signifierait, entre autres, le maintien des caractéristiques de dynamisme commercial et d'initiative privée propres aux Libanais. Mais, en revanche, l'abandon total, au niveau du fonctionnement des institutions, de l'esprit de mercantilisme étroit ou plus précisément de l'esprit « de boutiquier ».

Cela signifierait aussi que l'on tienne compte du poids croissant de la communauté musulmane pour procéder, dans une première étape, aux rééquilibrages nécessaires, avant de passer à la création d'un Etat laïc et moderne avec dissociation absolue du temporel et du spirituel, où l'accès aux responsabilités officielles ne serait plus le fruit d'un marchandage serré ou d'un savant dosage religieux, mais fonction des seules qualités intellectuelles et morales.

Cela signifierait enfin un Liban qui reconstruise avant tout son armée nationale avec l'aide technique de la France généreusement proposée par M. Giscard d'Estaing, un Liban qui maintienne ses valeurs culturelles, sa vocation de pont entre l'Occident et l'Orient et de creuset où viennent se fondre et s'enrichir différentes communautés, un Liban souverain et démocratique maintenant des relations politiques et économiques privilégiées avec la Syrie et son entourage arabe, un Liban havre de liberté et de paix.

C'est peut-être rêver dans l'état actuel du déchirement du pays, mais le rêve n'a-t-il pas toujours précédé les grandes réalisations humaines ? Pourquoi le Liban — dirigeants et peuple — n'essaierait-il pas d'y croire ? Pourquoi ne profiterait-il pas de la main française tendue et de son potentiel d'amitiés occidentales et arabes qu'il conserve intact pour appuyer l'autorité, hélas, très faible pour le moment, du président Sarkis ? Pourquoi enfin ne tenterait-il pas la très difficile et formidable aventure de création d'un nouvel Etat qui aurait pour nom : LIBAN, le fruit de structures nouvelles, d'hommes nouveaux et d'un passé millénaire ?...

(1) M. Charles Hélou, ancien président de la République libanaise.

(*) Etudiant libanais en doctorat de gestion.

Où mène Camp David

par PHILIPPE DE SAINT-ROBERT

LES événements hautement verbaux qui ont suivi la déclaration de M. de Guiringaud vont replonger notre politique dans le marasme dont cette déclaration tentait de la sortir. Nombre de ceux qui se réclament à qui mieux mieux du gaullisme se sont une fois de plus révélés en dessous de tout dans cette affaire et, sous couvert de leurs émotions préfabriquées, n'ont traduit que leurs vieux fantasmes, dont le moindre est de longue date un antisémitisme arabophobe d'une maniaquerie bien secondée par leur ignorance du sujet.

En politique, quoi qu'en disent les pleurnichards, on n'a jamais le droit de prendre parti sur les conséquences des choses en jetant un voile sur leurs causes. De toute manière, il y a une imposture qui veut faire un scandaleux amalgame entre les chrétiens du Liban et un clan dont toute la politique a consisté, depuis vingt ans, à conduire le Liban où il en est, et pour le compte de qui ? Il y a une seconde imposture. Les Israéliens ne cessent de reprocher aux pays arabes d'avoir refusé depuis 1948 toute intégration, dans leurs communautés respectives, des Palestiniens : mais par hasard les Israéliens soutiennent, à travers l'extrême droite libanaise, les plus farouches partisans de ce refus, les subventionnent, les arment, les excitent, et tout cela évidemment pour des raisons humanitaires.

Maintenant que les chiffres réels des morts aux récents combats commencent d'être connus, il faudrait savoir à quelle *consigne* morale ou politique ont obéi ceux qui ont accrédité la fable d'un génocide, alors que les mêmes n'avaient vu quelques mois plus tôt dans le massacre des Palestiniens qu'un nettoyage nécessaire ? Mais cela nous ramènerait à un vieux problème auquel s'était déjà heurté le général de Gaulle : un gouvernement peut-il faire la politique qu'il croit juste à l'encontre des sentiments artificiels d'une opinion entièrement trompée ou manipulée ? Au moins, le général de Gaulle ne lâchait-il pas ses ministres lorsqu'il les envoyait d'aventure en première ligne.

Le geste de M. de Guiringaud n'avait d'autre dessein que de permettre à la communauté chrétienne du Liban de se dissocier de la folie suicidaire d'un clan aliéné de longue date à des intérêts étrangers, qui ne font d'ailleurs que se servir de lui, en attendant de le sacrifier à d'autres opportunités. Dommage que cela n'ait pas été perçu par nos anciens combattants, dont l'exquise sensibilité n'est que le fantasme de leurs ressentiments. Dommage pour eux-mêmes. Et dommage pour la politique de la France, qui se cherche et qu'ils n'aident guère ainsi à se retrouver (mais ils devaient avoir hâte de voir au Quai d'Orsay ce célèbre gaulliste qu'est l'actuel secrétaire général de l'Elysée). Je reste pour ma part médusé par cette passion que manifestent pour les chrétiens du Liban des gens qui se moquent pas mal de la chrétienté et du christianisme.

La seule question

La présence palestinienne au Liban n'y a pas troublé l'équilibre confessionnel, mais bien plutôt l'équilibre politique et social. Quand on connaît les conditions dans lesquelles les Palestiniens ont été chassés de leur pays, dépossédés de leurs terres, quand on a vu dans quelles conditions certains ont vécu dans les camps qui sont au Liban ou ailleurs, où ils semblaient insupportables à tout le monde, comment ne pas poser la *seule* question qui soit de mise en ce drame : mais où doivent-ils donc aller ? A quand la *solution finale* du problème palestinien ?

Les graves événements qui ensanglantent le Liban depuis plus de trois ans, et au sujet desquels Claude Bourdet a raison de rappeler la responsabilité de M. Kissinger, ont commencé en mai 1975 lorsque Pierre Gemayel a remis en cause les accords précédemment consentis et signés au Caire par le président Charles Hélou. M. Couve de Murville, qui avait tenté à la fin de la même année une mission au nom de la France, est bien placé pour savoir quels sont ceux, déjà acquis à une mainmise israélienne sur le Sud-Liban, qui ont sciemment fait échouer cette mission. Il ne faut donc pas dire que les Syriens sont intervenus par défaut de responsabilité des grandes puissances : à moins, pour l'une d'entre elles, qui n'aurait pu être que l'Amérique, d'occuper le Liban par la force, ce qui pouvait être fait a été tenté et a échoué par la volonté expresse d'un clan pour qui l'intervention syrienne n'était que le premier acte dans un processus de partition.

Quelle est en réalité, dans cette affaire, la politique syrienne ? Ce ne pourrait être ici qu'un objet connexe de discussion, dont toutes les données pouvaient de toute façon être appréhendées dès 1975. Mais on ne voit en tout cas pas au nom de quoi ceux que n'a jamais gênés l'ambition d'un Grand Israël peuvent dénoncer le rêve qu'on ferait à Damas d'une Grande Syrie dont le souvenir, après tout, se perd moins dans la nuit des temps. Il n'y a aucun jugement moral à porter là-dessus : on est dans l'ordre des conséquences, à partir du moment où l'on a tant de fois avalisé, sinon organisé les causes.

Dans l'immédiat, les prétendus accords de paix de Camp David, dont tout le monde sait qu'ils ne sauraient qu'être un sursis de catastrophe, ne pouvaient qu'exacerber des tensions régionales déjà existantes. Les Israéliens, qui ont désormais les mains libres sur un front, ne se croiseront pas les bras sur l'autre. Et comment la Syrie, de son côté, ne connaîtrait-elle pas la tentation de remédier à son exclusion du règlement par quelque prise de gage compensatoire dont l'imbroglio libanais lui offre l'occasion ? C'est ce que fit en 1948 la Transjordanie se muant en Jordanie. L'histoire se répète et ne s'améliore pas, car le fond de la querelle, qui est le destin du peuple palestinien, n'est toujours pas vidé. On a le droit d'approuver les accords de Camp David, mais à condition d'en connaître toutes les conséquences possibles, de ne pas les dissimuler à une opinion fabriquée de bons sentiments, et d'en prendre la responsabilité pour le jour plus ou moins lointain où elles se révèleront.

Dernier point. On croit très à tort les Russes hors du jeu. Il est probable qu'ils ont au contraire parfaitementt analysé toutes les conséquences que je viens de dire. Ils en attendent deux choses. D'abord que la majeure partie des pays arabes frustrés par cette paix séparée reviennent dans leur alliance et soient assujettis à leur aide, notamment militaire. Ensuite que le prochain Camp David se tienne avant dix ans chez eux, et à leur convenance : il existe à cet effet, sur la mer Noire, des villes d'eaux qui ne sont pas moins propices dès lors qu'on ne cherche qu'une « paix comme le monde la donne ».

Evidemment la France pourrait encore, pour autant qu'elle le veuille, brouiller le jeu de part et d'autre, si elle réaffirmait les principes posés voici onze ans par le général de Gaulle, et si elle les actualisait. Mais les remous que crée dans une classe politique débile le moindre énoncé d'une vérité première ne permettent guère de l'espérer aujourd'hui. C'est dommage pour la France, et c'est dommage pour la paix.

La nausée

par JEAN-MARC PROST-TOURNIER (*)

LA France a un devoir historique et un devoir moral à l'égard du Liban. Il n'est pas nécessaire de remonter aux Croisades : l'Etat libanais est né d'une double volonté, celle des Libanais — et d'abord les chrétiens — et celle de la France, qui a veillé aux premiers pas de cette nation, placée, de 1919 à 1943, sous son mandat. Ce devoir à l'égard du Liban, de Gaulle l'avait assumé, qui avait réagi avec éclat à l'attaque israélienne contre l'aéroport de Beyrouth, en 1968 : on ne touchait pas impunément au Liban !

Il faut savoir, en effet, comment les Libanais chrétiens aimaient la France : je parle au passé, hélas ! car l'affection pour notre pays a pris un rude coup depuis quatre ans. Que d'élèves j'avais, qui se prénommaient Jeanne-d'Arc, Foch, Joffre, Weygand... et même de Gaulle ! Sait-on en France que le glas de toutes les églises du Haut-Liban a sonné lors de notre défaite en 1940 et que Beyrouth a illuminé pour la libération de Paris ? Sait-on combien de dizaines de milliers de Libanais partagent notre culture, qu'ils ont fourni à la France des artistes, des médecins, des ingénieurs, des savants et de remarquables écrivains ? Sait-on que chaque communauté chrétienne célèbre chaque année une messe pour la France ? Tout cela ne vaut-il pas le Tchad ou la Mauritanie ? Tout cela va disparaître.

Après avoir insulté les chrétiens pendant la guerre civile (fâcheux conservateurs, horribles réactionnaires, sales fascistes, massacreurs de Palestiniens), voici, enfin, qu'on les plaint : une petite larme avant le génocide total ! Même l'Eglise n'ose pas rompre ses relations diplomatiques cordiales avec le régime syrien : éternelle compromission du Vatican.

Seule la France peut faire quelque chose, doit faire quelque chose. Parler haut et fort et agir. La France n'a-t-elle envoyé ses soldats sous le drapeau des Nations unies que pour protéger les populations musulmanes chiites du Sud et laisser massacrer les chrétiens de Beyrouth et de la montagne ?

Lorsque ces chrétiens auront disparu, n'aurons-nous pas la nausée en buvant notre dernier verre de pétrole ?

(*) Ancien proviseur du grand lycée français de Beyrouth.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.
Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe
1977

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.



Le Monde

étranger

LE PROJET DE TRAITÉ ISRAÉLO-ÉGYPTIEN

L'acceptation « de principe » de Jérusalem s'accompagne d'importantes restrictions

Les ministres israéliens des affaires étrangères et de la défense, MM. Moshe Dayan et Ezer Weizman, ont regagné Washington le jeudi 26 octobre. Ils y poursuivront les négociations de paix avec l'Egypte sur la base de l'accord de principe donné mercredi par le gouvernement israélien, sous réserve de plusieurs amendements au projet de paix.

Au cours d'une brève conférence de presse à l'aéroport Ben-Gourion, à Lod, M. Dayan a noté qu'à son avis l'intention du gouvernement de renforcer les implantations juives existant déjà dans les territoires, et de transférer à l'avenir la présidence du Conseil et le ministère des affaires étrangères à Jérusalem-Est (nos dernières éditions du 26 octobre), « ne devait pas gêner les négociations de paix. Ces mesures, a-t-il dit, sont conformes aux droits fondamentaux d'Israël auxquels nous ne saurions renoncer ».

M. Dayan a toutefois ajouté que l'idée de transférer la présidence du Conseil et le ministère des affaires étrangères dans la vieille ville de Jérusalem n'était qu'une hypothèse de travail et qu'aucune décision définitive n'avait été prise à ce sujet.

De notre correspondant

Jérusalem. — Comme il fallait s'y attendre, le gouvernement israélien a approuvé mercredi 25 octobre, le projet de traité de paix, mais cette approbation est assortie de réserves plus importantes que prévu. Diverses indications ou déclarations et les conditions dans lesquelles la décision du cabinet a été arrêtée, laissent à penser que la réponse israélienne est beaucoup moins positive qu'il n'y paraît. Elle comporte même des aspects très négatifs. Si les négociations de Washington ne sont pas remises en cause, elles ne sont pas terminées, tant s'en faut, car les débats du conseil des ministres ont marqué, en fait, un durcissement de la position de M. Begin et de son gouvernement.

Le communiqué final du conseil des ministres, lu par M. Begin, déclare que le cabinet accepte *« en principe »* le projet de traité. Cette expression est déjà restrictive. En outre, le texte indique que, non seulement des *« amendements »* ont été proposés par le premier ministre, mais encore que des *« instructions »* et des *« directives »* très précises ont été données à MM. Dayan et Weizman, qui sont repartis ce jeudi 26 octobre pour Washington, mais cette fois avec un mandat sensiblement limité.

Quinze ministres sur dix-sept ont approuvé le projet et les modifications proposées. Seulement deux membres du gouvernement se sont abstenus. Ce seul fait semble montrer que la tendance la plus dure a obtenu quelque satisfaction car quelques heures avant la fin du débat on laissait entendre, dans les milieux proches du cabinet, que quatre ministres étaient prêts à voter contre. C'était notamment le cas à propos du ministre de l'éducation, M. Zevulun Hammer, dont les sympathies pour le mouvement extrémiste du Goush Emounim sont connues. Il paraissait même prêt à démissionner si ses craintes n'étaient pas apaisées.

Dans une interview télévisée, le ministre des affaires étrangères, M. Moshe Dayan, n'a pas caché, mercredi soir, qu'il fallait s'attendre à des *« difficultés »* et à une prolongation des négociations, en raison des réserves émises par le gouvernement. Dans une déclaration faite mercredi au quotidien du soir *Maariv*, M. Begin indiquait lui-même qu'il n'était pas certain que les pourparlers puissent s'achever le 19 novembre — date anniversaire de la visite du président Sadate à Jérusalem — comme le souhaitaient les Egyptiens. Et le premier ministre a rappelé que les accords de Camp David prévoyaient un délai de trois mois pour la signature du traité.

Plus significative encore que les résistances israéliennes est l'annonce faite par M. Dayan devant le groupe parlementaire du Likoud. Le ministre des affaires étrangères a déclaré que les colonies israéliennes qui existent actuellement en Cisjordanie et dans le Golan seraient très prochainement étendues et renforcées. Des crédits de 300 millions de livres (1 k = 4.20 livres israéliennes) avaient déjà été débloqués à cet effet par le gouvernement.

M. Dayan a indiqué que la Maison Blanche venait d'être prévenue de cette mesure, comme pour signifier qu'il s'agissait d'une réponse aux critiques américaines répétées contre la politique israélienne d'implantations. M. Harold Saunders, secrétaire d'Etat adjoint américain, au cours de ses récentes visites en Jordanie, en Cisjordanie et en Israël, avait de nouveau dénoncé l'attitude du gouvernement israélien à ce sujet, au grand dam de M. Begin, qui n'avait pas manqué, dimanche dernier, de lui faire connaître son vif mécontentement.

Toujours à propos du différend qui oppose l'administration américaine au gouvernement israélien, M. Begin, selon la presse, aurait fait part à plusieurs ministres de son intention de transférer dans le secteur arabe de Jérusalem une partie des bureaux du premier ministre et du ministère des affaires étrangères.

Cette nouvelle n'a pas été confirmée officiellement, mais elle montre qu'Israël n'a pas l'intention de renoncer au principe de la « réunification » — ou de l'annexion — de Jérusalem-Est. Après les récentes prises de position américaines sur le statut de Jérusalem, la seule révélation de ce projet équivaut manifestement à une provocation.

L'extension des colonies de peuplement

Le contenu des amendements au projet de traité tels qu'ils ont été définis par le conseil des ministres, n'a pas été révélé, le cabinet s'étant réuni en « comité ministériel de défense ». Cependant, les inévitables « fuites » indiquent que les modifications souhaitées par Jérusalem portent essentiellement sur trois points, et l'on insiste particulièrement sur le plus important d'entre eux, le *« problème du lien »* entre le traité de paix et les négociations prévues à propos de l'avenir de la Cisjordanie et du territoire de Gaza.

Au début de la semaine, ce problème, qui avait failli mener les pourparlers de Washington dans l'impasse, paraissait avoir été résolu par un compromis suggéré par le président Carter : un lien « politique » et non « juridique » serait seulement mentionné dans le préambule du traité. Mais le gouvernement israélien, sans rejeter expressément cette solution, proposerait une nouvelle formulation, encore moins contraignante pour Israël, qui ne veut absolument pas prendre d'engagements au sujet du statut futur de la Cisjordanie. Sans le dire explicitement, Jérusalem souhaite en effet s'en tenir à un accord séparé avec l'Egypte tant que le plan d'autonomie administrative de la Cisjordanie n'est pas accepté par toutes les parties en cause.

Le deuxième point est en rapport avec le premier. Israël entend que l'Egypte précise davantage le moment de l'établissement de « relations normales » (diplomatiques notamment) entre les deux pays. Les Israéliens soulignent la nécessité de cette précision car la fixation d'une date pour l'échange d'ambassadeurs montrerait que les Egyptiens ne pourront lier l'application du traité de paix à des progrès dans une négociation qui paraît toujours hypothétique au sujet du statut définitif de la Cisjordanie et du territoire de Gaza.

Enfin, les Israéliens voudraient qu'il soit spécifié que le traité de paix aura le pas sur tout accord passé entre l'Egypte et un autre pays (sous-entendu arabe), cela pour éviter un éventuel revirement de l'Egypte sous la pression des pays arabes qui refusent les accords de Camp David.

Mercredi soir, M. Dayan et le vice-premier ministre M. Ygael Yaddin ont tenté d'atténuer l'importance des restrictions apportées par le gouvernement. M. Dayan a déclaré que les amendements proposés *« ne bouleversaient pas »* le projet de traité, et M. Yaddin a affirmé qu'Israël ne désavouait pas du tout le deuxième accord de Camp David et que son gouvernement restait prêt à engager des négociations sur l'avenir de la Cisjordanie, si le roi Hussein et les représentants palestiniens y étaient disposés.

Le raidissement de la position israélienne, pleinement assumé par M. Begin, est dû apparemment à la nécessité d'éviter l'éclatement d'une crise latente au sein du gouvernement et de la coalition, depuis le sommet de Camp David. M. Begin a-t-il voulu donner des gages aux éléments les plus intransigeants ainsi qu'aux modérés toujours hésitants ? Ou bien s'est-il appuyé sur ces réticences pour rester fidèle à ses prises de positions passées dont ses amis craignaient l'abandon ? La réponse est peut-être positive dans les deux cas.

Mais l'attitude du gouvernement est également dirigée contre la Maison Blanche. Il s'agit incontestablement d'une manifestation de résistance aux *« pressions »* américaines toujours redoutées à Jérusalem. Comme la plupart des milieux politiques israéliens, M. Begin n'a pas du tout apprécié les démarches de M. Harold Saunders au cours de sa récente tournée au Proche-Orient, et il vient d'adresser à ce sujet un message plein d'amertume à M. Carter. M. Begin considère que les assurances données par M. Saunders à Ryad, à Amman et en Cisjordanie sur les positions américaines sont une critique très grave de la politique israélienne. D'autant plus grave qu'elle a été exprimée au moment même de la négociation de Washington.

En laissant croire que les Etats-Unis sont en fin de compte favorables à une *« souveraineté arabe »* en Cisjordanie et à Jérusalem, M. Saunders, aux yeux de nombreux dirigeants israéliens, a semblé placer son pays aux côtés de l'Egypte et d'autres pays arabes. Plusieurs observateurs israéliens estiment que depuis des mois, la Maison Blanche se livre à une diplomatie des *« petits pas »* dans le sens d'une pression progressive contre Israël. Les relations entre Jérusalem et la Maison Blanche risquent de s'envenimer au cours des prochains jours.

FRANCIS CORNU.

● *Au Caire, le président Sadate* a déclaré mercredi 25 octobre que *« le traité de paix sera conclu tôt ou tard, car le mur de la peur entre Israël et l'Egypte est tombé »*. Le chef de l'Etat égyptien qui s'adressait aux députés de son parti, le parti national démocrate, a estimé que le projet du traité qui lui a été transmis est *« acceptable dans presque tous ses points, mais que certains points requièrent une modification »*. — *(A.F.P.)*

Quand « Al Ahram » s'apprête à distribuer la presse israélienne...

De notre correspondant

Le Caire. — On savait depuis un certain temps déjà que nombre de dirigeants égyptiens faisaient leurs délices de la lecture du « Jerusalem Post », le grand quotidien israélien de langue anglaise. Désormais, *n'importe quel citoyen égyptien pourra se procurer l'une des dix-sept publications israéliennes dont la maison de presse Al Ahram, constituée autour du journal officieux du même nom, assurera la distribution en Egypte.*

Al Ahram vient, comme il le fait périodiquement, d'envoyer à plusieurs milliers de personnes susceptibles d'être intéressées, la liste des soixante-dix publications étrangères, européennes ou anglo-saxonnes, qu'il peut servir à domicile, mais, cette fois, à la surprise de plus d'un lecteur, y avait été ajouté dix-sept titres israéliens, du « Maariv » à la « Jewish Quarterly Review » en passant par le « Davar » et le « Jewish Chronicle ».

Cette décision, qui ne manquera pas de satisfaire les Israéliens, est sans aucun doute une étape importante sur la voie de la normalisation entre les deux anciens ennemis. Rappelons qu'après la guerre d'octobre 1973 la censure égyptienne avait très vite autorisé la vente de la plupart des livres étrangers traitant d'Israël. — J.-P. P.-H.

LA VISITE DE M. OLIVIER STIRN EN OMAN

Les dirigeants de Mascate appuient entièrement les positions du président Sadate

De notre envoyé spécial

Mascate. — M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux *affaires* étrangères, a fait, du 22 au 25 octobre, une visite à Mascate, où il a notamment transmis au sultan Qabous une invitation de M. Giscard d'Estaing pour le second semestre de 1979. Outre la coopération bilatérale, le secrétaire d'Etat a examiné, avec les dirigeants d'Oman, l'ensemble de la situation au Proche-Orient. Le point de vue des Omanais est d'autant plus intéressant à cet égard que le sultanat est l'un des très rares Etats arabes à approuver l'attitude du président Sadate et à l'avoir dit sans réticences.

On estime ici que la conférence au sommet du Front de la fermeté, qui devrait suivre la réunion des ministres des affaires étrangères convoquée à Bagdad pour le 2 novembre, a toutes chances d'être reportée. Les Omanais ne se considèrent pas comme aussi isolés qu'il y paraît dans leur soutien à la diplomatie égyptienne, et ils expriment visiblement des vues proches de celles de l'Arabie Saoudite, dont le ministre des affaires étrangères était encore mardi à Mascate. On est convaincu ici, en tout cas, que la « *dynamique de paix* » du président égyptien entraînera tôt ou tard l'acquiescement de la Jordanie et de la Syrie.

Le sultanat d'Oman souhaite pour sa part, « dédramatiser » les prochaines rencontres interarabes et éviter une « condamnation » de M. Sadate. Vigoureusement anticommuniste, il s'est fait auprès du monde arabe l'intercesseur des petits Etats « modérés » de l'océan Indien : Djibouti, Seychelles et Comores.

Sur le plan bilatéral, la visite de M. Stirn a relancé une coopération qui se déroule dans un excellent climat, mais demeure modeste dans cette place forte des intérêts de Londres. La part française du marché n'est, en effet, que de 2,1 % (contre 23 % pour la Grande-Bretagne). En outre, après la phase de développement qui a suivi le coup d'Etat de 1970 et l'ouverture au monde d'un pays maintenu dans le Moyen Age par le père de l'actuel sultan, un ralentissement est sensible depuis quatre ans. Oman ne produit que 0,6 % du pétrole mondial et se place, à cet égard, derrière l'Egypte. Il extraira, en 1978, moins de pétrole que l'an passé (18,9 millions de tonnes). Or, la mise sur pied d'une armée de vingt mille hommes et la lutte contre l'insurrection au Dhofar ont pesé lourdement sur les finances du sultanat.

Quelques firmes françaises sont actives et appréciées, notamment Dumez, qui a construit le tiers du réseau routier et va recevoir un nouveau contrat, la Banque de Paris et des Pays-Bas installée depuis 1975, la C.F.P. et Altsholm. Les autorités omanaises souhaitent développer la coopération avec la France et l'ont dit avec insistance à M. Olivier Stirn. L'accord culturel entre les deux pays est au point et sera signé très prochainement.

Enfin, ce qui n'est pas si fréquent, la petite colonie française est unanime à apprécier le pays hôte et à souhaiter que Paris s'y intéresse davantage.

PAUL-JEAN FRANCESCHINI.

Liban

Le président Sarkis décrète le désarmement de toutes les milices

De notre correspondant

Beyrouth. — Le gouvernement libanais a pris, en application des résolutions de la conférence de Beïteddine — qui a réuni il y a dix jours les pays participant à la Force arabe de dissuasion (FAD) ou la finançant, — une série de mesures destinées à reconstituer une autorité étatique centrale au Liban. Les chances d'obtenir des résultats décisifs sur les points les plus importants de ce plan sont cependant minces, malgré l'incontestatable force que tirent l'Etat libanais et son chef des résolution interarabes de Beïteddine.

Pourtant, cette fois, le président Sarkis va de l'avant sans tergiverser. En une semaine, il a traduit en justice douze officiers de l'armée, sept chrétiens et cinq musulmans, dont les cas étaient pour la plupart en suspens depuis la fin de la guerre de 1975-1976. Il a rencontré un des chefs de la résistance palestinienne, M. Abou Ayad, et a organisé une brève entrevue entre ce dernier et le chef de l'aile modérée des phalanges, M. Amine Gemayel (les deux hommes s'étaient déjà vus, sans résultat, il y a deux mois). M. Sarkis a enfin rapidement décrété les mesures d'application des résolutions de Beïteddine.

● ARMES ET MILICES

Dans un premier temps, on prévoit l'élimination des *« aspects militaires »* dans les rues de Beyrouth. Le *« ramassage définitif des armes »* devrait suivre un calendrier établi en concertation par la FAD, l'armée et les forces de sécurité intérieure. Le risque est cependant grand que seule une partie du premier volet du plan soit exécutée, celle relative à la disparition des éléments armés (palestino-progressistes) qui étaient revenus en scène à Beyrouth-Ouest. Les patrouilles syriennes de la FAD ont procédé, mercredi, à l'arrestation de soixante-dix de ces militants. Pour le reste, en particulier ce qui concerne la disparition des milices chrétiennes et surtout le ramassage des armes, il sera difficile de dépasser, dans la phase présente, le stade des vœux pieux.

● CONTROLE DE LA PRESENCE ARMÉE PALESTINIENNE ET ELIMINATION DE TOUTES SES « POSITIONS ILLEGALES.

La FAD doit dans les deux semaines à venir établir un calendrier-programme. Mais là également, malgré un assouplissement de la position palestinienne exprimé par M. Abou Ayad devant le président Sarkis, et la possibilité d'une prochaine rencontre entre le chef de l'Etat libanais et M. Yasser Arafat, on risque d'en rester aux déclarations de principe, notamment pour ce qui concerne le transfert des armes hors des camps de Beyrouth et la nouvelle implantation palestinienne entre les fleuves Litani et Zahrani, consécutive à leur éloignement de la frontière sud après l'invasion israélienne et l'installation de la FINUL.

● LA REORGANISATION DE L'ARMÉE SUR DES BASES NATIONALES « ÉQUILIBRÉES » EN VUE DE PRENDRE LA RELEVE DE LA FAD ET DE LA FINUL.

L'entreprise reste extrêmement délicate tant que n'auront pas été dégagés une solution politique de la crise et un consensus national.

● LA SUPPRESSION DES MOYENS D'INFORMATION ILLEGAUX.

Cela concerne en particulier la radio phalangiste et son pendant à l'Ouest, celle des Mourabitoun (nassériens). A défaut de pouvoir fermer les stations, il serait question d'en brouiller les émissions.

Le plan du président et du gouvernement libanais a été mal accueilli, à droite comme à gauche. M. Camille Chamoun, chef du Front libanais, a déclaré qu'il n'y croyait pas et a réclamé le départ des Palestiniens de Damour, menaçant de faire des révélations embarrassantes à l'occasion du procès des commandants Haddad et Chidiac. M. Walid Joumblatt, chef du Mouvement national, a regretté que *« le président Sarkis ait choisi de ne pas prendre position entre le Liban et le Front libanais »* (conservateur chrétien), affirmant qu'*« on cherche à noyer le poisson »*.

LUCIEN GEORGE.

Iran

Plus de mille prisonniers politiques ont été libérés

Téhéran (A.F.P., UPI, Reuter). — Quelque mille cinq cents détenus, dont mille cent vingt-six prisonniers politiques, ont été libérés mercredi 25 octobre en Iran à l'occasion du cinquante-neuvième anniversaire du chah, qui devait être célébré ce jeudi dans la capitale iranienne. Après les émeutes à Kom, Gorgan et Hamadan (*le Monde* des 25 et 26 octobre) de nouvelles manifestations ont eu lieu dans onze villes, notamment dans le nord et l'ouest du pays, à Baroudjerd, à Amol, à Khorammabad ainsi qu'à Téhéran.

Dans la capitale, quelque vingt mille étudiants rejoints par nombre de prisonniers politiques libérés, ont manifesté mercredi contre le régime. Ils ont décidé de recommencer ce jeudi. En outre, les trois chaînes de télévision — deux en persan et une en anglais — ont fait grève pour protester contre la censure. Les journalistes et les employés ont publié un communiqué soulignant que la télévision n'a aucune crédibilité dans la population. Enfin, les commerçants du Bazar ont éteint toutes les lumières de leurs boutiques mercredi soir, alors que l'ensemble de la capitale aurait dû être illuminé toute la nuit pour l'anniversaire du chah.

(Les chiffres concernant le nombre des prisonniers politiques varient considérablement. Selon Amnesty international, il serait de 35 000 à 40 000, mais, selon l'opposition, il atteindrait 100 000. Le chah a affirmé en revanche qu'il ne dépassait pas 3 000. La plupart des détenus qui viennent d'être libérés avaient été condamnés à des peines relativement courtes (notamment pour distribution de livres ou tracts interdits) ou en avaient purgé la plus grande partie. Toutefois, plusieurs personnalités importantes condamnées à vingt-cinq ou trente ans de prison, font également partie des libérés. C'est le cas, entre autres, de M. Ahmad Zadeh, un des dirigeants du Mouvement de libération, de l'écrivain Darwishian, de quelques responsables du parti Toudeh (communiste), de membres du Groupe Palestine et d'autres militants de gauche connus MM. Nasser Kakhsar et Safar Ghahremani. — P. B.)

A travers le monde

Union soviétique

● LES OBSEQUES D'ANASTASE MIKOYAN, ancien chef de l'Etat soviétique, décédé le 21 octobre, ont eu lieu mercredi 25 octobre à Moscou, au cimetière de Novo-Dievitch, en présence du président Brejnev et de M. Kossyguine, chef du gouvernement.

Vietnam

● LA DELEGATION DE L'EGLISE BOUDDHIQUE DU VIETNAM A PARIS a exprimé, mercredi 25 octobre, ses regrets *« que les dignitaires de l'Eglise bouddhique n'aient pas été autorisés à voir le vénérable Thich Thien Minh avant qu'il soit enterré »* au Vietnam. La mort dans un camp de rééducation du Vietnam de ce bonze, l'un des plus hauts dirigeants de l'Eglise bouddhique unifiée du Vietnam, avait été confirmée le même jour par le comité du Front de la patrie de la province de Thaun-Hai (à 100 kilomètres à l'est de Ho-Chi-Minh-Ville), organisme officiel dont la déclaration a été diffusée par le bureau de l'A.F.P. de Hanoï.

L'Eglise bouddhique regrette également, dans son communiqué publié à Paris, *« que, chaque fois qu'un personnage important meurt en prison, le gouvernement* (vietnamien) *affirme que c'est à la suite d'une hémorragie cérébrale »*. — *(A.F.P.)*

ASIE

L'ORIENTATION DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE CHINOISE

L'amorce d'une coopération avec les États-Unis dans le domaine de l'énergie

(Suite de la première page.)

Le fait même qu'ils soient discutés dans cette perspective incite toutefois à penser que cette normalisation est désormais partiquement « programmée » dans le calendrier des relations sino-américaines.

En réalité, la négociation d'accords gouvernementaux entre la Chine et les Etats-Unis n'est pas tout à fait inédite. De tels accords ont même été déjà conclus entre les deux pays, notamment dans le domaine agricole, pour la livraison à la Chine de semences sélectionnées américaines. Les propositions de M. Schlesinger ne constituent donc pas une innovation radicale dans les rapports sino-américains.

Il reste que pour tous les observateurs, la visite du secrétaire à l'énergie est destinée à marquer une étape importante dans le processus de rapprochement entre les deux pays, qui s'est accéléré depuis le voyage à Pékin de M. Brzezinski au mois de mai dernier et celui du conseiller scientifique du président Carter, le Dr Frank Press, au mois de juillet. M. Schlesinger affirme qu'il n'est pas venu en Chine pour négocier la normalisation des relations sino-américaines, mais il n'a pas caché que le champ de ses conversations dépasserait celui de la seule coopération technique dans le domaine de l'énergie.

On souligne, à Pékin, que sa visite est la première d'un haut responsable américain depuis la signature du traité de paix sino-japonais, dont la conclusion, expressément souhaitée par le président Carter dès le début de l'été, s'inscrit dans la stratégie d'ensemble de Washington. Le veto imposé au début de la semaine par la Maison Blanche à la vente d'avions de combat F-5 à Taiwan est considéré, dans ce contexte, comme particulièrement significatif.

ALAIN JACOB.

A Tokyo

M. Teng Hsiao-ping a évoqué le problème des « deux Chines »

De notre correspondant

Tokyo. — La Chine a-t-elle nuancé sa position à l'égard de Taiwan ? C'est, en tout cas, le sentiment qui prévaut dans les milieux politiques japonais, au lendemain de la conférence de presse de M. Teng Hsiao-ping, le mercredi 25 octobre. Commentant la question coréenne, le vice-premier ministre a, notamment déclaré : *« Le problème des pays divisés peut être résolu sinon en dix ans, du moins en cent ou mille ans. C'est le sort de l'histoire du monde que personne ne peut arrêter. »* Citant des pays divisés, le vice-premier ministre a mentionné *« les deux Allemagnes »* et... *« les deux Chines »*.

Jusqu'à présent, Pékin considérait qu'il n'y avait qu'une seule Chine, et que Taiwan n'était qu'une province, c'est d'ailleurs également la position des autorités de Taipeh, à la différence près qu'elles estiment être le gouvernement légitime de la Chine entière.

La petite phrase de M. Teng, qu'on a pu sur le moment attribuer à une erreur de traduction (du chinois au japonais), a bien été prononcée. Lapsus peut-être. Mais certaines indications laissent néanmoins penser qu'une évolution se dessine.

Le vice-premier ministre a, certes, rappelé que *« Taiwan est une affaire interne »* et que Pékin ne peut pas prendre l'engagement de ne pas utiliser la force pour réunifier la Chine. Il reste que, au cours de ses entretiens privés avec les dirigeants japonais, M. Teng n'aurait pas parlé de « réunification » et encore moins de « libération » de Taiwan, ce qui suppose l'utilisation de la force, mais de *« retour à la patrie »*. *« La Chine et Taiwan seront réunies pacifiquement dans un futur lointain à l'initiative des deux parties »*, aurait dit M. Teng, selon des sources proches du cabinet du premier ministre japonais.

M. Teng a, certes, rappelé qu'il y avait trois conditions au rapprochement de la Chine et des Etats-Unis :

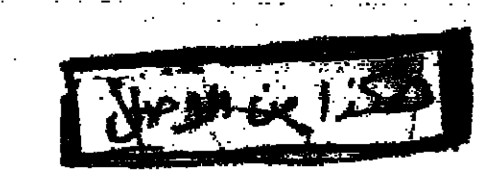
1) Rupture des liens diplomatiques avec Taiwan ;

2) Abrogation du traité de défense mutuel ;

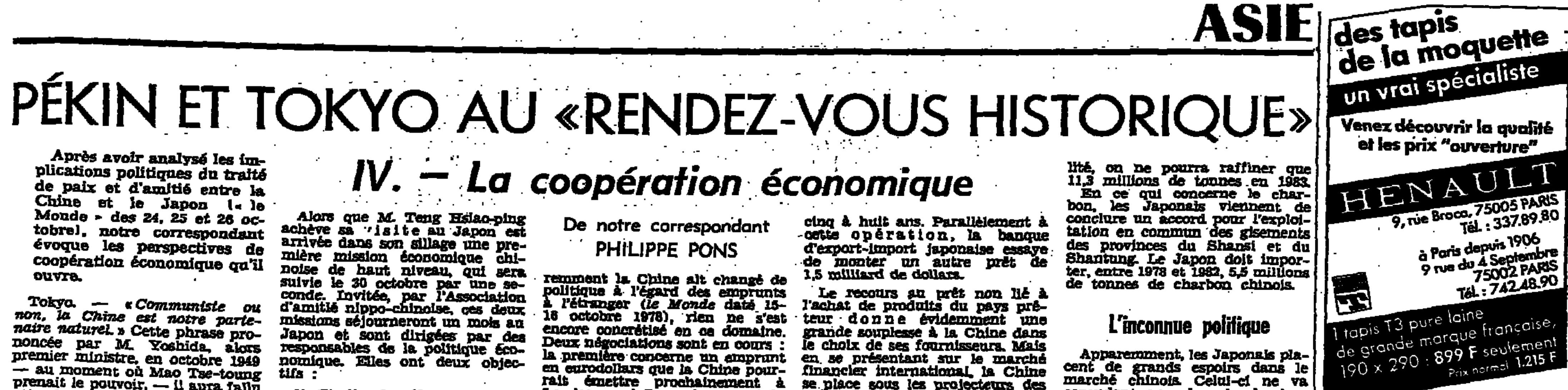
3) Retrait des forces américaines de Taiwan.

« Nous attendons que le gouvernement américain prenne en considération ces trois conditions », a déclaré M. Teng Hsiao-ping. Il a cependant ajouté : *« La Chine doit tenir compte de la situation actuelle de Taiwan. »*

Si sur les principes rien ne paraît changé, les observateurs japonais interprètent ces nuances comme une ouverture des Chinois en direction de Washington. — Ph. P.



ASIE



PÉKIN ET TOKYO AU «RENDEZ-VOUS HISTORIQUE»

IV. — La coopération économique

Après avoir analysé les implications politiques du traité de paix et d'amitié entre la Chine et le Japon (« le Monde » des 24, 25 et 26 octobre), notre correspondant évoque les perspectives de coopération économique qu'il ouvre.

De notre correspondant
PHILIPPE PONS

Tokyo. — « *Communiste ou non, la Chine est notre partenaire naturel.* » Cette phrase prononcée par M. Yoshida, alors premier ministre, en octobre 1949 — au moment où Mao Tse-toung prenait le pouvoir, — il aura fallu attendre près de trente ans pour qu'elle reflète une réalité. C'est assurément aujourd'hui dans le domaine économique que le rapprochement sino-japonais aura ses conséquences les plus spectaculaires. A terme, les forces conjuguées des deux géants de l'Asie (1 milliard d'hommes) pourraient avoir des conséquences considérables, voire modifier fondamentalement les données de l'économie mondiale.

Deux types de développements sont à attendre : d'une part, bien entendu, dans le domaine des échanges commerciaux entre les deux pays, mais aussi sur le plan de la modernisation de l'économie chinoise.

Cette modernisation est l'un des objectifs prioritaires qu'a remis à l'ordre du jour la nouvelle équipe au pouvoir à Pékin. La Chine est pauvre et a accumulé des retards en matière technologique, mais ses dirigeants sont pressés. Ils comptent donc chercher à l'étranger la technologie qui manque à leur pays. Le Japon proche, est à la tête de la technologie moderne : ce sera le partenaire privilégié. L'équation était simple, mais, auparavant, la Chine avait des principes. C'est maintenant avec un pragmatisme sans vergogne ni réserve que les Chinois se mettent « à l'écoute » du Japon pour « copier » quelques recettes de son modèle de développement.

Alors que M. Teng Hsiao-ping achève sa visite au Japon est arrivée dans son sillage une première mission économique chinoise de haut niveau, qui sera suivie le 30 octobre par une seconde. Invitée, par l'Association d'amitié nippo-chinoise, ces deux missions séjourneront un mois au Japon et sont dirigées par des responsables de la politique économique. Elles ont deux objectifs :

1) Etudier le rôle du gouvernement dans le processus de croissance nippon ;

2) S'initier aux pratiques de gestion dans les entreprises et de contrôle de la production. Les Chinois ont demandé une série de séminaires avec des hommes d'affaires et des économistes « libéraux » pour échanger des opinions sur le phénomène économique nippon. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce n'est pas là une approche orthodoxe pour des marxistes. Incontestablement, la politique n'est plus aux commandes.

Ces missions ne font que confirmer une tendance nette des Chinois ces derniers mois, en particulier depuis la signature du traité de paix et d'amitié, à développer la coopération avec le Japon dans le domaine des sciences et des technologies. Des missions de l'académie des sciences de Chine se succèdent à Tokyo. La dernière, arrivée en septembre, était dirigée par le président de cette académie, M. Chou Pei-yuan. Selon celui-ci, la Chine entend former d'ici à 1985 près de quatre cent mille nouveaux ingénieurs et techniciens (soit le double du nombre actuel). Il a été décidé que des recherches, notamment en matière sismique, seraient poursuivies conjointement et qu'un programme d'échanges d'informations, mais aussi d'étudiants, serait rapidement mis sur pied.

Echange d'étudiants

En janvier prochain sera en particulier signé un accord de coopération en matière médicale (formation de médecins chinois au Japon et coopération dans le domaine de la fabrication de matériel hospitalier). A partir d'avril 1979, d'autre part, des diplômés des universités chinoises pourront venir se perfectionner dans les universités nippones pendant six mois à un an. Dans un premier temps, la Chine en enverra quatre cents à cinq cents puis deux mille et enfin dix mille. Les Chinois ne veulent pas que leurs étudiants soient cantonnés dans des dortoirs, mais souhaitent qu'ils logent chez l'habitant.

Comme au début du siècle, lorsque les intellectuels réformistes ou révolutionnaires chinois venaient à Tokyo pour se familiariser avec la pensée occidentale, les ingénieurs de Chine populaire iront se former au Japon à la technologie moderne. Apparemment, les autorités chinoises ne craignent pas les défections. En fait, le Japon ne pratiquant pas le droit d'asile (*le Monde* du 25 mai) et étant très attentif à ne pas froisser Pékin pour accepter des réfugiés politiques, les Chinois n'ont pas de grandes craintes. En contribuant à renforcer le potentiel économique de la Chine, le Japon se crée à terme un concurrent éventuel, mais les profits immédiats que les industriels nippons attendent du rapprochement avec Pékin sont des motivations si fortes qu'ils négligent pour l'instant le risque futur.

Finalement, il faut voir là le résultat d'une politique subtile des Chinois, qui a consisté, lorsque étaient au pouvoir des gouvernements hostiles à la Chine, à passer au-dessus de la tête des « politiques » pour faire appel directement aux milieux d'affaires. La proximité géographique, l'immensité des ressources, l'attirance pour un marché considérable, ont poussé ceux-ci à mener leur propre diplomatie : en 1970, déjà, les échanges entre les deux pays se chiffraient à 1 milliard de dollars. Aujourd'hui, ils croissent rapidement et devraient s'élever à la fin de cette année à 5,6 milliards de dollars, représentant, selon le Jetro (organisation du commerce extérieur japonais), plus du quart du commerce extérieur chinois, estimé à 20 millions de dollars en 1978.

Pour l'avenir, les perspectives sont, semble-t-il, très prometteuses : non seulement l'accord commercial à long terme, signé en février dernier, a été révisé en septembre (les deux partenaires estimant ses objectifs trop modestes, il a été prorogé jusqu'en 1990 : de 20 milliards de dollars les échanges pourraient atteindre 80 milliards de dollars), mais encore les Japonais avancent qu'ils pourraient prochainement faire un prêt de 10 milliards de dollars à la Chine pour développer ses ressources pétrolières.

Pour l'instant, bien que ces chiffres énormes circulent dans les milieux d'affaires et soient repris par la presse nippone, aucune confirmation officielle n'a été donnée en ce qui concerne le montant des échanges.

Pour le Japon, dont l'économie marque le pas depuis deux ans, le marché chinois pourrait être un « moteur » non négligeable de la reprise, le rapprochement sino-japonais ouvre certes de ce point de vue des perspectives, mais il ne faut pas non plus en exagérer la portée. Dans les milieux industriels nippons, on estime que le montant des contrats actuellement en cours de négociation s'élève à 9 milliards de dollars, qui viennent s'ajouter au montant de ceux qui ont déjà été conclus (5 milliards). Parmi les plus importants, signés entre février et octobre, on peut citer une aciérie d'une capacité de 600 000 tonnes (coût 400 milliards de yens, soit 2 milliards de dollars).

Le plus gros contrat, dont le protocole d'accord a été signé en octobre, concerne un complexe sidérurgique géant, d'une capacité de production de 10 millions de tonnes, et d'un coût de 2 milliards de dollars, qui sera installé dans la province du Hopei. A cela s'ajoutent pour cette année, la vente de huit navires, deux plates-formes de forage, quatre ordinateurs de grande dimension.

Parmi les projets en cours de négociations, il y a une usine de camions, une distillerie de bière, la construction d'un chemin de fer rapide, des centrales nucléaires peut-être, etc. Les domaines qui intéressent le plus les Chinois sont la sidérurgie, la fabrication de l'aluminium, le traitement du cuivre, l'électronique et l'industrie lourde.

En fait, malgré l'euphorie actuelle, de nombreux hommes d'affaires nippons s'efforcent de garder la tête froide et ne cachent pas une certaine appréhension devant l'empressement des Chinois.

La question du financement

Beaucoup de projets chinois leur semblent encore flous, mal coordonnés. Surtout, ils estiment que, pour mener à bien son plan de modernisation sur dix ans, la Chine doit investir au moins 300 milliards de dollars au cours des huit prochaines années et débourser pratiquement autant en importations, soit près de 40 milliards par an. En ce qui concerne le Japon uniquement, jusqu'en 1982, la Chine lui achètera pour 21,8 milliards de dollars de produits et équipements et ne lui en vendra que pour 9 milliards. Où trouver les 12 milliards qui manquent ? Les réserves en devises chinoises sont estimées à 2 milliards de dollars.

Jusqu'à présent, la Chine n'a accepté, pour régler ses achats, que des paiements échelonnés et le système des dépôts croisés (une banque étrangère déposant à la Banque de Chine des fonds à terme et celle-ci faisant de même, en apparence, les opérations s'équilibrent. En fait, la banque étrangère prête toujours plus. Avec ces fonds la Chine finance ses importations). Bien qu'apparemment la Chine ait changé de politique à l'égard des emprunts à l'étranger (*le Monde* daté 15-16 octobre 1978), rien ne s'est encore concrétisé en ce domaine. Deux négociations sont en cours : la première concerne un emprunt en eurodollars que la Chine pourrait émettre prochainement à Londres ou à Luxembourg (où la Banque de Chine doit bientôt ouvrir une succursale) ; la deuxième opération est japonaise : un syndicat bancaire groupé autour de la Banque de Tokyo négocie actuellement à Pékin un prêt de 1,5 à 2 milliards de dollars sur une période de cinq à huit ans. Parallèlement à cette opération, la banque d'export-import japonaise essaye de monter un autre prêt de 1,5 milliard de dollars.

Le recours au prêt non lié à l'achat de produits du pays prêteur donne évidemment une grande souplesse à la Chine dans le choix de ses fournisseurs. Mais en se présentant sur le marché financier international, la Chine se place sous les projecteurs des experts qui examineront sa solvabilité, examen que les Chinois ont toujours soigneusement évité. Selon le vice-président de la Bank of America, M. Saubolle, l'endettement chinois s'élèverait à 12 milliards de dollars, ce qui lui permettrait d'emprunter jusqu'à 10 milliards sans difficulté.

La carte du pétrole

Une manière pour la Chine de pallier les difficultés à payer ses achats à l'étranger, c'est d'exporter davantage. Sa principale monnaie d'échange, c'est le pétrole. C'est bien cette carte que veulent jouer les Japonais, mais ils se heurtent à des problèmes. Le Japon a importé, en 1977, 7 millions de tonnes de pétrole chinois. Aux termes de l'accord à long terme sino-japonais, ce volume devrait augmenter régulièrement pour atteindre 15 millions de tonnes en 1983. Mais le pétrole chinois, qui contient beaucoup de paraffine, exige un traitement spécial ; jusqu'à présent, il est surtout utilisé par les compagnies d'électricité. Or celles-ci ont déjà annoncé qu'elles n'étaient pas disposées à en acheter davantage. La majorité du pétrole qu'elles emploient vient d'Indonésie et de Malaisie ; pour augmenter la part des Chinois, il faudrait diminuer celle des pays de l'Asie du Sud-Est. Une autre solution consisterait à traiter davantage de pétrole chinois, mais, dans l'état actuel des installations japonaises, conçues pour des hydrocarbures du Proche-Orient de meilleure qualité, on ne pourra raffiner que 11,3 millions de tonnes en 1983.

En ce qui concerne le charbon, les Japonais viennent de conclure un accord pour l'exploitation en commun des gisements des provinces du Shansi et du Shantung. Le Japon doit importer, entre 1978 et 1982, 5,5 millions de tonnes de charbon chinois.

L'inconnue politique

Apparemment, les Japonais placent de grands espoirs dans le marché chinois. Celui-ci ne va cependant pas devenir du jour au lendemain un débouché mirobolant pour leurs produits. Tous les observateurs s'entendent pour penser que le marché chinois restera, encore pour plusieurs années, marginal dans le commerce total du Japon.

Problèmes de financement, difficultés pour utiliser le pétrole chinois, concurrence de la part des Etats-Unis et de la Communauté européenne : les Japonais tireront assurément de nombreux avantages de leur rapprochement avec la Chine, où ils sont incontestablement les mieux placés, mais ils s'attendent aussi à rencontrer pas mal de problèmes. « *Et puis*, comme le souligne un spécialiste nippon de la Chine, *la succession de « lignes » politiques à Pékin, ces dernières années, prouve qu'il est peut-être risqué d'aller trop vite.* » M. Teng veut changer la Chine plus vite que Mao ne l'a fait en trente ans. Soit, mais il est âgé et qu'adviendra-t-il après lui ?

FIN



ASIE

Thaïlande

EN VISITE A BANGKOK

M. Holbrooke réaffirme que les États-Unis respecteront leurs engagements à l'égard de leurs alliés dans la région

De notre correspondant

Bangkok. — *« La politique à long terme des Etats-Unis au Sud-Est asiatique est de soutenir l'établissement, dans cette région, d'un système stable d'Etats indépendants »*, a dit, mercredi 25 octobre à Bangkok, le secrétaire d'Etat adjoint chargé de l'Asie et du Pacifique, M. Richard Holbrooke.

Cette déclaration intervient précisément au moment où la situation d'instabilité existant dans les pays de l'ancienne Indochine et à la frontière sino-vietnamienne fait craindre des développements de nature à menacer l'indépendance de certains Etats. Après avoir souligné que *« les Etats-Unis ne prendront pas parti dans le conflit qui se développe entre les pays communistes de l'Indochine »*, M. Holbrooke, comme l'avait fait avant lui le vice-président Mondale, lors de ses visites aux Philippines, en Thaïlande et en Indonésie au mois de mai dernier, a réaffirmé que *« les Etats-Unis restent liés par leurs engagements et leurs traités (...) et par leur rôle en vue du maintien d'un équilibre stratégique au Sud-Est asiatique »*

La Thaïlande, bien qu'elle ne soit pas directement menacée par ses voisins communistes, est particulièrement préoccupée par les développements de la situation au Cambodge. On redoute, à Bangkok, de voir s'étendre jusqu'à Phnom-Penh l'influence du Vietnam socialiste.

Les autres Etats membres de l'ASEAN (Malaisie, Indonésie, Philippines et Singapour) partagent ces inquiétudes. Les Etats-Unis aussi. M. Holbrooke l'exprimait clairement en mars dernier alors qu'il proposait au congrès de voter une assistance militaire américaine à la Thaïlande de 31 millions de dollars pour 1979.

Une escale au Laos

D'autre part, il semble que, dans la stratégie d'équilibre régional conclue par Washington, le Japon soit amené à jouer un rôle « stabilisateur » accru, rôle que ne contredit pas nécessairement son rapprochement spectaculaire avec la Chine.

Face à une situation qui évolue rapidement vers des développements difficilement prévisibles, les Etats-Unis paraissent avoir des difficultés à définir une politique consistante à l'égard du sud-est asiatique, ce que souhaitent pourtant les dirigeants anticommunistes de la région depuis l'accession de M. Carter à la présidence. Mais la définition de cette politique, explique un observateur, n'est pas si simple en dépit — ou à cause — de la division des régimes communistes en Asie.

Normaliser dans l'immédiat les relations avec le Vietnam présente au moins trois risques : celui de mécontenter une partie de l'opinion américaine, qui n'est pas remise du traumatisme de la guerre perdue, celui de mécontenter la Chine et celui de raviver l'inquiétude et le ressentiment des pays de l'ASEAN. Mais ne pas le faire, c'est rejeter davantage le Vietnam dans l'orbite soviétique.

L'intérêt stratégique bien compris des Etats-Unis serait, dans les circonstances actuelles, de soutenir le Cambodge pour faire pièce à ce qui est généralement perçu ici comme une menace de Hanoï sur ce pays. C'est d'ailleurs la politique que suivent, chacun à leur tour, les pays de l'ASEAN dans un souci d'équilibre. Ils confortent diplomatiquement M. Pol Pot, quel que puisse être par ailleurs, et en privé, le jugement moral qu'ils portent sur la nature de son régime. C'est une politique que le président Carter peut difficilement préconiser après avoir publiquement jeté l'anathème sur les dirigeants du *« Kampuchéa démocratique »*.

En revanche, il est intéressant de noter qu'après son séjour à Bangkok, M. Holbrooke se rendra pour une journée au Laos, avant de visiter la Birmanie. Ce sera, depuis la défaite du régime soutenu par les Américains, et la prise du pouvoir par le Pathet-Lao, fin 1975, la première visite d'un responsable américain de haut rang à Vientiane. M. Holbrooke s'y rend pour *« s'informer »*.

Les autres problèmes d'importance abordés par le secrétaire d'Etat adjoint avec les dirigeants thaïlandais sont ceux concernant le trafic de drogue et les réfugiés de l'ancienne Indochine. Sur ce dernier point, il a exprimé une vive inquiétude devant l'aggravation de la situation. *« Le flot des réfugiés excède aujourd'hui la capacité d'absorption des pays tiers »*, a-t-il déclaré. Les Etats-Unis se proposent de faire un effort accru et sont favorables, comme l'Australie, à la réunion d'une conférence internationale qui définirait une politique globale.

L'exode, en effet, s'est considérablement aggravé au cours des dernières semaines, alors que persiste la mousson, qui rend les départs par bateau extrêmement hasardeux. Selon les chiffres officiels, quelque dix mille personnes ont fui en septembre, dont sept mille Vietnamiens (en majorité d'origine chinoise) et trois mille Laotiens. C'est un triste et inquiétant record. Le rythme mensuel moyen au cours du premier semestre 1978 n'excédait pas quatre mille réfugiés.

R.-P. PARINGAUX.

AFRIQUE

Somalie

La tentative de putsch du 9 avril dernier

DIX-SEPT OFFICIERS ONT ÉTÉ FUSILLÉS EN PUBLIC A MOGADISCIO

Mogadiscio *(A.F.P.)*. — Dix-sept officiers condamnés à mort pour avoir tenté de renverser, le 9 avril dernier, le général Mohamed Syaad Barre, chef de l'Etat somalien, ont été fusillés en public ce jeudi matin 26 octobre à Mogadiscio.

L'exécution s'est déroulée dans un terrain vague situé dans la périphérie de la capitale somalienne.

A l'issue du procès public qui s'est déroulé à Mogadiscio du 29 juillet au 23 août, la Cour de sûreté de l'Etat avait condamné cinquante-neuf personnes le 13 septebre dernier, dont dix-sept à mort et les autres à des peines de prison de vingt à trente ans. Vingt accusés avaient été acquittés (*le Monde* du 14 septembre).

Tous les accusés étaient membres des forces armées et de la police. Les décisions du tribunal étaient sans appel. Le président Barre n'a pas usé de son droit de grâce.

[La tentative de putsch du 9 avril a fait une vingtaine de morts. Elle est surtout apparue comme la conséquence directe du mécontentement qui régnait au sein de l'armée après l'échec de celle-ci dans la campagne de l'Ogaden. Néanmoins, les dirigeants de Mogadiscio avaient affirmé que les putschistes avaient été « inspirés par des puissances étrangères », tandis qu'ils démentaient certaines informations en provenance de Djibouti faisant état de l'exécution de quatre-vingts officiers.]

Comores

LE PRÉSIDENT ABDALLAH VA SIGNER A PARIS DES ACCORDS DE COOPÉRATION

Investi mercredi 25 octobre dans ses fonctions de premier président de la République fédérale islamique des Comores, M. Ahmed Abdallah, accompagné de MM. Saïd Kafe, ministre de l'économie et des finances, Ali Mroudjae (affaires étrangères) et Hadji Hassanaly (information et télécommunications), était attendu ce jeudi 26 octobre à Paris pour signer de nouveaux accords de coopération entre les Comores et la France.

Le nouveau président, seul candidat, avait été élu avec 99,94 % des suffrages exprimés. Le taux de participation avait été de 98,93 %. M. Ahmed Abdallah avait déjà été élu président des Comores le 9 juillet 1975, et avait été déposé le 3 août suivant. Le 1er octobre 1978, l'archipel a été transformé en République fédérale islamique.

Dans son discours d'investiture, M. Ahmed Abdallah a notamment déclaré : *« Je ne suis pas le président de quelques Comoriens. Je suis le président de tous les Comoriens. (...) C'est pour cela qu'il est essentiel que soient oubliées les querelles d'antan, que soit enterré l'esprit de revanche. Nous entendons promouvoir la création d'un Etat libéral qui respecte les règles de la démocratie, un Etat non aligné, respectueux de la souveraineté des autres, qui défende par tous les moyens sa propre souveraineté, un Etat où l'islam occupera la position privilégiée qu'il n'aurait jamais dû cesser d'occuper. »* — *(A.F.P., Reuter.)*

EUROPE

Portugal

Dans l'Alentejo, les restitutions de terres à leurs anciens propriétairs ne suscitent plus la mobilisation des masses

De notre correspondant

Lisbonne. — L'Alentejo rouge est-il en train de pâlir ? Evora, dimanche 22 octobre : sur une tribune improvisée décorée de drapeaux rouges, M. Cunhal exhorte les paysans à résister à la *« nouvelle offensive du ministère de l'agriculture »*, pour restituer des terres à leurs anciens propriétaires. *« En dépit de tous les obstacles, de toutes les tentatives visant à la liquider, la réforme agraire sera poursuivie et consolidée »*, assure le leader du P.C.P. Il y a des applaudissements. *« La terre à ceux qui la travaillent »*, scande-t-on. Mais on est loin des grandes « journées de lutte » des dernières années. Les communistes locaux ont d'ailleurs convoqué le meeting sur une place de dimensions assez réduites.

Le gouvernement a décidé à la mi-octobre de rendre à leurs anciens propriétaires une vingtaine de propriétés exploitées collectivement depuis 1975. Des blindés de la Garde nationale républicaine (G.N.R.) ont sillonné les rues des principales villes de la province *« pour garantir l'application de la loi »*. Cachés à l'intérieur des bois d'eucalyptus, des groupes de gendarmes continuent à surveiller les opérations. Mais les affrontements avec les ouvriers agricoles des unités collectives et des coopératives sont rares. La consigne des syndicats est d'éviter tout incident.

Deux restitutions étaient annoncées pour le mardi 17 octobre dans la région de Ferreira. Le Syndicat des travailleurs agricoles a essayé de mobiliser la population locale. En vain : le nombre de personnes qui ont répondu à son appel n'a pas dépassé cinq cents. Finalement, les restitutions ont eu lieu deux jours plus tard que prévu. Il n'y a plus eu de manifestation. Dans l'unité collective Freguesia Unidade, une cinquantaine de travailleurs montent toujours la garde sous le regard attentif des agents de la G.N.R. Présence symbolique étant donné que cette exploitation emploie deux cent vingt ouvriers.

Les membres de la coopérative Vilas-Boas ont, quant à eux, abandonné la propriété qui devait être restituée. Rassemblés dans leur village situé à une quinzaine de kilomètres de là, ils attendent que les forces de l'ordre s'en aillent pour « revenir sur les lieux ». Cette tactique est pratiquée dans d'autres localités. C'est la guerre d'usure. Elle révèle la situation délicate des syndicats agricoles.

Le retour des grands propriétaires

Trois ans après l'occupation des terres, beaucoup de choses ont, en effet, changé dans l'Alentejo. Les grands propriétaires relèvent la tête. Dans les cafés de Beja, Evora et Port-Alegre, ils parlent librement de leurs projets d'avenir. Certains font publiquement le bilan de la période révolutionnaire. Comme M. Rodrigues qui nous ouvre ses comptes. La révolution a été pour lui une « tragédie ». Il avait consacré plus de 2 milliards d'escudos (environ 188 millions de francs) à l'achat d'actions dans d'importantes sociétés aujourd'hui nationalisées. Les indemnisations promises par le gouvernement seraient loin de compenser ses pertes. *« Ce n'est pas un vol complet, mais presque »*, dit-il. En outre, M. Rodrigues avait prêté à des particuliers quelques sommes, à un taux d'intérêt très avantageux : au total, cela fait environ 1 milliard d'escudos qu'il n'espère plus récupérer. Enfin, il avait acheté, peu avant le 25 avril 1974, une propriété proche de la ville de Beja. Craignant les conséquences de la révolution, il a préféré *« laisser la terre en repos »*.

Mais l'*« époque de la terreur »* semble terminée. *« Le climat ici s'améliore très nettement »*, reconnaît M. Barros, un des représentants à Beja de la Confédération des agriculteurs du Portugal (CAP). Selon lui, *« il y a actuellement une meilleure compréhension des problèmes »* et les travailleurs *« modèrent leurs exigences »*.

« Ceux qui ont fait les occupations sont les mêmes qui, quelques années auparavant, acclamaient M. Castano », explique un autre exploitant agricole.

Petit à petit, les propriétaires changent d'objectif. Beaucoup d'entre eux veulent maintenant faire abroger la loi sur la réforme agraire, dont le vote à l'Assemblée, en juillet 1977, les avait pourtant remplis de satisfaction. Les dimensions des « réserves » (1) sont déjà contestées. *« Il faut*, précise M. Barros, *que nos exploitations disposent d'une surface raisonnable permettant de les mécaniser. »* Le dirigeant de la CAP indique le fond de sa pensée : *« J'estime que toutes les propriétés doivent être rendues à l'initiative privée car le collectivisme et le coopératisme forcés ne mènent jamais à rien. »*

L'évolution de la situation dans l'Alentejo s'explique en premier lieu par les changements intervenus dans la vie politique portugaise. Ecarté du pouvoir, comment le P.C. pourrait-il donner un appui efficace à une réforme agraire presque entièrement conçue en fonction de ses objectifs politiques ? Les rivalités entre socialistes et communistes ont contribué, d'autre part, à semer la division en milieu agricole. Encouragées par le P.S., plus de soixante-dix coopératives ont été constituées en 1976. Leurs fondateurs quittaient les unités collectives avec l'espoir d'être mieux rémunérés. *« On était moins nombreux, donc on gagnait davantage »*, explique M. Inacio, de la coopérative de Vilas-Boas. Maintenant, il se plaint des conséquences. *« Si on était resté ensemble*, dit-il, *les propriétaires ne reviendraient pas si facilement. »*

L'exemple du village de Ruins

A tout cela s'ajoutent les « erreurs » commises dans le processus d'occupation des terres et de mise en place des structures de direction des exploitations collectives. Les communistes eux-mêmes le reconnaissent : un certain sectarisme a provoqué la marginalisation de petits fermiers propriétaires ou de métayers qui, à présent, se laissent manipuler par les « seigneurs » de la région. Un exemple : les habitants du village de Ruins exploitaient depuis vingt ans une propriété de 700 hectares dénommée le Mont-Blanc. A la veille de la révolution des œillets, celle-ci a été louée à un métayer.

Vient l'été agité de 1975. Les occupations se multiplient dans l'Alentejo. Pour y échapper, le propriétaire propose aux villageois de répartir les terres moyennant une petite somme. Trop tard. De nombreux ouvriers agricoles arrivent de la ville la plus proche et occupent la propriété. Un seul habitant de Ruins accepte de participer à l'occupation. Les divergences entre les ouvriers et les métayers sont très profondes. Moins motivés idéologiquement, ces derniers restent attachés aux anciens propriétaires.

A l'ombre d'un olivier, juste à l'entrée du village, les hommes de Ruins racontent leur mésaventure. Encerclés d'unités collectives de production, ils se sont précipités dans les bras du P.S. M. Soares est venu. M. Lopes Cardoso, à l'époque ministre de l'agriculture, aussi. Un siège local du parti a été bâti, et, lors des élections législatives de 1976, le P.S. a recueilli plus de 90 % des suffrages. Mais les promesses des socialistes ne se sont pas réalisées. *« Le P.S. et le P.C.P. ont fait une alliance dans l'Alentejo »*, concluent-ils. Au mois d'août dernier, ils ont tenté leur chance, occupant pendant huit jours avec leurs tracteurs un petit bout du Mont-Blanc. Scandale. Toute la presse en a parlé. La présidence de la République a promis de trouver une solution. A une seule condition : que les occupants cessent leur mouvement.

La condition a été remplie, mais la solution n'est pas venue. Aussi les habitants de Ruins se montrent-ils désormais disposés à négocier avec n'importe qui. *« Sauf avec les fascistes »*, s'exclame un vieux du village. *« Toujours la même histoire de fascistes »*, répond un autre, assez excité, qui poursuit : *« Qu'est-ce que nous avons aujourd'hui ? La liberté de parler, c'est tout. Avant, nous ne manquions jamais de travail. »* Certains villageois proposent actuellement leurs services aux grands métayers qui récupèrent leurs terres. Offre immédiatement acceptée, car le nombre de ceux qui « osent » affronter la colère des unités collectives est bien limité. Ces villageois espèrent, d'autre part, que des « réserves » seront accordées aux deux grands propriétaires voisins, celui du Mont-Blanc et celui du Val-da-Larve. L'un et l'autre ont garanti qu'ils n'oublieraient pas tant de sacrifices et accusent les communistes de gaspillage. Ils font état de rumeurs qui circulent selon lesquelles des fraudes auraient été commises par des dirigeants d'unités collectives et de coopératives.

Accusation sans fondement ? Pas tout à fait. L'explosion révolutionnaire dans l'Alentejo a donné lieu à des irrégularités. Tolérées par les pouvoirs publics, les exploitations collectives ont été, à partir d'un certain moment, livrées à elles-mêmes. Manquant de techniciens qualifiés, elles ont dû recourir à des éléments jugés plus expérimentés : des émigrés rentrés de France ou d'Allemagne, ou même des régisseurs qui avaient servi sous les ordres des anciens propriétaires.

La solution du problème de l'Alentejo exige un effort qui n'a jamais été accompli, estime M. Almeida Manso, préfet de Beja. Selon lui, *« nous n'avons pas encore assisté à une vraie réforme agraire, mais uniquement à une lutte acharnée visant la possession des terres »*. Son rêve : la construction de l'énorme barrage d'Alqueva près de la frontière avec l'Espagne, qui permettra d'irriguer 163 000 hectares. L'accord pour le commencement des travaux a été donné sous le premier gouvernement constitutionnel dirigé par M. Soares, malgré l'avis de certains experts qui critiquaient le gigantisme du projet. Le périmètre du lac atteindra plus d'un millier de kilomètres. Il sera navigable sur 100 kilomètres, jusqu'à la ville espagnole de Badajor. *« On développera alors le tourisme »*, affirme M. Manso, qui prévoit, en outre, l'installation d'industries liées aux activités agricoles.

En attendant, les plaines dorées l'Alentejo risquent toujours de devenir le théâtre de confrontations violentes. Beaucoup de paysans gardent le souvenir d'un passé de misère, leur désarroi actuel peut faire place à une attitude plus énergique ; en fin de compte, ils ont très peu à perdre.

La tâche du P.S. est difficile. Il doit montrer sa force sans se laisser déborder par l'extrême gauche, en particulier, par l'Union démocratique populaire (U.D.P.). Les interventions de M. Barreiros, seul représentant de l'U.D.P. au Parlement, qui récemment s'est rendu aux endroits les plus « chauds » de l'Alentejo, ont été suivies avec intérêt.

Le P.C.P. a réagi, accusant les *« gauchistes »* de vouloir *« lancer le peuple contre les fusils de la G.N.R. »*, et ces joutes verbales n'ont pas cessé. En vacances dans son village natal d'Ervidel qu'il a quitté à l'âge de quinze ans, un jeune marin exprimait ainsi sa déception à l'égard des partis politiques de gauche : *« J'admets qu'ils se battent à Lisbonne, mais ici, où tout le monde se connaît, je n'ai pas encore compris pourquoi ils persistent à ne pas se mettre d'accord. »*

JOSE REBELO.

(1) Surface maximale pour les propriétés privées situées dans la région touchée par la réforme agraire. Elle correspond à soixante-dix mille points calculés en fonction de la qualité moyenne des terres. Dans les régions irriguées du nord de Lisbonne, cette limite peut être atteinte avec moins de 20 hectares, alors que dans les terres pauvres du sud du pays, il faut plusieurs centaines d'hectares pour y parvenir.

NOUVEAU CHEF DU GOUVERNEMENT

M. Mota Pinto va chercher à s'assurer une majorité au Parlement

Désigné mercredi 25 octobre par le président Eanes pour former le nouveau gouvernement portugais, M. Mota Pinto va s'efforcer de composer son équipe en tenant compte des impératifs politiques. Il lui faut s'assurer une majorité au Parlement avant de présenter son programme à la Chambre. Sans doute fera-t-il appel à des ministres qui appartiennent au parti socialiste et au Centre démocratique et social.

PORTRAIT

Un intellectuel ouvert au dialogue

Un intellectuel ouvert au dialogue qui sait allier l'imagination au pragmatisme : ainsi définit-on dans les milieux politiques modérés l'homme qui vient d'être chargé de constituer le prochain gouvernement portugais, le quatrième depuis les élections législatives d'avril 1976, et le dixième depuis la « révolution des œillets » d'avril 1974.

Agé de quarante-deux ans, M. Carlos Mota Pinto est né à Pombes, petite ville du centre du pays. Elève brillant, il a fait des études de droit à l'université de Coïmbra dont il est devenu vice-recteur de mai 1974 à janvier 1975. Fondateur du parti social-démocrate, il a été élu député aux élections pour l'Assemblée constituante. Opposé à la stratégie « droitière » préconisée par le président du P.S.D., M. Sa Carneiro, il avait décidé de quitter ce parti à l'issue d'un congrès houleux qui eut lieu à Aveiro en décembre 1975.

En tant que personnalité « indépendante », M. Mota Pinto a été nommé par le président de la République membre de la commission, présidée par le commandant Melo Antunes, chargée de vérifier la constitutionnalité des lois.

En juillet 1976, M. Mario Soares l'a invité à faire partie du premier gouvernement constitutionnel comme ministre du commerce et du tourisme, fonction qu'il a exercée jusqu'à décembre 1977. Le nom de M. Mota Pinto figurait déjà sur la liste des « premiers ministres possibles » que le général Eanes avait proposée aux partis au mois d'août dernier. Mais il avait été laissé de côté au profit de M. Nobre da Costa.

Pour accomplir sa tâche, le nouveau premier ministre compte au départ sur le soutien des socialistes et des centristes, alors que le P.C.P. se montre plutôt réservé à son sujet. Mais les difficultés majeures doivent venir du parti social-démocrate, moins pour des raisons idéologiques que tactiques. Déjà lancé dans la bataille électorale, M. Sa Carneiro préférerait, en effet, maintenir la formation politique qu'il préside en dehors des responsabilités gouvernementales. Aussi, les efforts de M. Mota Pinto, qui essaiera sans doute d'obtenir la collaboration de certains éléments du P.S.D., risquent-ils de provoquer certains remous au sein de ce parti.

M. Mota Pinto devrait chercher à constituer un cabinet moins technique et plus politique que celui de son prédécesseur. Il lui faudra dégager une nouvelle coalition de centre gauche qui puisse se maintenir au pouvoir jusqu'aux élections législatives de 1981. Dans l'imminence, il va d'abord chercher à s'assurer à l'Assemblée une majorité qui approuvera le programme qu'il doit présenter au milieu de novembre.

J. R.

EUROPE

République fédérale d'Allemagne

Les décisions prises au congrès de Ludwigshafen tendent à situer la C.D.U. à droite

De notre envoyé spécial

Ludwigshafen. — En inaugurant le congrès des chrétiens-démocrates, réuni à Ludwigshafen, le président de la C.D.U., M. Helmut Kohl, avait lancé, lundi 23 octobre, comme on pouvait s'y attendre, un appel invitant ses amis à mobiliser toutes leurs forces pour reconquérir le pouvoir à Bonn aux élections générales de 1980. Mais bien qu'il ait, au cours des assises de son parti, très vivement critiqué le chancelier Schmidt, le chef de l'opposition n'a pas, semble-t-il, donné à ses propres troupes le sentiment qu'il était à la veille d'opérer une percée décisive contre la coalition socialiste libérale. Du moins si l'on en croit une des réflexions désabusées que l'on pouvait entendre dans les couloirs de la Friedrich Ebert Halle de Ludwigshafen : *« Nous sommes sûrs de gagner dès 1984... »*

Au cours de leur congrès, les militants de la C.D.U. ont adopté le *« programme de principes fondamentaux »*, qui avait été lentement mis au point au cours des sept dernières années. Le texte a été voté à l'unanimité. Ces assises n'en ont pas moins révélé des différends. Tout d'abord des querelles de personnes, même si elles ont été traitées avec beaucoup de discrétion. Le réquisitoire de M. Kohl contre ceux qui, par manque de solidarité, *«sabotent»* les chances de la C.D.U., s'adressait de toute évidence à son prédécesseur, M. Rainer Barzel. Mais si le président du parti a été, sur ce point, chaleureusement applaudi par les congressistes, ces derniers ont néanmoins été déçus par un leader que beaucoup d'entre eux ont trouvé trop peu convaincant.

Pour l'instant, certes, M. Kohl reste le dirigeant le plus acceptable par toutes les tendances du parti, et aucun rival ne le menace de façon directe. L'an prochain, toutefois, un autre congrès de la C.D.U. devra réélire son équique dirigeante. On ne peut exclure que, d'ici là, les militants tournent leurs regards dans une autre direction.

Au congrès de Ludwigshafen s'est manifestée une contradiction qui, si elle n'est pas nouvelle pour le C.D.U., n'en est pas moins fondamentale. En principe, le combat contre la coalition socialiste libérale exige que les dirigeants chrétiens-démocrates se différencient aussi nettement que possible de leurs adversaires. Mais, dans le même temps, il s'agit aussi pour eux de séduire quelque 2 ou 3 % d'électeurs du centre encore fidèles au chancelier Schmidt. Pour cela, il leur faut, comme l'a expliqué le secrétaire général de la C.D.U., M. Geissler, *« abaisser les barrières »*, en faisant preuve de modération, et même en essayant de se montrer *« plus progressiste »* que l'adversaire de gauche. La déclaration de principe qui vient d'être adoptée par le congrès résout d'autant moins ce problème qu'elle reste beaucoup trop abstraite et générale.

« Nous avons affaire aux simples citoyens »

Lundi, M. Kohl, et le secrétaire général, M. Geissler, avaient consacré quelques heures à exposer et à expliquer ce programme. Le lendemain matin, cependant, la première décision du congrès fut d'en réclamer un « digest », qui ferait apparaître de façon compréhensible et succincte les thèses exposées de façon un peu trop verbeuse dans le programme proposé aux électeurs. Pour justifier cette demande, l'un des représentants de la « base » ne craignit pas de dire au président du parti : *« Je ne doute pas que vous vous soyez adressés à des philosophes éminents. Mais nous, qui avons affaire aux simples citoyens, il nous faut un programme avec lequel nous puissions faire quelque chose... »*

Malgré les efforts des dirigeants pour rechercher une ouverture politique vers le centre, la plupart des décisions prises à Ludwigshafen tendent à situer la C.D.U. à droite. La gauche du parti a peut-être remporté un succès — modeste — en faisant admettre que la réduction du temps de travail pourrait, dans certaines circonstances, contribuer à résoudre le problème du chômage. Mais, d'un autre côté, les congressistes ont atténué la clause du programme préconisant *« le droit au travail »*, pour la réduire à une simple *« liberté du droit au travail »*, pour exclure toute interprétation qui accorderait une valeur juridique à ce droit. Face à l' *« égalité des chances »* pour tous les citoyens, ils ont préféré l' *« équité »* des chances offertes à chacun. Au nom du *« respect de la personne humaine »*, ils se sont prononcés de façon très claire contre l'avortement, alors que la direction officielle du parti, soucieuse de ne pas choquer les jeunes électeurs qui se détournent de la C.D.U., aurait souhaité une prise de position beaucoup plus prudente. Enfin, les militants ont acclamé le président du Bundestag, M. Carstens, lorsqu'il leur a promis qu'en faisant preuve de patience, de résolution et de *« fermeté spirituelle »*, Berlin redeviendrait un jour la capitale d'une Allemagne réunifiée. Et si, en fin de compte, le secrétaire du parti a pu se féliciter que Dieu figure de nouveau dans le programme des chrétiens-démocrates, il est douteux que, dans un pays où les grands partis entretiennent de toute façon des rapports cordiaux avec les Eglises, cette prise de position renforce beaucoup les chances de la C.D.U.

Bien des gens se posent d'ailleurs la question de savoir si un *« programme fondamental »* invoquant des valeurs aussi abstraites que *« la liberté, la solidarité et la justice »* peut jouer un rôle quelconque dans le choix des électeurs. L'exemple du S.P.D. est sans doute illusoire, car très peu de citoyens connaissent son programme. Très peu nombreux sont également ceux qui savent que la C.D.U. n'en avait jamais eu jusqu'à son congrès de Ludwigshafen.

JEAN WETZ.

Belgique

M. Vanden Boeynants a présenté brièvement son programme de gouvernement de transition

De notre correspondant

Bruxelles. — *« Nous nous trouvons à un moment crucial de notre vie nationale. »* C'est l'avertissement lancé par M. Paul Vanden Boeynants dans la déclaration gouvernementale la plus courte de l'histoire parlementaire belge, mercredi après-midi 25 octobre. *« La vie de ce gouvernement sera brève, cette déclaration le sera également »*, avait dit le premier ministre. Sa lecture n'a duré que quatre minutes et demie.

Il est vrai que le climat politique est tel que tout mot superflu et irréfléchi pouvait entraîner des divergences dans la majorité, péniblement ressoudée au lendemain de la démission de M. Tindemans. Le nouveau premier ministre a négocié pendant quatre jours pour obtenir un accord sur les articles de la Constitution, qui seront soumis à révision par le Parlement élu dans quelques semaines (*le Monde* du 26 octobre).

Toute tentative de modification de la loi fondamentale de 1831 doit être annoncée et précisée avant la dissolution des chambres ; or des différends étaient survenus au cours des derniers jours. C'est ainsi que les sociaux-chrétiens flamands du C.V.P. voulaient modifier le fameux « article 107 quater » instituant la régionalisation, pour y faire reconnaître expressément un pouvoir fiscal aux régions. Les francophones s'y sont opposés, par crainte de voir le principe de la *« régionalisation à trois »* (Wallonie, Flandre, Bruxelles) remis en cause. Finalement, on a découvert, mardi, un système reconnaissant le pouvoir fiscal régional sans remise en question de l'article 107 quater.

Il en est de même pour l'article 59 *bis*, dont la révision aurait permis le transfert de la politique de l'enseignement aux communautés culturelles. La paix scolaire conclue en 1958 risquait d'être remise en cause, la Flandre catholique pouvant favoriser l'enseignement libre et la Wallonie socialiste l'école officielle. Ce projet a suscité l'opposition des socialistes flamands et des sociaux-démocrates wallons, qui auraient été mis en minorité chacun dans leur région ; il a donc été abandonné.

M. Vanden Boeynants a résumé en quatre points la tâche de son gouvernement : préparer la réforme de la Constitution, prendre les dispositions pour l'organisation des élections européennes, défendre le franc et lutter contre l'inflation et le chômage. *« Puisque les élections n'ont pu être évitées, nous assurerons la consultation du corps électoral dans les délais les plus brefs, en évitant la faute politique que constitueraient l'élection d'un Parlement composé de Chambres non constituantes et la dangereuse absence d'un gouvernement pleinement responsable »*, a-t-il assuré. La date du 17 décembre 1978 est toujours citée comme la plus probable pour les élections.

PIERRE DE VOS.

DIPLOMATIE

Henri Bonnet est mort

M. Henri Bonnet, ambassadeur de France, grand officier de la Légion d'honneur, médaillé de la Résistance, est décédé mercredi 24 octobre, dans un hôpital de la région parisienne, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Un ambassadeur de la France

C'était un homme merveilleux. Gai, d'un optimisme indéracinable, chaleureux, profondément cultivé, disponible au point de ne jamais laisser personne soupçonner qu'on pouvait le déranger. Plus qu'un ambassadeur de France, ce fut véritablement, pendant dix ans, à Washington, de 1944 à 1955, un ambassadeur de la France.

Avec sa femme, morte il y a seize ans déjà, la dynamique, la volcanique Hellé, dont le prénom, à lui seul, disait les origines grecques, il n'a pas peu contribué à rétablir aux Etats-Unis, sous tous leurs aspects, après la dure éclipse de la guerre, le crédit et le prestige de notre pays. « Les Bonnet » étaient si populaire que, lorsqu'ils quittèrent leur poste, ils durent refuser quelque cinquante dîners d'adieux.

L'humour naturel d'Henri Bonnet était magnifiquement servi par la parfaite désinvolture avec laquelle il parlait la langue de Shakespeare, sans faire le moindre effort pour corriger un accent français digne des meilleurs films de Hollywood, sans hésiter à recourir à sa langue maternelle quand un mot anglais lui faisait défaut. Qui ne l'a pas entendu dire My dear friends, just a tour d'horizon, *ou répondre à une jeune femme en l'appelant* My little rabbit, *ne peut imaginer la bonne humeur qui régnait en permanence, à cette époque faste, à la représentation française à Washington. Mais ce joyeux compagnon restait toujours d'une parfaite dignité, reflet de sa totale simplicité. Et c'était un travailleur acharné, qui a joué un grand rôle dans toutes les négociations sur le plan Marshall, la création du pacte atlantique, l'armée européenne, etc.*

Avant de devenir ambassadeur, Henri Bonnet, au sortir de Normale sup', avait fait la guerre de 1914-18, qu'il avait terminée avec les galons de capitaine et la Légion d'honneur. Après un passage à la rédaction de l'Ere nouvelle, il était entré, en 1920, au secrétariat de la société des Nations, puis avait pris, en 1931, la direction de l'Institut international de coopération intellectuelle qui devait lui faire faire de nombreux voyages à travers le monde. Après l'invasion de la France, il s'était établi à New-York où il enseigna à l'Ecole libre des hautes études et assuma la vice-présidence du comité France for ever. *En 1943, de Gaulle l'appela au Comité de libération nationale, dont il devint le commissaire, puis le ministre à l'information. Il était tout désigné par ses amitiés américaines pour devenir le premier ambassadeur à Washington de la France libérée.*

Après son départ pour la retraite, il s'était consacré à France-Amérique, dont il était le vice-président, à l'Union française pour le sauvetage de l'enfance, et un moment à la Compagnie française du Sahara. Il avait été très affecté par la mort de sa femme, mais on continuait de le rencontrer dans les réceptions diplomatiques, un peu tassé, bien sûr, mais toujours disert, et sans jamais un mot d'amertume.

A. F.

● *Le ministre autrichien des affaires étrangères*, M. Pahr, est arrivé mardi 24 octobre à Paris pour une visite de quatre jours en France à l'occasion de la réunion de la conférence générale de jeudi M. de Guiringaud.

● *M. Jean-Marie Bressand*, délégué général de la Fédération mondiale des villes jumelées, a précisé mardi 24 octobre au cours d'une conférence de presse la conception de la F.M.V.J. en matière de jumelages Est-Ouest. Il a notamment déclaré : *« Nous n'intervenons pas au niveau institutionnel. A la limite, on pourrait considérer que, plus un régime est contraignant, plus il nous faut être présents dans les communes pour y propager la contagion de la liberté. Nous avons tenté de le faire dans l'Espagne de Franco. Nous le tentons aujourd'hui en U.R.S.S. et ailleurs. »*

Un aperçu représentatif de l'économie nationale suisse.

Peut-être le remarquerez-vous sur cette photo de la 3e classe de l'école primaire d'Aesch, dans le canton de Bâle en Suisse: *au moins 48% de* l'économie nationale suisse vous y adresse un sourire accueillant. Selon les estimations de l'Office fédéral de statistiques suisse pour l'année 1977, presque la moitié des Suisses travaillent en effet dans les prestations de services. *Dans des* professions qui marquent le visage de la Suisse de leur empreinte *tout autant que l'embrasement* des Alpes et la poudreuse.

Autrement dit, de tous les André, Heidi, Isabelle, Hans-Ueli, Marco et Gina de Suisse qui *potassent* encore leur géographie, leur physique, leur anglais, leur algèbre et *autres, un sur deux* optera pour une profession servant à servir quelqu'un. *Qu'il s'agisse* de celle de serveuse, de médecin, de chauffeur de taxi, d'hôtelier, de coiffeuse, de vendeuse, de guide de montagne ou de contrôleur de chemin de fer.

Car, contrairement à l'opinion largement répandue, *les Suisses* ne gagnent pas leur vie en ne fabriquant que du fromage, du chocolat, des *montres* et des machines.

Les Suisses gagnent surtout leur vie au moyen de la Suisse même. (Le tourisme étant *effectivement* une des principales branches économiques de Suisse.) *Et dès le moment où les Suisses ne* sont plus jugés *d'après* leurs performances scolaires, ils le sont sur leurs prestations de services.

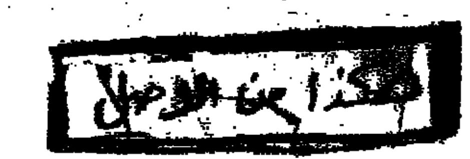
Cela vaut pour *Swissair également*. En effet, il ne lui suffit pas d'avions modernes (*prochainement* Swissair aura deux DC-10 et deux DC-9-51 de plus et – un *nouveau modèle* – *quinze* DC-9-80) et d'un réseau couvrant le monde entier (Swissair *dessert 93 destinations* aux quatre coins du globe). Il faut aussi et *surtout* ces *qualités quasi* proverbiales qu'on prête aux Suisses: exactitude, conscience et *l'hospitalité suisse* (*qui se manifeste*, par exemple, dans le fait qu'en matière de *nourriture, nous* tenons compte des usages religieux, des prescriptions diététiques et des goûts des enfants).

Vous le voyez: en Suisse, très *nombreux* sont les gens qui, d'une façon ou d'une autre, *s'affairent à aider d'autres* gens à faire quelque chose. Par exemple, à ne rien faire du tout pendant quelques jours ou quelques semaines. Et pour cela, la Suisse est vraiment le *pays d'accueil* par excellence.

Cela dit, qui sait si lors d'un vol Swissair dans quelque 15 ans, votre apéritif ne vous *sera pas* servi par Evelyn – en bas à droite sur la photo. Car elle est *d'ores* et déjà fermement décidée à devenir hôtesse Swissair.



GGK



Le Monde

politique

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

M. Barre : la France n'est pas le Petit Chaperon rouge ni la future Assemblée le Grand Méchant Loup

Dans une interview prévue de longue date et publiée jeudi 26 octobre par « le Progrès de Lyon », le premier ministre ouvre la campagne de sensibilisation de l'opinion publique que le gouvernement a décidé de mener avant les élections européennes qui doivent avoir lieu le 10 juin 1979. Il y répond longuement aux réserves qui s'expriment au sein du R.P.R. et surtout aux mises en garde lancées par M. Michel Debré au nom du Comité pour l'indépendance et l'unité de l'Europe.

Selon M. Barre, les craintes de l'ancien premier ministre du général de Gaulle sur les risques de voir un jour l'Assemblée européenne élue au suffrage universel porter atteinte à la souveraineté de la France sont sans fondement. Le premier ministre pousse sa riposte jusqu'à tourner en dérision l'argumentation soutenue par M. Michel Debré en assimilant celle-ci au conte du « Petit Chaperon rouge » menacé par le Grand Méchant Loup. Et quand M. Barre dénonce les « faux épouvantails » et les « procès d'intention », il le fait en invoquant la continuité de l'action du général de Gaulle.

Il reste que les divergences entre le gouvernement et le R.P.R. demeurent entières, et que les déclarations du premier ministre ne paraissent pas de nature à conforter, sur ce point, la « trêve » parlementaire décrétée par M. Jacques Chirac au sein de la majorité.

M. Raymond Barre souhaite que l'opinion publique se sente « *mobilisée* » par la prochaine élection de l'Assemblée européenne.

Elue au suffrage universel, cette Assemblée ne sera-t-elle pas tentée de se doter d'un exécutif qui aurait le pouvoir d'appliquer ses décisions ?

« *Que puissent se trouver, dans une Assemblée européenne élue au suffrage universel, des représentants désireux de s'ériger en « constituants », c'est possible et même probable*, déclare M. Barre. *Mais à quoi cela peut-il aboutir ? A rien. La Communauté est fondée sur des traités conclus entre les Etats. L'Assemblée est née de ces traités ; elle est élue par suite d'un accord entre les Etats. Comment l'Assemblée pourrait-elle se doter d'un exécutif contre la lettre des traités, contre la volonté des Etats membres, dans un domaine où la règle est et ne peut être que l'unanimité ?*

Quand j'entends la dénonciation des périls que ferait courir à la France l'élection de l'Assemblée de Strasbourg au suffrage universel, poursuit le premier ministre, *j'ai tendance à évoquer le conte pour enfants où le Petit Chaperon rouge est menacé par le Grand Méchant Loup. La France n'est pas le Petit Chaperon rouge ni la future Assemblée le Méchant Loup.* »

Le premier ministre estime que l'élection au suffrage universel de l'Assemblée des Communautés « *ne saurait entraîner une extension des pouvoirs de cette Assemblée tels qu'ils ont été fixés par les traités et les actes subséquents* » : « *C'est ce que dit d'ailleurs la loi ratifiant l'accord de 1976 sur l'élection de l'Assemblée européenne. Pourquoi agiter de faux épouvantails ? La France a suffisamment souffert elle-même du régime d'assemblée pour que son gouvernement veille à ce que pareille mésaventure n'arrive à l'Europe en construction.* »

M. Barre indique, au passage, qu'il ne lui paraît pas « souhaitable » d'instituer une incompatibilité entre le mandat de député ou de sénateur et celui de membre de l'Assemblée européenne.

Evoquant l'élargissement de la C.E.E., le chef du gouvernement affirme : « *L'élargissement doit être conçu dans un esprit offensif et non défensif. Cela signifie, d'une part, que nous devons renforcer l'économie de nos régions méridionales, et c'est l'objet du plan de développement du Sud-Ouest, d'autre part, que nous devons sans retard rechercher sur les marchés de nos futurs partenaires — et notamment en Espagne — des positions que d'autres pays de la Communauté commencent déjà à établir. Une action immédiate et dynamique serait certainement plus utile que des lamentations.* »

Les régions françaises pourront-elles préserver leur identité dans une vaste structure européenne ?

« *Je ne vois pas pour quelles raisons l'Alsace ou la Bretagne cesseraient d'être ce qu'elles sont*, répond M. Barre. *La France ne se dissoudra pas dans une organisation européenne qui, aux yeux du gouvernement français, ne peut être que confédérale, c'est-à-dire doit respecter l'identité, l'unité et la souveraineté des nations européennes.*

» *La politique régionale que conduit le gouvernement ne saurait évidemment aller vers une autonomie à l'italienne, ni vers une régionalisation communautaire. Entre un excès de centralisation et un excès de régionalisme, il y a place en France pour une déconcentration plus poussée et une certaine décentralisation conforme aux aspirations des Français, qui n'admettraient pas ce qui pourrait menacer l'unité nationale.* »

En conclusion, le premier ministre souligne :

« *On invoque souvent à l'heure actuelle le général de Gaulle. Mais nul ne peut indiquer avec certitude ce qu'aurait fait ou dit ce puissant esprit, particulièrement attentif à déceler les évolutions profondes de l'Europe et du monde, et toujours prêt à s'y adapter dans le seul intérêt de la France.*

» *Le seul principe qu'il ait toujours affirmé, c'est que la France devait rester maîtresse de son destin.* (...)

» *La continuité de l'action de la France sur tous ces plans a été maintenue, après le général de Gaulle, par le président Pompidou et par le président Giscard d'Estaing. Elle me paraît évidente, quels que soient les procès d'intention.* »

Le R.P.R. propose un contrat d'emploi insertion pour les jeunes et une réforme de l'A.N.P.E.

Un groupe de travail du R.P.R. dirigé par MM. Philippe Dechartre, secrétaire général adjoint, et Jean Frézal, délégué national à la recherche et à la formation, a mis au point trois propositions de loi qui ont été transmises au groupe parlementaire gaulliste de l'Assemblée nationale, à charge pour celui-ci de le déposer sur le bureau de l'Assemblée au cours de la présente session. Ces propositions sont relatives aux problèmes de l'emploi.

La première prévoit une réforme de l'Agence nationale pour l'emploi, afin que celle-ci « *soit allégée de ses tâches administratives et de gestion et retrouve sa vocation première, c'est-à-dire qu'elle soit exclusivement axée sur la prospection et le placement des travailleurs* ». A cette fin, la proposition de loi prévoit une structure décentralisée au niveau des régions. Chacune des vingt-deux agences régionales sera un établissement public autonome géré par un conseil d'administration composé de huit membres du conseil régional et de huit membres du comité économique et social de la région. Le conseil élira son président en son sein.

Les deux autres propositions de loi complètent la loi de 1971 sur la formation professionnelle, en donnant à celle-ci pour titre « *Loi sur la formation professionnelle, l'insertion professionnelle et la promotion sociale dans le cadre de l'éducation permanente* ». Une proposition prévoit notamment que pour les jeunes gens de dix-huit à vingt-six ans inscrits dans les établissements scolaires ou universitaires, une possibilité est ouverte d'effectuer des stages « *en alternance* » dans des entreprises. Des stages dans les établissements scolaires sont ouverts également pour les apprentis à partir de l'âge de quatorze ans.

Pour faciliter la transition entre la période scolaire et l'entrée dans le monde du travail, une autre proposition de loi préconise la création d'un « *contrat d'emploi insertion* » qui permette aux jeunes gens de perfectionner leur formation tout en appartenant à des entreprises. Ce contrat prévoit, notamment, un travail à mi-temps qui peut s'échelonner sur une période de un à trois ans entre les âges de dix-huit et vingt-deux ans. Pendant cette période, le jeune acquiert la qualité de salarié de l'entreprise et perçoit un salaire qui devrait, selon la proposition de loi, être au moins égal au SMIC sur la base de son taux d'heures de travail. Le R.P.R. propose également que l'Etat prenne à sa charge la part des cotisations sociales incombant normalement au salarié et à l'employeur dans ce type de contrat. Enfin, la proposition de loi stipule que le ministre du travail deviendrait vice-président du comité interministériel de la formation professionnelle, au même titre que le ministre de l'éducation nationale, qui est actuellement le seul titulaire de ce titre, sous la présidence du premier ministre. Le R.P.R. a demandé à deux nouveaux et jeunes députés de rapporter ces propositions, MM. Lataillade (Gironde) et Delalande (Val-d'Oise).

Les consultations du premier ministre

M. LECANUET SUGGÈRE PLUSIEURS FORMULES DE « PROPORTIONNELLE »

Les trois délégués de l'U.D.F., qui ont été reçus mercredi après-midi 25 octobre à l'hôtel Matignon, MM. Jean Lecanuet, président du conseil du mouvement, Roger Chinaud, président du groupe de l'Assemblée nationale, te Adolphe Chauvin, président de l'inter-groupe du Sénat, ont confirmé au premier ministre qu'ils accueillent favorablement les trois projets du chef de l'Etat relatifs à l'introduction de la proportionnelle pour les élections municipales dans les grandes villes, à la limitation du cumul des mandats et à la réglementation du financement des partis politiques.

Le président de l'U.D.F., évitant de prononcer le mot de « proportionnelle », qui déplaît aux gaullistes, a indiqué qu'il avait suggéré à M. Barre d'étudier des formules qui permettraient, par exemple, d'assurer à la liste arrivant en tête du scrutin une majorité des sièges et d'accorder le reste à la liste placée en seconde position, ou d'attribuer ce reste aux différentes listes minoritaires. Il s'agirait donc d'introduire pour les municipales une « proportionnelle » pondérée.

L'U.D.F. souhaite également que soient évités des cumuls de mandats « *excessifs* » et qu'il soit mis fin « *aux financements occultes et aux inégalités par l'argent* », notamment pendant les campagnes électorales.

Comme ceux du R.P.R., les délégués giscardiens auront ultérieurement un nouvel échange de vues avec le premier ministre. Auparavant M. Barre recevra, le 27 novembre, une délégation de l'U.D.F. avec laquelle il s'entretiendra, cette fois, des problèmes économiques et sociaux.

NOMINATIONS DE SOUS-PRÉFETS

Le *Journal officiel* du jeudi 26 octobre publie les nominations suivantes de sous-préfets :

M. Bernard Patault, sous-préfet de Lens (Pas-de-Calais), est nommé secrétaire général des Bouches-du-Rhône.

M. André Berhault, secrétaire général de la Marne, est nommé sous-préfet de Lens.

M. Pierre Bataillon, sous-préfet de Montluçon (Allier), est nommé secrétaire général de la Marne.

M. Jacques Trombert, chargé de mission auprès du préfet de l'Essonne, est nommé sous-préfet de Montluçon.

M. Pierre Hug, sous-préfet de Rochefort (Charente-Maritime), est nommé sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de l'Essonne.

M. Lucien Creissel, sous-préfet de Montargis (Loiret), est nommé sous-préfet de Rochefort.

M. Robert Montpezat, secrétaire général des Vosges, est nommé sous-préfet de Montargis.

M. Philippe Callède, secrétaire général des Deux-Sèvres, est nommé secrétaire général des Vosges.

M. Michel Kotas, directeur du cabinet du préfet de la région Auvergne, préfet du Puy-de-Dôme, est nommé secrétaire général des Deux-Sèvres.

M. Jean Fedini, directeur du cabinet du préfet de la Haute-Loire, est nommé sous-préfet de Vouziers (Ardennes).

M. Albert Thill, sous-préfet de Haguenau (Bas-Rhin), est nommé sous-préfet de Ribeauvillé (Haut-Rhin).

Dans la fonction publique locale

LES FÉDÉRATIONS C.G.T. ET C.F.D.T. DU PERSONNEL COMMUNAL CRAIGNENT UN « DÉMANTÈLEMENT ».

Les responsables de la fédération des services publics et de santé C.G.T. (branche communale) et la fédération Interco-C.F.D.T. ont fait le point « *des luttes du personnel communal pour l'amélioration de leur situation et celle du service public* », mercredi 25 octobre, au lendemain de la journée d'action du 24 octobre qui a été marquée par divers mouvements de grève et manifestations (notamment à Paris où quelque vingt-cinq mille employés municipaux, selon les syndicats, ont défilé de l'Hôtel de Ville à la place de la C...corde).

Après avoir dénoncé les modalités prévues par le ministère de l'intérieur pour la création de l'emploi d'attaché communal qui, estiment-ils, « *remet gravement en cause les droits acquis des rédacteurs et des chefs de bureaux* », les dirigeants des deux fédérations ont énuméré les principales revendications des personnels communaux : reclassement dans le groupe supérieur des éboueurs, égouttiers, fossoyeurs et ouvriers d'entretien de la voie publique et retraite à cinquante-cinq ans pour ces catégories ainsi que pour les pompiers qui réclament également l'application des « 24 × 48 » (une journée de travail suivie de deux journées de repos), titularisation de l'ensemble des personnels des offices H.L.M.

Les responsables fédéraux de la C.G.T. et de la C.F.D.T., qui seront reçus le 14 novembre par M. Marc Becam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur veulent poursuivre l'action contre les risques de « *démantèlement* » du service public communal, que contient, selon eux, le « *plan de développement des responsabilités communales* » préparé par le gouvernement.

● *La Fédération des républicains de progrès* a estimé, mardi 24 octobre, que c'est « *la persistance d'un courant gaulliste de progrès, irréductible aux grands partis de la majorité comme de l'opposition qui, en se portant sur les candidats socialistes au cours des récentes élections partielles, a largement contribué à leur victoire* ». Elle entend exprimer ce courant « *dans la perspective d'un vaste rassemblement démocratique, et, à cette fin, convie tous les gaullistes de fidélité et de progrès, quelle que soit la formation à laquelle ils appartiennent, à préparer dans les meilleurs délais les vues de leur nécessaire regroupement* ».

ACCUEILLI A L'HOTEL DE VILLE PAR M. CHIRAC

M. Giscard d'Estaing a inauguré l'exposition Charles-de-Gaulle

Accueilli par M. Chirac, maire de Paris, M. Giscard d'Estaing a inauguré mercredi 25 octobre, à l'hôtel de ville de Paris, une exposition organisée par l'Institut Charles-de-Gaulle et consacrée au général de Gaulle (*le Monde* du 26 octobre).

Les veuves des maréchaux Juin et de Lattre, plusieurs membres de la famille et d'anciens ministres du général de Gaulle, ainsi que trois anciens premiers ministres, MM. Messmer, Couve de Murville et Chaban-Delmas, ont assisté à cette inauguration.

MM. Palewski et Lefranc, respectivement président et secrétaire général de l'Institut Charles-de-Gaulle, et le vice-amiral Philippe de Gaulle, lui ont commenté l'exposition. M. Giscard d'Estaing s'est attardé devant des photographies peu connues du général de Gaulle, ainsi que devant les objets personnels lui ayant appartenu, puis il a regardé quelques instants le spectacle audio-visuel construit sur le thème : « *Charles de Gaulle : une certaine idée de la France* ». Accompagné de M. Chirac, qui lui a offert un fac-similé de l'original de l'appel du 18 juin 1940, le président de la République a salué quelques-uns des trois cents cinquante invités, avant de quitter l'Hôtel de Ville pour l'aéroport de Villacoublay.

Les élus communistes et socialistes, qui avaient dénoncé « *la célébration publicitaire d'un armistice* » entre le chef de l'Etat et le chef de file de la principale formation de la majorité (*le Monde* du 25 octobre), n'ont pas assisté à cette inauguration.

M. Chirac avait, mercredi matin 25 octobre, au micro de R.T.L., répondu en ces termes aux arguments de l'opposition : « *On peut toujours ramener les grandes choses à de petits sentiments lorsqu'on a un petit esprit. Il ne s'agit pas d'une visite de M. Giscard d'Estaing à M. Chirac, le maire de Paris a invité le président de la République à inaugurer une grande exposition à l'Hôtel de Ville. Le président de la République a accepté, et je lui en sais gré.* »

LE MAIRE DE PARIS EN GUYANE ET AUX ANTILLES

M. Jacques Chirac a quitté Paris jeudi 26 octobre pour un voyage dans les départements d'outre-mer d'Amérique. Il visitera successivement la Guyane, la Martinique et la Guadeloupe, et il sera de retour à Paris le 7 novembre. Après s'être rendu en juillet dans les territoires d'outre-mer de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie, le président du R.P.R. veut exprimer la reconnaissance de son mouvement au corps électoral qui, en mars dernier a élu au total neuf députés R.P.R. sur les dix-sept qui représentent l'ensemble des D.O.M.-T.O.M. à l'Assemblée nationale.

Le maire de Paris ne sera pas reçu par les maires de Pointe-à-Pitre (M. Bangou, communiste) et de Fort-de-France (M. Césaire, parti progressiste martiniquais), qui se trouveront alors en métropole, mais il rencontrera M. Gérard Holder, membre du parti socialiste guyanais, qui a succédé en juillet dernier à M. Héder, décédé. Dans chaque département l'ancien premier ministre sera l'invité du préfet pour un repas officiel. Son voyage ne provoquant pas, semble-t-il, de la part du gouvernement les mêmes réticences que celles qui avaient précédé sa visite des territoires du Pacifique.



POLITIQUE

L'EXAMEN DU BUDGET A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

ENVIRONNEMENT : au secours des sociétés d'économie mixte

Mercredi matin 25 octobre, sous la présidence de M. Fillioud (P.S.), l'Assemblée nationale examine les crédits du budget du ministère de l'environnement et du cadre de vie, parmi lesquels ceux de l'urbanisme. Ce budget a été présenté dans « le Monde » du 16 septembre.

M. MESMIN (U.D.F.), rapporteur spécial de la commission des finances (environnement), se félicite que disparaisse notamment la traditionnelle opposition entre « aménageurs » et « protecteurs », entre les services chargés de construire et ceux dont la mission est de sauvegarder. Il relève ensuite que les moyens des architectes des Bâtiments de France seront renforcés afin qu'ils puissent participer à l'élaboration des documents d'urbanisme et à l'examen des permis de construire. Satisfait de la création de deux nouveaux parcs nationaux (celui du Mercantour et celui de la Haute-Ariège), il s'inquiète toutefois du retard pris en matière de réserves naturelles.

M. MONTAGNE (U.D.F.), rapporteur spécial (urbanisme), considère que la diminution des crédits consacrés aux espaces verts n'est pas acceptable. Les nouveaux contrats des villes moyennes doivent être conclus rapidement. Le régime des sociétés d'économie mixte d'aménagement doit être modifié.

« 1978 aura été l'année des réformes de structures », rappelle M. PERICARD (R.P.R.), rapporteur pour avis (environnement), qui relève à son tour la timidité de la lutte contre le bruit et l'insuffisance des moyens consacrés à la lutte contre la pollution marine accidentelle.

M. ALEX RAYMOND (P.S.), rapporteur pour avis (environnement), déplore la faiblesse des crédits affectés au fonctionnement des parcs nationaux, relève la dégradation de la qualité des eaux et regrette le manque de dynamisme de la politique des agences de bassin.

M. CANACOS (P.C.), rapporteur pour avis (urbanisme), analyse ce qui lui apparaît comme « un budget de crise ». *« L'austérité frappe durement les actions foncières*, constate-t-il notamment, *et rien ne permettra d'accélérer le rythme d'élaboration des POS et des SMAU, ni de lutter contre la spéculation foncière. »* Pour ce faire, il faudrait favoriser la constitution de réserves foncières. *« Or*, remarque-t-il, *les crédits prévus à cet effet baissent et les acquisitions ont été moitié moindres qu'en 1973. »*

Dans la discussion générale, M. LEOTARD (U.D.F., Var) estime que la protection de la Méditerranée exige l'interdiction du passage des pétroliers entre la Corse et la Sardaigne.

M. ALAIN RICHARD (P.S., Val-d'Oise) s'étonne du silence maintenu notamment sur les nuisances aéro-portuaires (*« Où en est la suppression des vols de nuit à Roissy ? »*) et la politique *« très insuffisante »* des nappes phréatiques.

M. MARIE (R.P.R., Pyrénées-Atlantiques) constate que la protection du niveau de vie des Français a engendré une dégradation considérable de l'environnement.

Pour Mme POST (P.C., Seine-Saint-Denis), les changements de structures illustrent un changement de politique fondé à son avis sur l'idée erronée que les besoins quantitatifs seraient déjà satisfaits.

M. LIGOT (app. U.D.F., Maine-et-Loire) rappelle que la politique d'aménagement relève d'abord des collectivités locales par l'intermédiaire des sociétés d'économie mixte. *« Or*, constate-t-il, *ces dernières connaissent des difficultés croissantes, tout comme les sociétés de construction. »* Il regrette que n'aient pas été prises des mesures destinées à alléger les charges de ces sociétés.

Quatre actions

M. D'ORNANO, ministre de l'environnement et du cadre de vie, annonce qu'il présentera un amendement afin de rattacher à son budget les crédits de la direction de l'architecture. Pour ce qui est de l'aménagement, il entend mener quatre actions :

1) Mettre en valeur les quartiers anciens des villes sans en chasser les personnes aux revenus modestes ;

2) Défendre les paysages français dans les villes comme dans les campagnes ;

3) Construire des bâtiments de qualité et permettre aux Français de choisir entre le logement individuel et le logement collectif ; un programme vigoureux de résorption totale des immeubles insalubres sera présenté très rapidement ;

4) Décentraliser les responsabilités.

Le ministre indique ensuite qu'il s'efforcera d'installer, avant la fin du premier trimestre de 1979, les conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement. Deux textes seront soumis à ce sujet au Parlement. Le premier autorise les conseils généraux qui le voudront à voter une ressource supplémentaire limitée à 0,3 de la taxe locale d'équipement afin de contribuer au financement de ces conseils. Un deuxième reporte de cinq ans l'obligation de recourir à ces conseils pour les candidats constructeurs qui ne sont pas obligés de recourir à l'architecture. A son avis, il faut aller vers la décentralisation du permis de construire mais il faut le faire progressivement et en prenant des précautions.

« L'Agence des déchets, poursuit-il, *recevra les crédits nécessaires. Nous examinons la possibilité de lui affecter des ressources directes. L'Agence des airs sera, elle, mise en place à la fin de 1978. Nous examinons la possibilité d'établir un système « pollueur = payeur ».*

Pour ce qui est de la lutte contre la pollution marine, il indique que, dans le cas de l'Amoco-Cadiz, il n'y a pas eu de rupture de paiement.

Mercredi après-midi, M. RAYMOND (P.S., Haute-Garonne) souhaite que l'on donne aux sociétés d'économie mixte les moyens de travailler, en allongeant les délais de remboursement, en leur permettant de construire des logements sociaux et d'intervenir dans les lotissements communaux. M. GISSINGER (R.P.R., Haut-Rhin) évoque la situation de la nappe phréatique d'Alsace.

M. Juquin (P.C., Essonne) demande : *« Que faites-vous pour la mer ? »* et ajoute : *« Nous proposons de mettre au point de nouvelles stations d'épuration aux frais des pollueurs de la Méditerranée, c'est-à-dire Pennaroya, Rhône-Poulenc, la C.O.E., entre autres, et bien entendu des compagnies pétrolières. Quant aux redevances des agences de bassin, elles devraient à son avis être supprimées. Pour lutter contre la pollution des eaux, il faut interdire l'évacuation des déchets industriels par voie hydraulique. Pour diminuer la pollution atmosphérique, il faut réduire la teneur en plomb de l'essence ; pour lutter contre le bruit, il faut favoriser la mise en circulation d'avions silencieux et couvrir les voies express. Parlez moins et agissez plus »*, conclut le député.

M. D'ORNANO constate que les propositions qu'il vient d'entendre recoupent les mesures mises en œuvre par le gouvernement depuis plusieurs années.

Pour M. KUERGUERIS (U.D.F., Morbihan), il faut accroître le rôle des élus locaux dans les groupes de travail constitués pour l'élaboration des POS. M. ANDRIEU (P.S., Haute-Garonne) appelle l'attention du ministre sur le rôle que les associations souhaitent jouer dans le domaine de l'urbanisme. Pour M. COUILLET (P.C., Somme), *« c'est à tort que l'on accuse les chasseurs d'être à l'origine de la disparition de certaines espèces, la pollution industrielle étant la cause principale. On se trompe de cible »*.

« Trop d'usines se trouvent dans des zones très urbanisées », constate M. BARIDON (non inscrit, Rhône) qui souligne les dangers qui résultent d'une telle situation. Pour M. LONGUET (U.D.F., Meuse) il faut, dans les communes rurales, trouver une formule plus neuve que celle du lotissement.

M. DARINOT (P.S., Manche) annonce que son groupe vient de déposer une proposition de loi tendant à créer une agence nationale d'information sur le nucléaire.

M. NUNGESSER (R.P.R., Val-de-Marne) s'étonne du temps nécessaire pour organiser la lutte contre le bruit. Il suggère la création d'une banque nationale de l'environnement.

Pour M. CHAPEL (U.D.F., Morbihan), la taxe sur les espaces verts décourage l'installation de certaines entreprises dans des communes rurales qui en auraient pourtant bien besoin. *« L'espace urbain est mal organisé*, affirme M. MELLICK (P.S., Pas-de-Calais) qui estime le moment venu de *« reconquérir les villes »*. M. BIZET (R.P.R., Manche) s'étonne que rien ne soit prévu pour le Mont-Saint-Michel. *« Si l'on ne fait rien*, prévient-il, *la baie sera comblée dans treize ans et le Mont perdu au milieu des champs. »*

M. DUROURE (P.S., Landes) relève les lacunes de la charte pour la qualité de la vie en ce qui concerne notamment le rôle des associations.

M. LEPELTIER (U.D.F., Calvados) consacre son intervention aux petites communes rurales et notamment à leurs problèmes d'approvisionnement en eau. M. MICAUX (U.D.F., Aube) traite des parcs naturels régionaux qui connaissent un succès certain mais souffrent à son avis de l'exode rural. Pour M. MALVY (P.S., Lot), le ministre n'a pas les moyens en hommes et en crédits de mener une véritable politique de l'environnement. *« Après la catastrophe de l'*Amoco-Cadiz, déclare M. GUERMEUR (R.P.R., Finistère), *il est indispensable de développer tous les moyens de lutte, sur le plan international et au niveau national. »* Intervenant sur le même sujet, M. LE PENSEC (P.S., Finistère) estime lui aussi *« que la Bretagne a besoin d'un véritable centre anti-pollution »*.

Répondant aux orateurs, M. D'ORNANO apporte un certain nombre de précisions sur les sociétés d'économie mixte : *« Leur rémunération va être améliorée, leur champ d'activité sera orienté vers des opérations de plus courte durée, vers une plus grande spécialisation et vers une mission d'assistance et de conseil »*.

M. DELMAS, secrétaire d'État à l'environnement, répond à son tour aux questions posées au cours de la discussion. Il indique notamment qu'une taxe parafiscale sur les déchets est à l'étude, qu'un nouveau plan Polmar, spécial à la Méditerranée, va être déposé avant la fin de l'année. Il reconnaît que ce sont les chasseurs qui ont fait le plus pour la protection de la nature, précise que les réserves naturelles atteignent maintenant 48 000 hectares et indique que les associations seront appelées à une collaboration de plus en plus étroite.

Les crédits concernant l'environnement sont ensuite adoptés, l'opposition votant contre. Les crédits de l'urbanisme seront mis aux voix avec ceux du logement.

● *La commission des lois de l'Assemblée nationale* a adopté les conclusions de M. Tiberi (R.P.R., Paris) et rejeté de ce fait la proposition de résolution de M. Roger Combrisson (P.C., Essonne) tendant à créer une commission d'enquête parlementaire pour rechercher les causes des crues « exceptionnelles » de la Seine et des rivières de l'Ile-de-France, survenues début 1978, et proposer des mesures de défense contre les eaux.

● *Un groupe d'étude parlementaire des problèmes du désarmement* vient de se constituer à l'Assemblée nationale. Il comprend une cinquantaine de députés de la majorité et de l'opposition et son président est M. Duraffour, député de Saône-et-Loire (M.R.G., apparenté P.S.).

LOGEMENT : le déclin de la construction sociale

L'Assemblée examine ensuite le budget du logement, qui s'élève à 12 milliards 541 millions de francs en autorisations de programme, soit une augmentation de 2 % par rapport à 1978, et à 36 milliards 274 millions de francs en crédits de paiement (+ 27,42 %).

M. D'AUBERT (U.D.F., Mayenne), rapporteur spécial, estime qu'il s'agit d'un *« budget de transition »* puisque 70 000 logements locatifs sont prévus pour 1979, ce qui représente un *« profil bas »*. *« Mais ce budget peut être aussi vu comme un budget d'anticipation*, ajoute-t-il, *car il prévoit 1 milliard de francs pour l'aide personnalisée au logement »*, dont devraient bénéficier 475 000 personnes et qui portera sur 170 000 logements en accession aidée à la propriété.

M. WEISENHORN (R.P.R., Haut-Rhin), rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, souligne que *« la réforme de l'aide au logement a été très largement boudée par les constructeurs de logements locatifs »*. Il observe en effet que *« le secteur locatif connaît depuis plusieurs années une baisse inquiétante »*. Il est vrai que la demande est mal connue, et le rapporteur souhaite une augmentation des moyens statistiques qui permettraient de mieux l'appréhender.

M. ANDRIEU (P.S., Haute-Garonne), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, cite les observations adoptées par celle-ci. La commission souhaite en particulier que, *« dans le régime locatif et dans celui de l'accession à la propriété, les montants de l'aide personnalisée au logement soient actualisés »*, le taux de 20 à 30 % d'apport personnel restant trop élevé pour de nombreux candidats.

M. CHARLES HABY (U.D.F., Haut-Rhin) attire l'attention de l'Assemblée sur la crise du bâtiment. M. CANACOS (P.C., Seine-Saint-Denis) cite trois problèmes : les expulsions, l'impossibilité de payer les loyers H.L.M. trop chers et aussi l'insuffisance de la construction locative sociale.

M. BRIANE (U.D.F., Aveyron) estime que *« trop de ménages jeunes ou moins jeunes se lancent dans l'accession à la propriété sans en avoir les moyens »*. Une information de qualité est indispensable et la publicité mensongère doit être sévèrement sanctionnée.

M. AUROUX (P.S., Loire) affirme qu'*« on demande aux parlementaires d'approuver dans le brouillard la généralisation d'une réforme dont personne ne sait où elle mène réellement »*. M. ROYER (non-inscrit, Indre-et-Loire) souhaite *« que l'on globalise prêts et subventions, afin de rendre aux municipalités toute l'initiative nécessaire pour la réhabilitation des logements anciens »*.

« Ne pourrait-on déconcentrer la procédure de délivrance du permis de construire ? », demande M. GRUSSENMEYER (R.P.R., Bas-Rhin), qui pense que cette mesure pourrait contribuer à rétablir la situation du bâtiment, particulièrement mauvaise en Alsace. Mme GISELE MOREAU (P.C., Paris) indique que, *« depuis le début de l'année, quatre mille cent dix-huit expulsions ont été décidées par les tribunaux, à Paris »*. Le député souhaite la création de commissions qui seraient chargées de régler ces affaires à l'amiable. Pour M. ROSSINOT (U.D.F., Meurthe-et-Moselle), il faut *« parvenir à une réelle banalisation des crédits, qui, au sein d'une enveloppe financière globale, laisse une place plus grande aux initiatives locales »*.

« Assainir » le marché

M. DENVERS (P.S., Pas-de-Calais), président de l'Union nationale des organismes d'H.L.M., estime que *« l'accession à la propriété est fermée aux plus démunis, qui ne peuvent disposer de l'apport personnel demandé et supporter le poids de mensualités beaucoup trop lourdes pour leurs revenus »*. Le budget proposé, qui *« sacrifie totalement le secteur social »*, traduit un désengagement de l'État. Le règles du conventionnement sont inapplicables, ce qui rend impossible l'utilisation des crédits affectés à la réhabilitation des H.L.M. anciennes.

M. NOIR (R.P.R., Rhône) souhaite que la réhabilitation de l'habitat ancien bénéficie de procédures allégées et ne donne pas lieu à une hausse de la taxe d'habitation. M. TASSY (P.C., Bouches-du-Rhône) affirme qu'*« il y a, en France, seize millions de mal logés »* et dénonce l'insuffisance des crédits pour la modernisation des H.L.M. M. FEVRE (U.D.F., Haute-Marne) demande que l'on encourage la construction individuelle en milieu rural et critique la lourdeur de la procédure d'attribution du permis de construire. M. FRANCESCHI (P.S., Val-de-Marne) déclare : *« Les faits confirment le bien-fondé de notre refus de la réforme, puisque nous voyons que le désengagement financier de l'État s'aggrave par la diminution des crédits du logement social. »*

M. PINTE (R.P.R., Yvelines) exprime la même préoccupation, en soulignant que *« pour de nombreux jeunes ménages, la location est un préalable à l'accession à la propriété »*. M. QUILES (P.S., Paris) critique le fait que les opérations de rénovation soient menées sans consultation de la population. M. DAILLET (U.D.F., Manche) évoque la nécessaire *« moralisation du marché du logement individuel »*.

M. D'ORNANO, ministre de l'environnement et du cadre de vie, reconnaît que *« les résultats du conventionnement sont insuffisants »* et que *« parmi les causes, il y a la complication du système »*, qui sera prochainement simplifié.

Afin d'aider l'industrie du bâtiment et des travaux publics, un plan sera mis en œuvre, visant à développer les exportations. Répondant à M. DENVERS, le ministre déclare que *« les crédits qui leur sont consacrés permettront de construire autant de logements sociaux en 1979 qu'en 1978 »*.

Le ministre indique, d'autre part, qu'un texte législatif sera préparé afin d'« assainir » le marché du logement individuel. Un projet de loi en préparation *« permettra que l'on procède à la libération des loyers en tenant compte des actualisations nécessaires, mais sans autoriser les rattrapages »*.

M. CAVAILLÉ, secrétaire d'État au logement, souligne que *« les conditions d'attribution des primes à l'amélioration de l'habitat rural ont été modifiées afin d'en accentuer le caractère incitatif »*. A Paris, où la charge foncière prohibitive interdisait l'emploi des crédits affectés au logement social, il sera tenu compte, désormais, de cette surcharge. Enfin, les crédits d'aide au logement qui n'auront pas été engagés seront, dorénavant, réaffectés en cours d'année.

Après avoir adopté un amendement du gouvernement créant une taxe additionnelle de 0,3 % à la taxe locale d'équipement, afin de permettre aux conseils généraux de financer les conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, l'Assemblée adopte à main levée les crédits du logement, l'opposition votant contre. La séance est levée jeudi à 3 h. 50.

Au Sénat

GROGNE A PROPOS DU CONTROLE PARLEMENTAIRE DES DÉPENSES SOCIALES

La commission des finances du Sénat, *« constatant que les prévisions de dépenses et de recettes des régimes de sécurité sociale pour 1979 ne lui avaient pas été communiquées ni par le ministre du budget ni par le ministre de la santé, et dans l'imprécision des renseignements dont elle disposait quant à la politique salariale du gouvernement et son incidence sur le niveau des recettes des régimes de sécurité sociale, a estimé que, si le gouvernement ne lui communiquait pas en temps opportun les documents annexés au projet de loi de finances pour 1979, retraçant l'effort social de la nation, et les comptes des organismes de sécurité sociale, elle ne serait pas en mesure de présenter son rapport au Sénat sur ces problèmes »*.

Elle a, d'autre part, émis le vœu que, compte tenu de son importance, le budget social de la nation soit soumis au contrôle du Parlement.

Ce même vœu a été exprimé à la commission sénatoriale des affaires sociales, qui a entendu Mme VEIL, ministre de la santé, et le secrétaire d'État, M. HOEFFEL. Plusieurs membres de cette commission, notamment le rapporteur, M. CHÉRIOUX (R.P.R., Paris) et MM. HENRIET (R.I., Doubs) et MÉZARD (C.N.I.P., Cantal), se sont inquiétés de la situation « très tendue » de la trésorerie du régime général qui, avait déclaré le ministre, *« exigera de nouvelles mesures de redressement financier, actuellement à l'étude »*.

● *Le groupe R.P.R. du Sénat*, qui avait le 4 octobre porté M. Marc Jacquet à sa présidence, a renouvelé son bureau. Ont été élus vice-présidents : MM. Hubert d'Andigné (Orne), Jean Cherioux (Paris), Marcel Fortier (Indre-et-Loire), Michel Giraud (Val-de-Marne), Paul Kauss (Bas-Rhin), Michel Maurice-Bokanowski (Hauts-de-Seine), Geoffroy de Montalembert (Seine-Maritime) et Charles Pasqua (Hauts-de-Seine). M. Pierre Carous (Nord), ancien président du groupe, a été élu président d'honneur.

PERMISSIONS DE SORTIR : le tribunal pourra étendre ou réduire la «période de sûreté»

Mercredi 25 octobre, en séance de nuit, sous la présidence de M. BROCARD (U.D.F.), l'Assemblée examine le projet de loi relatif à l'exécution des peines privatives de liberté dans le texte établi par la commission mixte paritaire. M. Alain RICHARD (P.S., Val-d'Oise) s'élève contre le fait que ce texte ait été distribué à l'ouverture de la séance et que les députés n'aient pas pu en prendre connaissance plus tôt. Il relève qu'aucun membre de l'opposition ne faisait partie de la commission mixte.

M. PIOT (R.P.R., Yonne), rapporteur, indique que celle-ci a décidé de maintenir, en cas de condamnation à une peine d'emprisonnement ferme égale ou supérieure à dix ans, un certain pouvoir d'appréciation de la juridiction dans l'application du régime de sûreté. La durée de la période de sûreté est de la moitié de la peine, ou, s'il s'agit d'une condamnation à la réclusion criminelle à perpétuité, de quinze ans. Mais la cour d'assises ou le tribunal pourront, *« par décision spéciale, soit porter ces durées jusqu'aux deux tiers de la peine, ou, s'il s'agit d'une condamnation à la réclusion criminelle à perpétuité, jusqu'à dix-huit ans, soit, exceptionnellement, décider de réduire ces durées »*.

M. Richar dcritique le rétablissement de l'automaticité, que le Sénat avait supprimée en première lecture. M. HAMEL (U.D.F., Rhône) estime cette automaticité nécessaire, car, dit-il, *« certains magistrats chargés de famille sont soumis à des pressions sur leurs proches. Il y a, en effet*, affirme-t-il, *des gangs qui tentent d'obtenir ainsi des peines infimes par rapport aux crimes commis par leurs membres. Moi-même, je risque peut-être ma peau en disant cela »*.

M. FREDERIC - DUPONT (R.P.R., Paris) se borne à citer les chiffres que lui a indiqués le ministre de l'intérieur. Il demande :

« Le gouvernement veut-il continuer à envoyer les policiers à l'abattoir ? »

M. CHARRETIER (U.D.F., Vaucluse) souligne que le texte proposé vise à permettre que *« la juridiction qui prononce la peine décide du mode d'exécution de celle-ci »*. Il approuve cette disposition. M. RICHARD « adjure » le garde des sceaux de dire si les fait allégués par M. Hamel *« ont le moindre fondement »*.

M. FOYER (R.P.R., Maine-et-Loire), président de la commission des lois, estime qu'il n'y a pas « déjudiciarisation » de l'application des peines, puisque c'est la juridiction de jugement qui pourra augmenter ou réduire la période de sûreté. M. PEYREFITTE, ministre de la justice, insiste, lui aussi, sur ce point et déclare : *« Il y a des magistrats qui n'ont pas compris que les décisions du juge d'application des peines sont des décisions administratives et non pas judiciaires. L'exécution de la peine sera strictement administrative. La juridiction de jugement ayant prononcé sa décision, il n'y a pas de juridiction dans l'application, et il n'est pas souhaitable qu'il y ait judiciarisation dans ce domaine. »*

Au sujet des faits allégués par M. Hamel, le garde des sceaux déclare : *« Jamais aucun magistrat n'a dit, à ma connaissance, qu'un gang, lyonnais ou pas, avait pu tenter de faire pression sur sa décision et avait pu y réussir. Mais je sais que des pressions s'exercent sur les jurés. C'est pour cela que nous sommes amenés quelquefois à dessaisir les cours d'assises. »* Il estime satisfaisant le texte proposé par la commission mixte.

M. Hamel rend hommage *« au courage, à la fermeté et à l'indépendance des juges de la région lyonnaise. »* M. Richard estime que le texte proposé *« reste le projet de circonstance que nous avions examiné en première lecture »* (le Monde du 5 octobre).

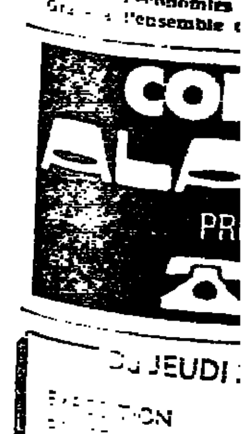
L'ensemble du projet est adopté, à main levée, dans le texte de la commission mixte paritaire, modifié par un amendement rédactionnel du gouvernement. — P. J.

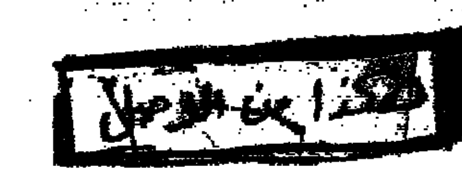
L'ouverture à double tour

Le premier ministre ayant décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire (sénateurs et députés) chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instaurant, notamment, un régime de sûreté pour certains condamnés et modifiant la procédure d'octroi des permissions de sortir, la commission compétente à l'Assemblée nationale, c'est-à-dire la commission des lois, s'est réunie mardi 24 octobre, à 15 h. 45, pour désigner ses candidats. Un consensus semblait alors s'être dégagé, et sept noms, dont ceux de deux socialistes, avaient été proposés. Ces derniers recevaient d'ailleurs presque aussitôt une convocation pour se réunir le mercredi matin au Palais du Luxembourg. Quelle ne fut pas leur surprise d'apprendre un peu plus tard, en séance publique, que, deux candidatures nouvelles étant venues s'ajouter, après 16 heures, à la liste initiale (celles de MM. Lepeltier, U.D.F., et Richomme, U.D.F.), il serait procédé le soir même à un scrutin, ainsi que le prévoit, dans ce cas, le règlement. Deux candidatures qui, M. Forni (P.S.) ne se priva pas de le faire remarquer, venaient à point pour écarter les deux commissaires socialistes. Ainsi en décida effectivement le scrutin, au terme duquel la logique politique l'emportait : sept titulaires, sept membres de la majorité.

Une opération qui ne grandit ni la commission des lois, ni la majorité, ni l'institution parlementaire, l'opposition se trouvant, une fois de plus, écartée de la phase finale, et déterminante, du processus législatif.

Légiférer à huis clos n'apparaît pourtant pas comme la meilleure illustration de cette volonté d'ouverture exprimée un jour à l'Elysée. A moins qu'il ne s'agisse, de la part des hommes du président, d'une ouverture à double tour... — P. Fr.





ALE

T : le déclin
ruction sociale

POLITIQUE

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 25 octobre 1978, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. Le communiqué suivant a été publié :

● LA GRÈVE DES MARINS

Le gouvernement a examiné les graves conséquences de la grève décidée par la Fédération nationale des syndicats maritimes C.G.T. Le blocage des ports, la suppression de dessertes maritimes ont bien entendu pour conséquence de mettre en cause l'approvisionnement de certaines parties du territoire national et notamment des îles.

La décision prise par les syndicats maritimes C.G.T., si elle se prolongeait, pourrait être de nature à bloquer l'activité de certains secteurs économiques tributaires d'importation de matières premières.

Plus généralement, elle contribue à mettre en cause les efforts déployés par le gouvernement pour développer notre commerce extérieur, efforts qui ont été au cours des derniers mois largement couronnés de succès.

L'arrêt des services réguliers de liaisons maritimes peut avoir pour résultat de détourner vers des ports étrangers et sous des pavillons étrangers des trafics qui étaient effectués par notre marine marchande nationale au bénéfice des ports français. Il va donc directement à l'encontre des objectifs revendiqués par les syndicats eux-mêmes.

Il importe qu'il soit mis fin le plus rapidement possible à un conflit qui perturbe l'ensemble de l'économie nationale et ne peut qu'aggraver la situation de l'emploi.

Le président de la République a invité le premier ministre à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la continuité de l'approvisionnement de la Corse.

(Lire page 42.)

● LE DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (formation professionnelle) a indiqué les raisons qui militent en faveur du développement de l'apprentissage : cette formation, qui concerne plus de 200 000 apprentis, associe l'acquisition d'un métier et la préparation à un premier emploi, permettant ainsi l'insertion professionnelle du jeune dans de bonnes conditions.

Il a insisté sur l'importance des concertations en cours pour orienter dans un sens plus pratique le programme des classes qui préparent à l'apprentissage et augmenter le nombre de ces classes installées dans les centres de formation d'apprentis.

Mais près des deux tiers des apprentis sont formés dans le secteur des métiers, et il est nécessaire d'adapter en conséquence les formalités et le financement de cette formation.

Un projet de loi qui devra être discuté lors de la présente session permet, moyennant la suppression de la prime pour frais de formation, la prise en charge par l'Etat des cotisations sociales légales et conventionnelles (sécurité sociale, chômage, retraite complémentaire) pour les apprentis dont les employeurs sont inscrits au registre des métiers.

Pour les entreprises de dix salariés ou plus qui emploient des apprentis, le nombre de ceux-ci ne sera pas compté dans leurs effectifs pour l'application des dispositions du code du travail ou du code de la sécurité sociale. Cette disposition est temporaire et valable pour trois ans.

Une modification des procédures d'agrément des maîtres d'apprentissage interviendra pour réduire le délai entre le dépôt de la demande d'agrément et la conclusion du contrat.

Par ailleurs, une dotation supplémentaire est inscrite, dès 1978, au budget du ministère de l'éducation pour permettre le respect des conventions signées par les préfets de région et qui assurent le fonctionnement de ces centres.

Pour l'avenir, une comptabilité unifiée et un réexamen des conditions de collecte et de répartition de la taxe d'apprentissage permettront une amélioration de la gestion.

● LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Le ministre de l'industrie a présenté une communication sur la politique d'économies d'énergie.

Grâce à l'ensemble des efforts engagés, des économies d'énergie substantielles ont été réalisées : par rapport aux tendances antérieures à la crise, elles sont estimées à environ 14 millions de tonnes « équivalent-pétrole ». Notre pays a ainsi pu économiser annuellement près de 7 milliards de francs de devises.

Afin de poursuivre et d'accentuer cet effort, les ressources financières de l'Agence pour les économies d'énergie seront augmentées : le projet de loi des finances pour 1979 a prévu un accroissement de ses moyens budgétaires, et l'institution, au début du mois de septembre, d'une taxe parafiscale sur les carburants dégagera près de 500 millions de francs supplémentaires.

L'action de l'Agence sera renforcée dans ses divers domaines d'intervention :

— Déjà l'aide au développement des investissements générateurs d'économies, devrait permettre de dégager des économies supplémentaires de l'ordre de 1,5 million de tonnes « équivalent-pétrole » par an ; en outre, elle sera créatrice d'emplois nouveaux dans des secteurs très spécialisés ;

— Outre l'accroissement de 100 millions de francs des crédits d'aide au développement, justifié par la nécessité de réaliser davantage d'économies d'énergie, que le gouvernement propose au Parlement, il a été décidé d'accorder une priorité aux économies d'énergie dans l'effort national d'aide et de soutien à l'innovation ;

— En liaison avec les constructeurs d'automobiles, l'Agence favorisera la réalisation de véhicules économes en énergie.

— Le ministre de l'environnement et du cadre de vie consacre d'ores et déjà des crédits importants à l'aide à l'isolation thermique des logements, et des déductions fiscales l'encouragent (déduction de 7 000 F du revenu imposable).

Cette action sera renforcée par l'information des occupants et gestionnaires d'immeubles, des actions de formation dans le bâtiment et l'architecture, le lancement d'opérations exemplaires. Les fonds d'épargne-logement en attente d'emploi pourront être utilisés pour financer des prêts pour des travaux économisant l'énergie.

Enfin, l'Agence favorisera des opérations pilotes d'économies d'énergie définies par les collectivités locales, en mettant à leur disposition les moyens d'expertise nécessaires.

● LES INFRACTIONS EN MATIÈRE DE CIRCULATION MARITIME

Le conseil des ministres a adopté un projet de loi aggravant les sanctions frappant tout capitaine de navire qui aurait enfreint, soit les règles de circulation maritime édictées en application de la convention internationale de Londres du 20 octobre 1972, soit les règles édictées par les préfets maritimes en ce qui concerne les distances minimales de passage le long des côtes françaises. Le responsable pourra être frappé d'une peine d'emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 500 francs à 50 000 francs.

Cette amende sera portée de 20 000 francs à 1 million de francs si le navire en infraction transporte des hydrocarbures.

De plus, tout capitaine de navire transportant des hydrocarbures qui, en pénétrant dans les eaux territoriales françaises, n'aura pas fourni aux autorités maritimes les informations prévues sur sa navigation et son chargement, pourra être puni d'une peine d'emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 100 000 francs à 500 000 francs.

Ces nouvelles dispositions résultent de l'engagement pris par le gouvernement, lors du conseil des ministres du 5 juillet dernier, de présenter au Parlement, au cours de la présente session, des projets de loi aggravant les peines encourues tant pour les infractions aux règles de circulation maritime que pour celles qui sont constatées en matière de pollution par la hydrocarbures.

Le conseil des ministres a adopté un projet de loi destiné à accroître l'efficacité des sanctions applicables en cas de pollution, même involontaire, provoquée par le rejet en mer d'hydrocarbures.

Les peines d'amende seront désormais comprises entre 500 000 F et 5 millions de francs, et l'emprisonnement pourra être d'une durée de un à cinq ans pour les personnes responsables. Ces peines sont applicables aux capitaines, aux propriétaires ou armateurs de navires.

En outre, l'immobilisation du bâtiment délinquant pourra être décidée par l'autorité judiciaire.

● LES OPÉRATIONS D'ASSURANCE

Le conseil des ministres a adopté un projet de loi relatif aux opérations d'assurance et de capitalisation. Ce projet a un triple objet.

Il permet aux souscripteurs de contrats d'assurance sur la vie de revenir sur leur acceptation pendant trente jours. Cette disposition est conforme à l'accord intervenu entre des organismes de consommateurs, l'Institut national de la consommation et les assureurs.

Il propose également de rendre obligatoire, pour les entreprises effectuant des opérations de capitalisation, la participation des porteurs de titres de capitalisation aux bénéfices résultant de ces opérations.

Enfin, il tend à autoriser les entreprises d'assurance de personnes et notamment celles garantissant le risque d'accident corporel des conducteurs de véhicules automobiles à poursuivre la récupération des sommes versées à l'encontre du responsable de l'accident et de son assureur. Les primes correspondant à ce type de contrat seront réduites en conséquence.

● AIRBUS

Le gouvernement a été informé par le ministre des transports du déroulement des négociations et a approuvé les modalités prévues pour la participation de la Grande-Bretagne au développement du programme Airbus.

La bataille industrielle, c'est notre affaire à tous.

Bataille : Parce que, depuis cinq ans, tous les pays, toutes les entreprises, sont engagés dans la plus impitoyable des courses aux débouchés. Nos concurrents viennent de partout : d'Europe, d'Amérique, du Japon. Et aussi du Tiers Monde. Demain, de Chine. Une bataille industrielle mondiale. Chacun doit vendre ou régresser. Vendre ses produits. Manufacturés, c'est-à-dire fabriqués dans les usines. Et supérieurs aux autres par la qualité, l'originalité, l'efficacité, le prix.

Notre affaire à tous : Parce que notre société vit, en grande partie, directement ou indirectement de l'industrie, de sa prospérité. Seule une industrie nationale forte garantit l'emploi, le niveau et la qualité de la vie et la place de la France dans le monde. Soutenir l'idée industrielle est devenu l'impératif individuel numéro 1.

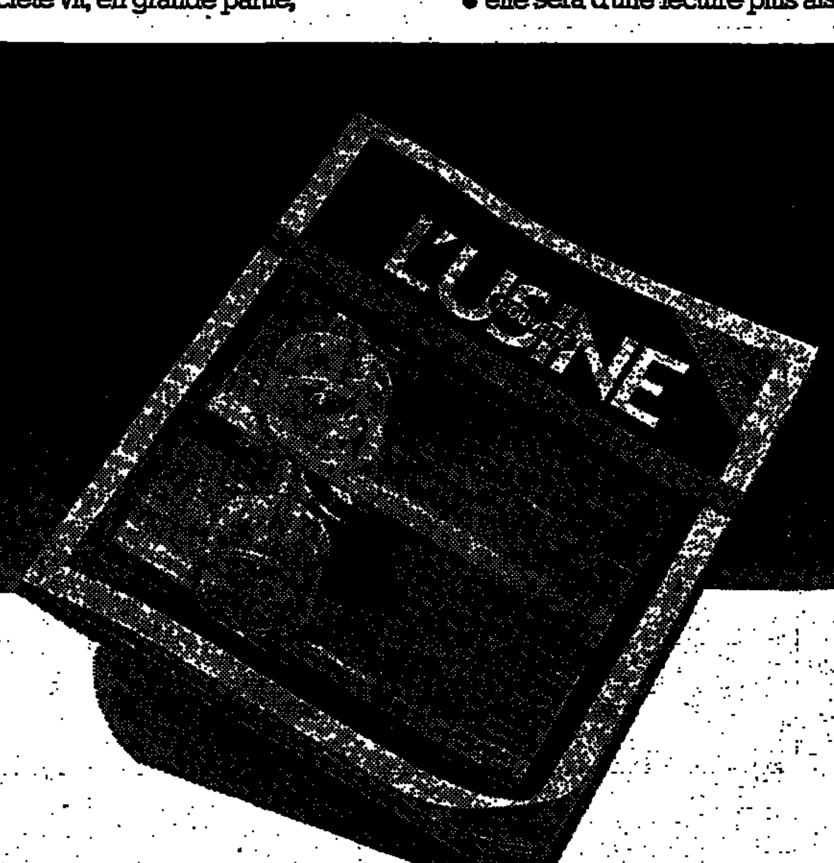
L'industrie nouvelle : L'industrie, pleinement consciente de l'enjeu, a choisi de lutter. Et de se transformer. Ses objectifs sont multiples • Investir, pour adapter son appareil de production aux marchés qu'elle peut gagner • Renforcer la gestion de sa production • Se doter d'une véritable force de vente (et d'achat) • Développer des emplois techniques • Lancer des programmes de recherches réalistes et adaptés • Parler moins d'économies d'énergie et de matières premières, mais en faire • Donner aux techniciens, à l'ingénieur, la place que leur métier mérite • Susciter de nouvelles vocations d'industriels, créer de nouvelles entreprises, etc.

A cette industrie nouvelle, confrontée à tant de difficultés, il faut une information nouvelle. Un journal. Son rôle : montrer à l'entreprise, à tous ceux qui y consacrent leur vie d'hommes, les voies de l'avenir. C'est ce rôle que veut jouer L'Usine Nouvelle. Simplement, en s'efforçant de donner, pour tout problème industriel, qu'il soit immense ou pratique, une solution.

C'est pourquoi, puisque l'industrie change, L'Usine Nouvelle change :

dans sa forme • elle sera plus compacte, plus maniable, plus commode • elle sera d'une lecture plus aisée.

dans son fond • l'édition hebdomadaire est conçue comme un guide pour l'action de toutes les fonctions, tous les jours • l'édition mensuelle est consacrée aux techniques et aux techniciens • dans chaque édition, des rubriques nouvelles rigoureusement adaptées aux besoins actuels des hommes de l'industrie.



Quelques exemples des nouvelles rubriques de L'Usine Nouvelle :

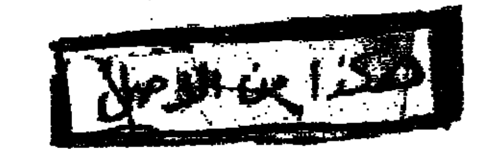
Hebdomadaire : "Cette semaine" (en un coup d'œil, l'explication de l'actualité). "Industries et Marchés" (tout ce qu'il faut savoir sur vos marchés et vos concurrents). "Dossier" (faits et chiffres sur la grande question industrielle de l'heure). "Acheter/Vendre" (rubrique permanente de marketing industriel). "L'homme au travail" et "Le marché de l'emploi".

Mensuel : "Leurs solutions" (des cas vécus à l'usine). "Un métier" (une fonction technique, une carrière). "Les utilisateurs parlent" (les techniciens jugent leurs équipements).

26 octobre 1978. Pour mieux aider l'industrie nouvelle, l'usine nouvelle change.

La nouvelle L'USINE NOUVELLE

15, rue Bleue - 75009 Paris - Téléphone 246.72.37.



MÉDECINE

UNE PROPOSITION DE LOI DE M. CAILLAVET

Mettre fin au silence sur l'insémination artificielle

Une proposition de loi sur l'insémination artificielle, préparée au Sénat dans le cadre de l'association pour les libertés, a été déposée, jeudi 26 octobre, par les sénateurs Henri Caillavet (Gauche démocratique) et Jean Mézard (Centre national des indépendants). Alors que les inséminations artificielles se multiplient dans un pays où près de 3 % des couples en âge de procréer rencontrent un problème de stérilité masculine, ce texte devrait éviter, s'il est adopté, l'apparition d'un marché noir source de tous les profits, de tous les scandales, dont en définitive seraient victimes les enfants à venir.

L'insémination artificielle est devenue en France un mode de reproduction parmi d'autres. Chaque année, près de mille enfants sont conçus de cette manière. La création, depuis 1973, dans le cadre des C.H.U. d'une douzaine de centres d'étude et de conservation u sperme (CECOS), a permis une rationalisation de l'utilisation de celui-ci.

Pourtant, l'absence totale jusqu'à présent de la moindre législation est à l'origine d'injustices, de négligences et, à l'extrême, de drames. Les injustices, d'abord : les enfants nés d'une insémination artificielle n'ont pas les mêmes droits que les autres enfants. En effet, un arrêt du tribunal de grande instance de Nice, le 30 juin 1976, autorisait un homme stérile à ne pas reconnaître un enfant né de sa femme après insémination artificielle, alors même qu'il avait donné son accord au départ.

Des négligences se produisent également. Aucun monopole n'est donné aux organismes officiels comme les CECOS. Rien n'empêche un gynécologue privé de faire appel à un donneur de sperme frais, dont la durée de vie n'excède pas deux heures. Rien n'empêche une future mère venant pour une insémination artificielle de voir « son donneur » sortir du cabinet du médecin. La règle du secret dans de telles situations, moins rares qu'on ne ne souhaiterait, est malmenée.

Les drames, enfin : dans une petite ville des Etats-Unis, en 1975, deux Américains ont dû renoncer à leur mariage, apprenant qu'ils étaient nés du même donneur de sperme d'un gynécologue local. Dans les pièces de Molière, ces situation prêtent à rire quelquefois ; dans la vie, elles provoquent souvent de graves traumatismes.

Trois principes

Ces situations, dira-t-on, sont exceptionnelles. En fait les listes d'attente s'allongent, faute de donneurs, dans les CECOS, les chances se multiplient de voir se développer un réseau parallèle et un marché noir de l'insémination artificielle. En outre, des organismes privés se créent avec des règles de fonctionnement assez souples : le Centre d'exploration fontcionnelle et d'étude de la reproduction humaine à Marseille, contrairement aux organismes publics, accepte les célibataires et les rémunère.

L'initiative du sénateur Caillavet, préparée depuis décembre 1977 par de nombreuses réunions avec une vingtaine d'experts parmi lesquels le professeur de droit Jacques Robert (Paris-II) et le porfesseur de médecine Georges David, directeur du CECOS de l'hôpital de Bicêtre, apparaît donc salutaire. Cette proposition de loi affirme trois principes :

● L'insémination d'une femme mariée, qu'il s'agisse de son mari ou d'un tiers, doit suivre une procédure en trois temps : une demande écrite des deux conjoints, un entretien psychologique avec les époux, un examen médical. En outre, l'insémination par le sperme d'un tiers, dont le donneur devrait être dans tous les cas bénévole, ne peut se produire, d'après la proposition de loi, que dans deux cas : une stérilité masculine irréversible ou un risque pathologique important pour l'enfant à naître.

● Une femme non mariée peut également demander à être inséminée si elle n'a pas d'enfant et si elle est âgée de plus de vingt-trois ans. Ell edevra cependant avoir un entretien psychologique avec un magistrat du siège qui, « éventuellement », pourra se renseigner auprès de la direction départementale d'action sanitaire et sociale. Cette procédure tend sans doute à empêcher les femmes démunies ou dont le mode de vie paraît incompatible avec l'éducation d'un enfant à bénéficier de cette procédure. Faut-il comprendre également que des homosexuelles se verraient ainsi refuser le droit à être inséminées, bien que cela se soit déjà pratiqué, malgré de vives protestations, en Grande-Bretagne ? Cela est fort probable.

● Enfin, les enfants nés dans un ménage marié après une insémination seront dans tous les cas des enfants légitimes. En revanche, l'enfant né d'une femme non mariée, même si celle-ci vit notoirement en couple, resterait naturel.

Le mérite du sénateur Caillavet est incontestablement de sortir l'insémination artificielle de sa clandestinité. Peut-être encouragera-t-il ainsi des vocations parmi les donneurs de sperme, évitant aux femmes d'attendre un an ou plus pour être inséminées ? Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille, en septembre dernier, œuvrait dans le même sens en annonçant le remboursement par la Sécurité sociale de l'insémination artificielle lorsque celle-ci est utilisée comme un moyen de lutte contre la stérilité. Le ministre de la santé et de la famille ne semble pas pouvoir s'opposer aux grands principes de cette proposition, à l'exception peut-être des droits reconnus aux femmes non mariées. En effet, là, le texte de M. Caillavet, malgré certaines précautions, fait étrangèment écho aux revendications de certaines féministes en donnant à des femmes seules le pouvoir de décider de donner la vie et d'élever des enfants.

NICOLAS BEAU.

● *Les professeurs Etienne-Emile Baulieu*, directeur du conseil scientifique de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), et E.V. Jansen, de l'université de Chicago, ont vu leurs travaux récompensés par la Worcester Foundation, qui organise chaque année un cymposium à la mémoire de Gregory Pincus, inventeur de la pilule. Les deux chercheurs ont mené des travaux sur les hormones sexuelles stéroïdes qui interviennent dans le contrôle de la fertilité et de la reproduction. Ils ont notamment découvert que les hormones agissaient à distance, *« comme des signaux chimiques »*, sur des *« cellules cibles »* et que ces dernières étaient équipées de *« récepteurs »*.

● RECTIFICATIF. — Dans nos éditions du 26 octobre, nous avons indiqué par erreur que le professeur Tuchmann-Duplessis, élu à l'Académie de médecine, était chef du service d'endocrinologie et de gynécologie médicale de l'hôpital Necker. Ce service est en réalité dirigé par le professeur Mauvais-Jarvis.

● *Une journée des femmes mutilées* est organisée samedi 28 octobre à partir de 14 heures, 177, rue de Charonne, 75011 Paris, par le Mouvement des femmes noires. Des débats sont prévus sur le viol, les mutilations sexuelles et culturelles, l'avortement, le sexisme et le racisme, etc.

ÉDUCATION

L'agitation dans l'enseignement

Le ministre reçoit les proviseurs de la Seine-Saint-Denis

L'agitation a persisté dans un certain nombre d'établissements scolaires jusqu'aux congés de la Toussaint qui débutent jeudi 26 octobre au soir. A Grenoble, au cours d'une manifestation contre le *« plan Soisson »* et contre *« le démantèlement de l'Université »*, des accrochages ont eu lieu mercredi 25 entre manifestants et forces de l'ordre devant le rectorat. Neuf syndicats d'enseignants avaient appelé à manifester contre le décret du 20 septembre sur les assistants non titulaires et vacataires. Plus d'un millier d'enseignants et d'étudiants s'étaient joints à la manifestation. Deux personnes ont été interpellées par la police.

Dans plusieurs écoles normales d'instituteurs (Valence, Saint-Etienne, Aix-en-Provence, Tours, Chartres, Antony, Saint-Germain-en-Laye, Cergy-Pontoise), les professeurs ont refusé de siéger en jury pour établir la liste des élèves admis au concours d'entrée en signe de protestation contre la suppression de 420 postes de professeurs au projet de budget de 1979 et la réduction à 5 951 du nombre des élèves-instituteurs admis (7 115 l'an dernier).

Des élèves de la « coordination lycéenne » regroupant des lycéens d'extrême gauche ou « autonomes » ont pénétré mercredi dans le Centre Beaubourg, à Paris, pour manifester contre les conditions de la rentrée scolaire.

Les proviseurs des lycées de Seine-Saint-Denis (vingt et un lycées et quarante-trois lycées d'enseignement professionnel) sont reçus, ce jeudi, au ministère de l'éducation par M. Christian Beullac pour faire le point de la situation dans les établissements du département, particulièrement touchés par les grèves depuis la rentrée.

Les quatre organisations du second degré (SNES-FEN, SGEN-C.F.D.T., SNETP-C.G.T. et SGPEN-C.G.T.), qui avaient appelé en commun à la grève du 13 octobre, demandent aux enseignants de *« poursuivre et développer l'action »* en faisant des 13 et 14 novembre un *« temps fort »*. D'autre part, les huit sections départementales de la région parisienne de la FEN appellent à manifester le 13 novembre, jour où sera examiné à l'Assemblée le projet de budget de l'éducation, devant le Palais-Bourbon avec les parents de la fédération Cornec.

M. Beullac en a « ras le bol »

Invité, mardi 24 octobre, à présenter sa politique devant les membres du Cercle de l'union interalliée, à Paris, M. Christian Beullac, ministre de l'éducation, a déclaré au sujet du mouvement de protestation de professeurs d'éducation physique contre le plan de relance : *« Je suis totalement solidaire de M. Jean-Pierre Soisson. Je ne comprends pas que la France entière ne soit pas choquée par les protestations en cours. Y a-t-il quelque chose de scandaleux à demander à ces maîtres de travailler vingt-trois heures par semaine (dont deux heures supplémentaires payées) alors qu'ils n'ont pas la même charge de préparation des cours que les enseignants des autres disciplines ? »*

Interrogé, d'autre part, sur le problème des classes « surchargées », le ministre a déclaré : *« Qu'on ne me casse pas les oreilles avec les classes surchargées. Des classes surchargées dans le primaire avec vingt-sept élèves alors qu'il y en avait vingt-cinq l'an dernier ? Il y a quinze ans, on était à trente-cinq élèves par classe ! »* Il a ajouté à propos du secondaire : *« Qu'on ne me dise pas qu'on ne peut pas devenir polytechnicien sous prétexte qu'on est dans des classes de quarante-cinq élèves ! J'ai moi-même fait des études dans des classes de quarante-cinq (1). Je préfère une classe de vingt-sept élèves avec de bons maîtres à une classe de vingt-cinq avec de moins bons maîtres. Bien sûr, je préférerais être le ministre qui a tous les moyens. »* Mais la période ne s'y prête pas. Et il a conclu sur ce point : *« Il y en a ras le bol ! »*

(1) N.D.L.R. — M. Beullac est ancien élève de l'Ecole polytechnique.

RAPATRIÉS

● *Le conseil national* de l'Association nationale des Français d'Afrique du Nord (ANFANOMA), qui vient de se réunir à Paris sous la présidence de M. Paul-Emile Viard, *« constate avec satisfaction qu'une certaine décrispation s'est produite entre les pouvoirs publics et les associations de rapatriés en grande partie grâce aux efforts de M. Jacques Dominati, secrétaire d'Etat »*, mais il réaffirme le caractère *« intangible »* de ses propositions visant à améliorer les dispositions de la loi d'indemnisation (révision des barèmes, cessibilité et indexation des titres d'indemnisation, etc.). Il indique qu'il considère *« comme un test de la volonté gouvernementale l'adoption immédiate des rectifications indispensables à la loi de 1978 »*. L'ANFANOMA rappelle également ses autres revendications relatives à l'amnistie, l'aménagement des dettes, les fonds bloqués, les retraites, etc., et souligne la nécessité d'un *« puissant effort »* pour *« traiter dignement »* les Français musulmans rapatriés d'Afrique du Nord.

ÉDUCATION

UNE RENCONTRE A SÈVRES

L'inspection générale contre l'élitisme ?

L'inspection générale occupe une place à part dans le système français d'enseignement. Pour beaucoup d'enseignants, l'inspecteur est un personnage redoutable, véritable envoyé spécial du « pouvoir » chargé de les contrôler. Pour l'administration du ministère, l'inspection générale est, au contraire, un organisme trop jaloux de son indépendance : ses cent quarante membres sont cooptés, leur résistance au changement et leur autonomie ont indisposé plus d'un ministre.

Les inspecteurs généraux voudraient modifier cette double image. Vis-à-vis des enseignants, ils veulent insister sur leur rôle de conseillers plutôt que de contrôleurs. Et pour le ministre, ils s'estiment en mesure d'apporter des informations cars ils s'affirment « hommes de terrain ».

Que l'inspection générale soit en train de changer, deux faits récents l'attestent. Ce fut d'abord, il y a quelques semaines, la participation d'un certain nombre d'inspecteurs à un stage de formation sur la presse. Ce fut, il y a quelques jours, la présence de la quasi-totalité d'entre eux, à Sèvres, aux dixièmes « Journées d'études » de leur association, consacrées, cette année, à « l'harmonisation des chances ». En acceptant de se mettre à l'écoute de la presse puis en réfléchissant ensemble sur le système scolaire, ils ont manifesté au moins un désir d'ouverture inimaginable il y a une dizaine d'années. Le ministre de l'éducation, invité à la dernière journée, les en a félicités et leur a demandé *« d'aller plus avant encore »*. *« Vous continuez*, a-t-il remarqué, *d'être organisés par groupes de spécialités. Je rêve — mais je sais que ce rêve est en train de devenir réalité — d'une inspection générale vraiment générale. »*

En accueillant M. Christian Beullac, M. Louis Faucon, doyen de l'inspection générale et président de l'association, l'a remercié pour « *la sympathie et l'intérêt* » qu'il manifestait. Le ministre a ensuite affirmé : *« Il n'a jamais été et ne sera dans ses intentions de transformer l'inspection générale en un simple organe d'exécution. »* M. Lucien Géminard, représentant permanent de l'inspection auprès du ministre, a, de son côté, déclaré : *« Nous sommes les seuls, compte tenu de notre autonomie hors hiérarchie, à pouvoir vous dire, sans crainte pour notre carrière, la réalité de ce qui est sur le terrain. »* Les choses étaient donc claires : l'inspection proclamait la nécessité de son indépendance et le ministre ne la lui contestait pas.

De rudes assauts contre la réforme

L'un et les autres pourtant ont à faire vivre la même « maison ». Et, à cet égard, M. Beullac a été net : *« Quelles que soient la confiance et l'estime que je vous porte, il ne saurait être question de n'exercer sur vous qu'une autorité négative. Ce serait faire de mon impuissance le gage de votre irresponsabilité. Ce serait oublier que mon action et donc la vôtre n'ont de sens que si elles respectent les orientations voulues par le Parlement et inscrites dans la loi. »*

La loi c'est, pour l'heure, la réforme Haby. A Sèvres elle a subi de rudes assauts, dont l'exposé final de M. Géminard a fait la synthèse. Le collège unique, centre de la réforme, est-il l'arme absolue de l'harmonisation des chances ? Cette dernière est-elle compatible avec le maintien d'une pédagogie élitiste ? En répondant négativement à la deuxième question, le représentant permanent de l'inspection montrait que quelque chose est en train de changer dans ce corps que beaucoup considèrent comme un bastion des traditions. *« Pour moi*, a dit M. Géminard, *l'harmonisation des chances est l'adversaire de la pédagogie élitiste. Une société qui a dégagé une élite augmente sa puissance instantanée d'action, mais, en vidant les corps sociaux et les groupes professionnels de leurs élites, elle diminue et appauvrit sa puissance moyenne d'action sur une longue durée. »*

Mais il y a encore beaucoup à faire pour que le collège devienne unique. M. Géminard, reprenant une étude présentée par M. Begarra, a montré qu'on pouvait classer les collèges en deux groupes selon le devenir, en fin de troisième, de tous les élèves qui étaient entrés en sixième dans ces collèges. Dans le premier groupe se retrouvent tous les établissements des centres urbains et les anciens premiers cycles des lycées, dans le second tous les collèges ruraux.

Pour le premier groupe, 36 % des élèves accèdent à une classe de second cycle long (dont 16 % en C), 28 % au second cycle court (technique) et 20 % vont dans la vie active. Pour le deuxième groupe de collèges, 20 % seulement vont en second cycle long (4 % en C), 24 % en second cycle court et 48 % dans la vie active.

M. Géminard a noté que dans le premier cas 44 % des professeurs étaient des certifiés (17 % dans le groupe II) et que les professeurs d'enseignement général étaient dans le groupe I (34 %) et 48 % dans le groupe II. Pour les instituteurs, les proportions étaient de 12 % et 20 %. Tant que de telles différences existeront, pourra-t-on parler d'un collège unique pour tous les Français ? « *L'inégalité des ressources offertes aux élèves*, a dit M. Géminard, *est la règle dans le système éducatif français.* »

Dans sa réponse, M. Beullac a noté que « *le milieu de l'enseignement est majoritairement élitiste* » et s'est félicité que l'inspection générale adopte le point de vue de M. Géminard. « *Mais*, a-t-il ajouté, *il ne faudra pas résoudre la question d'une façon qui bloque la majorité de nos enseignants.* » « *Il n'y a pas*, a-t-il poursuivi, *de contradictions entre le collège unique et l'effort que doit faire notre pays pour garder de grands cadres. Y aura-t-il une diminution des connaissances à la sortie de la troisième ? Je réponds : oui, peut-être, et après ? Les grands cadres de ce pays étaient jadis formés à bac + 4. Ceux qui dirigeront le pays dans vingt ou trente ans le seront à bac + 6 ou 7. S'il y a un peu de diminution des connaissances après la troisième, n'est-il pas possible, après, de rattraper ces connaissances ?* »

BRUNO FRAPPAT.

Une lettre du proviseur du lycée Paul Éluard de Saint-Denis

« Pas à bout de souffle ! »

M. Jean Lagarrigue, proviseur du lycée Paul-Eluard de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), nous adresse la lettre suivante, après la publication dans le Monde *du samedi 14 octobre d'un reportage sur la situation de cet établissement scolaire :*

Le proviseur que je suis n'est pas satisfait de l'article paru dans *le Monde*, car il est inexact sur beaucoup de points. Vous me permettrez de rectifier les trois erreurs qui me blessent le plus :

1) Quelle sirène des tendances vous aura dit que j'avais lâché des souris blanches ? Ces pauvres bêtes livrées pour nos laboratoires étaient vraiment trop engourdies pour libérer un bureau. Ah ! quelques rats ou souris « sauvages », dans une assemblée qui l'est également, je ne dis pas... ;

2) Qui vous aura indiqué que j'étais sequestré ? Ma liberté de mouvement a toujours été totale ;

3) Qui vous aura rapporté que j'appelais au secours ? Pourquoi voulez-vous qu'un proviseur, certes préoccupé, occupé, très occupé, mais qui a reçu des instructions précises et nettes — remettre un lycée en route avec des moyens donnés — appelle au secours ? Et qui donc appeler au secours ? La presse ? Je n'ai pas à la recevoir. Les professeurs, les élèves, les parents ? Je les vois vraiment, mais alors vraiment, beaucoup. Mes supérieurs hiérarchiques ? Leur soutien me paraît acquis et me réconforte.

Ainsi le téléphone étant coupé, à ma demande (après quelques jours et quelques nuits d'occupation du standard la note sera lourde), je n'avais, moi, plus de problèmes : je veux dire de ces problèmes de doctrine, d'idéologie ou de nature métaphysique qui, trop souvent, nous rongent et nous divisent, nous autres à l'éducation. Etant seul à décider, je n'avais pas de problèmes de majorité ou de responsabilité. J'ai donc fait préparer la remise en route tout en collant à l'événement pour en limiter les dégâts.

Ne voyez pas dans le ton de mon propos un antisyndicalisme primaire (ou secondaire). Syndiqué moi-même depuis un bon quart de siècle, je connais les us et les coutumes des uns et des autres. Mais, si chez les adultes un concile ne débouche pas forcément sur la croisade, chez les adolescents cela est moins sûr. Il me restait à rassurer, à dédramatiser, à rassembler, et aussi à apprécier, à protéger, à influencer. L'occupation engendre la résistance, nous savons tous cela. La folie contagieuse *(Quos vult perdere)* (1) est un jeu de mort pour une école. Les blessures invisibles seront bien plus graves que les dommages matériels. Voyez-vous, je suis très fier d'être le proviseur du lycée Paul-Eluard : au cours de ces journées folles, j'ai vu du bon sens, des loyautés, des caractères chez les élèves « en lutte », aussi bien que chez les parents ou les professeurs. Nous oublierons les mauvaises choses, le lycée vivra — il revit déjà — avec ses nerfs retrouvés, et je vous pardonne volontiers le coup de nerf de boeuf que vous m'avez donné.

[M. Lagarrigue use avec humour de son droit de réponse. Cette démarche aurait pu être évitée s'il avait accepté de nous recevoir. Aux termes de la circulaire du 23 février 1977, et contrairement à ce qu'affirme notre correspondant, les chefs d'établissements doivent veiller « si l'événement présente un caractère d'actualité », à fournir « à la demande des journalistes, rapidement, et au besoin par téléphone, une relation claire et objective des faits. »]

(1) *« Ceux qu'il veut perdre... Dieu les rend fous »*. — N.d.l.r.

● *La titularisation des instituteurs suppléants.* — La décision de titulariser, à terme, mille huit cents instituteurs suppléants a été annoncée par le Syndicat national des instituteurs et professeurs de collèges (SNI-P.E.G.C.) au terme d'une négociation avec le cabinet du ministre de l'éducation. Le SNI y voit « *un succès dû à son action efficace à tous ses niveaux, local, départemental, et national, excluant toute agitation stérile et toute exploitation à caractère extra-syndical* ».

● *Manifestation contre la limitation du nombre d'étudiants étrangers.* — Plusieurs centaines de personnes ont manifesté le 25 octobre, à Paris, pour protester contre l'application de la circulaire du ministère de l'intérieur limitant le nombre d'étudiants étrangers dans les universités (*le Monde* du 21 octobre). Trois organisations — le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), l'Union nationale des étudiants de France (UNEF, proche des communistes) et le Comité de défense des étudiants étrangers en France — étaient à l'origine de cette manifestation, qui était soutenue par le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup, FEN) et le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.).

RELIGION

NOMMÉ A NOUVEAU PAR JEAN PAUL II

Le cardinal Jean Villot céderait la place dans quelques mois à un secrétaire d'État italien

Cité du Vatican. — Le cardinal Jean Villot, qui avait automatiquement perdu le titre de secrétaire d'Etat à la mort de Jean Paul Ier, vient d'être nommé à ce poste par Jean Paul II pour « le début du pontificat » (nos dernières éditions du 26 octobre). Trois raisons ont poussé le nouveau pape à faire ce choix : ne pas donner l'impression d'écarter un loyal collaborateur de Paul VI et de Jean Paul Ier ; s'assurer le concours d'un homme qui a neuf ans d'expérience à la tête de la curie ; garder les mains libres et gagner du temps.

De notre correspondant

Aussitôt élu, Jean Paul Ier avait demandé à tous les principaux responsables du Vatican de rester en poste pour une période de cinq ans à compter de la date de leur nomination. Le secrétaire d'Etat était confirmé sans limite de durée.

Le nouveau pape a procédé autrement. Il s'est d'abord donné une bonne semaine de réflexion, puis il a reconduit le cardinal Villot pour une durée provisoire, faisant connaître sa décision par une lettre publique à l'intéressé. Celui-ci est couvert d'éloges : « *Vous avez conquis l'estime, l'affection et la confiance de nos prédécesseurs* », dit Jean Paul II, qui loue « *l'expérience pastorale et la sagesse* » de son « *frère vénéré* », le cardinal Villot.

On apprend dans la lettre que l'ancien archevêque de Lyon avait jugé nécessaire de s'effacer au profit d'un Italien dans un souci de rééquilibrage du Vatican. « *Par un geste de profonde délicatesse*, écrit le pape, *vous avez tout de suite manifesté l'idée que pour cette haute charge il apparaîtrait opportun, compte tenu des circonstances, de prendre en considération un cardinal d'origine italienne.* » Jean Paul II le fait donc savoir publiquement, alors que d'ordinaire ce genre de choses ne se dit pas. L'allusion est très habile. D'une part, le pape semble répliquer au cardinal Villot (puisqu'il le maintient) que les dosages de nationalité ne jouent pas dans l'Eglise ; mais, d'autre part, il donne l'impression (puisqu'il cite son argument et ne le maintient que provisoirement) de préparer l'arrivée d'un Italien.

Qui ? Le pape ne le sait peut-être pas encore lui-même. Après un conclave qui avait divisé les Italiens entre eux, il faut attendre que le climat s'apaise et que la situation se décante. Un secrétaire d'Etat ne se choisit d'ailleurs pas à la légère : c'est une sorte de premier ministre dont les fonctions s'étendent aux affaires étrangères et qui est chargé, en outre, de l'administration du Vatican et de son patrimoine. Le choix du pape témoigne généralement des tendances qu'il veut donner à son pontificat. Avec Jean Paul Ier, la fonction aurait eu une importance certaine. Mais la personnalité de son successeur est telle que c'est le pape, et non le secrétaire d'Etat, qui « fera » ce pontificat.

Des mesures délicates

Pour le moment, c'est donc un Français qui va être le premier collaborateur d'un pape polonais, un Français de soixante-treize ans, qui approche de la retraite, et dont la carrière ecclésiastique a été décidée par cinq papes successifs : consacré évêque (1954) par Pie XII, nommé sous-secrétaire du Concile (1962) par Jean XXIII, élevé à la charge d'archevêque de Lyon (1965), puis appelé comme secrétaire d'Etat (mai 1969) et camerlingue (octobre 1970) par Paul VI, le cardinal Villot devait se voir confirmé par Jean Paul Ier le 28 août 1978, avant de l'être par Jean Paul II le 24 octobre. A la fin des années 60, cet Auvergnat — discret et un peu froid en public, mais simple et jovial en privé — apparaissait à beaucoup comme le futur pape. Nul n'imaginait qu'il serait trois fois secrétaire d'Etat.

Le cardinal Villot occupera ce poste quelques mois encore. Le temps de permettre à Jean Paul II de prendre par son intermédiaire un certain nombre de mesures délicates. Plusieurs « ministres » — les préfets de congrégation — seront remplacés. Il faudra pourvoir aussi des sièges vacants, à commencer par ceux de Cracovie et de Venise. Réunir enfin un consistoire pour accorder le cardinalat à plusieurs prélats qui y ont droit, comme les archevêques de Turin, d'Armagh (Irlande), de Tokyo et de Philadelphie ; sans oublier Mgr Agostino Casaroli, secrétaire du conseil pour les affaires publiques de l'Eglise, dont le nom est cité comme successeur possible du cardinal Villot. Il réfléchira attentivement ; une telle nomination pourrait être interprétée de deux manières exactement opposées. — R. S.

PREMIÈRE AUDIENCE DEUXIÈME SORTIE

(De notre correspondant.)

Cité du Vatican. — Jean Paul II a eu, mercredi 25 octobre, une journée chargée. Il a tenu sa première audience générale le matin et fait, l'après-midi, sa deuxième sortie hors du Vatcan.

Six mille personnes l'attendaient dans la basilique Saint-Pierre. Des Allemands en majorité, auxquels le pape s'est adressé dans leur langue. Contrairement aux usages, Jean Paul II s'est entretenu ensuite de manière informelle avec plusieurs groupes.

Dix mille autres personnes devaient l'acclamer longuement dans la salle des audiences. Le pape est arrivé à pied, sans l'antique *sedia*, qui ne correspondrait guère à son image d'homme direct et moderne.

Désirant poursuivre l'enseignement hebdomadaire de son prédécesseur, Jean Paul II a parlé de la « *vertu de prudence* ». Puis il est descendu parmi la foule pour s'entretenir avec diverses personnes. Voyant que tout le monde voulait lui parler, le pape est retourné au micro pour dire : « *Je m'aperçois qu'il ne suffit pas d'un pape pour vous embrasser tous. Mais il en faut un seul, et on ne peut le multiplier. Grâce à Dieu, les apôtres étaient douze. Et avec la collégialité épiscopale, il est possible d'embrasser tout le monde.* »

Les habitants de Castelgandolfo, petite ville proche de Rome où se trouve la résidence d'été des papes, devaient lui faire un autre triomphe dans l'après-midi. Là aussi le pape a parlé directement à la foule, prenant plusieurs enfants dans ses bras. Monté au balcon du palais pontifical, il s'est exclamé : « *Voici votre nouveau concitoyen. J'espère que c'est un concitoyen honnête.* » — R. S.

UN ENTRETIEN AVEC M. RANIERO LA VALLE

Rome attend son évêque

De notre correspondant

Rome. — Le pape doit être avant tout l'évêque de Rome, insistaient des catholiques italiens avant la mort de Paul VI. M. Raniero la Valle est de ceux-là. Sénateur de gauche, ancien directeur du journal de la démocratie chrétienne « Il Popolo » et du quotidien catholique « l'Avvenire d'Italia », il fit quelque bruit en se présentant comme indépendant sur une liste communiste aux élections de juin 1976. Il tint à nouveau le devant de la scène pendant l'affaire Moro en plaidant pour un compromis avec les ravisseurs. Son dernier ouvrage, « Fuori dal Campo » (littéralement « hors du camp ») illustre la place originale qu'occupe ce Romain de quarante-sept ans, à la fois homme politique, journaliste et théologien.

« Un Polonais peut-il être évêque de Rome ?

— Pourquoi pas ? Cette fonction n'est pas liée à la nationalité italienne, mais au rapport réel du pape avec le peuple de Rome. La langue et les affinités culturelles pourraient être un obstacle — encore que Jean Paul II parle italien et le parlera de mieux en mieux. Mais ce n'est pas le plus important.

— Qu'est-ce que vous appelez un vrai *rapport avec les Romains ?*

— Un rapport direct, sans l'intermédiaire d'un bureau ou d'un fidèle. Dès le premier jour de son pontificat, Jean Paul II a parcouru les rues de Rome. Il s'est entretenu avec les gens. C'est bon signe. L'évêque de Rome devrait avoir au moins une rencontre hebdomadaire avec son peuple : célébrer, par exemple, la messe chaque dimanche dans une église de la ville et non dans les palais du Vatican.

— Que lui suggérez-vous d'autre ?

— Je ne suis pas chargé de préparer le programme du pontificat. Mais déjà, si le pape faisait cela, s'il venait annoncer l'Evangile à la première personne, d'autres initiatives se dessineraient d'elles-mêmes.

— D'aucuns suggèrent que le pape quitte le Vatican et s'installe dans « sa » cathédrale, à Saint-Jean-de-Latran.

— S'il s'y installait, cela me ferait plaisir. Mais à condition que ses gestes illustrent une réalité qui change. Les simples gestes ne font pas avancer les choses d'un pouce. S'il ne s'agit que de déménager la Curie universelle au Latran...

— Quel est l'état du diocèse dont Jean Paul II devient l'évêque ?

— Les « *maux de Rome* », étudiés à la rencontre diocésaine de février 1974, restent entiers. Ils se sont même souvent aggravés. Il y a aussi le problème de l'Eglise italienne : elle peut être stimulée par l'arrivée d'un évêque extérieur qui, n'étant conditionné ni par le passé ni par les erreurs du passé, est capable d'imagination créatrice. Il y a aussi, et surtout, le fait que ce diocèse n'a pas d'évêque effectif depuis plusieurs siècles.

— Le pape a pourtant un cardinal-vicaire à Rome.

— Le pape est l'évêque de Rome, et un évêque doit « épouser » son diocèse. Les mariages par personnes interposées ne sont jamais de bons mariages.

— Comment les catholiques romains ont-ils accueilli l'archevêque de Cracovie ?

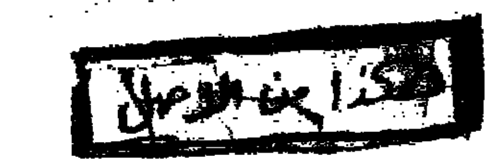
— Sans esprit de clocher, car le « campanilisme » n'est guère répandu ici. Sans *a priori* non plus : ce n'est pas le genre des Romains, qui ont tendance à dire *vedremo* (nous verrons). Nous sommes dans l'attente et dans l'espérance. »

Propos recueillis par ROBERT SOLÉ.

LE PRÉSIDENT SADATE A INVITÉ JEAN PAUL II A SE RENDRE SUR LE MONT SINAÏ

Le Caire *(A.F.P.)*. — Le président égyptien Anouar El Sadate a invité le pape Jean-Paul II à venir prier sur le mont Sinaï, avec des représentants des religions musulmane et juive, a annoncé l'ambassade d'Egypte près le Saint-Siège, le 24 octobre. « Le Saint-Père a accueilli avec intérêt cette invitation qui lui a été transmise par M. Nakram Ebeid, vice-président du Conseil égyptien », ajoute-t-on du côté égyptien.

La visite éventuelle du pape, si elle se confirmait, pourrait coïncider avec la pose de la première pierre du complexe mosquée-église-synagogue que le président Sadate souhaite construire au sommet de la montagne d'Abraham, selon une source égyptienne.



RELIGION

LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS

Les prétentions de la foi sont-elles encore recevables aujourd'hui ?

Lourdes. — Les problèmes de fond sont rarement abordés par l'assemblée plénière de l'épiscopat français, ce dont on ne saurait s'étonner car le but de cette instance est plutôt opérationnel et pratique. Mais à vouloir, cette année, traiter de la foi, de son élaboration et de ses rapports avec la culture, les évêques, réunis à Lourdes du 25 au 30 octobre, ont été conduits à aborder des soubassements philosophiques et à s'interroger sur les conceptions que l'homme d'aujourd'hui se fait de la vérité. Mgr Robert Coffy, archevêque d'Albi et président du bureau d'études doctrinales, a été chargé de présenter un rapport sur « l'intelligence de la foi ».

De notre envoyé spécial

La conception de la vérité, a-t-il d'abord constaté, a profondément changé. Au Moyen Age, on pensait posséder la vérité, ce qui simplifiait étrangement la tâche du magistère censé interpréter, d'une manière irréfutable, la révélation. Au fil des siècles, la connaissance de la vérité a été assimilée à celle de l'histoire. La formulation de vérités éternelles a perdu presque tout impact. Puis le souci du devenir et de l'histoire « à faire » a détrôné l'histoire déjà faite. La créativité a pris le pas sur la tradition. Priorité a été donnée à l'action. L'orthopraxie remplace l'orthodoxie. Le contenu de la foi est du même coup relativisé.

L'universalité du message chrétien est contestée. La notion de pluralisme devient prépondérante. La méthode passe avant le contenu objectif de la catéchèse. La subjectivité se fait envahissante. Le magistère est plus ou moins dépossédé de sa fonction d'authentification de la vérité. On perd de vue que la foi puisse être une instance critique des cultures et que la Bible puisse servir de norme pour tous.

Mgr Coffy estime qu'il convient de dépasser l'opposition entre doctrine et vie, institution et événement, rite et expérience, opposition, précise-t-il, *« qui a empoisonné et empoisonne encore la pratique pastorale ».*

L'archevêque d'Albi conclut : *« Nous ne possédons pas la vérité au sens où nous en serions propriétaires, mais nous la possédons dans la mesure où nous l'accueillons comme un don, comme une promesse et dans la mesure où nous lui obéissons. La vérité évangélique est un « donné » et un « à faire », elle est une présence et une orientation vers une plénitude au-delà de l'histoire. Elle est objet d'incessantes recherches, mais ces recherches se font à partir de certitudes.*

» La révélation nous livre peut-être une conception de la vérité évangélique qui doit critiquer les conceptions que nous offrent les sciences de l'homme, et il ne faut pas se laisser enfermer dans ces notions. L'important est de rappeler cette notion originelle de la vérité évangélique, afin de surmonter les oppositions qui risquent de compromettre notre communion dans la foi. »

Une vérité universelle ?

L'aridité de cet exposé ne saurait cacher les questions essentielles : le christianisme peut-il encore prétendre proposer à l'homme moderne une vérité universelle qui transcende le foisonnement des vérités humaines partielles, fournir des éléments de jugement et des règles pour l'action ? Les philosophies du soupçon détruisent-elles irrémédiablement l'espoir d'atteindre un niveau de certitudes valables ou bien est-on réduit à l'éparpillement, au scepticisme et au relativisme ? Le Christ est-il une référence indépassable, le Sauveur par excellence ou seulement un fondateur de religion parmi d'autres, destiné à s'effacer progressivement de la mémoire des hommes ? Que représentent aujourd'hui les successeurs des apôtres ? Une survivance ou les détenteurs d'un message et d'une promesse impérissables ? Que les évêques puissent se poser honnêtement de telles questions par une sorte de doute méthodique qui rappelle celui de Descartes est un signe des temps. Au-delà des credo religieux subsistent encore aujourd'hui dans la conscience collective certaines certitudes inaliénables, à commencer par la déclaration universelle des droits de l'homme. D'autre part, la science semble dégager dans son ordre des constantes qui rendent la matière intelligible.

Dans ces conditions, il pourrait revenir au christianisme d'être le héraut d'une éthique spirituelle et d'une mystique qui fondent la liberté, la justice et l'amour sur un roc solide. C'est peut-être des pressentiments de cette nature qui ont donné aux récents événements romains un sens et une densité inattendus. Réduire la religion à un opium, une illusion ou une névrose collective est devenu insoutenable. Dans la mesure où le christianisme, plutôt que de condamner le monde moderne, a entrepris de faire lui-même son autocritique, il devient sinon crédible, du moins digne d'attention et, qui sait attrayant.

HENRI FESQUET.

TROIS FOIS PLUS D'ORATOIRES ET DE SYNAGOGUES POUR LES FÊTES JUIVES

Selon le « Bulletin quotidien de l'agence télégraphique juive », le consistoire de Paris a, en 1978, presque triplé, pour les grandes fêtes juives, le nombre habituel de ses synagogues et de ses oratoires (60 au total : 35 en banlieue, 25 à Paris) avec l'ouverture de 90 oratoires exceptionnels, 35 oratoires à Paris et 45 en banlieue.

En banlieue, les communautés de Garches et de Sarcelles battent le record avec 10 lieux de prières à elles deux.

Pour la première fois, les stades de la mairie de Paris (le stade Jean-Jaurès, le stade Japy dans le onzième et le stade de la porte d'Orléans) ont été utilisés pour des offices exceptionnels.

Au total, 100 000 à 150 000 personnes ont réservé des places dans les synagogues et oratoires pour les grandes fêtes juives, particulièrement pour Kippour.

D'autre part, M. le rabbin Fima, aumônier des prisons pour la région parisienne, a organisé des offices à l'occasion de Kippour.

DÉFENSE

M. Baillot : le P.C.F. est partisan d'un service militaire d'un an pour tous dans les conditions actuelles

« Dans les conditions présentes, le P.C.F. se prononce en faveur d'un service militaire d'un an pour tous, car, dans l'esprit des communistes, un service d'un an est un service à court terme, et c'est seulement dans le cadre d'une organisation de l'ensemble du service militaire (conscription, réserves et préparation militaire) que la durée du service tendra à se rapprocher de la période de formation du soldat évaluée, communément, à six mois. »

C'est ce qu'a déclaré, mercredi 25 octobre à Paris, M. Louis Baillot, membre du comité central du P.C.F. et président de la commission de la défense nationale de son parti, à l'occasion d'une soirée-débat du Comité national de liaison défense-armée-nation, que préside le général François Maurin, conseiller d'Etat.

Le 11 mai 1977, dans son rapport au comité central du P.C.F., Jean Kanapa, décédé depuis, avait indiqué que, lors des discussions entre partenaires de la gauche sur l'actualisation du programme commun, ce n'étaient pas les communistes qui avaient suggéré de réduire à six mois la durée du service. Le programme communiste « Changer de cap » marquait sa préférence pour une formule évolutive.

Peu après (*le Monde* du 18 juin 1977), M. Louis Baillot avait affirmé : *« Dans l'état actuel, un gouvernement de gauche ne pourrait réduire le service à six mois. »* Se faisant plus précis, lors d'un débat radiodiffusé qui l'a opposé, le 1er février dernier, à M. Yvon Bourges, ministre de la défense, le président de la commission spécialisée du P.C.F. avait expliqué : *« Dans les conditions actuelles, un an de service militaire n'est pas un temps long. »*

A la soirée-débat du Comité national de liaison défense-armée-nation, M. Baillot a ajouté qu'au terme des études économiques menées par les experts du P.C.F. *« avec 3 % du produit national brut, il y a une possibilité, dans les conditions présentes, d'organiser une défense nationale qui ait un sens ».* L'ancien député communiste de Paris a cependant reconnu qu' *« il reste le problème de l'utilisation de cette masse de crédits et de la répartition des dépenses entre les effectifs et les matériels pour un meilleur rendement de ce budget. »*

(*) Comité national de liaison défense-armée-nation, 242 bis, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

Refusant d'interrompre leurs études pour faire leur service national

LES ÉTUDIANTS EN CHIRURGIE DENTAIRE SONT EN GRÈVE DANS DE NOMBREUSES FACULTÉS

Les étudiants en chirurgie dentaire se sont mis en grève notamment à Paris, Reims, Toulouse, Strasbourg, Nancy, pour protester contre l'application de la loi Debré de 1972 sur le service national, dont une disposition oblige certains d'entre eux à interrompre leur cinquième et dernière année d'études pour partir à l'armée.

Si les étudiants en odontologie ont le droit à un report d'incorporation jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, certains doivent faire leur service militaire avant d'avoir terminé leurs études, lorsqu'ils ont commencé celles-ci l'année civile suivant leur vingtième anniversaire.

A une question de M. Falala, député de la Marne (R.P.R.), le mercredi 25 octobre, demandant une modification du code du service national en leur faveur, M. Yvon Bourges, ministre de la défense, a apporté une réponse négative : *« Dans toutes les disciplines,* a-t-il déclaré, *il y a des étudiant qui sont en retard. La loi s'applique également à tous, et je ne vois pas pourquoi, parmi des centaines de milliers d'étudiants, une centaine d'étudiants en chirurgie dentaire devraient bénéficier de mesures particulières. »*

● *M. Henri Gevrey, préfet,* a été mis à la disposition du premier ministre, par le conseil des ministres du mercredi 25 octobre, en vue d'être nommé directeur au secrétariat général de la défense nationale (S.G.D.N.). Agé de cinquante-sept ans, M. Gevrey a été préfet des Hautes-Alpes (1972), du Vaucluse (1975) et du Finistère de juin à septembre 1978. Il a dû quitter ses fonctions après la visite à Portsall de M. Valéry Giscard d'Estaing dont l'hélicoptère avait été pris par des éleveurs porcins de Bretagne en colère contre les effets de la marée noire provoquée par l'échouage de *l'Amoco-Cadiz.*



JEAN PAUL II
erait la place
aire d'État italien

PREMIÈRE AUDIENCE
DEUXIÈME SORTIE

SPORTS

LE PREMIER CENTRE DE STAGE EN EUROPE

Analyser le tennis

Cap-d'Agde. — « Ton cheval, Dominique ! N'oublie pas ton cheval... » *Short blanc, chemisette, chaussettes et chaussures assorties, Dominique n'a pourtant rien d'un cavalier. A l'instant même où la raquette de son adversaire frappait la balle, il a simplement écarté les jambes, dans un temps de ressort, pour mieux bondir dans sa direction.*

Comme d'autres vont en pèlerinage à la Mecque pour se tremper aux sources de l'islam, Dominique a pris cette année le chemin du Cap-d'Agde avec deux mille cinq cents autres stagiaires. Durant six jours, du lever au coucher, sur les courts ou au-dehors, avec parfois une raquette imaginaire à la main, ils ont réagi, parlé et pensé, en un mot vécu avec un seul but : chercher sans cesse l'amélioration, voire la perfection, de leur tennis. Avec son « tennis-village », ses quarante-quatre courts, dont cinq couverts, son club, le Cap-d'Agde est en effet devenu le premier centre de stage de tennis en Europe.

A 14 h. 30, le soleil est presque au zénith. Au loin la mer scintille à peine, calme comme un grand lac. Sur les gradins du court central, les quatre-vingts stagiaires se rassemblent. C'est l'heure de la démonstration quotidienne.

Sur le court, face à l'un des moniteurs, Pierre Barthès montre ce qu'il faut faire, puis ce qu'il convient d'éviter. A vingt-quatre ans, il s'était mis en marge du tennis traditionnel pour passer professionnel aux côtés de Rod Laver, de Ken Rosewall, de Lew Hoad, d'Andrès Gimeno, de Roy Emerson, de Pancho Gonzales et bien d'autres... Avec eux, il a parcouru le monde et a beaucoup observé les centres d'entraînement américains ou australiens. Aujourd'hui, à trente-sept ans, il est, depuis l'ouverture de son club, voici six ans, le maître des lieux.

Au bord du court, Francis Rawstorne commente la démonstration. Sud-Africain d'origine, ce bon joueur de double, qui a participé au tournoi de Wimbledon, est le major Thompson du Cap-d'Agde. Sourcilleux sur les principes et sur la discipline quand il s'agit de faire respecter les horaires ou de réclamer l'attention des stagiaires, il ne manque jamais d'argumenter ses propos avec son humour très britannique. Au moment où Pierre Barthès lui a proposé la direction des stages,

De notre envoyé spécial

il y a quatre ans, il était lecteur à l'université de Perpignan où il voulait préparer une licence de lettres. Son sens de la pédagogie lui est d'ailleurs aussi utile que sa compétence pour captiver l'attention de quatre-vingts stagiaires, alanguis sous le soleil, et déjà courbatus par l'entraînement.

A 15 heures précises, la démonstration est terminée. Par petits groupes de huit à dix, les stagiaires rejoignent les courts voisins avec leur moniteur, le même pendant les six jours. Perfectionniste, Francis Rawstorne commence sa tournée d'inspection. Là, les stagiaires travaillent leur service. « *Non, Claudine ! Tes bras ne sont pas synchronisés... Pense au battement d'ailes d'un gros oiseau quand tu lances la balle pour servir. Ta raquette doit partir et monter en même temps.* » Ce langage, très imagé, est particulier aux « Barthès Brothers » qui enseignent au Cap-d'Agde.

« *Nous ne renions pas la méthode française d'enseignement du tennis,* explique Francis Rawstorne. *C'est même notre base de travail commune puisque nous devons passer le brevet d'Etat fédéral pour pouvoir enseigner. C'est l'un de nos moniteurs, sculpteur à ses heures et passionné de Young, qui nous a révélé que l'image vaut plus que la parole. Je crois que c'est vrai aussi en tennis.* »

En fait, il n'existe pas « une » méthode d'enseignement propre au club ; ou plutôt celle-ci évolue constamment, puisque, tous les lundis, les moniteurs se réunissent pour tirer les leçons du stage précédent. Chaque année, un séminaire rassemble tous les moniteurs du club, fixes ou temporaires. Chacun apporte alors son expérience tirée d'études d'autres sports, de lectures, de la vision des grands matches.

« *L'originalité de notre méthode,* estime Francis Rawstorne, *consisterait plutôt dans le fait que nous privilégions la tactique par rapport à la technique.* »

« *Nous ne pouvons pas promettre à un stagiaire de lui donner le service ou le coup droit de Borg,* indique Pierre Barthès. *Par contre, nous pouvons lui apprendre à réagir comme lui, selon les circonstances du match. Pour progresser encore, il devra bien sûr travailler ses coups, mais là c'est un travail de très longue haleine qui dépend de sa volonté et du temps qu'il peut consacrer au tennis.* »

« *Nous voudrions,* ajoute Pierre Barthès, *que nos stagiaires voient le tennis avec d'autres yeux, qu'ils puissent analyser ce qui se passe et distinguer les divers compartiments du jeu. Notre but est de leur donner plus de lucidité et peut-être de modestie. Si nous insistons sur les notions de « protection » ou de « défense », c'est parce qu'un bon joueur sait toujours s'il doit jouer sa balle à 1 mètre des lignes pour prolonger l'échange ou s'il doit jouer une balle haute pour se donner le temps de se replacer. De même, il ne s'agit pas d'attaquer, de contre-attaquer ou de monter à la volée dans n'importe quelle circonstance, même avec une bonne technique. Il faut surtout le faire à bon escient.* »

Le formidable essor du tennis en France, où l'on compte aujourd'hui un million et demi de joueurs, dont près d'un tiers de licenciés (cent mille joueurs et quatre-vingt mille licenciés il y a dix ans), a, bien sûr, diversifié la clientèle des stages. Malgré la concurrence de près de quatre-vingts centres, souvent temporaires dans la période des vacances scolaires, la clientèle du Cap-d'Agde a augmenté de 40 % par rapport à 1977. « *Pour certaines semaines d'été, nous avons dû refuser jusqu'à cinq cents demandes,* dit Pierre Barthès. *Mais il n'est pas question que nous dépassions le chiffre de quatre-vingts à quatre-vingt-dix stagiaires par semaine pour devenir une usine à tennis.* »

L'été, c'est d'ailleurs le cauchemar de Pierre Barthès : « *Certains viennent ici en vacances ou pour bronzer,* dit-il. *Il n'y a d'ailleurs pas de vie au club. A 17 heures, les stagiaires se dispersent pour rejoindre leur famille ou pour se mêler aux vacanciers sur le port. Les vrais amateurs de tennis, les passionnés, ceux qui reviennent, choisissent une autre saison. Là, ils peuvent prendre leurs repas au club, y passer leurs veillées. Entre eux.* »

C'est toujours avec soulagement qu'il voit arriver la rentrée des classes. En plus de l'école de tennis, qui réunit deux cents jeunes de la région pendant trois heures, tous les mercredis, le club accueille toute l'année une vingtaine de stagiaires de treize à dix-sept ans, qui consacrent une vingtaine d'heures par semaine à ce tennis qui réclame plus de transpiration que d'inspiration. Parmi eux, Marie-Christine Calleja, championne de France minime 1978... « *Je vais peut-être vous paraître très égoïste,* avoue Pierre Barthès, *mais mon rêve serait de sortir un champion. J'aimerais tant que, lorsqu'on évoque le club Pierre Barthès, on pense « école de tennis », plutôt que « centre de stage ».*

GÉRARD ALBOUY.

UNE JOURNÉE DE STAGE

8 h. 30 à 9 h. : échauffement dans les pinèdes voisines.

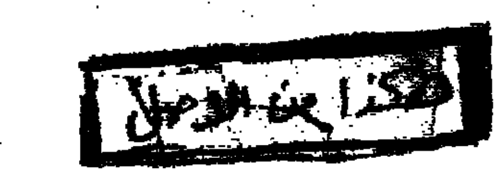
9 h. à 11 h. : entraînement sur le court.

11 h. 15 à 12 h. : projection de films pour illustrer, par l'exemple des champions dans les grands tournois, les enseignements de la journée.

14 h. 30 à 15 h. : démonstration.

15 h. à 17 h. : deuxième entraînement sur le court.

A partir de 17 heures, les stagiaires peuvent, selon les jours, se revoir au magnétoscope ou, pour les plus entraînés, terminer la journée par un petit match.



SPORTS

LES CHAMPIONNATS DU MONDE DE GYMNASTIQUE

Les quatre samourais, garants de la tradition japonaise

Leurs médailles cacheraient le soleil rouge de leurs maillots s'ils épinglaient sur leurs poitrines toutes celles qu'ils ont obtenues aux Jeux olympiques ou aux championnats du monde de gymnastique. A eux seuls, Eizo Kanmotsu, Shigeru Kasamatsu, Hiroji Kajiyama et Mitsuo Tsukahara ont gagné neuf médailles d'or, onze d'argent et treize de bronze à titre individuel, et ont participé aux cinq derniers succès de l'équipe japonaise dans ces compétitions depuis les Jeux de Munich en 1968. Mercredi 25 octobre, à Strasbourg, avec Junichi Shimizu et Shinzo Shiraishi, ils ont assuré au Japon, invaincu par équipes depuis les Jeux de Rome en 1960, un dixième titre mondial ou olympique consécutif.

De notre envoyé spécial

Strasbourg. — Nul n'a oublié le dramatique final qui mit aux prises Japonais et Soviétiques aux Jeux olympiques de Montréal. Privés de Kasamatsu, victime d'une crise d'appendicite deux jours avant les compétitions, les Asiatiques avaient terminé les figures imposées avec un demi-point de retard sur leurs adversaires. Prenant tous les risques dans les figures libres, ils avaient rapidement comblé leur handicap quand Fujimoto se brisa la rotule et dut laisser ses camarades terminer à cinq, ce qui ne leur autorisait plus la moindre faute (1). Finalement, ils l'emportaient de 40/100, mais on annonçait leur éclipse prochaine. Le grand Sawao Kato, champion olympique du concours général en 1968 et en 1972, deuxième cette fois derrière Nikolaï Andrianov, prenait sa retraite ; Kasamatsu avait alors vingt-neuf ans, Kenmotsu et Tsukahara vingt-huit. Les Jeux de Moscou semblaient trop loin pour eux.

Face aux Soviétiques, qui préparent « leurs » Jeux avec une équipe très rajeunie autour d'Andrianov, les Japonais ont pourtant préféré garder leur confiance dans ces véritables samouraïs, meilleurs garants de leurs traditions. Contrairement aux idées reçues, la gymnastique est en effet un parent pauvre du sport japonais. Presque exclusivement universitaire, elle regroupe à peine 50 000 licenciés, soit deux fois moins qu'en France, et met à leur disposition des salles si sommaires en installations qu'elles feraient parfois sourire même des gymnastes français.

Aujourd'hui, Tsukahara travaille dans une fabrique d'instruments de musique, Shimizu et Shiraishi dans une banque, mais ils continuent de pratiquer de quinze à vingt heures par semaine à l'université de Nitaidi avec Kazuo Abe, un des entraîneurs nationaux, et Kenmotsu, qui est professeur de gymnastique. Kasamatsu, qui est programmeur, se prépare à l'université de Tchukyo, et Kajiyama est étudiant à l'université de Nihon. Pourquoi Kenmotsu à trente ans fait-il encore partie avec ses « vieux camarades » de l'équipe japonaise ? « *Au plus haut niveau*, explique-t-il, *la gymnastique nécessite une préparation technique et spirituelle. Si nous sommes ici, c'est parce que nous avons gagné les sélections qui précèdent ce championnat du monde. Peut-être savons-nous mieux nous préparer spirituellement que les jeunes.* »

Lundi, dans les figures imposées (*le Monde* du 24 octobre), ils s'étaient contentés de cette maîtrise « *technique et spirituelle* » pour reléguer les jeunes Soviétiques à 2,80 points. Mercredi soir, ils auraient pu assurer le résultat, mais ils ont préféré prendre des risques pour tester le nouveau programme qu'ils devront maîtriser à Moscou s'ils veulent conserver leur suprématie.

LES FRANÇAIS HUITIÈMES

L'équipe de France, composée de Willie Moy, Henri Boerio, Michel Boutard, Marc Touchais, Bernard Decoux et Yves Boquel, a confirmé son excellent comportement des figures imposées en conservant la huitième place du classement par équipes, soit un gain de deux rangs par rapport aux Jeux 1976 et de trois par rapport au dernier championnat du monde de Varna, en 1974. Willie Moy, vingt-septième, Henri Boerio, trente et unième, et Michel Boutard, trente-troisième, se sont aussi qualifiés pour la finale du concours général qui réunira trente-six concurrents, vendredi 27 octobre.

Devant un public acquis à leur cause, qui acclamait debout certaines de leurs exhibitions, les Japonais ont mutliplié les audaces et les innovations, comme les déplacements latéraux sautés au cheval-arçons, quitte parfois à réussir imparfaitement leurs équilibres ou leurs réceptions. S'ils bénéficiaient au maximum des 60/100 de point attribués chez les hommes pour le risque, l'originalité et la virtuosité, ils perdaient par contre d'autres centièmes pour les imperfections.

Après la première rotation (Japon au sol et U.R.S.S. au cheval-arçons), leur avance était tombée de 2,80 points à 2,35. Après la deuxième (Japon au cheval-arçons et U.R.S.S. aux anneaux), elle n'était plus que de 1,50. Après la troisième (Japon aux anneaux et U.R.S.S. au saut de cheval), elle se réduisait à 1,30. Partagé entre le désir de vivre une finale à suspense et son penchant pour les Japonais, le public manifestait après chaque cotation des juges.

« *Même à cet instant, nous n'étions pas inquiets*, dira plus tard Kenmotsu, *les trois derniers engins correspondaient à nos disciplines les plus fortes.* » Effectivement, après la quatrième rotation (Japon au saut de cheval et U.R.S.S. aux barres parallèles), l'avance remontait à 1,50 point. Les Japonais pouvaient risquer un feu d'artifice aux barres parallèles en tentant trois innovations, dont le premier soleil réussi à cet instrument par Kenmotsu. Quelques fautes de réception à leur sortie leur coûtaient bien encore 85/100 de point, mais leur avance était de 95/100 après leur dernier passage à la barre fixe et des Soviétiques au sol, les juges la ramenant à 90/100 en révisant de 5/100 en baisse la note des Soviétiques à la barre fixe.

G. A.

(1) Pour établir le classement, on prend, à chaque appareil, les notes des cinq meilleurs concurrents de chaque équipe.

JUSTICE

AUX ASSISES DES BOUCHES-DU-RHONE

Alain Bendjelloul comparaît pour un double meurtre et un hold-up

De notre correspondant

Aix-en-Provence. — Procès hors du commun que celui d'Alain Bendjelloul, trente ans, facilement qualifié aujourd'hui d'ennemi public n° 2 (après Mesrine), et qui comparaît devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône. Il est inculpé d'assassinats, vols qualifiés et association de malfaiteurs. En fait, il ne semble plus risquer grand-chose puisqu'il subit à la maison d'arrêt des Baumettes une peine de réclusion à perpétuité pour un hold-up suivi de prise d'otage à Trets (Bouches-du-Rhône) en octobre 1971. Il s'évade en 1972 de Saint-Paul à Lyon est repris, condamné, incarcéré à Fresnes, d'où il s'évade à nouveau en 1975.

Ce roi de la cavale est prêt à tout. Aussi un service d'ordre, discret mais musclé, est-il disposé autour du tribunal d'Aix, un bâtiment néo-classique bâti sur l'emplacement de l'ancien palais des comtes de Provence. Dans le box, à ses côtés, deux comparses, si pâles qu'ils paraissent transparents : Michel Laurent, trente-huit ans, et Philippe Tortosa-Paysant, trente ans, que l'on accuse d'avoir trempé dans le dernier hold-up reproché à Bendjelloul. Les trois hommes ont été arrêtés le 1er décembre 1975 dans une ferme en Normandie, à Menil-Hubert-sur-Orne, où ils vivaient cachés en compagnie de trois femmes, peu après l'évasion de Bendjelloul. Celui-ci avait commis l'imprudence de téléphoner à sa maîtresse, à Marseille : le téléphone était surveillé. On trouva dans cette thébaïde des armes, des munitions, des passe-montagne, des sommes d'argent en francs français et en devises étrangères et un petit matériel qui semblait ne laisser aucun doute sur les activités du trio.

Entre son évasion de Fresnes et son arrestation, c'est-à-dire autour du 22 novembre 1975, Bendjelloul avait eu le temps de se débarrasser de deux hommes connus pour leur appartenance au milieu marseillais : Mathieu Trivico, dit « l'Indien », trente-cinq ans, et Jacques Pellegrini, cinquante-six ans. Pellegrini avait eu pour maîtresse l'amie de Benjelloul. C'est un motif qui peut expliquer le règlement de comptes et qui supposerait même une préméditation. C'est pourtant ce que nie le meurtrier, qui prétend avoir voulu récupérer de l'argent confié aux deux hommes et être tombé dans ce qu'il a cru être un guet-apens de leur part. Prompt à la détente, il a tout simplement tiré avant eux.

Peu après, Bendjelloul, à qui l'inaction semble peser, monte un coup : un hold-up au préjudice de la banque Jordaan, 2, rue de Chézy, à Neuilly-sur-Seine. Avec trois complices, il s'empare de billets français, devises étrangères et pièces d'or mexicaines, représentant une valeur de plus de 200 000 francs. Il « braque » même une cliente, Mme Marie Laflèche, qu'il dépouille de son sac contenant 350 francs.

Grand seigneur

Lors de l'interrogatoire de personnalité mené, mercredi matin, par le président, M. Jacques Antona, Alain Bendjelloul apparaît à la hauteur de sa réputation : un homme très intelligent, qui ne craint jamais de laisser fuser une repartie avant même qu'on ait eu le temps de l'en empêcher. On rappelle qu'il est issu d'un foyer très uni : son père, M. Ahmed Bendjelloul, d'origine maghrébine, et sa mère, une Européenne, lui ont toujours montré de l'affection. A l'école, on le notait déjà comme très doué mais mauvais caractère et indiscipliné. Son premier accroc date de 1969, à Lyon, et lui coûte deux ans de prison pour escroqueries.

L'homme est mince, strictement vêtu de bleu marine, le visage triangulaire, la mâchoire pointue sous un front haut, les yeux vifs et mobiles à peine voilés par des lunettes teintées. Il parle avec aisance, avec assurance même, et parfois avec un humour un peu grinçant.

A la question du président sur sa profession, il répond : « *Prisonnier.* » Et son domicile ? « *La prison.* »

On lui demande d'évoquer son évasion de la prison de Lyon, mais sommairement. « *Sommairement, monsieur le président ? Mais c'est impossible. C'est un ami qui m'a aidé à sortir de l'enfer. L'amitié à ce degré ne saurait être sommaire.* »

Et son évasion de Fresnes ? Elle est ramenée à quelques mouvements bien précis d'escalade, d'échelle et d'équilibre. On paraît s'étonner d'une telle facilité. « *C'était simple, en effet, monsieur le président, mais il m'a fallu trente-cinq mois de préparation.* »

Sur les faits, il ne fait aucune difficulté à avouer le hold-up de Neuilly, mais, grand seigneur, néglige d'entrer dans les détails où l'on veut l'enfermer.

« *Quelle somme avez-vous retirée de ce vol ?*

— Vous le savez mieux que moi puisque vous avez tout récupéré. »

Il disculpe Philippe Tortosa, qui a toujours nié sa participation à l'affaire. En revanche, Michel Laurent a reconnu la sienne. Pourtant, mercredi 25 octobre, en fin d'audience, il déclarera, après le témoignage d'un inspecteur de police : « *J'ai signé après avoir subi des sévices. On m'a battu, on m'a sodomisé et j'ai été placé aux Baumettes en haute sécurité.* »

Le procureur général Chauvy s'étonne que ces détails n'aient jamais figuré nulle part dans les pièces du procès. « *Pourtant*, explique Michel Laurent, *je l'ai bien dit au juge d'instruction, mais il m'a répondu ne pas pouvoir le noter.* »

Trois inculpés manquent dans le box : Léonardo Dessi, un boxeur italien, âgé de trente-quatre ans, en fuite, qui aurait participé à l'assassinat des deux Marseillais ; François Bessé, trente-quatre ans, avec qui Bendjelloul s'était évadé de Fresnes et qui, repris, s'est à nouveau évadé, avec Mesrine, en mai dernier (*le Monde* du 9 mai) ; enfin, Roch Polifroni, Bastiais de vingt-neuf ans, en pleine dépression nerveuse, retenu dans une maison de repos.

PAUL CHOVELON.

● *P.-D.G. pyromane.* — Le président-directeur général de la S.A. Mercieca (moulage plastique), située au Chambon-Feugerolles (Loire), M. Grégoire Mercieca, quarante-huit ans, a été placé sous mandat de dépôt, le 25 octobre, en même temps que son directeur, M. Jean-Marie Grasset, quarante ans, et M. Roland Lamouret, trente-huit ans. Les trois hommes sont accusés de s'être concertés pour mettre le feu aux 3 000 mètres carrés de la S.A. Mercieca, ce qui fut fait dans la nuit du 20 au 21 octobre dernier. MM. Mercieca et Grasset étaient déjà associés dans l'usine de plastique SOSEP à Roche-la-Molière (Loire), qui avait brûlé en 1971, tout comme devait brûler, l'année suivante, une autre usine de plastique à Saint-Claude, dont M. Mercieca était le directeur. — *(Corresp.)*

JUSTICE

L'ENQUÊTE SUR LES COURSES TRUQUÉES DU MIDI

Une organisation de parieurs, extérieure au monde hippique aurait bénéficié d'informations sur les fraudes

Deux propriétaires de café de la banlieue est de Paris où sont installées des agences du Pari mutuel urbain (P.M.U.) ont été longuement entendus, pendant une garde à vue de quarante-huit heures, dans les locaux parisiens de la sous-direction des jeux et des courses par les policiers chargés de l'enquête sur les courses truquées de l'hippodrome de Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes). Ces deux hommes ont enregistré à plusieurs reprises des paris rendus gagnants par les fraudes découvertes depuis plusieurs mois sur les champs de courses de la Côte-d'Azur, et qui font l'objet depuis la fin de l'été d'une instruction judiciaire.

Les policiers comptaient sur ces témoignages pour connaître — ou vérifier — la personnalité de certains parieurs parisiens, sans doute familiers de l'hippodrome de Vincennes, qui auraient joué régulièrement dans des conditions jugées douteuses à l'occasion de courses truquées. Bien que soupçonnés d'avoir servi d'intermédiaires à ces parieurs, les deux agents du P.M.U. ont été remis en liberté mercredi 25 octobre en fin d'après-midi.

Pour peu concluantes qu'elles aient été, ces auditions confirment cependant que l'enquête s'oriente désormais dans deux directions. La recherche d'abord, tout d'abord, des « têtes » de l'organisation responsable, depuis deux ans, du truquage de plusieurs dizaines de courses de trot attelé, courues sur les hippodromes du Sud-Est : au moins trois à Marseille, une à La Crau (près de Salon-de-Provence), le Prix Bel-Air, et plus de vingt à Cagnes-sur-Mer. Cinquante-sept personnes — entraîneurs, drivers, parieurs — sont inculpés pour une seule de ces fraudes, à l'occasion du Prix de Nîmes, épreuve courue au champ de courses du Parc Borely, à Marseille, le 10 septembre 1977. Toutes ces escroqueries ont été préparées par la même bande : les policiers s'efforcent désormais de faire la preuve que ces truquages ont été commandités par le milieu criminel marseillais avec la complicité de plusieurs dizaines de professionnels. L'enquête policière tente également de prouver que des parieurs extérieurs au monde des courses ont pu bénéficier des informations sur les truquages et réaliser des profits importants. A la frontière de ces deux orientations, on trouve un homme dont le rôle — mystérieux — sera déterminant pour mesurer l'ampleur de ces fraudes : l'entraîneur-driver Pierre-Désiré Allaire, inculpé d'escroquerie et d'infraction à la législation des courses et écroué depuis le 12 octobre à la prison de Nice.

« *Sans connaître le contenu du dossier* », son avocat, Mᵉ Ceccaldi, avait refusé au moment de son arrestation de croire à sa culpabilité. Pourquoi Pierre-Désiré Allaire, quarante-quatre ans, entraîneur à succès de quelques « cracks » — dont *Une de Mai* et *Granpré*, vainqueur du dernier Grand Prix d'Amérique, — découvreur réputé de talents, homme riche placé à la tête d'une écurie de trois cents chevaux, dont — jusqu'à ces derniers mois — ceux d'Alain Delon, de Mireille Darc et de M. Sardou, aurait-il éprouvé le besoin de risquer cette réussite pour quelques truquages ?

Cette réaction de bon sens, partagée par de nombreux familiers des hippodromes, n'avait pas été démentie par les premiers aveux de Pierre-Désiré Allaire. Il avait reconnu avoir parié parfois hors des normes légales ? Quel passionné des courses n'a tenté de le faire ? Il avait admis avoir « tiré » en course certains de ses chevaux ? Quel driver de trot ne l'a pas fait ? Quel entraîneur un tant soit peu prudent ne le recommande à son jockey ? Tous les professionnels du trot savent que les chevaux ont besoin de s'entraîner dans les pelotons, de s'économiser dans certaines épreuves pour avoir une chance d'en gagner d'autres.

Bookmakers dupés

Pourtant, les enquêteurs de la sous-direction des jeux et des courses avaient d'autres raisons de s'intéresser à Pierre Désiré-Allaire. Celui-ci a, en effet, reconnu devant M. Raymond Gazan-Vilar, juge d'instruction au tribunal de Grasse, avoir engagé des paris dans des courses cagnoises qu'il savait truquées. Il a bénéficié, semble-t-il, à plusieurs reprises, sur des courses à couplés (deux chevaux gagnants ou placés), des informations lui permettant de jouer les combinaisons « préparées » par l'organisation d'escrocs. Dans certaines épreuves, notamment celles du meeting d'hiver 1977, il savait quels partants allaient être « tirés » par leur jockey, à quelle occasion on avait choisi de faire gagner les favoris en achetant les drivers des « outsiders », ou plus dangereusement, comme lors du prix Bride-Abattue, jugé ce mois-ci, en retenant les chevaux les mieux placés.

Pierre Désiré-Allaire a-t-il été trahi par l'un ou l'autre des inculpés du prix de Nîmes ? A-t-il été dénoncé par lettres anonymes, comme on l'a dit, par des bookmakers dupés ? Plus sérieusement, les policiers sont remontés jusqu'au célèbre entraîneur en trouvant les preuves nécessaires à l'inculpation de certains de ses amis, comme les drivers Roland Féron, Gérard Barbe et Jean-Louis Imbert, impliqués dans le prix de Nîmes, l'entraîneur cagnois Roger Laurentis, qui avait la garde des chevaux de Pierre Désiré-Allaire lorsque celui-ci ne descendait pas lui-même sur la Côte d"Azur, Antoine Artillan, l'entraîneur-éleveur de Puys-Sainte-Réparade (Bouches-du-Rhône), qui avait servi d'intermédiaire lors de l'achat de *Grandpré*, cheval de trois ans, réputé blessé et sans avenir, qui allait se révéler un champion « dans les mains » de son nouvel entraîneur. Ou encore Roger Froger, un ancien driver de l'écurie Allaire, Paul Nivol et Roger Vercruysse, deux entraîneurs qui ont subitement cessé, vers la fin de 1977, de venir courir à Cagnes-sur-Mer, inculpés eux aussi par M. Gazan-Vilar (*le Monde* daté 15-16 octobre).

Tous ces hommes, qui figuraient dans l'entourage de Pierre Désiré-Allaire, ou qui avaient travaillé avec lui, comptent parmi les exécutants des trucages de Marseille et parfois de Cagnes-sur-Mer. Un exemple : pendant le meeting d'hiver de 1977, Antoine Artillan engage deux chevaux (*Fario d'Acolin* et *Frénétique*) dans une course à couplé. A l'ouverture des guichets de l'hippodrome, on découvre que ces deux chevaux, réputés moyens, ont été très joués par les parieurs. Il semble que certains amis de Pierre Désiré-Allaire aient convaincu les bookmakers de Belgique et d'Allemagne fédérale de miser sur les partants d'Artillan. Pourtant quelques minutes avant le départ, *Frénétique* est déclaré non partant par son entraîneur, et *Fario*, devenu favori à la cote, drivé par Jean-Louis Imbert, reste loin derrière le peloton.

A-t-on cherché à attirer, à désorganiser les paris ? Quelques personnes, qui devaient plus tard s'avérer être des intermédiaires de Pierre Désiré-Allaire, auraient misé gros dans cette course, mais sur des chevaux placés à l'arrivée.

Groupes financiers

Les bookmakers étrangers ont une autre raison de rendre ce groupe responsable de leurs déboires financiers. Quelques mois plus tôt, des inconnus se rendent à Bruxelles, pour demander que soient misées de grosses sommes d'argent sur un revenant, à la cote fort modeste, *Grandpré*, qui n'avait pas reparu en course depuis dix-huit mois. Surpris, les bookmakers se renseignent sur la vraie valeur du cheval. Une autre équipe vient confirmer la médiocrité de *Grandpré*. Or, le cheval de Pierre-Désiré Allaire gagne, faisant perdre du même coup beaucoup d'argent aux bookmakers.

Parmi les informateurs indélicats qui ont fait le voyage de Bruxelles — et un autre à Munich — se trouve Jacky Imbert, dit Jacky le Mat, — père de Jean-Louis Imbert, inscrit au fichier du grand banditisme, exclu des champs de courses depuis 1975 et ancien driver de Pierre-Désiré Allaire.

Les amis de l'entraîneur, les autres inculpés — huit au total, — pour des courses truquées à Cagnes-sur-Mer, n'ont été que des exécutants.

Jacky Imbert passe, lui, pour être, dans le milieu du banditisme marseillais, le rival de Gaetan Zampa, « roi du milieu » depuis la fin des Guérini, à qui il semble disputer le contrôle des hippodromes de la Côte d'Azur. Cette guerre à ses tragédies : le 1ᵉʳ février 1977, trois inconnus ouvrent le feu sur Imbert. Atteint de six balles de 11,43, il survit par miracle. Bien qu'interdit sur les hippodromes, on voit quelques mois plus tard réapparaître Jacky Imbert, aux côtés de Pierre-Désiré Allaire.

Après Patrice des Moutis, le célèbre « Monsieur X... », l'entraîneur-vedette a-t-il été victime lui aussi de ses fréquentations ? Par goût du gain — Pierre-Désiré Allaire pourrait avoir joué 20 millions de francs durant la seule année 1977 — est-il tombé dans le piège d'une trop grande dépendance à l'égard d'une organisation criminelle ? Ses activités frauduleuses se sont-elles limitées à des paris et à la conduite volontairement lente de ses chevaux en course ? Les enquêteurs ne semblent pas avoir encore trouvé la réponse à ces questions.

Il est peu probable, en tout cas, que Pierre-Désiré Allaire ait simplement bénéficié de quelques « tuyaux » lors de ses rares venues à Cagnes-sur-Mer, en remerciement de services rendus dans le passé à ses anciens jockeys ou à des amis entraîneurs. Vingt courses au moins — dont les dates sont tenues secrètes par l'instruction, — ont été truquées sur cet hippodrome. Il semble qu'à chaque fois, Pierre-Désiré Allaire ait été parmi les parieurs qui, parfois depuis Paris, effectuaient des investissements réguliers. Pierre-Désiré Allaire n'aurait-il été qu'un rouage dans un ou plusieurs groupes — dont l'enquête paraît peu à peu établir l'existence — qui commandent de vastes opérations financières au niveau national ?

PHILIPPE BOGGIO.

Un dangereux voleur de poules

De notre correspondant

Versailles. — Les Versaillais peuvent dormir en paix. L'ordre public n'est plus en péril dans la bonne ville royale et au-delà. Depuis le 18 août, les murs léprosés de la prison Saint-Pierre retiennent pour la sécurité de tous un individu louche, à l'allure plus que troublante, coupable d'avoir tordu le cou de deux poules pondeuses, dans une paisible basse-cour de la région de Rambouillet.

D'origine hindoue, né en Afrique du Sud, Faizel Bamoo a adopté, en 1972, la nationalité allemande de sa mère. A vingt-cinq ans, ce grand jeune homme un peu « paumé » a déjà purgé, en Allemagne, quelques peines de prison pour escroquerie, vol, ainsi que pour une affaire de drogue.

Pendant le mois d'août, Bamoo a sillonné à bicyclette la forêt de Rambouillet, accompagné de son amie Agnès, professeur en proche banlieue. Pour s'abriter des humeurs du temps, tous deux se sont réfugiés dans la résidence secondaire d'un médecin, au hameau de La Boissière. La porte du garage était ouverte. Celle du réfrigérateur le fut bientôt. Pour changer leurs vêtements mouillés, les deux « marginaux » empruntèrent chacun un pantalon. Puis, pour relayer les champignons des bois au menu, Bamoo escalada une clôture du voisinage et tua deux poules, qu'il laissa d'ailleurs sur place pour échapper à la vindicte du propriétaire du poulailler, déjà armé de son fusil.

Arrêté par les gendarmes de Houdan, Faizel Bamoo fut aussitôt écroué par décision de M. Max Ducomte, premier juge d'instruction à Versailles, qui voyait en cet hindou ouest-allemand, oisif et voleur de poules, un probable terroriste international et — pourquoi pas ? — un authentique membre de la bande à Baader. Les renseignements fournis par Interpol ont prouvé depuis que Bamoo était bien de nationalité allemande, qu'il avait purgé outre-Rhin les peines prononcées contre lui, et qu'il n'y avait nulle trace d'activité terroriste à son dossier.

Mais M. Ducome est un magistrat méfiant. Pour repousser la première demande de remise en liberté, déposée le 29 septembre par Mᵉ Étienne Grumbach, il a brandi les arguments de l'ordre public. Une façon sans doute d'anticiper sur le dispositif du futur espace judiciaire européen...

Depuis le 18 août, Faizel Bamoo, qui ne parle pas un mot de français, n'a jamais été entendu en présence de son avocat ni d'un interprète. Une date a pourtant été fixée pour cela : le 25 novembre prochain, cent jours exactement après son incarcération. Pour la seconde fois, le 23 octobre, le juge Ducombe a rejeté la demande de mise en liberté formulée par Mᵉ Grumbach. Motif : Bamoo a déjà été condamné en Allemagne, l'enquête continue en France, et puis le mode de vie marginal de l'inculpé n'offre guère de garanties. Par-dessus tout, le juge invoque de nouveau la protection du sacro-saint ordre public.

Alors qu'il n'y a aucune raison de tenir compte du passé judiciaire de l'inculpé en Allemagne, alors que les gendarmes ont, depuis fin août, terminé leur enquête, alors qu'il n'encourt certainement pas une peine d'emprisonnement ferme supérieure à trois mois, Faizel Bamoo continue ses cent jours à la prison de Versailles. Oui, vraiment, les poules sont bien gardées.

DAMIEN RÉGIS.

● *Le tribunal de grande instance* de Villefranche-sur-Saône (Rhône) a condamné, mardi 24 octobre, à des peines allant de quatre à dix-huit mois de prison avec sursis, cinq employés du péage de l'autoroute A 6 pour des détournements de fonds s'élevant à plus de 100 000 F (*le Monde* du 19 avril). Arrêtés en avril ces contrôleurs indélicats avaient recours à la méthode dite du « petit train » : quand une voiture passait le péage, les employés laissaient le feu au vert. Le passage de la voiture suivante n'était donc pas enregistré et le montant du péage pouvait être soustrait de la caisse.

Noblesse oblige

M. Maurice Le Ray, duc d'Abrantès, descendant, par les femmes, d'Andoche Junot, général d'Empire, duc d'Abrantès de par la grâce de Napoléon Bonaparte, est très irrité. Cette noblesse, successivement confirmée par ordonnance de Louis XVIII et par décret de Napoléon III, est son bien. Il y tient. Or, M. Michel Junot, adjoint au maire de Paris, et médiateur municipal, a fait figurer, depuis 1954, au Who's who, *une notice qui indique :* « Ascendance : le général Andoche Junot, duc d'Abrantès. »

Sommé à plusieurs reprises depuis 1958 par le descendant de l'aide de camp de l'empereur d'abdiquer cette prétention, M. Junot a finalement accepté, en 1977, de faire disparaître dans la prochaine édition du Who's who *la mention litigieuse. Non sans avoir invoqué, au fil des ans, une généalogie flottante qui le faisait remonter tantôt au général, tantôt à son frère, tantôt à son oncle, tantôt à son grand-oncle...*

L'ire du duc d'Abrantès se serait peut-être apaisée si le mariage de M. Philippe Junot, fils de Michel, avec la princesse Caroline de Monaco, au mois de juillet, n'avait fait refleurir dans la presse spécialisée la généalogie fantasque et avantageuse dont M. Junot père admet aujourd'hui douter. Régler l'affaire sur le pré ? Le duc d'Abrantès a soixante-douze ans et ces pratiques n'ont plus cours... Aussi a-t-elle rebondi devant le tribunal civil de Paris. Le duc d'Abrantès veut que disparaisse toute trace, dans le Who's who *et, ailleurs, de cette* « usurpation d'ascendance ». *Il veut encore 1 franc, pour l'honneur. Et 10 000 autres francs pour les frais.*

On ne s'est pas battu à fleurets mouchetés, mercredi 25 octobre, devant les juges de la première chambre civile de Paris. Mᵉ Claude Dumand a traité M. Junot de « faussaire ». Mᵉ Jean-Baptiste Biaggi s'est fait le sociologue un peu rude de la roture : « M. Michel Junot monte, vous descendez. » *Ses piques sont allées à la* « jalousie, l'envie » *de celui qu'il s'applique à nommer* « monsieur Le Rey » *tout court. M. Junot a pu se tromper. Comme tout le monde. Qu'importe, puisqu'il n'a jamais « utilisé » le nom de duc d'Abrantès,* « pas même au cours de ses campagnes électorales ».

Le défenseur de M. Junot s'est placé sous les auspices de Chateaubriand : « L'aristocratie a trois âges : l'âge des supériorités, l'âge des privilèges, l'âge des vanités ; sortie du premier, elle dégénère dans le second et s'éteint dans le dernier. » *Personne n'a cité Drieu La Rochelle :* « Le snobisme, c'est une retombée sur un passé quelconque. »

Jugement le 22 novembre.

MICHEL KAJMAN.



Faits et jugements

L'usage des neuroleptiques dans les prisons britanniques.

« *Les médicaments sont de plus en plus utilisés comme moyens de contrainte sur les détenus* », affirme le numéro du 22 octobre du *Sunday Times*. Au Home Office (qui a certaines des attributions du ministère de la justice en France), on affirme que « *ces médicaments, surtout les plus forts, ne sont utilisés que pour les détenus ayant des troubles du comportement* ».

Cependant, constate le *Sunday Times*, les neuroleptiques, utilisés depuis 1958, voient leur usage augmenter constamment, en particulier dans les prisons où les détenus sont « *remuants* ». « *A l'établissement pénitentiaire d'Albany, dans l'île de Wight,* explique un médecin, *on maintient la discipline à l'aide de toute une « batterie » de médicaments qui vont des sédatifs plus ou moins puissants à des médicaments normalement destinés à de graves malades mentaux, comme les schizophrènes. L'accoutumance nécessite d'augmenter rapidement les doses et le patient est bientôt réduit à une vie végétative.* »

● *Mises en cause dans un article de « Marie-Claire »* de juin 1977, qui les comparait aux « demoiselles d'Amsterdam », six speakerines de la télévision, Mmes Denise Fabre, Evelyne Dhéliat, Danièle Landrier, Evelyne Leclercq, Martine Chardon et Fabienne Egal ont obtenu mercredi 25 octobre la réparation morale qu'elles sollicitaient sous forme du franc symbolique de dommages-intérêts.

La dix-septième chambre correctionnelle, devant laquelle ces six personnes poursuivaient le périodique ainsi que les deux signataires de l'article et un dessinateur (*le Monde* du 14 octobre), a estimé que cette comparaison avait un caractère diffamatoire et que l'appréciation selon laquelle « *elles bêlent, roucoulent et ronronnent* », était injurieuse. Le tribunal a condamné à des peines d'amende Mme Evelyne Prouvost, P.-D. G. de *Marie-Claire* (1 500 francs), Mme Claude Sarraute et M. Jean-Jacques Greif, cosignataires de l'article (800 francs), et Mlle Véronique Demont, qui l'avait illustré d'un dessin suggestif (400 francs).

● *Un jeune homme*, M. Jean-J. cques Mahot, vingt-quatre ans, a été tué, et un autre, M. Maurice Reilland, vingt-deux ans, blessé à la cuisse dans la nuit du 23 au 24 octobre, vers 23 heures, à la « cité de la joie » au Plessis-Trévise (Val-de-Marne) par des balles de 22 long rifle. Ce drame est survenu après qu'une bagarre eut opposé deux bandes rivales, l'une de la commune, l'autre de Chennevière-sur-Marne.

Les avoués et le divorce.

Au cours de leur congrès annuel, les 20 et 21 octobre à Bordeaux, les avoués ont examiné la mise en application et les conséquences de la loi de 1975 sur le divorce. Tout le monde s'est accordé à trouver bonne l'éthique du nouveau divorce, qu'il s'agisse d'une redéfinition des rapports conjugaux ou de la dédramatisation de la rupture, même si elle est encore imprégnée de l'ancienne législation : les couples acceptent encore difficilement le consentement mutuel, chacun préférant la culpabilisation de l'autre.

Mais des difficultés subsistent selon les avoués à propos de la procédure. La requête conjointe, le « consentement mutuel », très favorablement accueillie, se révèle bien souvent le meilleur moyen d'aller lentement, ne serait-ce qu'à cause de l'intervention obligatoire du notaire. La place du juge aux affaires matrimoniales (le JAM) provoque aussi quelques difficultés : qui désigner pour statuer sur les ordonnances du JAM ? Présent au niveau de la première instance, il ne l'est plus au niveau de la cour d'appel.

Une troisième difficulté a été soulignée par de nombreux congressistes. La mise en application de la loi n'oblige pas seulement à innover sur le plan de la procédure, mais sur celui du langage : « écrite en haut lieu » pour être accessible à tous, la loi aurait perdu la qualité d'un langage technique et spécialisé ; il en résulterait des difficultés d'interprétation. — (*Corresp.*)

● *Exercice illégal de la médecine : amende avec sursis.* — Le docteur Jean-Pierre Maschi, cinquante ans, médecin niçois radié à vie, poursuivi pour la troisième fois sur plainte du conseil de l'ordre, a été condamné, le 23 octobre, à 500 francs d'amende avec sursis par le tribunal correctionnel de Nice pour pratique illégale de la médecine. Il devra, en outre, verser 1 franc de dommages-intérêts au conseil de l'ordre des Alpes-Maritimes qui l'avait radié en 1968.

Un an plus tôt, le docteur Maschi avait commencé l'expérimentation, sur des rhumatisants, d'une nouvelle thérapeutique fondée sur l'application externe de plaques de cuivre magnétisé enrobées d'amiante. Il prétendait lutter ainsi contre une « *pollution électrique* », qui pourrait être à l'origine de maladies telles que la sclérose en plaques, et rétablir l'« *équilibre électromagnétique* » *de l'organisme*. La radiation du docteur Maschi avait été motivée par l'utilisation d'une thérapeutique non reconnue par les instances officielles et la publication d'articles et de photos publicitaires (*le Monde* du 21 décembre 1968).

Le grand rabbin Kaplan et la peine de mort.

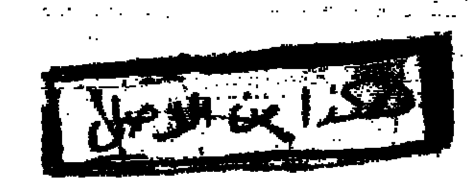
« *Il y a vingt siècles que la conscience juive prend position contre la peine de mort* », indique le *Bulletin quotidien d'informations de l'agence télégraphique juive*, dans son numéro du 26 octobre. Cette opinion a été exprimée par M. Jacob Kaplan, grand rabbin de France, dans un entretien avec l'abbé Jean Toulat. « *Notre position sur la peine capitale est un aspect de notre conception du respect de la vie humaine, qui doit être absolu,* a déclaré M. Jacob Kaplan. *C'est Dieu qui donne la vie, aucune autorité humaine ne peut se permettre d'en discuter.* »

Le grand rabbin de France, précise le bulletin, a également rappelé l'importance pour la tradition juive de la notion de rachat, d'amendement, de *techouva* (c'est le sens même de la fête de Kippour). « *Mais il est une condition pour que le coupable puisse se racheter, c'est qu'on ne lui ôte pas la vie.* »

● *Les suites d'une manifestation d'écologistes.* — Au cours d'une manifestation contre les centrales nucléaires, le 13 juillet 1977, à Paris, des heurts s'étaient produits avec la police, boulevard Saint-Germain et boulevard Saint-Michel. Des barrières avaient été renversées, faisant obstacle à la circulation. Cette affaire a connu son épilogue devant la 10ᵉ chambre correctionnelle du tribunal de Paris, mardi 24 octobre. Pour rébellion, M. Patrick Ferré est condamné à un mois d'emprisonnement avec sursis et 300 francs d'amende (sans inscription au bulletin nº 2 du casier judiciaire). Pour entrave à la circulation, MM. Benoît Maignan et Alain Auffret (membres des Amis de la Terre) se sont vu infliger 500 francs d'amende.

● *Poursuivie pour homicide involontaire, un docteur anesthésiste,* Mme Claude Acquier, a été condamnée, mercredi 25 octobre, à 10 000 francs d'amende par la quatrième chambre correctionnelle du tribunal de Saint-Etienne. Il y a trois ans, le 26 septembre 1975, à la clinique ouverte de l'hôpital de Firminy (Loire), une accouchée, Mme Colombet, vingt-quatre ans, devait en effet décéder après plusieurs transfusions d'un autre groupe sanguin que le sien. L'erreur était née d'une confusion entre les dossiers de Mme Colombet, née Berthollet, et Mme Colombet, née Abrial. — (*Corresp.*)





Le Monde DES LIVRES

Les trois confessions de Madeleine Chapsal

● *Ecrire pour ne pas mourir.*

LE dernier livre de Madeleine Chapsal, *Une femme en exil* est composé de trois textes datés. L'un de 1953 *(l'Exil)*, l'autre de 1965 *(Comment faire ?)*, le dernier de 1978 *(Six Jours d'absence)*. Du premier, rédigé en quinze jours, Madeleine Chapsal confie, vingt-cinq ans après : « L'Exil, *je l'écrivais pour ne pas mourir.* » Grâce à « *ces lignes tracées comme au hasard (...), je prenais tous les jours la petite respiration qui me permettait de continuer mon existence* ». Du second, achevé en trois semaines, « *sans y penser* », peu après son divorce : « *J'étais seule. (...) Je me suis mise à penser : je suis hors du monde. Et aussi : comment faire pour le rejoindre ?* » Le troisième a été écrit cette année même : « *J'avais recommencé d'aimer dans des circonstances encore difficiles. J'avais recommencé d'être seule...* »

La fureur du corps et du cœur

Depuis l'adolescence, Madeleine Chapsal écrit pour elle seule, « *quand elle n'en peut plus d'un mal ou d'un autre* ». Pour échapper au désespoir, à la solitude, à l'exil, rejoindre les autres, retrouver ce peu d'espérance sans lequel il est impossible de vivre, elle ne connaît qu'un moyen : « *Ecrire, encore écrire, toujours écrire.* »

Les souvenirs d'enfance, et d'une enfance qui semblait comblée, forment l'essentiel du texte central et lui donnent, comparativement aux deux autres, une sérénité apparente. Etonnamment gouvernée dans les trois parties, l'écriture met un semblant d'ordre dans le chaos intérieur. Passons sur les indécences. Crudité et brutalité sont les formes momentanées d'une violence essentielle. Nulle délectation, aucune complaisance, pas la moindre pose dans l'expression de la révolte, du refus, du désespoir. C'est dans le texte sage, le deuxième, que nous lisons : « *J'avais tout le temps envie de mourir...* »

Mort rarement crainte, souvent désirée, une fois au moins approchée à dessein. Madeleine Chapsal écrit en 1953, ce sont les derniers mots de *l'Exil* : « *Je n'en finis pas de refuser, ni la mort de me sourire.* » En 1978 pour le passé : « *Je n'étais que tempête et je disais : je veux mourir.* » Et pour le présent : « *Chaque fois que nous faisons l'amour je tâche — le perçoit-il ? d'en profiter sournoisement pour mourir.* »

Aimer à en mourir. C'est la même fureur du corps et du cœur, toujours, la même exigence d'absolu. A vingt-cinq ans d'intervalle, les mêmes mots, pour le même mal, se répondent et se correspondent. 1953 : « *Toucher à nouveau toutes les parois, constater l'absence de portes.* » 1978 : « *Cette porte où je frappe en pleurant. Me voir comme je suis, à genoux, la tête contre le mur, la paroi, et frappant des deux poings.* »

Répétitions, stagnations. Madeleine Chapsal, dans sa lucidité, les a constatées avant nous. Son propos en rassemblant ces textes : « *Ce que le passage du temps apporte à une subjectivité.* » La vérité qu'elle pressent : que, pour notre infracassable noyau, le temps ne passe pas. Le temps nous use, il nous tue, mais il n'existe pas. L'auteur d'*Une femme en exil* constate : « *Eh bien, non, rien n'a changé. Rien ne s'est découvert, rien n'a varié, pas le moindre glissement de terrain. Je ne suis pas plus assuré de ma féminité ou de l'inverse, qu'il y a vingt ou trente ans. Je n'ai ni plus ni moins envie de vivre. Ni plus ni moins de raison d'exister. D'une certaine façon, je n'ai strictement rien appris...* »

Comment apprendre ce que nous avons toujours su ? Et, d'abord, que nous irons jusqu'aux frontières du Secret sans l'atteindre jamais. En l'approchant suffisamment, toutefois, pour garder l'espérance (si une seconde trop aiguë de désespoir ne nous a pas tués). Madeleine Chapsal doit à cette initiation de pressentir dans sa nuit la lumière. La Lumière, qui sait ? Il lui arrive de prier. Et parmi les quelques clefs de sa vie que délibérément elle refuse de nous confier (et même de confier à l'écriture), il en est de physiques, assurément; de métaphysiques, peut-être.

1953 : « *Tentée, je croyais ne pouvoir l'être par rien d'autre que par l'amour achevé dans la mort. Et voilà que je le suis par quelque chose qui comprend et dépasse le goût de l'amour.* »

1965 : « *L'idée me venait parfois de relire ces morceaux décousus et, à ma surprise, j'éprouvais chaque fois la même émotion singulière : le sentiment qu'il y avait quelque part, dans ce que j'écrivais, quelque chose qui était la seule chose qui me touchât vraiment, qui touchât au fond de ma vie, quelque chose que j'aurais voulu rejoindre — mais comment faire ? — afin d'y rester toujours. Comment faire ?* »

1978 : « *Serait-ce une façon de me dire à moi-même : mais tu as déjà été tout près de ce que tu cherches ? Tu es tout le temps, toujours, tout près... Et il serait peut-être temps que tu prennes conscience que le bonheur, l'amour sont là, à portée de ta main, déjà donnés, au lieu de croire, comme toujours, comme aujourd'hui, qu'il faut d'abord que tout recommence.* »



★ *Dessin de Bérénice CLEEVE.*

Dans l'exil, l'écriture est une patrie retrouvée. Journaliste, Madeleine Chapsal a beaucoup parlé des livres des autres. La voici l'égale de ceux qu'elle nous donnait à admirer. Si beau, littéralement, que soit son livre, avouons que, comme elle, la littérature nous y intéresse moins que ce que son usage maîtrisé nous permet d'entrevoir.

CLAUDE MAURIAC.

★ UNE FEMME EN EXIL, de Madeleine Chapsal, Grasset, 254 p. 39 F.

Autoportrait de Jean-Jacques Brochier

● *Une « ballade » des années 60.*

IL aime les chats, les chiens, le whisky, qu'il appelle, non sans inquiétude pour l'avenir, son « ciseau à neurones »... et, par-dessus tout, le cinéma et les livres. Il préfère Prévert à Valéry, Courteline à Molière. En rapport avec ses origines, il a reçu une bonne éducation bourgeoise avec latin, scoutisme, première communion et tout : le catholicisme n'a pas laissé sur lui plus de traces que ses maladies d'enfant. Il a traversé la vie avec une nonchalance moqueuse qui semble exclure le drame et la passion. Et pourtant, dans les années 60, ce « jeune homme bien élevé » a fait, avec sa femme, trois ans de prison, pour aide au F.L.N., avant de bénéficier d'une grâce présidentielle.

Jean-Jacques Brochier, depuis 1967, c'est-à-dire presque depuis le commencement du *Magazine littéraire*, en est le rédacteur en chef. Il a publié un essai sur Sade (admiratif), un autre sur Camus (impertinent), des études sur Vailland, sur les surréalistes. Et, tout d'un coup, sur la couverture de son nouveau livre, surgit le mot roman.

De fait, la troisième personne règne sur *Un jeune homme bien élevé*, avec une insistance d'autant plus suspecte que les deux partenaires n'y sont jamais nommés. C'est « il », c'est « elle ». Deux étudiants se rencontrent, ils s'aiment, ils deviennent amants, puis époux, puis militants d'une cause clandestine, puis séparés par la prison qui les unit plus fort qu'ils ne l'ont jamais été... Jusqu'au jour où, libérés, ils s'en vont en se tournant le dos : derrière ses barreaux, « elle » a reçu d'une visiteuse le coup de grâce de la passion.

Un jeune homme trop bien élevé

Cela vaut surtout par le ton : un détachement amusé, par le rythme du récit, l'inattendu des réactions et le portrait que l'auteur donne de lui-même :

« *C'est bien vous le modèle n'est-ce pas ?*

— C'est en grande partie moi, mais comme je me regarde à vingt ans de distance, je ne me sens plus tellement lié à ce jeune homme. Il est trop bien élevé pour mon goût. Par l'anonymat des personnages, des lieux, l'estompage des circonstances, j'ai voulu faire d'une expérience vécue une fable datée, une sorte de ballade des années 60.

— *Qu'est-ce qui les caractérise ?*

— Il y avait un engagement politique à prendre, à cause de la guerre d'Algérie. Comme dans les années 40. Aujourd'hui, cette urgence est finie. Dans le domaine de la culture, le cinéma était la principale source d'alimentation. Tous les films étaient à la fois nouveaux et classiques. Les superbes créations de Fritz Lang, de Huston, nous pressentions que dix ans plus tard nous les reverrions avec plaisir. Et on le vérifie tous les jours, puisqu'ils repassent à la télévision.

— *Qu'est-ce qui dominait en littérature ?*

— Sartre évidemment. Grâce à un professeur, je l'avais découvert en seconde, en même temps que Camus et Saint-Exupéry. Ces derniers sont tombés. Sartre, lui, est resté.

— *Pour Camus, vous avez un peu aidé à sa chute ?*

— J'en avais moins à Camus lui-même qu'à la fascination qu'il exerçait. »

JACQUELINE PIATIER.

(*Lire la suite page 21.*)

Peter Schneider et la « nouvelle subjectivité »

● *Un gauchiste repenti fait école en Allemagne.*

A vingt-cinq ans, il épouse la cause étudiante. C'est l'époque des campus en ébullition, la fin des années 60, la contestation à Berlin-Ouest. Il se joint à la bande de Hans Magnus. Hans Magnus Enzensberger, l'un des célèbres frères écrivains, animateur de la revue *Kursbuch* et ami de Rudi Dutschke, Rudi le Rouge, le jeune sociologue grièvement blessé, on s'en souvient, en avril 1968, et dont l'action contestataire fit tache d'huile dans toute l'Allemagne.

A presque trente ans, il reçoit des mains du bourgmestre de Berlin-Ouest un prix de 5 000 marks, le prix de la Jeune Génération. Pour qu'il n'y ait pas confusion sur les idées de la génération en question, il déploie un drapeau du Vietcong sur la tribune et ridiculise son donateur (1).

A presque quarante ans, le voilà célèbre. Il fait figure, aujourd'hui, de porte-parole d'une nouvelle école littéraire, fondée sur une écoute attentive à soi-même, la « nouvelle subjectivité ».

Le poète fou

Règlement de compte avec le mouvement étudiant, son petit livre, qui emprunte son titre à la nouvelle de Büchner sur le poète fou mort en 1792, Lenz, éclate de vivacité. On comprend son succès foudroyant en Allemagne, qui sauva son auteur empêtré dans des démêlés avec les autorités de son pays et lui permit de gagner en appel son procès contre le Sénat de Berlin.

Lenz, c'est un autre ton. Un autre rapport à soi, à l'environnement, aux mots. Une série d'instantanés incisifs se succédant en phrases courtes et pointues comme des canines de lionceau clament le droit à être, à respirer. Clament la primauté de la perception sur le concept, de la sensibilité sur la théorie. Quand le jeune extrémiste Lenz éperdu d'angoisse, de désir frustré pour la fille qu'il adore et qui l'a quitté, entend parler de « ténèbres », il refuse de penser à Mao ou à Marx. « Ténèbres », c'est pour lui une nuit noire où, roulant en voiture, il s'est disputé avec sa petite amie. Et la voiture est tombée en panne. Et il y avait du brouillard. Et ils se sont réconciliés...

On y est. Les égarements du jeune Lenz, son échec à l'usine, ses insomnies, ses courses à l'aube dans les rues vides, ses fantasmes à corps perdu et dont il ne peut se libérer que par la violence, tout cela requiert et entraîne à 200 à l'heure sans qu'on ait le temps de reprendre son souffle.

Lenz, à vif, s'en ira en Italie — dans la meilleure tradition goethéenne : l'amalgame du passé et du présent, constant en terre latine, a toujours fasciné les Germains. Les désirs y sont plus immédiats. Ils y sont aussi plus immédiatement satisfaits. Belle leçon pour le jeune garçon qui s'en reviendra chez lui, décidé à ne plus bouger, à intérioriser sa recherche. A écrire.

Et c'est peut-être ça la vraie subversion : avoir le courage de chercher, au-delà des slogans et des idées toutes faites, qui l'on est. Et quand on le sait, de le vivre librement. Fût-ce au prix, pourquoi pas, de la rentabilité...

FRANÇOISE WAGENER.

★ LENZ, de Peter Schneider. Traduit de l'allemand par Nicole Casanova. Flammarion, 134 p., 26 F.

(1) Cf. « Le monde des livres » du 28 juin 1969 : « Les intellectuels allemands et la politique ».



« LE BARTHES SANS PEINE »
de Burnier et Rambaud

« PRÉTEXTE : BARTHES »
colloque de Cerisy

Attila ?

BARTHES est un des esprits les plus excitants d'aujourd'hui. Il prolonge et concilie dans ce demi-siècle le meilleur legs du précédent, l'intelligence de Valéry, la sensibilité de Proust et le stylisme de Gide. Ce n'est pas un paisible héritier pour autant ni le précieux frileux dont il entretient l'image à plaisir. Erudition et délectation sont la politesse d'un dessein assassin qui explique la hargne confuse de ses adversaires. Sans violence, mais sans merci, ses digressions graciles sur le sens glissant des mots sapent, ni plus ni moins, la prétention du vieil humanisme à refléter le réel et à régenter l'univers. Quiconque se pique de modernité doit avoir vu à l'œuvre, au moins dans *le Degré zéro de l'écriture*, *Mythologies*, *Plaisir du texte* et *Fragments d'un discours amoureux*, ce modèle de révolution permanente par l'étymologie de charme.

Les engouements et les imitations suscités par cette séduction comportent des risques. Sans le chercher, sinon par quelques articles publicitaires qui prouvent sa liberté plus que son goût de faire la loi, Barthes a déclenché des effets de snobisme comparables à ceux qu'il avait dénoncés jadis dans la haute couture et qui justifieraient une suite « intellectuelle » à *Système de la mode*. Il a beau se sentir « sans pouvoir » en tant que professeur au Collège de France, son influence, du fait que le savoir universitaire essaime de plus en plus dans les médias, dépasse de loin celle de Sartre, qui inaugura ce type de malentendu, pour atteindre à l'ascendant irrationnel des vedettes du spectacle.

NOUS autres critiques, qui sommes seuls à recevoir et à regarder tout ce qui paraît, nous pouvons affirmer qu'une génération entière s'est mise, comme par hypnose, à penser et à écrire du sous-Barthes. On dirait de ces dissertations de lycée recopiées gauchement sur le premier de la classe. Il n'y manque pas un tiret ni une racine grecque. Il a suffi que paraisse *Plaisir du texte* pour que le mot « plaisir » surgisse dans des dizaines de titres, comme autant de robes de luxe dégriffées. Le même phénomène s'observe avec la notion de « pouvoir », « lancée » par l'autre idole du moment qu'est Michel Foucault.

par Bertrand Poirot-Delpech

Ces démarquages naïfs, ni les modèles ni les copieurs n'en portent la responsabilité, mais le système ambiant d'incitation à singer plus riche que soi. L'intellectuel en renom comme le mannequin emperlé des publicités, inspirent aux jeunes qui l'admirent un manque dont ils pensent ne se libérer qu'en l'imitant. Utiliser le code clinquant, produire le même effet « super » : ils ne voient pas d'autre apaisement à leur angoisse. Cette absence d'alternative sur laquelle repose la vente forcée les maintient dans une terreur dont ils ne demandent qu'à sortir. Sitôt que la presse dénonce les « tics » à la mode et les excès du « prêt-à-penser », comme nous l'avons fait ici même, un courrier imposant d'étudiants, et de professeurs, crie à la délivrance.

A ce titre, le pastiche des idoles joue un rôle salubre de soulagement et sert la liberté. De surcroît, il a toujours été un signe de consécration et de secret attachement de la part des parodieurs. On ne caricature bien que les auteurs qu'on a longuement fréquentés, donc, sauf masochisme saugrenu, beaucoup chéris.

En tandem comme nombre de leurs devanciers et de vaudevillistes, tant il est vrai que le rire gagne à rebondir comme une balle, Burnier et Rambaud pourraient bien prendre la succession de Reboux et Muller. Après des débuts dignes de ces derniers dans le faux classique — *les Voraces*, — ils ont prouvé avec *Parodies* l'étendue de leur registre, de Montherlant à Marguerite Duras.

Le Roland Barthes sans peine représente un raffinement dans le genre. Ses auteurs ne se contentent pas d'utiliser les trucs de leur modèle. Ils les désignent, les cataloguent et les démontent comme tels, sur le mode du manuel scolaire, que souligne la couverture empruntée drôlement aux anciens « classiques Vaubourdolle ». Il s'agit d'enseigner aux jeunes imitateurs, qu'on sait légion, comment passer, exercices à l'appui, du « barthésien » au français dit courant, et inversement.

Une familiarité aussi approfondie que narquoise avec les œuvres narguées leur permet de stigmatiser très finement les appels continuels de Barthes à l'étymologie — appels dont la pédanterie, soit dit en passant, n'aurait pas tant frappé il y a encore vingt ans et qui s'accuse avec l'extinction des études gréco-latines. Il n'est pas niable que l'auteur de *Barthes par lui-même* nourrit ses écrits systématiquement, donc au risque d'en être moqué, de notations personnelles, de ponctuations subtiles, de complications et d'étirements apparemment ornementaux, supprimables sans appauvrissement du sens. Les lecteurs les plus fanatiques de Barthes devraient sourire à l'exégèse de certaines citations et aux extrapolations farceuses à partir de faits simples, comme le lever du matin ou la pêche à la ligne...

(*Lire la suite page 24.*)

la vie littéraire

Mitterrand et Segalen

François Mitterrand, qui porte, comme on sait, un vif intérêt à la littérature, s'inquiète de la postérité de Victor Segalen. Dans une question écrite, il demande au ministre de la culture et de la communication « *de bien vouloir l'informer si des dispositions ont été prises pour célébrer, comme il convient, le centième anniversaire de la naissance de Victor Segalen, qui peut être considéré comme un des grands écrivains du siècle* »

» Au cas où rien n'aurait été prévu, il souhaite que le ministre de la culture et de la communication prenne les initiatives nécessaires ».

Victor Segalen naquit à Brest le 14 janvier 1878. Il est mort en 1919. La Chine, où il fit de longs séjours, a inspiré une grande partie de son œuvre. Gallimard vient de rééditer dans la collection « l'Imaginaire » un de ses romans : *René Leys*, situé précisément à Pékin.

Hachette et les belles images

La librairie Hachette vient de signer avec l'Imagerie Pellerin d'Epinal un contrat de coédition de deux ans. Il porte sur la réalisation, avant la fin de cette année 1979, de quatre ouvrages tirés chacun à huit mille exemplaires : *les Fables de La Fontaine, Leçons de choses, Promenades attractives* et *Histoire amusante*. A propos de ce contrat d'exclusivité, le premier du genre, la librairie Hachette précise qu'il ne s'agit « *en aucun cas d'une sorte d'O.P.A. sur l'Imagerie d'Epinal. Hachette n'a pas vocation d'imager et se borne à distribuer un produit qui fait partie du patrimoine national* ».

Ces quatre livres seront vendus non seulement dans les pays de langue française, mais encore en Allemagne, au Portugal et sans doute aux Etats-Unis. Ils représentent en outre un marché de 400 000 francs, soit 10 % environ du chiffre d'affaires de l'imagerie Pellerin. — Y. C.

Les quinze ans du *Nouveau Commerce*

A sa naissance, *le Nouveau Commerce*, qui n'avait ni mécène ni éditeur, était *a priori* condamné à l'existence brève des revues littéraires plus riches d'idées que de capitaux. C'était compter sans l'acharnement de ses deux artisans, André Dalmas et Marcelle Fonfreide, qui célèbrent aujourd'hui les quinze ans de la revue avec la parution du quarante et unième cahier. Au sommaire de ce numéro d'automne figurent notamment des *Feuilles de route*, récit inédit de Victor Segalen, une étude d'Emmanuel Levinas et un texte de Jean Starobinski sur Rousseau : *Accuser et séduire*. (Prix : 32 F ; diffusion : Nouveau Quartier Latin, 78, boulevard Saint-Michel, 75006 Paris.)

Grâce à l'Association des amis du *Nouveau Commerce*, créée en 1971 (8, rue de la Cossonnerie, 75001 Paris), des carnets de critique et de lecture où chacun peut parler du livre de son choix ou de sa bibliothèque ont été joints à la revue.

Autre effet du rayonnement du *Nouveau Commerce* : la livraison de « suppléments » à la revue dès 1976. Quinze titres ont vu le jour et permis la découverte de poètes tels que Danielle Sarréra, Marthe Boldin, les correspondances de Rilke et de Lou Andreas-Salomé, les lettres récentes d'Artaud à Ane Besnard, ainsi que la publication du *Traité des tropes*, de l'encyclopédiste et grammairien Du Marais, complété du *Traité des figures*, de J. Paulhan. — B. A.

Un auteur qui ne plie pas

Serge Livrozet vient de confier son sixième ouvrage — un roman intitulé *le Sang à la tête* (22 p., 33 F franco) — à une maison qui porte son nom et se diffuse elle-même, essentiellement par correspondance Livrozet éditions (41 bis, quai de la Loire 75019 Paris). En guise de préface, il explique sa décision de publier sous sa bannière par le désir de conserver une « autonomie créatrice ». « *M'auto-éditer*, écrit-il, *n'emporte chez moi nullement l'intention de rivaliser commercialement* avec les éditeurs *traditionnels* », mais au contraire de briser le « carcan commercial » qui contraint nombre d'éditeurs à refuser des œuvres en opposition avec les tabous, la mode, les conformismes social, esthétique ou politique. Cette attitude, affirme-t-il, va à l'encontre de la libre circulation des idées. Notons encore que Serge Livrozet, auquel son passé de prisonnier a laissé un goût vif pour la liberté, a imprimé sur la page de garde de son livre la devise suivante : « *Rompt, mais ne plie pas.* » — B. A.

vient de paraître

Romans

NINE MOATI : *le Mariage de Lucie Enriquez*. — Dans la tradition du roman psychologique et intimiste, la confession émouvante d'une jeune femme. Nine Moati avait publié, précédemment, *Mon enfant, ma mère*. (Pauvert, 167 p., 42 F.)

GENEVIÈVE GENNARI : *la Robe rouge*. — G. Gennari donne le récit romancé des trente premières années de sa vie. (Tchou, 263 p., 39 F.)

WILLY DE SPENS : *la Nuit des longs museaux*. — En une nuit, les animaux prennent le pouvoir et réduisent les hommes en esclavage. (La Table ronde, 172 p., 35 F.)

Récits

CLAUDE COURCHAY : *Avec des cœurs acharnés...* — La rencontre de l'auteur de *la Soupe chinoise* avec des comédiens fous de théâtre. (Gallimard, 224 p., 35 F.)

PIERS PAUL READ : *le Trésor du train postal*. — L'auteur des *Survivants* a recueilli les confessions des célèbres voleurs du train postal Glasgow-Londres. Trad. de l'anglais par M. Schneider. (Grasset, 370 p., 49 F.)

ANNE PONS : *le Tour de France (suite et fin) par Camille et Paul*. — Deux enfants d'aujourd'hui poursuivent, dans ce second tome, la découverte de la France. Illustration d'Alain Letort. (Tchou, 448 p., 49 F.)

Lettres étrangères

FLOR ROMERO DE NOHRA : *Crépitant tropique*. — La récréation poétique de la vie d'un village colombien. L'auteur, née en 1933, est journaliste et diplomate. Traduit de l'espagnol par Antoine Berman. (Albin Michel, collection « Les Grandes Traductions », 322 p., 49 F.)

CONSTANTIN PAOUSTOVSKI : *la Mer Noire*. — Ecrit pendant l'hiver 1935-1936 à Sébastopol, ce roman se voulait une « encyclopédie d'art » des rivages de la mer Noire. Traduit du russe par Lydia Delt et Michèle Deniaud. (Gallimard, collection « Littératures soviétiques », 232 p., 50 F.)

Poésie

BENGT LINDSTROM, MAX-POL FOUCHET : *Hérakléès*. — Un recueil de poèmes de M.-P. Fouchet accompagné de douze gravures originales de B. Lindström. (Ed. ABCD, 36, rue des Saints-Pères, 75006 Paris, 50 F.)

MATTHIEU MESSAGIER : *Œuvres 1954-1969*. — Les principaux textes du jeune poète né en 1949 (J.-J. Pauvert, 202 p., 65 F.)

GEORGES-EMMANUEL CLANCIER : *Oscillante parole*. — Un nouveau recueil de poèmes écrits de 1972 à 1977. (Gallimard, 120 p., 35 F.)

Critique littéraire

FRÉDÉRIC VITOUX : *Céline*. — F. Vitoux aborde tous les aspects du « phénomène » Céline à qui il a déjà consacré deux livres (Belfond, 252 p., 59 F), en particulier un *Bébert, le chat de Louis-Ferdinand Céline* que réédite le Livre de poche.

JEAN-BAPTISTE BARONIAN : *Panorama de la littérature fantastique de langue française*. — Evolution historique et analyse des grands courants du fantastique. (Stock, 334 p., 60 F.)

JEAN BONAMOUR : *le Roman russe*. — Une réflexion sur les grandes œuvres, de Pouchkine au Samizdat. (P.U.F., 222 p., 55 F.)

Essais

CLAUDE ALZON : *Femme mythifiée, femme mystifiée*. — Pourquoi l'homme domine-t-il la femme ? (Presses universitaires de France, 424 p., 68 F.)

MARC GUILLAUME : *Eloge du désordre*. — L'auteur du *Capital et son double* loue le désordre « capacité sociale active, créatrice ». (Gallimard, 202 p., 39 F.)

Société

CASAMAYOR : *la Justice*. — Traditions sacrées et habitudes mesquines contrarient le bon fonctionnement de la machine judiciaire. (Gallimard, 180 p., 40 F.)

JEAN-PAUL CLÉBERT : *l'Incendie du bazar de la Charité*. — Analyse d'une société à travers les commentaires de l'époque sur l'incendie qui fit cent vingt-cinq morts le 4 mai 1897. (Denoël, 417 p., 60 F.)

Religion

CHARLES SUAUD : *la Vocation, conversion et reconversion des prêtres ruraux*. — A travers les transformations des petits séminaires ruraux, l'analyse de la crise actuelle du sacerdoce. (Ed. de Minuit, 276 p., 45 F.)

Mémoires

STANISLAS FUMET : *Histoire de Dieu dans ma vie*. — S. Fumet livre des « souvenirs choisis ». (Fayard-Mame, 800 p., 190 F.)

Documents

KAMAL JOUMBLATT : *Pour le Liban*. — Recueilli par Philippe Lapousterle, le témoignage sur le conflit libanais du leader des Druzes, assassiné l'année dernière. (Stock, 270 p., 49 F.)

CHRISTIAN CASTERAN, JEAN-PIERRE LANGELLIER : *l'Afrique déboussolée*. — Suivi d'un reportage de Gabriel García Marquez, « Opération Charlotte », une analyse de la réalité africaine par deux collaborateurs du *Matin* et du *Monde*. (Plon, 250 p., 48 F.)

Histoire

JEAN AUTIN : *la France des bâtisseurs*. — Une histoire de l'architecture nationale. (Librairie académique Perrin, 427 p., 75 F.)

GHISLAIN DE DIESBACH : *Necker ou la faillite de la vertu*. — L'un des hommes les plus étranges du XVIII[e] siècle français. (Librairie académique Perrin, 475 p., 68 F.)

GASTON LEROUX : *l'Agonie de la Russie blanche*. — L'auteur du *Fantôme de l'Opéra* reporter de la *Révolution de 1905*. (Editions des autres, 46, rue de Richelieu, 75001 Paris, 347 p., 59 F.)

Philosophie

MARC ABELES : *Anthropologie et marxisme*. — Le fonctionnement de l'idéologie et son rôle dans l'apparition de l'Etat et des classes sociales. (Ed. Complexe, diffusion PUF, 240 p., 63 F.)

Arts

THEO LESOUALC'H : *les Rizières du théâtre japonais*. — A l'origine de la scène du théâtre Nô. (Denoël, 224 p., 52 F.)

JACQUES MENY : *Jean Giono et le cinéma*. — Les rapports entre écriture et cinéma chez Giono, le romancier qui fut aussi scénariste et metteur en scène (Ed. J.-. Simoën, 284 p., 48 F.)

en poche

Les déchirures de l'histoire algérienne

VOICI rééditée la trilogie que l'écrivain algérien Mouloud Mammeri a consacrée à l'histoire de son peuple, des années d'avant guerre à celles de la résistance. L'auteur, né en 1917, appartient à la première génération des romanciers maghrébins, forcés d'écrire dans la langue de l'occupant pour raconter leur propre dépossession. Cette fresque en témoigne à sa manière.

La Colline oubliée fait émerger l'univers d'un village de Haute-Kabylie à la fin des années 30. Les habitants s'y trouvent déjà confrontés à l'assaut d'une « modernité », qui corrompt lentement leurs règles ancestrales. Ils le subissent sans parvenir à comprendre. La deuxième guerre mondiale sonne pour les jeunes l'heure de la mobilisation. Certains mourront en voulant retrouver l'essence du « pays » ; d'autres préféreront le quitter. Le livre est un constat tragique, mais jamais didactique, sur la déperdition d'un monde.

Dans *le Sommeil du juste*, les contradictions s'exacerbent entre deux univers qui s'affrontent. Le discours de Mammeri se fait plus directement politique. Les protagonistes choisissent plus nettement leur camp. Arezki, le personnage central, d'abord défenseur des idées occidentales (*pour lui*, source de libération), va être pris dans le tourbillon d'une guerre qui lui montrera l'autre versant (la barbarie) du monde européen. Il brûlera un jour tous les livres auxquels il avait cru. Il rentrera au pays, mais ce sera pour être arrêté par la justice coloniale.

L'Opium et le bâton est la chronique d'une prise de conscience et d'un engagement dans le combat qui a débuté pour l'indépendance de l'Algérie. L'auteur témoigne ici de l'espoir, de la révolte devant l'extrême injustice.

La qualité primordiale de ces romans est une profonde (et parfois tragique) sincérité. A la déchirure de l'histoire correspond la déchirure des récits : l'auteur suit plusieurs trames en même temps ; il veut cerner le plus de réels possible. Les individus défilent, s'opposent, se complètent. L'art du conteur est de ne point les enfermer dans des schémas abstraits, de ne pas reculer devant leur complexité.

Cette œuvre témoigne d'une réalité, d'un peuple, dont elle nous fait mieux saisir la richesse et comprendre la différence — c'est là son plus grand, son plus beau mérite.

YVES DI MANNO.

★ Mouloud Mammeri : « LA COLLINE OUBLIEE », 192 pages, 12 F ; « LE SOMMEIL DU JUSTE », 256 pages, 17 F ; « L'OPIUM ET LE BATON », 384 pages, 20 F ; 10/18.

● Parmi les inédits : *la Bretagne et les Bretons*, par Maurice Le Lannou (« Que sais-je ? » P.U.F.).

en bref

● LE VINGT-HUITIEME PRIX « PLANETA », créé par l'hebdomadaire du même nom et doté de 4 millions de pesetas, vient d'être décerné, à Barcelone, à l'écrivain Juan Marse, pour son roman « la Muchacha de las bragas de oro » (« la Jeune Fille à la culotte d'or »).

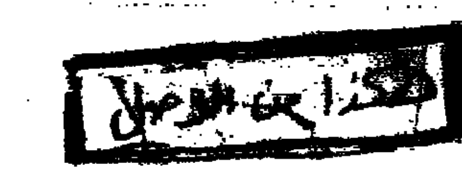
Juan Marse est né à Barcelone en 1933. Ouvrier en bijouterie jusqu'en 1959, il a travaillé, de 1961 à 1963, avec Jacques Monod à l'Institut Pasteur à Paris.

● EN HOMMAGE A JEAN THIBAUDEAU, le dernier numéro de la revue « Digraphe » (éditions Flammarion) publie les fragments d'un roman en cours de cet auteur, ainsi que des entretiens avec Jean Ristat.

● L'ECRIVAIN MAROCAIN Abdelkébir Khatibi, qui a publié notamment « la Mémoire tatouée » (Denoël) et « l'Art calligraphique arabe » (Editions du Chêne), fait l'objet d'un numéro spécial de la revue « Pro-Culture ». Celui-ci s'ouvre par un texte de Roland Barthes : « Ce que je dois à Khatibi » (9, rue Béni-Malek, Aviation-Rabat).

● LUNA-PARK et les CAHIERS du GRIF coéditent un numéro spécial sur Gertrude Stein. On y trouve particulièrement des portraits de Matisse, Picasso et Cézanne par l'écrivain américain. (Transédition, 21, rue Paul-Emile-Janson, 1050 Bruxelles. Et Cahiers du Grif, 57, rue Henri-Van-Zuylen, 1180 Bruxelles). Des textes de Gertrude Stein figurent aussi dans le numéro 5 de la revue « In'hui » (J. Darras, 3, rue Laurendeau, 80000 Amiens).

● A LA DIRECTION DE LA REVUE « POETIQUE », Michel Charles succède à Gérard Genette et Tzvetan Todorov, qui entrent au conseil de rédaction institué en 1974. L'adresse de la rédaction est désormais, 45, rue d'Ulm, 75005 Paris.



romans

L'invitation au mirage

● *Le charme onirique de Maurice Pons.*

FJORDS ! Roseraies sous le gel ! Débarcadères de pierre rose ! Villes à demi englouties ! Elle lui en aura fait voir du pays, à Frank, cette Louane. Frank est un jeune peintre de rues, plus habile que passionné. Et pour lui l'aventure commence un jour où, entre deux salons à Montmartre, assis en tailleur sur la Grand-Place de Bruxelles, il entreprend de représenter la Maison des Brasseurs. C'est en peignant une fenêtre avec une rage et une obstination nouvelles que Frank effectue, au son d'un étrange crissement de pinceau, sa première traversée des apparences, et se retrouve en pleine campagne toscane, dans une fête anachronique où Louane fait du trapèze.

Il est temps de présenter Louane, qui est l'arrière-petite-nièce du peintre Gustav de Wing. Effrontée, tendre et ébouriffée, Louane est une jeune fille pleine de ressources. Outre le trapèze, elle connaît la dactylo, la manucure et la pyrotechnie. Insaisissable, elle se promène d'époque en époque, de pays en pays, de fugue en caprice, changeant sans cesse d'emploi et de fiancé. Elle conduit des ambulances, taille du granit, garde des vestiaires en lisant Tolstoï, passe des bras d'un joueur de hockey à ceux de M. Pumo qui est si gros qu'il ne porte que des robes. Pourtant, c'est Frank que Louane aime fidèlement depuis leurs premières étreintes dans un camion de pâtes alimentaires, c'est lui qu'elle exhorte au travail, c'est à lui qu'elle promet un bel enfant.

Louane passe donc son temps à apparaître et à disparaître. Avec elle, tout est possible. Et pour mieux apprendre à Frank à « voir autre chose », elle organise des émeutes, des processions bibliques, de grands massacres dans des fosses d'orchestre, des chasses au lapin dans des capitales enneigées, entraînant chaque fois le peintre dans des pays inconnus dont il ne comprend pas la langue. Confiant et désespéré, Frank guette les signaux de Louane, ses appels, ses télégrammes énigmatiques. Pour la retrouver, il doit passer par des « pièges à reflets » en tout genre, hublot, fenêtre, meurtrière, œil-de-bœuf, qu'il peint jusqu'à l'instant précis où pour lui tout, soudain, bascule, comme s'il avait « traversé une mer ».

C'est que Louane, comme *Rosa* ou *Mademoiselle B*, est une sorte de passeuse de frontières, mais insolente, jeune, gaie, naturelle et sans maléfices. En même temps que sa valise-sac rafistolée, cette fille du vent semble trimbaler avec elle la « vraie vie ». Et Frank, poursuivant Louane, parcourt les musées à la recherche des toiles de Gustav de Wing. Mais il ne trouve que rectangles pâlis sur les murs, ou toiles vierges et poussiéreuses au fond des ateliers. Les tableaux sont à refaire. Ainsi, mettant ses pas dans les traces du grand peintre, Frank suit un « *chemin de merveille* » et d'amour, tandis que sous ses doigts la toile se recompose comme le « *souvenir d'un autre monde* » que Louane lui aurait fait entrevoir.

Par cette obstinée recherche d'un « autre monde », *la Maison des Brasseurs* est proche des précédents romans de Maurice Pons. On y retrouve le charme onirique de *Rosa*, la liberté de ton de *Mademoiselle B.* et, des *Saisons*, mais avec beaucoup moins de violence, l'oscillation entre la beauté et l'horreur qui laisse un sentiment de « *malaise émerveillé* ». Les châteaux chamarrés tournent en cendres, le carnaval devient jeu de massacre, les têtes de doux processionnaires jonchent la grève, les détritus amoncelés dans la cour obstruent l'atelier du peintre. Le « *séjour incongru et douloureux de Frank sur la terre lointaine de la peinture* » lui permet de capturer la beauté. Mais la genèse de l'œuvre reste pour lui aussi incompréhensible que l'accouchement de Louane, qui, dans une maison pleine de rats et battue de typhons, donne naissance à son arrière-grand-oncle.

Devant tant de mystères qui les dépassent, Frank et Louane se transforment en véritables organisateurs. L'exposition rétrospective des œuvres de Frank est un succès international. Les douze tableaux exposés correspondent aux douze épisodes du roman, douze chapitres chacun clos par un extrait du catalogue, qui, sur un ton de pastiche badin, montre comment l'œuvre se nourrit d'émotions, de rêves et de fantasmes. La vie entière de Frank est là, dans ses toiles, qui seront attribuées à Gustav de Wing, le grand « visionnaire » belge enfin redécouvert. Ainsi se termine ce roman joyeusement débridé et mené de main de maître, cette très belle invitation au mirage.

MONIQUE PETILLON.

★ LA MAISON DES BRASSEURS, de Maurice Pons, Denoël, 171 p., 36 francs.

Un conte fantastique de Pierre Bourgeade

QU'IL s'agisse des *Immortelles*, paru en 1966 pour ses débuts, ou de *l'Armoire*, qui date de l'année dernière, les récits de Pierre Bourgeade se distinguent par le même ton : un langage châtié, sinon fouetté, des élégances qui, quelquefois, laissent pendre des dentelles, des pirouettes similaires à des clins d'œil, des coups de théâtre, des pointes de satire politique, un érotisme plus frôleur que délicat. *Une ville grise* renferme les mêmes ingrédients, qui amusent, agacent, se laissent lire avec un plaisir certain, à condition qu'on veuille bien considérer la littérature comme un exercice un peu satanique.

A l'époque du « printemps de Prague », le narrateur fait la connaissance, au bord de la Vltava, d'un professeur à la retraite, Jaromir W. La ville étant grise, ennuyeuse et mesquine, on lie conversation. C'est la sympathie et l'estime, dès la première phrase. Le lecteur, lui, participe à l'élaboration du récit, comme si l'auteur voulait lui prouver combien les chemins de la création sont aléatoires et pleins de remords. Quand la fable prend corps, le fabulant en quelque sorte s'efface, et le lecteur, apparemment apprivoisé, est prié de suivre les personnages sans davantage s'occuper des affres de l'écriture.

Jaromir W. multiplie les confidences. Il donne des leçons particulières à la petite Marina dont il est secrètement amoureux. Pas si secrètement : tourmenté dans son esprit et dans sa chair, il profite de la reprise en main par le régime, pour écrire une lettre aux autorités : le père de la demoiselle n'a pas commis les fautes qu'on lui impute, et que, bien entendu, Jaromir W. invente de toutes pièces. On déporte ledit papa, et, comme l'enfant n'a plus sa mère, on la confie tout naturellement à son professeur si dévoué. La voici installée au domicile de Jaromir W. qui, dans son adoration on ne peut plus pure, ne demande qu'une faveur : la regarder dormir, une fois par semaine. Accordé !

Nous étions à mi-chemin, toutes proportions gardées, entre Kafka et Freud, avec des mimiques vers Marivaux. L'amour platonique ne pâle pas. Marina est désormais une jeune fille, et physiologiquement assez mûre. A grand renfort de soupirs, de complexes et d'insomnies, le professeur vieillissant, qui a le démon de la générosité, fait venir son neveu Frank, afin de donner à la jouvencelle un compagnon de jeux. On ne peut ligoter la nature : un beau jour, Marina et Frank s'envolent pour vivre ailleurs un amour éternel et sans la bénédiction du barbon. Sommes-nous chez Sade ou chez Restif ?

Nenni. Jaromir W. est, à ses heures perdues, un docteur Faust à la science parfaite. Il construit des robots, et donne vie à une Marina et à un Frank parfaitement au point. Frank est même un bon joueur d'échecs, et sa mécanique est si précise qu'il finit par penser pour de bon. Alors, pour mieux se libérer, lui et Marina assassinent Jaromir W. Ce meurtre nous fait passer devant Lovecraft ou, plus simplement, Nodier et Hoffmann. Car Pierre Bourgeade est le plus charmant — et le plus caustique — des préromantiques.

ALAIN BOSQUET.

★ UNE VILLE GRISE, de Pierre Bourgeade. Coll. « Le chemin », Gallimard, 166 p., 30 F.

Autoportrait de Jean-Jacques Brochier

(Suite de la page 19.)

— *Et qui revient d'ailleurs...*

— Oui, par un réflexe d'anticommunisme simple. Mais au moment de la guerre d'Algérie, Sartre dominait : la préface à l'œuvre de Fanon, le manifeste des 121... Toute la haine de la droite se concentrait sur lui, beaucoup plus que sur Marx, vu la modération des communistes dans l'affaire. Sartre était vraiment l'homme à abattre.

— *Mais non à arrêter.*

— C'est le mot de de Gaulle : « *On n'arrête pas Voltaire.* » Mot sublime qui grandit son homme. Je pense, en effet, que Sartre aura été le Voltaire du vingtième siècle.

— *En quoi est-il si bien élevé, votre jeune homme ?*

— Il parle de choses graves comme l'amour, la liberté, sans exagération ni emphrase.

— *Ce ton de détachement amusé en de telles circonstances ne vous déporte-t-il pas vers le cynisme ?*

— J'admets d'être cynique.

— *Qu'est-ce que c'est pour vous ?*

— Regarder les choses en balayant les palpitations romantiques. Par exemple la prison, c'est une expérience épouvantable mais qui a ses côtés positifs. Il faut donc montrer ces côtés-là. Voyez-vous, celui qui m'a le plus appris en littérature, c'est Roger Vailland, avec son regard froid, sans méchanceté mais sans transe.

— *Le Magazine littéraire est un bon observatoire de la littérature contemporaine. Comment vous y situez-vous ?*

— Mon souci principal a été de raconter une histoire, et de la raconter dans une succession de tableaux : le bal, la vie de bohème, les expéditions mystérieuses ; après l'arrestation, la prison, le procès, les compagnons de cellule... Un roman en quelque sorte phénoménologique où l'on n'explique rien.

— *Vous dites pourtant « Décrire l'ennui ». Et vous êtes beaucoup plus souvent dans le récit rapide, rehaussé des réflexion d'un moraliste narquois, que dans la description ou dans la mise en scène directe. Vous n'êtes pas le seul aujourd'hui. Le récit revient en force, à la troisième personne, à l'imparfait, au style indirect.*

— Et même à l'imparfait du subjonctif. J'en ai employé quelques-uns, ce qui fait que, contrairement à l'opinion d'un critique, je ne suis pas dans le langage parlé.

— *Parlé non, mais familier, oui. A quoi attribuez-vous ce retour du récit ?*

— Le propre du récit, c'est d'inventer ou de rapporter une réalité comme vraie, comme sûre, comme solide. Or nous souffrons aujourd'hui d'un manque de réalité. Nous nous demandons de plus en plus si vraiment nous vivons. Le récit où tout devient fait, même les sentiments, comble un manque, rassure notre inquiétude. »

JACQUELINE PIATIER.

★ UN JEUNE HOMME BIEN ELEVE, de Jean-Jacques Brochier ; 168 p., 34 F.

romans

Un cadre à la mer

L'AUTEUR, ou le narrateur, c'est tout pareil, car Olivier Renaudin a beau brouiller les cartes, affubler son « cadre » d'initiales de fantaisie, bien vite il se coupe. La mère dont il parle, devenue romancière à soixante-dix ans, c'est Edmée Renaudin, pas de doute ; on retrouve, chez le fils, la fraîcheur du regard posé sur les êtres par *Edmée au bout de la table* (1), une certaine santé morale, l'absence de prétention, l'humour et la pudeur.

De quoi s'agit-il ? De vacances. Pour ce cadre d'entreprise, elles commencent précisément le jour de ses quarante-neuf ans. Presque un demi-siècle, et juste un mois pour en faire le bilan, le cap est propice, et le loisir. Nulle récapitulation morose, nulle prospective du même tonneau : « A la mer », oui, et plutôt deux fois qu'une ; à la dérive, pas un instant. L'homme qui nous parle — qui se parle, en vrac, au hasard, sans plan — a le goût du bonheur si chevillé qu'il fait de ses faux pas des plumes perdues et de celles à perdre une sagesse.

Trente journées, c'est court. Il convient d'abord de quitter sa peau parisienne, sa peau de travail, sa peau de faux-semblants, pour mériter, tout neuf, la petite maison de granit qui vous attend d'une année sur l'autre, au nord du Cotentin. Se décaper du monde est facile, dans ce coin où le tourisme ne fait pas rage ; des hommes, ça l'est moins. Comment oublier Slimane, l'adolescent malchanceux, mi-vagabond, mi-taulard auquel on a ouvert un moment le paradis d'un foyer, bien vite refermé, et le moyen de faire autrement ? Et les vieux, ces marginaux muets de notre société indifférente, dont l'âge, insensiblement, nous rapproche ? Et les filles, toujours aguichantes, mais dont bientôt le regard va vous traverser sans vous voir, signe de la retraite à prendre ?...

A de grandes marches solitaires au milieu des champs, que gagne-t-on ? De retrouver la vie intérieure, ce luxe si rarissime que beaucoup l'ignorent, et, en contrepoint de l'immensité superbe, de prier ; car Dieu est là, c'est sûr, avec lequel on perd contact dans le tohu-bohu des métropoles, du fric à gagner, du quotidien boiteux et bancal. On gagne aussi, dans la solitude, de rencontrer les autres, le besoin des autres et leurs besoins ; le prochain en détresse, on le côtoie tous les jours, muré dans de trompeuses apparences, au bureau, dans le métro, sur son palier...

Le rideau de fumée qui nous masque l'essentiel, au vent du large, il se dissipe. Gentiment baladeuses, les méditations du « cadre à la mer » volent à hauteur d'homme, un homme d'aujourd'hui et se préparant à l'être de demain, avec une vraie bonne volonté.

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

(1) Stock. Voir *le Monde* du 22 décembre 1973.

★ UN CADRE A LA MER, d'Olivier Renaudin. Fayard, 184 p., 33 F.

Falstaff amoureux

● *Raoul Mille fléché par Eros.*

RAOUL MILLE a déjà écrit deux romans, *les Chiens ivres, la Ballade du dinosaure* ; un pamphlet, *Gros et Heureux de l'être*. Alphonse Boudard a salué dans ces colonnes, en ce dernier ouvrage, un nouveau *Martyre de l'obèse*. Raoul Mille fait partie de cette catégorie de citoyens minoritaires soumis au racisme antigros.

Sa vision des êtres s'en ressent. En revanche, sa sensibilité, sa clairvoyance, se trouvent décuplées par la mise à l'écart. De plus, cet écrivain a de la patte. Quel étudiant n'a pas rencontré les Cloporte qu'il décrit dans son dernier roman, *l'Amour lumière* ? « *M. Cloporte m'abrite, chambre louée au mois, payable d'avance, pas de créature, le moins possible de visites, réchaud interdit, lavabo réservé au lavage de l'individu, et de lui seul, pour les slips, chaussettes, maillots de corps, les yeux ne sont qu'à moitié fermés, point trop de déballage ni d'exagération. Un grand caravansérail, l'antre de M. Cloporte, réserve en vieilleries, dépotoir permanent, décharge publique à demeure.*

» *Le pouf roi, le crapaud mousseline, la bergère défraîchie, le siège napoléonien, le bibelot miniature, prolifèrent. Entre deux divans et une causeuse, bouche ouverte, Mme Cloporte surgit, son inhalateur de poche sur les genoux. Quatre-vingt-douze ans, Mme Cloporte, trois crises d'asthme par jour, deux par nuit. Un croassement épouvantable, les bronches agonisantes, l'arme à gauche à chaque goulée d'air, le combat terrifiant du fossile avec l'éternité.* »

Cet auteur, comme Miller, ne sait parler que de lui avec une totale et parfois encombrante franchise. Ses fantasmes, qu'il additionne, feraient le bonheur d'un psychanalyste. Il raconte, cette fois-ci, son amour pour Marie, dans la ville de Nice, où s'agitent des promoteurs toutes ailes déployées. Pauvre Marie ! on imagine son désarroi devant cet amour proéminent qui la révolte d'abord, l'ébahit ensuite. Elle n'aime pas le Mille, qui demande pourquoi — terrible question d'enfant. Jusqu'au moment où elle rendra les armes à cet amour, sans condition, ce raz de marée. C'est donc une histoire de tous les jours qui ne se résume pas : elle se vit, se lit. Quant au lecteur, il est submergé par un déluge de fantasmes, par un lyrisme, ce romantisme possessif dont usaient les jeunes gens (encore phallocrates...) des années 65-68, le tout charriant lumière et scories. Mille, dans ses outrances, est à prendre ou à laisser. Mais si ses amours hurlantes ressemblent aux nôtres et si ses confidences ont des vertus thérapeutiques, son livre succombe par où l'auteur pèche : à un excès de mots. A Raoul Mille de nous convaincre qu'il saura soumettre son prochain roman — qu'il pardonne l'expression — à l'épreuve du dégraissage.

BERNARD ALLIOT.

★ L'AMOUR LUMIERE, de Raoul Mille. Albin Michel, 300 pages, 39 F.

poésie

L'austérité luxueuse de René Char



★ Dessin de CAGNAT.

● *Une œuvre qui associe la rigueur et la rêverie.*

« *DANS mon pays, on ne questionne pas un homme ému.* » Cette phrase indique déjà le ton de René Char et entraîne cette sorte d'amitié que réclame la lecture. Il réédite son anthologie, *Commune présence*, composée de poèmes et d'aphorismes, qui ont marqué son trajet depuis les années 30. Dans ce livre, il redistribue les cartes du temps. A l'édition de 1964, s'ajoutent des textes pris dans *le Nu perdu* (1971), *la Nuit talismanique* (1972), *Aromates chasseurs* (1975), et *Chants de la Balandrane* (1977). Voilà ce que pense un homme, du moins ce qu'il a pensé au cours des années. Voilà sa manière de le dire. Il y met une sorte d'orgueil, et de modestie farouche. Dans une époque assez tristement caractérisée par le laisser-aller des confessions, René Char fait l'éloge de la retenue.

« *Les larmes*, écrit-il, *méprisent leur confident.* » Le lecteur, ce confident lointain, ne trouvera chez René Char aucune de ces doléances dont l'excès apparaît comme un abus de pouvoir. Les aveux que fait l'auteur se referment sur le secret qu'ils paraissaient trahir. S'il provoque notre curiosité, c'est aussi pour la décevoir. Toute lecture est une forme plus ou moins tenace d'indiscrétion. En refusant de s'y prêter, René Char force le lecteur à renoncer aux certitudes qu'il espérait acquérir, et à se laisser *troubler*.

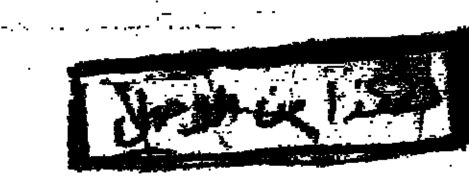
« *Ce qui vient au monde pour ne rien troubler*, dit-il, *ne mérite ni égard ni patience.* » Il faut de la patience pour le lire, car il rejette les facilités de la séduction, mais l'attention qu'il requiert obtient sa récompense dans un plaisir qui associe la rigueur et la rêverie. René Char donne à chaque pensée la forme, le tremblé d'une émotion. Je ressens particulièrement la manière dont il évoque la sérénité de son enfance : « *Nous commençons toujours notre vie sur un crépuscule admirable. Tout ce qui nous aidera, plus tard, à nous dégager de nos déconvenues s'assemble autour de nos premiers pas. La conduite des hommes de mon enfance avait l'apparence d'un sourire du ciel adressé à la charité terrestre. On y saluait le mal comme une incartade du soir.* »

Tôt ou tard, on découvre « *la perspective obscure où gesticulent des silhouettes d'hommes dans les rapines et la discorde* ». On finit par apprendre que « *toute action qui engage l'âme, quand bien même celle-ci en serait ignorante, aura pour épilogue un repentir ou un chagrin* ». Le destin déjoue nos ambitions naïves : nous espérions que nos chances ne prendraient jamais tournure de revers. René Char résume le désarroi qui résulte de la perte d'un ami lorsqu'il demande seulement : « *Où s'étourdit notre affection ?* » L'auteur de *Commune présence* donne à ce qu'il écrit, sur les faveurs que nous dispense la vie, et sur les infortunes qu'elle nous ménage, une austérité luxueuse.

FRANÇOIS BOTT.

★ COMMUNE PRESENCE de René Char. Préface de Georges Blin. Gallimard, 363 p., 67 F.

★ LE NU PERDU est réédité dans la collection « Poésie », Gallimard, 213 p., 10,80 F.



histtre littéraire

e « Dictionnaire universel » d'Antoine Furetière

●éédité et enrichi par ul Robert.

R ITTER, en 1978, l'introu- ole *Dictionnaire univer-* (1690) d'Antoine Furetière ce faisant, ne pas se cont.r d'une simple reproduction ›tographique à l'usage de quels bibliophiles, mais l'enricl d'une illustration intelligent luxueuse ; plus et mieux, encer le texte de Furetière, d'upart, de cent pages grand fcat d'une étude biographique etitique qui pouvait, à elle se fournir un volume plaisa; d'autre part, de cent pages dex et de bibliographies : é-ce de la part de M. Paul Ert un pari hasardeux ? "Jn image coûteux rendu à la noire d'un grand ancêtre ? : délassement, pour l'homme .t le nom est aussi familier ourd'hui à des dizaines de lions de francophones que ui de Littré ou de Larousse ?

Toujours est-il que le pari est gné. Réussite technique, les ois volumes du *Dictionnaire iversel* sont aussi un succès mmercial, et c'est justice.

∴

A la réflexion, bien des choses approchent les deux hommes et eur œuvre. L'un et l'autre sont venus tard à la lexicographie (Antoine Furetière à quarante-cinq ans, Paul Robert à trente-cinq) ; tous deux sont des juristes de formation (docteurs en droit tous deux !), et rien ne les destinait à faire de la rédaction d'un dictionnaire l'œuvre de leur vie. Tous deux ont de la langue la même vision globale, libre et nouvelle.

Ici s'arrêtent les ressemblances. Car si Furetière fut de bonne heure académicien, Paul Robert ne l'est pas encore. Le second ne se connait pas d'ennemis, le premier passa sa vie à s'en faire. En échange du même immense travail, la lexicographie n'a donné à Paul Robert que de très tangibles satisfactions ; le malheureux Furetière n'en tira que soucis, déceptions et difficultés, et n'eut même pas la satisfaction ultime de se voir imprimé : il était mort (d'épuisement) depuis un an quand parut le « Dictionnaire universel ».

Tel que nous le peint dans son détail la copieuse et alerte biographie établie par Alain Rey (la plus vivante et la plus complète de celles dont nous disposons aujourd'hui), ce Furetière (ou Furetier, ou même : de Furetier, selon l'humeur de ses contemporains) fut un étonnant personnage, résumant en lui toutes les contradictions du XVII[e] siècle. C'est le fils aîné (1619) d'un bourgeois de robe (ancien laquais ? c'est possible), devenu de bonne heure, apparemment par ses seuls mérites,



« secrétaire de la chambre du Roi », puis « porte manteau » de Sa Majesté. Ce ne sont pas de petites fonctions, dans ces temps où la monarchie s'entoure d'hommes sûrs venus de la bourgeoisie.

Sa mère, ses oncles, les amis de la famille appartiennent tous en effet à cette vigoureuse et remuante bourgeoisie parisienne (« la ville ») dont le roi se sert pour administrer la France et tenir la cour en lisière.

Il a au moins, à notre connaissance, six frères ou sœurs. C'est dire qu'il ne peut guère compter que sur lui-même pour subsister, s'établir et s'enrichir. Pour y parvenir, il mène de front durant quarante ans trois carrières : la plus constante et la plus agitée, sa carrière littéraire, lui ouvre en 1662 les portes de l'Académie. Il emploie sa part d'héritage paternel à acheter en 1652 la charge de procureur fiscal de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, un office « qui rapporte ». Plus surprenant : sans être prêtre, notre homme est « tonsuré » et parvient (par quelles intrigues apparemment peu avouables ?) à se faire donner à la même époque les « bénéfices » de deux prieurés : Saint-Laurent-sur-Saône et Saint-Pierre-Grigny, qu'il échangera plus tard contre ceux de l'abbaye de Chalivoye.

L'académicien indocile

Auteur à succès d'une œuvre diverse et immense (dont « *le Roman bourgeois* » se lit encore avec agrément), « conseil juridique » de la riche abbaye de Saint-Germain-des-Prés, abbé lui-même, comment Furetière a-t-il trouvé le goût et le temps de s'atteler à cette tâche dévorante qu'est la rédaction d'un dictionnaire général ? C'est à coup sûr un homme d'une activité (et peut-être d'une agitation) exceptionnelle, toujours en mouvement ; mais ce n'est pas avant 1675 qu'il se met réellement à l'œuvre. Et, jusqu'au dernier jour, les querelles tragi-comiques qu'il entretient avec ses confrères de l'Académie et avec l'administration à propos précisément de ce dictionnaire ne lui laissent guère de loisirs.

On n'a cependant à aucun moment, en lisant ou en consultant le *Dictionnaire universel*, le sentiment d'une œuvre expédiée ni même inégale. Quand Furetière, renonçant définitivement à briser le « privilège » (c'est-à-dire le monopole) de l'Académie, se résout à faire tenir aux Hollandais le manuscrit, il s'agit bien de l'œuvre achevée, telle qu'il l'a voulue.

∴

Cette grande querelle du dictionnaire, qui occupe tout le dernier tiers du siècle, fournit à Alain Rey encore la matière d'une longue et brillante mise au point dont voici l'essentiel.

Dès sa fondation, l'Académie française décide (1638) de rédiger et de publier le premier véritable dictionnaire du français, le *Thrézor de la langue françoyse* de J. Nicot (1610) ne pouvant guère être considéré que comme le prolongement du dictionnaire français-latin de R. Estienne (1539). Elle en trace le plan et en confie la rédaction à Vaugelas, rémunéré (petitement) pour cette tâche.

Première contradiction, et dont l'Académie n'est pas encore délivrée : comment astreindre des écrivains et des hommes du monde, dont ce n'est ni le métier ni l'intérêt direct, à ce travail épuisant et de très longue haleine ?

Vaugelas meurt en 1653. Dès ce moment, des « fichiers » ou des « cahiers » ont sans doute circulé, que Furetière mettra plus tard à contribution. Pendant vingt ans, les quelques académiciens qui s'intéressent au projet y « travaillottent » sans conviction, Furetière compris. En 1672, le pouvoir (c'est-à-dire Colbert, lui-même académicien, et son entourage) se fâche. Entrée dans l'ère du centralisme politique et culturel, la France a le plus grand besoin d'un dictionnaire « national », en fait d'un dictionnaire d'Etat.

C'est désormais au Louvre, sous l'œil du monarque lui-même, que se tiendront les séances de travail. Deux ans plus tard, pour bien marquer sa volonté quasi totalitaire, en matière de langue comme ailleurs, Louis XIV accorde à l'Académie (qui sans doute s'en serait bien passée) l'exclusivité de l'édition et de la diffusion de tout dictionnaire du français jusqu'à vingt ans au-delà de la parution du sien propre.

C'est alors sans doute que Furetière commence à ruer dans les brancards. Après 1675, il ne fait plus mystère d'avoir « ses » notes, « ses » fiches. Il les destine dit-il, à un grand complément au dictionnaire de l'Académie, auquel il est tenu maintenant de travailler non seulement en priorité, mais même en exclusivité (du fait du privilège de 1672) : ce complément ne contiendra, répète-t-il, que ces mots des « arts » (entendre : des techniques et des activités roturières) dont les quarante ne veulent pas.

Le conflit porte, en effet, sur la conception même (et pourquoi ne pas dire : sur la conception politique) du dictionnaire. Doit-il être « général » (ou « universel », dira mieux encore Furetière), c'est-à-dire accueillir très largement les termes d'agriculture, de commerce, de métiers, etc., ceux de la bourgeoisie et du peuple producteurs ? Ou bien se restreintre au vocabulaire « académique » de la littérature, des sentiments nobles ?

En termes de 1978, et à peu près, fallait-il faire un dictionnaire « progressiste », de gauche, à tendance encyclopédique ? Ou un dictionnaire de droite, fixiste, à tendance littéraire et stylistique ? Furetière, on s'en doute, se bat inlassablement pour la première formule.

On lira dans la longue introduction d'Alain Rey, le détail (passionnant comme un roman policier) de cette bataille menée au plus haut niveau : Colbert, jusqu'à sa mort (1683), et le roi lui-même, la suivent de très près. Il semble bien que leurs vœux et leur appui allaient plutôt à la conception de Furetière, sinon à sa personne. Et l'on notera de remarquables parallélismes entre cette affaire et celle de *Tartuffe*, quinze ans plus tôt.

Tantôt vaincu, tantôt vainqueur, Furetière espérera jusqu'au dernier moment triompher de l'entêtement des Quarante. Ce n'est qu'à la veille de sa mort, vers la fin de 1687, qu'il se résigne à faire parvenir à Bayle, exilé en Hollande, et a ulibraire Desbordes (lui aussi huguenot français émigré) qui en offre 10 000 *écus*, somme considérable, le manuscrit complet lu *Dictionnaire universel*.

C'était entrer en rébellion ouverte. Mais qui sait (et Furetière pouvait nourrir les plus grandes craintes à cet égard) ce qu'il serait advenu de l'œuvre sans ce dernier acte de liberté ?

40 000 mots

Le *Dictionnaire universel* est fait pour être lu beaucoup plus que pour être consulté ou vaguement feuilleté. S'il est très différent d'un dictionnaire actuel de même importance, c'est évidemment parce que la langue a changé, ou du moins le vocabulaire, en quantité et en nature.

Mais ce changement ne traduit rien d'autres et rien de moins que le mouvement de l'histoire. Furetière (ou « le » Furetière) s'y inscrit admirablement.

Par l'ampleur de ses descriptions d'abord : le dictionnaire compte environ 40 000 « mots », et approche sans doute de 50 000 si l'on tient compte des « sens » et des « emplois ». C'est une nomenclature très considérable, et d'une très grande variété : elle touche plus de 250 professions ou activités différenciées.

Par le modernisme et l'intelligence de sa présentation ensuite : parfaitement ordonné et lisible (ce qui n'est pas souvent le cas du Littré, qui a d'autres mérites), élégant au meilleur sens du mot, incroyablement riche en informations, au point de surprendre le lecteur de 1978, le Furetière est sans doute possible le meilleur dictionnaire de son époque et restera dans sa conception, sa méthode et sa rédaction, le meilleur jusqu'à celui de Littré deux siècles plus tard.

JACQUES CELLARD.

★ ANTOINE FURETIERE, « Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts » ; divisé en trois tomes, réédition photographique en trois forts volumes reliés, augmentés d'une introduction (biographie et analyse de l'ouvrage) par Alain Rey, d'une bibliographie, d'un index thématique et d'un index des principaux auteurs cités. 140 illustrations d'époque en pleines pages, vignettes culs-de-lampe, etc. S.N.L., Le Robert éditeur, 107, avenue Parmentier, 75011 Paris, 1978. 750 francs.

Attila ?

(Suite de la page 19.)

OUTRE sa fonction tonique de démystification, dans un monde universitaire où elle se fait rare, ce vade-mecum remplit au premier degré la mission didactique qu'il s'amuse à usurper. Il n'est pas faux, ni blessant, d'indiquer que la faconde « barthésienne » donne à penser « par volubilité », ou qu'elle tend à « créer du flou » et à « faire trembler le sens ».

Il y a en revanche une simplification dangereuse, et que n'excusent pas entièrement les lois du genre, à présenter le « barthésien » comme une surcharge vaine du langage réputé « clair », seul raisonnable et digne d'exemple. C'est refermer l'alternative salutaire qui était ouverte par le livre et donner des armes à un anti-intellectualisme en pleine renaissance. Cela sous-entend enfin que Barthes n'écrirait comme il écrit que par coquetterie gratuite, ce qui n'est ni honnête ni bien malin.

PAR chance, la publication du Burnier-Rambaud est suivie, à quelques jours près, par celle d'un colloque dont Barthes fut le « prétexte », en juin 1977, à Cerisy. Les deux ouvrages sont donc faciles à trouver ces temps-ci. Leur lecture simultanée s'impose à qui s'intéresse à l'auteur et au phénomène de mimétisme qu'il a engendré. Dans l'attente de l'étude sociologique qui reste à mener, le pastiche et le document sérieux que voici, en se corrigeant mutuellement, favorisent la liberté et l'équité du lecteur.

A la lumière du Burnier-Rambaud, il faut bien convenir que l'humour fait cruellement défaut aux colloqueurs de Cerisy, sauf à Robbe-Grillet, qui n'en a jamais manqué. Des pages entières auraient pu figurer dans le pastiche et mériteront de demeurer comme spécimens corsés du jargon d'époque. Notons pour le pittoresque : « *Le rien c'est n'importe quoi mais ce n'est pas rien pour autant.* » ; « *Il y a dans l'écriture comme une sorte d'être-là qui déjoue, qui absente l'interprétation.* »

Mais les partisans d'un trompeur « français de tout le monde » auraient tort de se gausser. Après tout, il s'agit d'une réunion de spécialistes, qui parlent leur langue savante, et dont les travaux, naguère, n'auraient pas essaimé par voie de presse et d'édition populaire. A noter aussi que les disciples informés gardent davantage leur autonomie de pensée et de langage que les « fans » amateurs. Leurs interventions empruntent au moins autant à Lacan qu'à Barthes, et ne marquent à ce dernier aucune flagornerie ni dévotion gênante.

L'écrivain célébré reste le « prétexte » annoncé par la réunion et son compte rendu. La conversation roule aussi

par Bertrand Poirot-Delpech

bien sur la psychanalyse, Montaigne, Huysmans, Michelet ou Proust. Barthes n'y figure que par allusion et échappe sans peine au magistère qui lui est imposé ailleurs par des esprits moins armés. Chercheurs et écrivains eux-mêmes, les participants attestent tous le caractère anti-dogmatique et anti-terroriste d'un auteur qui s'impose moins comme maître qu'il ne donne envie, en ami, de s'interroger et de dériver soi-même pour son propre compte. Barthes apparaît comme un Socrate accoucheur, moins l'arrogance de détenir la vérité. S'il parle de tout, ce n'est pas en sophiste menacé d'imposture, mais en « artificialiste absolu », persuadé, et attaché à montrer, qu'« on s'exprime toujours à côté ».

CE doute fondamental à l'égard du langage explique l'usage si singulier qu'il en fait, et non quelque manie de la floriture comme l'insinuent Burnier et Rambaud. Il s'agit de peser le sens des mots, non leur charge improbable de vérité ; de substituer la saveur au savoir.

A la fin du colloque, Barthes s'explique lumineus sur sa manière d'écrire et réplique par avance à ses cheurs. Le discours d'idées « moderne » se reconnaît, lui, à ce qu'il assume naturellement la métaphore qu'il sait il y a peu d'années encore, et plus précisément la chrèse, c'est-à-dire la métaphore incontournable, sans laqu la chose ne peut être désignée, comme les *bras du fau* ou les *ailes du moulin*. De là viendrait son caractère de cours poétique, intraduisible en français courant comme langue étrangère, qu'on ne « comprend » pas du tout, alors « très vivement », en complicité fulgurante avec la p sonnalité globale de celui qui parle...

CE recours à une langue sans contenu résumable n'e pas un jeu innocent et insignifiant. Avec l'aval d Barthes, une des participantes de Cerisy, Françoise Gaillard, suggère en beauté que s'il n'existe que des façons de parler inadéquates aux choses et sans pouvoir sur elles, s'il n'y a rien que du « semblant » et pas de réel, c'est toute la connaissance et l'illusion humaniste, puis structurale, de penser l'universel qui s'effondrent !

Entre les parenthèses qu'on croit des *concetti*, sous le style nappé qu'on dirait artiste, et qui d'ailleurs l'est aussi, l'enjeu n'est rien de moins qu'une subversion sans morale contre l'emprise du symbolique et le totalitarisme de tout langage.

Le Barthes presque trop civilisé cacherait-il un Attila après qui le réel ne repousse plus ? Un guérillero aux politesses d'Astates ? Cela expliquerait la hâte de ses détracteurs à refuser, pour cause de mignardise, une œuvre qui, du haut de la culture humaniste tant révérée, ils ne savent comment dire, les menace.

★ LE ROLAND BARTHES SANS PEINE, de Burnier et Rambaud, Balland, 120 pages, 29 francs.
★ PRETEXTE : ROLAND BARTHES, colloque de Cerisy, « 10-18 », 444 pages, 17,70 francs.

société

L'offensive anti-sexe du dix-neuvième siècle

● ***Jean-Paul Aron et Roger Kempf cachent une thèse dans un musée des horreurs perverses.***

DES pages scandaleuses, révoltantes, me dira-t-on, farcies de textes que les auteurs, avec des pincettes, ont pêchés dans les archives les plus immondes. Des détails plutôt répulsifs, sur les viols de petits garçons par des adultes mâles... Un livre à ne pas mettre entre toutes les mains... A interdire aux moins de treize ans, de dix-huit ans même... Certes ! Tout cela est plausible. On aurait tort pourtant de s'en tenir là. Ce musée des horreurs perverses est en même temps le temple d'une idée. Sous l'atroce, la « thèse ».

Etrangement, subtilement, celle-ci se rattache au marxisme. Comme quoi cette idéologie démodée, qui n'en finit pas de faire naufrage, peut encore servir, être de quelque ressource. Jean-Paul Aron et Roger Kempf se situent dans le droit fil des théories de la lutte des classes. Celle-ci mène à travers la Révolution française, depuis les nobles vaincus jusqu'aux bourgeois triomphants.

L'honneur bourgeois

La noblesse, classe détrônée, n'avait pas besoin, disent nos deux lascars, au temps de sa splendeur, de « *prouver* » qu'elle avait de l'honneur. Celui-ci dormait, du sommeil du juste, dans les chromosomes aristocratiques, légués de père en fils (en principe), depuis les croisades. Il se réveillait sur commande... Le noble de race pouvait toujours se rendre coupable de toutes les turpitudes. Sa lignée germinale, porteuse des hauts faits de ses aïeux, le blanchissait, par avance, des crimes les plus graves qu'il pourrait commettre.

Le bourgeois, hélas ! si l'on en croit les images d'Epinal qui dévalorisent la plèbe, est fils d'épicier, petit-fils de paysan. Il ne peut pas se targuer de telles immunités génétiques qui privilégient l'aristocratie. Il doit donc, après 1800, une fois parvenu « aux » honneurs, se fabriquer « un » honneur. Une première méthode *ad hoc*, explorée par Jean-Paul Aron dans un précédent ouvrage, c'est... « la grande bouffe ». Les rituels augustes de la politesse gastronomique, les repas à 9 000 calories par tête, les bedaines épanouies et les pâtés en croûte ont donné certaines illusions aux meilleures familles de la bourgeoisie parisienne : ainsi gavée, celle-ci a imaginé qu'elle s'égalait aux puissants seigneurs du dix-huitième siècle, dont les cuisiniers compétents, après décapitation de leurs maîtres, avaient fondé dans le Paris révolutionnaire les premiers de nos grands restaurants. Et puis, autre sujet d'exaltation pour l'honneur des notables roturiers, il y avait l'austère morale du profit, de l'épargne, de l'accumulation patiente du capital, depuis l'épingle ramassée dans la rue par le commis de banque économe jusqu'aux milliards des Rothschild et des Pereire...

Tout cela serait parfait si ne survivait malheureusement, donnant son titre à l'ouvrage, l'irréductible pénis, « éjaculant à la barbe des bourgeois », comme disent les deux auteurs. Cet organe, au dix-neuvième siècle, n'arrête pas de faire des siennes, il se rebiffe contre la répression austère qu'inventèrent, à l'usage de la classe moyenne, les jansénistes d'hier et les calvinistes d'avant-hier... L'offensive anti-sexe de la bourgeoisie va donc se développer sur plusieurs plans : le premier front de lutte, c'est le bon combat contre les habitudes masturbatoires. Ici revient, au fil de cette *Démoralisation*, le nom de l'inévitable docteur Tissot et de ses disciples et amis du dix-neuvième siècle. Au temps des premières laïcisations de la morale chrétienne, Tissot, suivi par toute une école, s'est attaqué avec violence aux « usages solitaires » ; ils n'avaient constitué jusqu'à lui, au regard des commandements de Dieu, que péchés plutôt mineurs.

Le bon docteur les présentera donc comme fauteurs des redoutables calamités physiologiques. Si l'on en croit les vaticinations tissotines, « l'onaniste » est en perte d'être ; il détruit progressivement ses yeux, sa force vitale ; il meurt en fin de compte, dans l'épuisement le plus complet. En 1838, un spectre hante l'Europe : celui de la masturbation. L'actuelle campagne anti-tabac, fort justifiée, n'est rien auprès de ce qu'inventèrent les hygiénistes et les moralistes du temps de Louis-Philippe pour dissuader des pollutions les adolescents : lieux d'aisance avec portes à claire-voie, dortoirs savamment éclairés, culottes d'autochasteté, dont un domestique conservait l... clé par devers lui.

La pédérastie voilà l'ennemie

Second slogan, au gré d'une classe de notables aussi anxieuse qu'omniprésente : la pédérastie, voilà l'ennemie. Les deux auteurs, avec une complaisance excessive, ont longuement cité les textes judiciaires ou médicaux et les données médico-légales relatives à l'homophilie, voire à la pédophilie du dix-neuvième siècle. Ils ont finalement analysé l'homosexualité, littéraire ou réelle ; elle est exportée par nos bourgeois vers les jeunes Arabes (Gide), ou retranchée dans le monde aristocratique des Charlus (Proust). Mais elle est soigneusement cachée quand elle affecte, ô horreur ! la classe moyenne la plus respectable. Enfin, la bourgeoisie, qui n'a pas, répétons-le, l'intime conviction de la qualité de son patrimoine génétique, mène une lutte qu'elle croit perdue d'avance contre les dégénérescences : les siennes propres et celles du peuple. Sous-produits de ces grandes paniques, le racisme et l'antisémitisme sont dénoncés fermement dans la conclusion du livre.

A l'encontre de Foucault

On est très loin, en l'occurrence, des notions qu'évoque Michel Foucault en son *Histoire de la sexualité*. Ce philosophe ne croit guère à la grande glaciation « répressive » du dix-neuvième siècle, sur laquelle insistent Aron et Kempf. Pour Foucault, les discours successifs des confesseurs du seizième siècle, des hygiénistes du dix-huitième et des psychanalystes du vingtième ont édifié une monarchie du sexe ; elle s'avère pansexuelle et tyrannisante, à force de manuels de pénitence, de questionnaires, de soins, de barrières prétendument dressées, qui sont autant d'incitations obsessives à manger le fruit défendu. Foucault part d'une histoire culturelle ou structurale de longue durée (quinzième - vingtième siècles). Aron et Kempf se placent dans l'optique sociale du temps court, tranché en deux par le spasme de la Révolution française.

On me permettra de jouer pour un instant les troisièmes larrons. J'interroge : et les démographes, que deviennent-ils dans *tout* cela ? En d'innombrables monographies, ils ont montré l'importance du mariage tardif, à vingt-cinq ou trente ans. Il suppose, très souvent, une longue et dure ascèse sexuelle, instaurée au préalable. Il permet l'épargne bourgeoise d'une dot, d'un trousseau, d'un capital initial accumulé pour et par la personne de trente ans, qui bientôt pourra enfin se marier. Il est la poutre maîtresse des structures amoureuses et conjugales qui sous-tendent la vie bourgeoise et *populaire* dans la France des dix-huitième et dix-neuvième siècles. Répression donc ! Sur ce point, Aron et Kempf sont dans le vrai, mais bien plus encore qu'ils ne le pensent.

Les historiens - démographes ont aussi étudié tant et plus, dans la France de 1750-1850, la révolution contraceptive, la baisse massive des natalités. Celle-ci prend place, en notre pays, de Louis XIV à Napoléon III. Les historiens du *Pénis*, eux, n'en parlent guère ; ils citent peu de chiffres à ce propos. Et pourtant n'est-ce pas là, dans cette autodiscipline du sexe mâle, éduqué désormais aux rudes (?) contraintes du *coïtus interruptus*, qu'il faut chercher l'une des sources des obsessions relatives à l'onanisme ? Ce mot à double sens vers 1830 désigne justement les habitudes solitaires et aussi le coït interrompu.

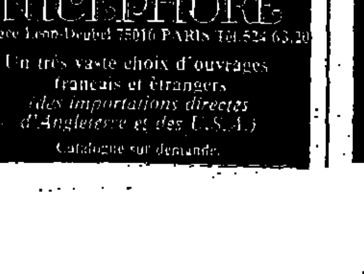
Et puis, querelle qui n'est pas de détail, la haine contre les pédérastes est-elle vraiment le privilège de la bourgeoisie triomphante ? On la trouvait aussi, fanatique, dans les mentalités populaires, y compris les plus plébéiennes.

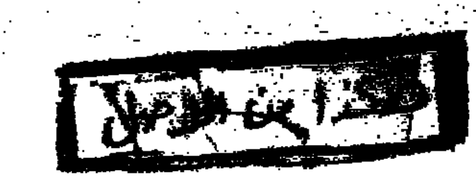
Jean-Paul Aron et Roger Kempf écrivent fort bien, même quand les scènes qu'ils décrivent sont peu supportables. Ils ont bifurqué de Foucault vers Marx ; on aimerait par moments qu'ils s'intéressent à Malthus et qu'ils portent leur regard au-delà de la classe moyenne. Ils parlent à merveille de la bourgeoisie. Leur lacune, c'est le peuple.

EMMANUEL LE ROY LADURIE.

★ LE PENIS ET LA DEMORALISATION DE L'OCCIDENT, de Jean-Paul Aron et Roger Kempf, Grasset, 320 p., 49 F.







sciences humaines

Arsène Lupin, épistémologue et héros existentiel



C'EST un cas. François George. Ce jeune philosophe — un des plus doués de sa génération — se réfère à Feydeau ou à Labiche quand il parle Marx, et réfléchit avec toutes apparences du sérieux sur Arsène Lupin en se servant irrévérencieusement de Hegel, Freud, Sartre et autres penseurs ejusdem farinae. « Tu exagères », lui dit Jacques-Laurent Bost, à qui a dédié un essai sur le faux « gentleman cambrioleur ».

François George exagère, et dans la discrétion. Il donne depuis dix ans aux *Temps modernes* des articles brillants dont on pourrait faire un volume gros comme les *Ecrits* de Lacan, mais qui restent sans écho ou presque. Il a été le premier, dans le monde intellectuellement moutonnier de l'extrême gauche, à mettre en cause la pensée althussérienne, le premier à recommander gentiment d'« *oublier Lénine* ». A l'époque, il passait pour un loustic aux yeux de ceux qui, présentement, tiennent des propos analogues sur le mode pompeux et prophétique. Il a publié un mince volume, *Prof à T.* (1), petit chef-d'œuvre d'insolence voltairienne qui fait voler en éclats l'illusion pédagogique, et un gros ouvrage *Sur Sartre* (2), qui pourrait renouveler la lecture du philosophe de *l'Etre et le Néant* si on voulait bien aujourd'hui lire l'un et l'autre.

L'étude vouée à la créature de Maurice Leblanc qui a éclipsé son auteur — phénomène quasi unique dans l'histoire littéraire, même quand il s'agit de littérature dite mineure — ne s'adresse pas seulement aux lupiniens fervents, qui restent encore nombreux. Elle plaira aussi à ceux qui, comme le présent chroniqueur, n'ont de la production du maître d'Etretat qu'une connaissance fragmentaire et estompée, mais sont avides de nourritures intellectuelles stimulantes et se désolent de ne les trouver offertes que sous la forme la plus rébarbative. Ah ! si les philosophes pouvaient penser comme Kant et écrire comme Giraudoux !

En voilà un justement qui renoue avec une tradition trop abandonnée depuis Descartes, celle qui allie le plaisir du texte, les jeux du style, à l'ingéniosité de la pensée. Un philosophe à la française, pour changer.

Mais cette pensée, quelle est-elle ? En refermant le livre, on s'aperçoit, un peu comme pour Merleau-Ponty, avec qui notre jeune homme a des points communs, que la pensée, d'une extrême subtilité, reste en définitive insaisissable, alors qu'on a lumineusement tout compris en suivant son déroulement en volutes fines. A quoi s'ajoute, chez François George, un maniement de l'ironie qui amène souvent le lecteur à se demander jusqu'à quel point on se paie sa tête.

Ce livre excitant offre en tout cas un portrait extraordinairement lucide de la conscience moderne avec ses fantasmes, sa quête toujours déçue d'identité et de maîtrise, son rapport ambigu à la vérité, au savoir, au symbole, à l'absence de Dieu, enfin son ambivalence sexuelle. François George serait fondé à dire, à l'instar d'un autre maniaque célèbre : « *Arsène Lupin, c'est moi.* » C'est lui, c'est moi, c'est chacun de nous, puisque, comme l'écrit le jeune philosophe : « *Il est ce qui nous est volé.* »

MICHEL CONTAT.

★ LA LOI ET LE PHENOMENE, *à propos d'un cas de possession littéraire*, par François George. Suivi de deux nouvelles oubliées de Maurice Leblanc. Christian Bourgois, éditeur, 220 p., 45 F.

(1) Galilée, 1973. Réédition 10/18.

(2) Bourgois, 1976.

Entre Machiavel et Lacan

● *Armando Verdiglione, nostalgique de la subversion freudienne.*

ARMANDO VERDIGLIONE s'est acquis une certaine notoriété en organisant chaque année, tantôt à Milan tantôt à Paris, des congrès internationaux de psychanalyse qui réunissent dans une atmosphère de kermesse la fine fleur de l'« *intelligentsia française* ». Les interventions les plus marquantes font ensuite l'objet de publications. La dernière en date, *la Sexualité dans les institutions* (1), regroupe notamment les exposés de J. Oury, P. Legendre, J. Donzelot et D. Cooper. En outre, depuis cet automne, Armando Verdiglione anime une revue, internationale elle aussi, *Spirale* (2), à laquelle deux cent cinquante intellectuels de trente-deux pays apportent leur concours.

Sous le pavillon « psychanalyse » circulent, on le sait, les marchandises les plus hétéroclites et parfois les plus faisandées. Les colloques mis en scène par Verdiglione donnent à cet égard souvent l'impression qu'il y est question de tout, sauf de psychanalyse. Voici un reproche auquel échappera son essai *la Dissidence freudienne*, dédié, et ce n'est certes pas un hasard, à Nicolas Machiavel et à Jacques Lacan.

Freud faisait volontiers observer que la psychanalyse, tout comme l'art d'éduquer ou de gouverner, est un « *métier impossible* » : jamais, en effet, on n'atteint les objectifs que l'on s'était fixés. Cette « *impossibilité* », avec tout ce qu'elle entraîne comme moyens pour la conjurer, constitue le thème central du livre de Verdiglione.

(1) *La Sexualité dans les institutions*, d'Armando Verdiglione, « Petite bibliothèque » Payot, 180 p., 15 F.

(2) *Spirale*, Corso Matteotti 1/A, 20 121 Milan.

Pour une psychanalyse subversive

Fondamentalement, pour lui, la psychanalyse est subversive. En comparaison, les brouets freudo-marxistes lui semblent bien fades. Très réservé à l'égard de toutes les formes de militantisme, il insiste au contraire sur la spécificité tant du discours que de la pratique analytiques. « *Le psychanalyste*, écrit-il, *ne tient pas un discours messianique. Il ne parle pas depuis votre présent, pas plus qu'il ne parle depuis votre avenir. Il parle depuis une solitude sans remède.* » Verdiglione renoue ici avec le Freud de *Malaise dans la civilisation.*

Particulièrement intéressantes sont les pages où l'auteur compare l'accueil réservé à la psychanalyse en Italie et en France : phagocytage universitaire et médical ici, rejet conjugué des Eglises communiste et catholique là-bas. On regrettera cependant que, prenant prétexte d'une « *expérience d'écriture originale* », Verdiglione ait multiplié les tournures maladroites et les préciosités inutiles.

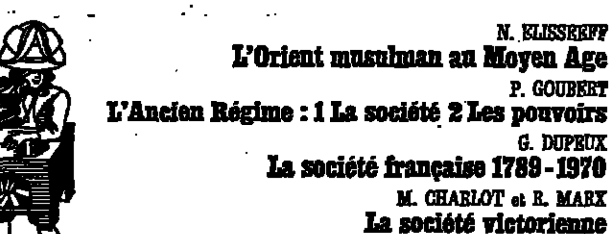
ROLAND JACCARD.

★ LA DISSIDENCE FREUDIENNE, d'Armando Verdiglione. Ed. Grasset, 317 p., 49 F.















édition

A LA XXXe FOIRE DE FRANCFORT

Le livre comme marchandise

par NICOLE ZAND

« *EST-CE un bon livre ?* », ai-je demandé, désignant du doigt un des 282 000 volumes alignés sur les quelque 70 000 mètres carrés de la trentième Foire du livre de Francfort... « *Je ne sais pas, je n'ai pas les droits* », répondit mon interlocuteur en se détournant.

Car il n'est à peu près question que de « droits » à Francfort. Et, surtout, pas de littérature ; pas de sentiment. Droits de publication à l'étranger, droits pour l'édition de poche, droits pour la télévision ou le film, droits de traduction, qui peuvent être signés séparément avec les Anglais, les Américains, les Indiens, les Sud-Africains, les Australiens et les Néo-Zélandais, les Espagnols et les Argentins, et les Colombiens et les Péruviens, etc.

Cette gigantesque foire des livres témoigne, en effet, que le livre est (surtout) une industrie, une marchandise, et pas forcément noble. Participation record cette année de 5 098 éditeurs (12 % de plus que l'an dernier) représentant soixante-dix-sept pays. On n'y vient plus tellement pour y faire des affaires mirobolantes ou pour dénicher, par chance, le « coup fumant », mais pour avoir une vue d'ensemble de la production internationale, entretenir des contacts avec les confrères étrangers, se montrer enfin pour affirmer que, malgré la concentration croissante, on existe. Et, comme on voyage davantage aujourd'hui qu'il y a vingt ans, on concrétise à Francfort des accords entamés auparavant, ou le contraire.

Le climat est sans folie. La routine plutôt morne. La course aux best-sellers fait un peu partie des mythes révolus, comme les excentricités des starlettes qui animaient jadis le Festival de Cannes. « *Il n'y a pas de sensation cette année, mais un retour très marqué à la fiction sérieuse* », nous expliquait le Dr Siegfried Unseld, qui dirige la très sérieuse maison Suhrkamp. *Mais on ne peut pas parler de crise.* »

Le sexe ne fait plus scandale et a presque disparu. La politique n'est plus en vedette. La gauche a été intégrée, digérée ; l'extrême droite fascisante aussi ; tout comme les dissidents. Des stands comme les autres, sans bagarres, sans provocation. On croise, dans les allées bondées, Dany Cohn-Bendit, libraire à Francfort, dont on dit qu'il prépare un journal gauchiste national pour le printemps. Le stand de Cuba a la même taille que celui du Sagittaire... Des exilés bulgares distribuent des tracts pour leur compatriote, le journaliste Markov, mort, à Londres, d'une piqûre de parapluie ; des exilés croates protestent silencieusement contre le meurtre, la semaine dernière à Paris, du journaliste antititiste Bruno Busic ; une banderole se dresse soudain devant le stand de l'Allemagne de l'Est, très fréquenté : « *Les murs, les mines, les barbelés, ne peuvent pas apporter la paix !* » La police fait très vite circuler le petit groupe auquel la foule, indifférente, ne prête même pas attention.

Plus structurée, l'action pour la libération de Rudolf Bahro, l'économiste communiste d'Allemagne de l'Est condamné à huit années de prison pour être devenu « mal-pensant » ; son livre, *l'Alternative*, doit paraître au printemps prochain chez Stock.

Il y a grande presse autour du chanteur Wolf Biermann, mais pas plus agitée ni plus nombreuse que devant le pâtissier Lenôtre, qui confectionne un peu plus loin des chocolats... Les auteurs, d'ailleurs, ne sont pas des vedettes à Francfort : Alexandre Zinoniev donne des interviews à L'Age d'homme, où l'on annonce pour bientôt ses prochains ouvrages : *le Journal d'un veilleur de nuit*, qui est un chapitre « perdu » des *Hauteurs béantes, l'Antichambre du paradis* et un livre de logique...

Les « gros coups »

Il est toujours surprenant de constater, au hasard des travées, que les best-sellers des autres ne sont pas forcément les nôtres, tels Harold Robbins pour les pays anglo-saxons, Siegfried Lenz en Allemagne.

Les « gros coups » escomptés par les éditeurs n'avaient rien cette année de vraiment sensationnel. Certains livres, en effet, ont la réputation d'être des best-sellers internationaux sans qu'on en connaisse l'auteur ou avant même d'avoir été écrits : c'était le cas, par exemple, du quatrième roman de Frederick Forsyth, l'auteur du *Chacal*, vendu sur synopsis, et pour lequel Transworld Publishers de Londres aurait payé 1,5 million de livres sterling (13 millions de francs environ).

Plusieurs éditeurs avaient en main des textes qualifiés de best-sellers avant même d'être publiés : *Hanta Yo*, chez Doubleday, l'histoire d'une tribu indienne, par Ruth Beebe Hill, une femme qui a travaillé avec les Indiens du Dakota pendant vingt-cinq ans. L'éditeur demandait quelque 60 000 dollars pour ce premier roman qu'on voudrait égaler à *Racines*, de Haley, et doit être l'objet d'un film de télévision... Autre premier roman conçu comme un best-seller : *l'Année des Français*, qui raconte les troubles de 1798 en Irlande, quand les révolutionnaires français vinrent en aide aux Irlandais contre les Anglais...

L'essentiel, dans ce domaine, consiste évidemment à ne pas faire monter les enchères au-dessus de ce qu'on pense récupérer... Mais, parfois, l'inattendu arrive : ainsi, on avait vu, il a un mois, avant Francfort, les éditeurs mondiaux les plus importants se précipiter à Padoue pour obtenir les droits des *Illustrissimi* du pape Jean Paul Ier... Et la semaine dernière, les Editions Stock, plus rapides, obtenaient, gratuitement, auprès des Editions ZNAK, de Cracovie, la permission d'éditer en France *Amour et Famille*, ainsi que *Discours et conférences sur la politique de l'Eglise*, de Jean Paul II !

La chasse aux bonnes biographies — de morts ou de vivants — est un genre très recherché par les éditeurs. C'est ainsi qu'on entendait louer une *Vie de Nietzsche*, de Curt Paul Janz, en trois volumes, chez Carl Hanser ; une *Vie de Schubert*, par Hans Jurgen Fröhlich ; un *Joseph Conrad*, par Frederick Karl. D'autres encore : un *Stravinski en images*, par Vera Stravinski et Robert Craft, luxueux album avec deux cent soixante-quinze illustrations ; un remarquable albums de photos de *Freud*, la plupart inédites, chez Suhrkamp ; *Robert Kennedy and his times*, par Arthur Schlesinger, l'historien de Roosevelt et de la famille Kennedy ; une énorme biographie d'*Albert Camus*, composée par Herbert Lottman, correspondant à Paris de *Publishers Weekly*, qui sort prochainement au Seuil et qui marque un retour en force de Camus dans l'édition (les Broyelle préparent pour Grasset un *Camus-Sartre*).

L'Autobiographie de Garbo, le serpent de mer de plusieurs foires passées, n'aboutira peut-être jamais. Négociée l'an dernier avec des à-valoir considérables — on parle de 100 000 dollars pour la France, — vendue en Europe à Mondadori, à Penguin et au Seuil comme une « autobiographie », les contrats avaient été signés l'an dernier, dans la fièvre de Francfort, sans qu'on ait lu le manuscrit. Il s'est révélé, depuis, que cette biographie, écrite par un inconnu, ne serait jamais autorisée par Mme Garbo. Selon l'éditeur américain Simon and Schuster, elle ne pourra être que posthume. « *En France, la législation est différente*, nous a expliqué M. Michel Chodkiewicz, le nouveau directeur du Seuil, *l'exactitude des faits rapportés ne nous garantit pas contre un procès de la famille ou des ayants droit, même après la mort du personnage.* »

Les « coups au cœur »

Une petite bombinette pourrait être constituée par des *Mémoires de Chostakovitch* dont on n'imaginait pas l'existence, constituées de confidences relues par le grand musicien soviétique et qui avaient été faites en vue d'une publication à un musicologue, émigré depuis aux Etats-Unis, Salomon Volkov.

Les éditeurs d'Isaac Baschevis Singer se retrouvaient autour de Roger Strauss pour se réjouir du triomphe d'un auteur dont la vente moyenne en France avant le Nobel, était de deux mille cinq cents exemplaires en moyenne pour l'ensemble des treize titres publiés chez Stock ! Ajoutant sa pierre aux déjà très nombreux ouvrages sur le marxisme, Giulio Einaudi, l'éditeur italien, présentait, dans les derniers jours, son *Histoire du marxisme*, fruit d'un travail de dix ans, qui aura quatre volumes et à laquelle ont collaboré quelque cinquante spécialistes, communistes ou non, parmi lesquels, Vittorio Strada, Eric Hobsbawm, Georges Haupt. Premier tome : *le Marxisme au temps de Marx*.

N'oublions pas, enfin, les livres qu'on aime, ou qu'on pourra aimer : « la » littérature, qui, même si les contrats ont été signés avant ou après Francfort, reste malgré tout la raison d'être de l'édition... Quelques livres dont on reparlera plus tard : *la Maladie en tant que métaphore*, de Susan Sontag ; un grand poème épique de Hans-Magnus Enzsberger, *le Naufrage du Titanic* » ; *Promenades dans la nuit glacée*, du cinéaste Werner Herzog, journal d'un voyage à pied de Munich à Paris, pour se rendre au chevet de Lotte Eisner, malade ; *Principe de la liberté*, du Vénézuélien Miguel Otero Silva, un « journal » du conquistador Lope de Aguirre écrit à la première personne ; *le Jardin de ciment*, de Ian MacEwan, un jeune romancier qui commence à être connu en Angleterre ; *la Nuit*, d'Edgar Hilsenrath, un Allemand de Leipzig, déporté en Russie et en Roumanie, dont le livre vieux de plus de vingt ans vient d'être édité en Allemagne (du même, *le Nazi et son barbier*, passé inaperçu chez Fayard en 1974) ; le dernier livre, inachevé, de Dalton Trombo, *Portrait d'un nazi non repenti*, encore jamais paru en Amérique... On attend aussi *le Turbot*, de Günter Grass, pour avril, dont Jean Amsler achève la traduction, et, la semaine prochaine, chez Grasset, le dernier Sciascia — dont l'éditeur sicilien a déjà vendu soixante mille exemplaires en quelques jours, — *l'Affaire Moro*... Quelques « coups de cœur » en perspective.

NICOLE ZAND.

Dénazifié

Spruchkammerbescheid

Hitler, Adolf geb. in Braunau

ist im Entnazifizierungsverfahren eingestuft worden in die Gruppe

Nr. IV Mitläufer

Joachim C. Fest

CETTE carte « officielle » est due au dessinateur de gauche bien connu en Allemagne, Klaus Staeck ; on y lit : « *Arrêt de la Chambre : dans la procédure de dénazification, Adolf Hitler a été classé dans le groupe n° IV : « simples compagnons de route* » (tout comme Léna Riefensthal dans la réalité !). Cette blague ne fait pas rire les Allemands, qui n'en finissent pas de remâcher le passé de leurs pères.

Deux éditeurs néo-nazis ont des stands à Francfort ; l'Association des victimes du nazisme n'a pas réussi à faire interdire des ouvrages faisant l'apologie du nazisme. Au nom de la liberté d'expression... A l'inverse, la liste des livres consacrés à Hitler, l'écrasante majorité d'un point de vue antinazi, s'allonge d'année en année : *Hitler à bout portant*, chez Ullstein, *la Vérité sur Hitler*, de Kurt Bachman, *Hitler — le Fuhrer et le peuple*, — par Joseph Peter Stern, un Tchèque exilé en Angleterre ; *Remarques sur Hitler*, de Sebastian Haffner, etc.

En revanche, du passé plus récent — celui du terrorisme, de Baader et de Schleyer — on ne parle pas encore dans les livres allemands. C'est pourquoi on attend avec beaucoup d'intérêt le texte de Peter Bruckner, suspendu de sa chaire de sociologie et de psychologie de l'université de Hanovre à cause des relations qu'il entretenait avec des membres du groupe Baader-Meinhof : *Comment expliquer l'Allemagne aux étrangers* (chez Wagenbach).

Pour l'enfant, le droit à la vérité

POUR la seconde fois, la Foire de Francfort s'était choisi un thème central : après l'Amérique latine il y a deux ans, cette année était consacrée à l'enfant — « l'enfant et le livre », — thème qui avait d'ailleurs été choisi avant même que l'ONU proclame 1979 « Année internationale de l'enfant ». Pour 1980, la direction de la Foire choisira sans doute l'Afrique.

Une superficie de 10 000 mètres carrés avait été réservée à un vaste programme de manifestations auxquelles participaient activement des enfants et des jeunes.

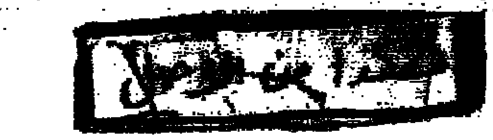
Un colloque sur « les enfants de travailleurs étrangers et leurs livres » traita des importants problèmes d'intégration, de bilinguisme ainsi que des rapports avec les minorités linguistiques ou raciales. Des études sur le racisme et le sexisme dans les livres scolaires et autres furent versées au dossier par des associations d'Europe ou des Etats-Unis.

Une remarquable exposition et un important recueil d'articles — *le Tiers-Monde dans le livre allemand pour enfants* — auront certainement des répercussions dans l'avenir. Une équipe d'ethnologues a étudié le contenu tant folklorique qu'idéologique de quelque neuf cents titres traitant du tiers-monde, du dix-septième siècle jusqu'à nos jours ; les résultats de ces recherches sont véritablement effrayants, qui montrent, preuves à l'appui, quelle image les adultes ont voulu donner de l'homme brun, rouge ou jaune à leurs rejetons...

« *Si nous avons choisi cette année ce thème de l'enfant comme exemple d'une minorité opprimée*, nous expliquait M. Peter Weidhaas, directeur depuis quatre ans de la Foire, *ce n'est pas pour se créer un alibi.*

» *S'ils satisfont des besoins, ces livres en créent de nouveaux. C'est précisément parce que les jeunes lecteurs tirent des normes de socialisation des livres qui leur sont destinés que la responsabilité des producteurs est si grande.* »

Cette année — et c'était un bon choix — le prix de la Paix est allé à l'auteur suédois Astrid Lindgren, l'auteur de *Fifi Brindacier* et de Zozo *la Tornade*, ainsi que du savoureux *Rasmus et le Vagabond* publié en 1978, avec vingt-deux ans de retard, en français chez Nathan. « *Fifi, est-ce féministe ou antiféministe ?* », s'interrogeait le Centre américain sur le racisme et le sexisme dans l'éducation (C.I.B.C.), à propos de cette « affreuse Jojotte » dont on a vendu quelque cinquante millions d'exemplaires dans le monde, dans une vingtaine de langues différentes depuis 1944...



CARNET

Réceptions

— L'ambassadeur de Grèce et Mme Dimitri Papaioannou ont offert mercredi soir une réception à l'occasion de la conférence générale de l'Unesco.

Fiançailles

— On nous prie d'annoncer les fiançailles de
Mlle Bénédicte JUBERT,
fille de M. Alain Jubert et de Mme, née Christiane Bô,
avec
M. Philippe DARROUX,
fils du lieutenant-colonel Jean Darroux et de Mme, née Jeannine de Crissey, décédés.

— On nous prie d'annoncer les fiançailles de
Mlle Béatrice VERON,
fille de M. Emile Veron et de Mme, née Marie-Louise Colomb,
avec
M. Jean-Marc GORSSE,
fils de M. Marc Gorsse et de Mme, née Lucette Meynadier.
61, cours Lafayette, 69006 Lyon.
« L'Aguazelle », Campes, 81170 Cordes.

Décès

— Mme Eric Bagge,
M. Bertrand Erik Bagge,
Mme Claudine Barboza-Carneiro,
M. Mario Barboza-Carneiro,
Eric et Sylvie Bagge,
Fanny Marlier,
Sébastien et Mathieu Bagge,
Les familles Bagge, Brigaud, Plouquet, Manning et Rebelo,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Eric BAGGE,
architecte D.P.L.G.
professeur honoraire
de l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs,
inspecteur général honoraire de l'éducation nationale,
officier de la Légion d'honneur,
officier
de l'ordre des Palmes académiques,
leur époux, père, beau-père, grand-père et arrière-grand-père, survenu à Paris, le 19 octobre 1978, dans sa quatre-vingt-neuvième année.
Les obsèques ont eu lieu le 21 octobre à Paris, dans la plus stricte intimité.
59, boulevard Lefevre, Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Mme Pierre CHATEAU,
née Miette Clémencet,
survenu à son domicile, le 16 octobre 1978, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.
Les funérailles religieuses et l'inhumation ont eu lieu à Bruxelles dans l'intimité familiale.
De la part de ses filles Marguerite et Madeleine Chateau et de leurs enfants.
17, place Constantin-Meunier, Bruxelles.
8 bis, rue René-Sahors, 92170 Vanves.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Serra Di Scopanene, Toulouse, Brignoles, Tananarive, Paris, Marseille.
Mme Vincent Comiti,
M. et Mme Yves Renoux,
M. Jean Comiti,
M. Jacques Comiti,
Les familles Comiti, Renoux, Pandolfi, Marzouk, Charpentier, parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, de
M. Vincent-Marie COMITI,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaille militaire,
croix de guerre 1914-1918
avec palmes et sept citations,
inspecteur central des impôts.
Les obsèques religieuses et civiles se sont déroulées dans l'intimité à Marseille.
1, boulevard Altéras, Marseille.

— M. Arnaud Dahan,
M. et Mme Joseph Dahan,
M. et Mme Léon Eljarrat,
M. et Mme Nguyen Ba Anh,
M. et Mme J.-Ph. Lahana,
Yors, Muriel, Eric, Lieu, Myriam et David,
ont l'immense douleur de faire part de la perte cruelle de leur très chère et regrettée épouse, mère et grand-mère,
Alice DAHAN,
née Sibony,
survenue le 25 octobre 1978.
Les obsèques auront lieu le vendredi 27 octobre au cimetière parisien de Pantin.
Réunion entrée principale, à 14 h.
18, avenue Hassan-Seghir, Casablanca (Maroc).
67, rue de la Croix-Nivert, 75015 Paris.

— Mme Renée Bernard a le regret de faire part du décès de
Mlle Jacqueline KELLER,
survenu le 19 octobre 1978, à l'âge de cinquante-sept ans.
Selon les volontés de la défunte, les obsèques religieuses, suivies de l'inhumation au cimetière intercommunal, route de Dugny à La Courneuve, ont été célébrées dans la plus stricte intimité le 24 octobre 1978.
1, rue des Gatines, 75020 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Marc KHANN,
attaché de direction
au Théâtre national
de l'Opéra de Paris,
survenu subitement à son domicile à l'âge de cinquante-quatre ans, le 23 octobre 1978.
De la part de sa famille et de tous ses proches.
Les obsèques ont lieu dans la plus stricte intimité à Marseille.

— M. Rolf Liebermann, administrateur général, et les membres de la direction du Théâtre national de l'Opéra de Paris ont la tristesse de faire part du décès de leur collaborateur et ami,
Marc KHANN,
attaché de direction,
survenu subitement dans la nuit du 22 au 23 octobre.

— Nous avons appris la mort de
Henri LAMOUCHE.

[Né le 22 août 1894 à Fontenay-aux-Roses (Seine), M. Henri Lamouche était licencié ès sciences et ingénieur de l'Ecole centrale des arts et manufactures. Ingénieur à la Société générale de construction mécanique (de 1919 à 1922), puis à la société Rateau (de 1922 à 1929), M. Henri Lamouche entrait en 1929 à la Société française de constructions mécaniques, où il était successivement ingénieur, ingénieur en chef (en 1930) et administrateur (de 1947 à 1957). En 1947, il devenait directeur général de la Société vermandoise de sucreries, dont il devenait, en 1963, P.-D.G., puis, en 1972, administrateur-président d'honneur. M. Henri Lamouche est l'auteur de nombreuses études et communications sur la thermodynamique. Il était commandeur de la Légion d'honneur.]

— Mme A.-G. Leventis, son épouse,
Et toute la famille,
ont la grande douleur de faire part du décès de
l'ambassadeur A. G. LEVENTIS,
délégué permanent
de la République de Chypre
auprès de l'Unesco,
survenu à Athènes, le 25 octobre 1978.
Les obsèques sont célébrées à Athènes aujourd'hui jeudi 26 octobre 1978.
86, avenue Foch, 75116 Paris.
25, Herodou Atticou, Athènes (138).

— On nous prie d'annoncer le décès du
docteur Gabriel PALUD,
médecin en chef de 1re classe
de la marine (E.R.),
officier de la Légion d'honneur,
survenu au Trévou-Tréguignec, le 13 octobre, à l'âge de quatre-vingt-six ans.
De la part de :
Mme Gabriel Palud, son épouse,
M. et Mme Pierre Marchasson,
Le comte et la comtesse Moré,
ses enfants,
M. François-Régis Marchasson,
M. et Mme Hervé Coudyser,
ses petits-enfants,
Marina et Emilie, ses arrière-petites-filles.
L'inhumation a eu lieu le 17 octobre au Trévou-Tréguignec.

— Lydie, Madeleine et Colette Razon,
Jean-Paul et Nicole Razon, Pierre-Marc et Dominique,
Les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès, à Paris le 22 octobre 1978, de
Mme veuve Marc RAZON,
née Régine Ribbi,
leur mère et grand-mère.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité le 25 octobre 1978.
78, rue de la Fédération, Paris-15e.
Rue de Saint-Brieuc, Anfa,
« La Vague », Casablanca.

— Le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail (formation professionnelle),
Le secrétaire général de la formation professionnelle,
ont le regret de faire part du décès de
M. Jean RENARD,
délégué régional
à la formation professionnelle
en Basse-Normandie,
survenu accidentellement dimanche 22 octobre 1978.

— Mme Hugues Ribet, son épouse,
M. et Mme Gérard Sourbié et Véronique,
M. et Mme Jacques Ribet et Céline,
Mlle Nicole Ribet,
ses enfants et petites-filles,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Hugues RIBET,
médaillé de la Ville de Bordeaux,
secrétaire du 1er district
de la Protection civile de Paris,
adjoint au chef
de la Protection civile
du 7e arrondissement de Paris,
secrétaire national
de l'Association des anciens
de Nainville-les-Roches
et des centres d'études
de la Protection civile,
survenu le 24 octobre 1978, dans sa soixante-huitième année.
Un service religieux sera célébré le vendredi 27 octobre 1978, à 10 h. 30, en l'église Saint-François-Xavier à Paris (7e).
L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille au Bouscat (Gironde).
28, avenue Duquesne, 75007 Paris.

Remerciements

— M. et Mme Guy Oxandabaratz,
Mme Françoise Carnot,
très touchés par les témoignages de sympathie reçus à la suite du décès de
Mme Pierre CARNOT,
survenu le 15 octobre 1978, remercient tous ceux qui se sont associés à leur deuil.

Anniversaires

— Le vendredi 27 octobre, sixième anniversaire du décès accidentel de
Alain DAVID,
sa famille demande à tous ceux qui l'ont aimé et connu une affectueuse pensée.

— On nous prie d'annoncer, de la part de Mme le docteur S. Klajner-Diament et de la famille :
Il y a un an disparaissait
Israël (Jerzyk) KLAJNER.
ses amis se réuniront le lundi 30 octobre 1978, à 10 heures, au cimetière Montparnasse, entrée principale, boulevard Edgar-Quinet, à Paris.

— Mme Pierre Lagune, sa fille Dominique et les amis du
docteur P. LAGUNE
rappellent à tous ceux qui l'ont aimé le dixième anniversaire de sa disparition.

Soutenances de thèses

Doctorat d'Etat

— Université de sciences humaines de Strasbourg-II, salle Fustel-de-Coulanges, vendredi 27 octobre, à 9 heures, M. Jean-Georges Heintz : « Bible et Orient. Méthode et perspectives de recherche documentaire en exégèse biblique (application : les textes de Mari, d'El-Amarna et l'Ancien Testament) ».

Communications diverses

— Les Corréziens de Paris et de l'Ile-de-France organisent un bal, le samedi 4 novembre, à 21 heures, à la salle des fêtes de la mairie du douzième arrondissement, avenue Daumesnil (métro Daumesnil ou Dugommier). Prix : 25 F et 20 F.
Amicale : 17, rue de la Fontaine-au-Roi, 75011 Paris.

Visites et conférences

VENDREDI 27 OCTOBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 14 h. 45, 42, avenue des Gobelins, Mme Colin : « Les ateliers des Gobelins ».

15 h., 119, boulevard de Port-Royal, Mme Bouquet des Chaux : « Les grandes dames du XVIIe siècle à Port-Royal ».

15 h., entrée du château, avenue de Paris, Mme Garnier-Ahlberg : « Prisonniers célèbres au donjon de Vincennes ».

15 h., Portail Saint-Eustache, rue du Jour, Mme Legregeois : « Les quartiers des Halles ».

14 h. 30, 54, boulevard de la Reine à Versailles, Mme C. de Monclin : « Evolution du quartier des Prés » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h., métro Etienne-Marcel : « Vieilles rues, vieilles maisons de Paris » (A travers Paris).

15 h., façade de Saint-Julien : « Souterrains, curiosités entre Saint-Julien-le-Pauvre et Saint-Séverin » (Mme Hager).

15 h., façade de l'église, M. de La Roche : « L'église Saint-Julien-le-Pauvre ».

15 h., entrée de la basilique de Saint-Denis : « Cinquante rois et princes de France dans la basilique » (Paris et son histoire).

CONFERENCES. — 14 h. 15, Musée des arts décoratifs : « Mobilier du Moyen Age et du début de la Renaissance » (Arcus).

19 h. 30, salle Albert-Legrand, 228, rue du Faubourg-Saint-Honoré : « Sœur Emmanuelle, qui vit parmi les habitants des bidonvilles du Caire, évoquera la vie misérable de cette population ».

20 h. 30, 26, rue Bergère, M. Serge Maraige : « L'astrologie : l'orientation des jeunes, la constitution solide des couples » (L'homme et la connaissance).

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 26-10-78 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 27-X DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard ~ Verglas dans la région

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 26 octobre à 0 heure et le vendredi 27 octobre à 24 heures :

Les hautes pressions centrées sur le proche Atlantique maintiendront la plus grande partie de la France sous l'influence d'air humide relativement doux, mais l'air froid dirigé par les basses pressions du nord de l'Europe atteindra nos régions du Nord-Est et de l'Est.

Vendredi 27 octobre, sur les Pyrénées, le sud des Alpes et le Midi méditerranéen, le temps restera ensoleillé, tandis qu'un mistral modéré soufflera dans la basse vallée du Rhône et sur le pourtour du golfe du Lion.

De la Bretagne et de la Normandie au Bassin aquitain, des brouillards, nombreux le matin, seront suivis d'un temps assez ensoleillé l'après-midi.

Ailleurs, le temps sera souvent brumeux et très nuageux, avec quelques faibles pluies passagères. Des éclaircies apparaîtront, toutefois, dès le matin, sur l'Alsace, puis sur le Jura et le nord des Alpes l'après-midi, mais, sur ces régions, les températures seront en baisse.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 25 octobre ; le second, le minimum de la nuit du 25 au 26) : Ajaccio, 20 et 9 degrés ; Biarritz, 15 et 10 ; Bordeaux, 18 et 7 ; Brest, 16 et 11 ; Caen, 15 et 11 ; Cherbourg, 16 et 12 ; Clermont-Ferrand, 13 et 10 ; Dijon, 14 et 10 ; Grenoble, 11 et 5 ; Lille, 16 et 11 ; Lyon, 13 et 10 ; Marseille, 19 et 6 ; Nancy, 12 et 12 ; Nantes, 17 et 5 ; Nice, 19 et 11 ; Paris-Le Bourget, 17 et 8 ; Pau, 16 et 7 ; Perpignan, 22 et 15 ; Rennes, 18 et 8 ; Strasbourg, 14 et 11 ; Tours, 16 et 6 ; Toulouse, 19 et 7 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 29 et 6 degrés ; Amsterdam, 14 et 9 ; Athènes, 18 et 11 ; Berlin, 12 et 4 ; Bonn, 14 et 8 ; Bruxelles, 15 et 12 ; îles Canaries, 25 et 19 ; Copenhague, 11 et 2 ; Genève, 12 et 2 ; Lisbonne, 25 et 14 ; Londres, 18 et 11 ; Madrid, 23 et 4 ; Moscou, 7 et 3 ; New-York, 16 et 10 ; Palma-de-Majorque, 21 et 6 ; Rome, 20 et 10 ; Stockholm, 7 et 3.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 26 octobre 1978 :

DES DECRETS

● Conférant les rang et appellation de général de corps d'armée, portant promotion, nomination, réintégration, affectation, détachement et admission par anticipation dans les cadres d'officiers généraux (active et réserve) ;

● Modifiant certaines dispositions réglementaires du titre Ier du livre Ier du code du travail relatives à l'apprentissage.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 214

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									■
III							■	■	
IV				■		■			
V							■		
VI		■		■	■				
VII						■		■	
VIII									
IX						■			
X			■						■
XI				■					

HORIZONTALEMENT

I. Tendance à tout avaler. — II. En tant que mère, n'a vraiment pas été gâtée. — III. Endroit où les bouquins peuvent sécher. — IV. Adjectif pour la bonne forme ; Amène à la raison. — V. Pas nues ; Fleuve. — VI. Marque le but. — VII. Dans les eaux d'Europe centrale. — VIII. Peuvent s'intéresser à tout ce qui est commode. — IX. Souvent difficiles à tenir quand ils sont grands ; La Trinité par exemple. — X. Pronom ; Sa fille est une sorte de garçon. — XI. Un étranger ; Pas libres.

VERTICALEMENT

1. Etablissement où l'on répare les pompes. — 2. Pas triste ; Qui n'existe donc plus. — 3. Qui a donc besoin de considération. — 4. Prononcés ; Leur pont est accessible à tous. — 5. Dans le gosier ; Pour le sac et la corde. — 6. Circulent à l'étranger ; Possessif ; Mesure chinoise. — 7. En toile ; Pas important. — 8. Utile pour le lever ; Fruit ; Patrie de philosophes. — 9. Ne parle pas sérieusement.

Solution du problème n° 2 213

Horizontalement

I. Débraillé. — II. Irrésolus. — III. Agout ; AT. — IV. Usa ; Née. — V. Api ; Sport. — VI. Nul ; Ios. — VII. Tildes ; An. — VIII. Aser ; Talc. — IX. Eole ; Eh. — X. Rosière. — XI. Eu ; Te ; Tas.

Verticalement

1. Diamantaire. — 2. Erg ; Puis ; Ou. — 3. Brouillées. — 4. Reus ; Droit. — 5. Astasie ; Lee. — 6. Io ; Poster. — 7. Llanos ; Et. — 8. Luter ; Ale. — 9. Es ; Etanches.

GUY BROUTY.

loterie nationale — Liste officielle DES SOMMES A PAYER, TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISON	FINALES et NUMEROS	GROUPES	SOMMES A PAYER (F.)
1	71	tous groupes	100
	451	tous groupes	200
	0 861	tous groupes	1 000
	1 731	tous groupes	1 000
	73 811	groupe 5	10 000
		autres groupes	2 000
	56 281	groupe 4	100 000
		autres groupes	2 000
2	92	tous groupes	100
	152	tous groupes	200
	472	tous groupes	200
	932	tous groupes	200
	7 142	tous groupes	1 000
	0 652	tous groupes	2 500
	18 202	tous groupes	10 000
	32 732	tous groupes	10 000
	73 812	groupe 5	10 000
		autres groupes	2 000
	48 932	groupe 5	100 200
		autres groupes	2 200
	77 872	groupe 2	100 000
		autres groupes	2 000
3	503	tous groupes	200
	7 043	tous groupes	1 000
	5 283	tous groupes	2 500
	40 713	tous groupes	10 000
	73 813	groupe 5	10 000
		autres groupes	2 000
	85 693	tous groupes	10 000
4	4 054	tous groupes	1 000
	4 844	tous groupes	1 000
	5 584	tous groupes	1 000
	28 704	tous groupes	10 000
	38 824	tous groupes	10 000
	73 814	groupe 5	10 000
		autres groupes	2 000
5	5	tous groupes	50
	625	tous groupes	250
	48 805	groupe 1	100 050
		autres groupes	2 050
	73 815	groupe 5	2 000 050
		autres groupes	20 050

TERMINAISON	FINALES et NUMEROS	GROUPES	SOMMES A PAYER (F.)
6	8 896	tous groupes	1 000
	73 816	groupe 5	10 000
		autres groupes	2 000
7	57	tous groupes	100
	737	tous groupes	200
	66 847	tous groupes	10 000
	73 817	groupe 5	10 000
		autres groupes	2 000
8	8	tous groupes	50
	88	tous groupes	150
	73 818	groupe 5	10 050
		autres groupes	2 050
	75 458	tous groupes	10 050
	85 198	groupe 3	100 050
		autres groupes	2 050
9	99	tous groupes	100
	259	tous groupes	200
	719	tous groupes	500
	42 689	tous groupes	10 000
	73 819	groupe 5	10 000
		autres groupes	2 000
	88 079	tous groupes	10 000
0	20	tous groupes	100
	630	tous groupes	200
	4 490	tous groupes	1 000
	8 530	tous groupes	1 000
	70 790	tous groupes	10 000
	73 810	groupe 5	10 000
		autres groupes	2 000
	95 970	tous groupes	10 000

TRANCHE DES ORCHIDEES
TIRAGE DU 25 OCTOBRE 1978
PROCHAIN TIRAGE
78 LE JEUDI 2 NOVEMBRE 1978 à PARIS 49e

LOTO — TIRAGE No 43

8 20 28 34 42 48

NUMERO COMPLEMENTAIRE 43

PROCHAIN TIRAGE LE JEUDI 2 NOVEMBRE 1978 VALIDATION JUSQU'AU MARDI 31 OCTOBRE APRES-MIDI

RADIO-TÉLÉVISION

L'ouverture du débat budgétaire

Le procès de la S.F.P.

Tous les ans, à l'occasion du débat budgétaire, la télévision est en accusation : la majorité dénonce invariablement la gabegie financière, la toute-puissance syndicale, la politisation excessive, comme elle le fait, non sans arrière-pensées, à l'égard de toutes les institutions publiques ; la gauche vitupère non moins régulièrement la mainmise du pouvoir, la mauvaise qualité des programmes et les mnaces de privatisation. Débat rituel que l'aggravation de la situation, quatre ans après le vote de la loi mettant fin à l'O.R.T.F., rend aujourd'hui plus aigu, mais dont les termes n'ont guère changé. La crise de la S.F.P. agit aujourd'hui comme un révélateur.

Le secteur de production, avant 1974, était déjà déficitaire. Comme il n'était pas isolé de l'ensemble, cela n'apparaissait pas clairement. M. Jean-Charles Edeline a donc hérité d'un instrument trop lourd, à la fois en personnel et en matériel, pour les besoins de la télévision. D'où la nécessité de conquérir de nouveaux marchés : le cinéma et les nouvelles techniques de l'audiovisuel.

M. Edeline a échoué. Il serait injuste de lui faire porter l'entière responsabilité de cet échec. Il a commis des erreurs, mais nul ne peut dire avec certitude qu'un autre aurait fait mieux à sa place dans les conditions particulières où il s'est trouvé — particulières, puisque, contrairement à ce qui se passe pour les entreprises « normales », l'instrument précédait le marché et non l'inverse.

Les syndicats opposent le respect du service public à la logique de la concurrence commerciale. Raisonnement un peu court, et qui ferait le jeu, à terme, des partisans du privé. On ne voit pas pourquoi la S.F.P. ne deviendrait pas compétitive. Ce n'est plus une question technique mais une question politique.

T. F.

ARRÊT DE TRAVAIL A T.D.F. A PARTIR DU 31 OCTOBRE

Un préavis de grève a été déposé par les syndicats C.F.D.T. et C.G.T. de Télédiffusion de France pour « une durée indéterminée », à partir du 31 octobre, après la décision prise par le comité d'organisation des championnats du monde de gymnastique à Strasbourg de faire appel à la chaîne américaine A.B.C. pour la « couverture » de cette manifestation, le personnel de la S.F.P. étant en grève (*le Monde* du 26 octobre).

Selon les syndicats, la direction de T.D.F. a obligé ses agents à retransmettre les images reproduites par cette société privée, qui, font-ils remarquer, n'appartient « *à aucun des organismes de l'Eurovision* ». Le S.U.R.T.-C.F.D.T. et le S.N.R.T.-C.G.T. appellent le personnel de T.D.F. à « *refuser de participer à une entreprise de brisement de grève au profit, de surcroît, d'intérêts particuliers* ».

NOUVEAU PRÉAVIS DE GRÈVE POUR LE 2 NOVEMBRE

Le Syndicat unifié de radio et télévision C.F.D.T. et le Syndicat national de radio et télévision C.G.T., appellent, dans un communiqué publié mercredi soir 25 octobre « *l'ensemble des personnels des organismes de radio et de télévision à intensifier leur mobilisation et à la manifester par une nouvelle grève générale le jeudi 2 novembre* ».

Les bureaux du S.U.R.T. C.F.D.T. et du S.N.R.T. C.G.T., qui se sont rencontrés mercredi, « *réaffirment la nécessité de continuer à créer les conditions susceptibles d'obtenir des garanties sur l'emploi, la convention collective, les conditions de travail des personnels de la S.F.P.* ». Ils réclament le maintien de la S.F.P. avec l'ensemble de ses secteurs d'activité dans le service public par l'institution de « *liens organiques* » avec les sociétés de programmes. Ces liens impliqueraient un engagement financier des sociétés de programmes qui s'accompagnerait de la définition d'une « *politique harmonisée* » de programmes et de la garantie d'un « *volume de productions diversifiées* », permettant une planification rationnelle des moyens et assurant l'emploi des personnels.

CRÉATION D'UN MOUVEMENT DE RÉALISATEURS

Deux cent trente réalisateurs de télévision viennent de créer le Mouvement des réalisateurs de télévision, association qui se propose, « *à côté du rôle traditionnel et indispensable des syndicats* », de « *remédier à l'éparpillement des forces et des initiatives* » et d'« *inventer des formes d'action nouvelles et inattendues* ». Estimant que « *les réalisateurs sont devenus des étrangers dans les structures actuelles de la télévision* », le M.R.T.V. se fixe notamment pour tâche de « *créer et assumer une vraie solidarité entre les réalisateurs* », d'« *établir une communication entre tous* », de « *définir des conditions de travail minimales* » et de « *les faire respecter solidairement* », d'« *exiger la transparence des circuits de décision sur les programmes, la transparence des budgets, des revenus et des salaires, la transparence des normes et des objectifs* ».

LES INGÉNIEURS CONTRE LA « PARTITION »

L'Association nouvelle des ingénieurs de la radiodiffusion et de la télévision française (ANIRT), qui regroupe la plupart des ingénieurs des sept organismes issus de l'O.R.T.F., estime « *qu'une partition supplémentaire de la S.F.P. irait à l'encontre des préoccupations essentielles de cette société et aggraverait singulièrement les inconvénients actuels* ». Elle se prononce pour une prise de participation des sociétés de programme au capital de la S.F.P. et la garantie d'un pourcentage important d'heures de programmes commandés à la S.F.P.

A plus long terme, elle demande « *une restructuration de l'entreprise, tout en conservant son intégrité* » et un assainissement financier par une aide ponctuelle de l'Etat. Enfin, elle rappelle qu' « *il n'y a pas de télévision de qualité à bas prix* ».

● *Radio-Bastille et Radio-Onz' Débrouille* ont émis à Paris mardi soir pendant deux heures trente sans être brouillées.

● *Le ministre britannique de l'intérieur, M. Merlyn Rees*, a donné son accord à la création de dix-huit nouvelles stations de radio locales qui seront contrôlées à la fois par la B.B.C. et l'I.B.A. (Independant Broadcasting Authority).

UNE DÉCLARATION DE M. ULRICH

M. Maurice Ulrich, président-directeur général d'Antenne 2, a réagi à son tour au rapport de M. Joël Le Tac, après avoir réuni mercredi matin son conseil d'administration. Mardi, le conseil d'administration de TF 1 avait tenu à apporter « *quelques précisions* » (*le Monde* du 26 octobre). M. Ulrich, pour sa part, dans une interview à l'Agence France Presse, a rappelé que les comptes de sa société étaient équilibrés, que les frais généraux représentaient « *une part tout à fait raisonnable du chiffre d'affaires* » et que l'important développement des programmes, notamment dans l'après-midi, avait pu être réalisé « *avec de faibles augmentations de personnel* ».

A propos de la S.F.P., M. Ulrich a indiqué qu'Antenne 2 envisageait de passer en 1979 des commandes de l'ordre de 263 millions de francs, soit un accroissement de 20 % par rapport à 1978, donc très au-dessus du volume fixé par le cahier des charges.

● *Un concours international* de pièces radiophoniques est organisé par la Fondation européenne de la culture. Sur le thème « Le citoyen et l'Europe de demain », les participants devront présenter un texte dramatique correspondant à environ soixante minutes d'émission.

Ceux-ci doivent l'adresser en triple exemplaire à la Fondation avant le 31 janvier 1979. L'œuvre du lauréat choisi par un jury international sera récompensée et proposée à diverses stations de radio.

(Jan Van Goyenkade 5, 1075 H.N. Amsterdam, Pays-Bas ; tél. : (0- 20-760 222).

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.			
128 F	235 F	343 F	450 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
228 F	435 F	643 F	850 F
ETRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
155 F	290 F	425 F	560 F
II. — SUISSE - TUNISIE			
203 F	385 F	568 F	750 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

JEUDI 26 OCTOBRE

La grève observée par les personnels de la S.F.P. risque d'entraîner quelques modifications dans les programmes.

CHAINE I : TF 1

20 h. 35, Feuilleton : Le temps des as (premier épisode), de J.-L. Lignerat, réal. C. Boissol, avec : J.-C. Dauphin, C. Laurent, A. August, E. Belle, M. Cassot, G. Caudron, P. Doris, etc.

Ces merveilleux fous volants sur leurs drôles de machines dans les années 1910-1920...

21 h. 25, Magazine : Euro 9 (Le défi européen).

Les difficultés et les chances des industriels européens face à la concurrence américaine.

22 h. 35, Ciné-première, par André Halimi.

Françoise Giroud parle de Judith Therpauve *et de* Sonate d'automne.

23 h. 5, Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 30, FILM : LE JUGEMENT DE NUREMBERG, de S. Kramer (1961), avec S. Tracy, B. Lancaster, R. Widmark, M. Dietrich, J. Garland, M. Clift.

Il n'est pas vraiment question du réel procès de Nuremberg qui eut lieu en 1946 à l'encontre des responsables nazis, mais d'un jugement imaginaire sur le même thème. « Cinématographique » et bien servi par une série de comédiens remarquables.

23 h. 25, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30 FILM (un film, un auteur) : ROSEBUD, d'O. Preminger (1974), avec P. O'Toole, R. Attenborough, C. Gorman, C. Dauphin, P. Lawford, R. Vallone, A. Corri, B. Ariel, I. Huppert.

Cinq jeunes filles riches, en croisière, sont enlevées par un commando palestinien et séquestrées en Corse.

22 h. 30, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Nouveau répertoire dramatique : « Samedi dans la salle de bains », de F. Bertrand, avec P. Lugagne et G. Tréjean; 22 h. 30, Nuits magnétiques... Afghanistan ; à 23 h., Le romantisme.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, « Concerto pour piano en la majeur » (Liszt) ; « Burlesque en ré mineur pour piano et orchestre » (R. Strauss) ; « Symphonie no 2 en ré majeur » (Brahms), par le Tonhalle Orchester Zurich, dir. W. Rowicki, sol. C. Arrau, piano ; 23 h., Ouvert la nuit : l'ivre de pierre... la maison des morts et des cérémonies perdues de Paris ; 1 h., Douces musiques... petit théâtre : Mozart, Rachmaninoff, d'Indy.

VENDREDI 27 OCTOBRE

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Jeu : Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h., Journal ; 13 h. 50, Acilion et sa bande.

17 h. 55, A la bonne heure ; 18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : Les Mohicans de Paris ; 19 h. 15, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Jeu : L'inconnu de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Au théâtre ce soir : Les Deux Timides, d'E. Labiche, mise en scène J. Le Poulain, avec : J. Le Poulain, F. Perrin, P. Bourgeois, V. Le Poulain et V. Ducray.

Un père et un prétendant timides, une fille charmante et un autre prétendant antipathique.

Le Misanthrope et l'Auvergnat, d'E. Labiche, mise en scène J. Le Poulain, avec J. Le Poulain, M. Risch, D. Deray, F. Rousselle, etc.

Si le mensonge n'existait pas, on ne pourrait pas l'inventer et ce serait une vraie catastrophe.

22 h. 10, Championnats du monde de gymnastique (en différé de Strasbourg).

23 h. 10, Journal.

CHAINE II : A 2

13 h. 35, Télévision régionale.

13 h. 50, Feuilleton : Typhelle et Tourteron ; 14 h., Aujourd'hui, madame ; 15 h., Série : La chasse aux hommes ; 16 h., Magazine : Delta ; 17 h., Sports : Championnats du monde de gymnastique (en direct de Strasbourg) ; 17 h. 25, Fenêtre sur... le peintre Dado ; 17 h. 55, Récré A 2 ; 18 h. 35, C'est la vie : concours sur l'habitat et l'urbanisme ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club (Le groupe Abba) ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Feuilleton : Médecins de nuit (Christophe).

21 h. 30, Emission littéraire : Apostrophes (La peur).

Avec MM. Piedoue (Hurler avec personne); *G. Mendel* (l'Angoisse atomique) ; *Mme C. Singer* (la Mort viennoise) ; *MM. J. Delumeau* (la Peur en Occident) ; *M. Jeury* (Soleil chaud, poisson des profondeurs).

22 h. 45, Journal.

22 h. 50, Ciné-club, FILM : UNE QUESTION DE VIE OU DE MORT, de M. Powell et E. Pressburger (1945), avec D. Niven, R. Livesay, R. Massey, K. Hunter, M. Goring, R. Coote, R. Atkins (v.o., sous-titrée).

Un procès a lieu au paradis pour savoir si un pilote de bombardier anglais, grièvement blessé, et resté en vie à la suite d'une erreur administrative, doit être amené dans l'au-delà ou continuer son existence terrestre.

Film fantastique devenu très rare, passionnant par ses visions subjectives et l'utilisation toute particulière de la couleur.

CHAINE III : FR 3

18 h. 50, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : L'Alliance nationale pour la vitalité française ; 19 h. 10, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Le nouveau vendredi : les transplantations d'organes.

Six mois après la promulgation de la loi sur les dons d'organes, Henri Chambon a mené une enquête auprès de six des plus grands spécialistes. Ces médecins font le point. Des malades s'expriment, ainsi que les partisans et les opposants au principe des greffes.

21 h. 30, Marine au pays des merveilles, de B. Mazéas, réal. C. Paolini, avec J. Danno, M. Lajarrige, A. Auffret, J.-R. Caussimon, Y. Dautin, etc.

Un conte, des chansons, la promenade d'une petite fille à travers une terre de vieilles légendes : la Bretagne.

22 h. 25, Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : G. Somlyo (et à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... Les voies du sommeil ; à 8 h. 32, L'œil du futur ou l'écriture selon Jules Verne ; à 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, Les arts du spectacle ; 11 h. 2, Musiques en Franche-Comté : Atelier régional d'expression musicale contrepoint (Monteverdi) ; 12 h. 5, Ainsi va le monde... Agora ; à 12 h. 45, Panorama ; 13 h. 30, Solistes : H. Baumann, cor, et F. Boury, piano (Ries, Reinecke, Glazounov) ;

14 h. 5 Un livre, des voix : « le Facteur humain », de G. Greene ; 14 h. 47, Un homme, une ville : M. Proust du côté de Combray ; 16 h., Pouvoirs de la musique ; 18 h. 30, Bonnes nouvelles, grands comédiens : J. Topart lit « Peintures magiques », de V. Segalen ; 19 h. 25, Les grandes avenues de la science moderne : les neutrinos ;

20 h., Médicale : les enfants inadaptés ; 21 h. 30, Musique de chambre : Myslivecek, Szymanowski, Beethoven ; 22 h. 30, Nuits magnétiques... Afghanistan ; à 23 h., Le romantisme.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Le matin des musiciens ; 12 h., Musique de table ; 12 h. 35, Jazz classique ; 13 h., Les anniversaires : Paganini, R. Strauss, G. Neveu ;

14 h., Musique en plume : Busser, Wiener, Weber, Haendel - Casadesus ; 15 h., Musique-France : G. de Machaut, Rameau, P. Dukas, C. Koechlin ; 16 h. 30, Tout finit par s'arranger ; 17 h., Musica britannica... Maurice Greene : J. Munday, Th. Morley, M. Pearson, R. Farnaby, H. Purcell, W. Croft ; 18 h. 2, Kiosque ;

20 h., Cycle d'échanges franco-allemands... Orchestre symphonique de Sudwestfunk, Chœur d'enfants de Tolz et Chœurs de femmes de la Radio bavaroise et de la Westdeutscher Rundfunk : « Symphonie n° 3 en ré mineur » (G. Mahler) ; 22 h. 15, Ouvert la nuit... Les guitares royales : Corbetta, Sanz, R. de Visée ; 22 h. 55, L'ivre de pierre... l'architecture parlante et l'explication de la ville ; 1 h., Douces musiques... femmes : Debussy, Berio.



Le Monde

culture

Musique

« CARMEN » PAR LAVELLI A STRASBOURG

Le paradoxe de l'opéra-comique

Il faut lire les explications de Jorge Lavelli, dans le programme de l'Opéra du Rhin pour lequel il vient de réaliser, en coproduction avec le Théâtre Royal de la Monnaie de Bruxelles, une nouvelle mise en scène de Carmen, pour se convaincre que, loin de vouloir, comme on pourrait le penser, prendre seulement le contrepied de ce qui se fait habituellement, il a fondé tout son travail sur une analyse psychologique des personnages et de l'ouvrage.

Don José est une sorte de puceau bien intégré dans la société et qui rate son initiation à la liberté, écrit-il. Escamillo et Micaela, inventés par des librettistes à l'esprit boulevardier, ne sont là que pour rassurer le public de l'opéra-comique ; seule Carmen dépasse le temps, elle incarne la liberté absolue, c'est pour cela qu'il faut la présenter en dehors de tout folklore; c'est elle qui crée les situations dont les autres sont victimes. La mise en scène se déroule donc sur deux plans, selon que les personnages entretiennent ou non un rapport personnel avec elle.

Tout cela est vrai, sans doute, mais ce n'est qu'une partie de la vérité, car si les auteurs avaient voulu faire de la psychologie à l'opéra-comique ils s'y seraient pris tout autrement, peut-être même n'auraient-ils pas mis tant de musique... Du fait que c'était là leur préoccupation essentielle, l'œuvre participe d'un genre qui, tout comme le western, possède ses lois propres, aussi immuables que difficiles à expliquer si on ne veut pas seulement invoquer leur efficacité. Lorsqu'on a compris que Micaela, par exemple, n'est pas une concession gratuite à la morale bourgeoise mais un rouage très précis de cette mécanique — elle prépare l'entrée de Carmen et lui sert ensuite de faire-valoir, — on se rend compte à quel point envisager l'opéra de Bizet à la seule lumière de la nouvelle de Mérimée ou de la vraisemblance psychologico-dramatique, c'est adopter une attitude dangereusement restrictive. N'y a-t-il pas, bien avant cela, des airs, des duos, des chœurs, des danses dont le principal intérêt est d'ordre musical : souvent même ils font passer le drame au second plan. Ce n'est pas un hasard, c'est exprès, pour mieux nous y renvoyer l'instant d'après. En composant l'air fameux du toréador, Bizet savait très bien qu'il flattait le mauvais goût d'un certain public, mais c'était pour le ressaisir ensuite, cette fois avec des arguments musicaux autrement raffinés.

Un effet de ricochet

On a dit de Carmen que c'est une opérette qui tourne mal, et c'est vrai ; l'erreur, depuis un siècle, a été de vouloir en faire un grand opéra. Bien sûr, le sujet est grave — cela, n'importe qui peut s'en rendre compte bien avant la fin, mais tout le jeu consiste à attirer l'attention du spectateur sur autre chose, à exciter sans cesse son plaisir naïf parallèlement au déroulement tragique de l'action, jusqu'à ce que la jubilation esthétique et le paroxysme musical coïncident, provoquant l'émotion. Et c'est ce double cheminement qui est essentiel, car, puisqu'on ne souffre pas vraiment à l'opéra et qu'on n'y réfléchit pas davantage sur les grands problèmes humains, on y est donc exclusivement à la recherche d'un plaisir à travers lequel on croira vivre tous ces problèmes et cette souffrance. C'est une illusion, et, si elle peut être assez féconde pour faire naître ensuite une réflexion plus profonde, il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit d'un effet de ricochet. En mettant à l'arrière-plan tout ce qui lui paraît relever de l'anecdote ou de la couleur locale, c'est comme si Lavelli avait tout simplement lancé son palet à la verticale... Au-delà de la beauté des cercles concentriques, l'intérêt d'une telle démarche reste assez limité.

Une direction d'acteurs sobre, au point d'en revenir raide ou presque inexistante (exception faite du deuxième acte), des décors et des costumes, comme toujours de Max Bignens, et qui pourraient convenir aussi bien à un autre ouvrage, il n'est peut-être pas utile de s'attarder. La direction d'Alain Lombard correspond fidèlement à l'interprétation de Lavelli, c'est-à-dire qu'elle répugne à se prendre au jeu et reste assez extérieure malgré ses fréquents éclats.

A l'exception de Georges Liccioni (Don José) et Andrée François (Micaela), la distribution, satisfaisante dans l'ensemble, réunissait presque exclusivement des membres de la troupe permanente de l'Opéra du Rhin. On remarquait surtout Mara Baygulova (Carmen), une belle voix et le physique du rôle, et Christine Barbaux (Frasquita), dont les qualités se confirment d'une fois sur l'autre.

GÉRARD CONDÉ.

★ Prochaines représentations de *Carmen* les 27 et 29 novembre à Mulhouse, et le 31 novembre à Colmar.

La plénitude de Verdi

(Suite de la première page.)

Incontestablement, le public reprochait à Verdi de trahir sa manière, de se consacrer à un drame politique dominé par un baryton et de refuser aux chanteurs les grands airs brillants qui faisaient leur succès. Mais, c'est là, sans doute, ce qui aujourd'hui donne un aussi grand prestige à cette œuvre brûlante de passion patriotique où Verdi fait le portrait d'un homme d'Etat, le doge de Gênes, qui s'efforce d'établir la paix entre les factions rivales et meurt en se réconciliant avec ses ennemis, « un homme d'une intelligence supérieure et d'une probité irréprochable » tel que le musicien voulait que fussent les grands politiciens de son temps...

Mais le personnage est plus grand encore, car Simon Boccanegra est élu le jour même où il apprend la mort de sa femme qu'il aime et c'est en portant le poids de ce drame personnel qu'il assume sa charge écrasante au milieu des intrigues qui finiront par avoir raison de lui ; en mourant il transmettra sa dignité de doge à sor pire ennemi qui est aussi le mari de sa fille...

Peu importent les complications invraisemblables du livret ; la musique est d'une profonde clarté et d'une intensité qui donne autant de relief à l'action que de force aux caractères, et la mise en scène de Strehler est à son image, d'une rigueur et d'une force éblouissantes. Les brouillards du prologue devant l'immense façade de l'église d'où émergent de soudaines visions comme des cauchemars avec les tourbillons du peuple qui jette sur les épaules de Simon la cape du doge ; l'extraordinaire scène du conseil, dans la demi-obscurité de cette admirable salle gothique où se joue dans la confusion le destin de la ville, où Simon, arc-bouté à son trône, domine les factions en guerre ouverte ; le choc entre les personnages au troisième acte, que Strehler incarne, aux attitudes saisissantes et vraies, car, à part le traître Paolo, tous ces êtres en lutte sont d'une grande noblesse ; et puis, au dernier acte, la longue agonie du doge, qui va mourir les bras en croix dans le gréement d'un navire toutes voiles déployées pour le grand voyage.

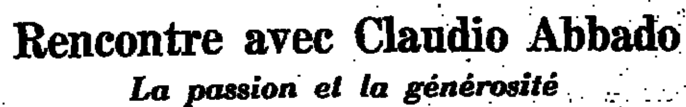
On aura garde d'oublier au premier acte un autre admirable décor d'Ezio Frigerio : cette double voile gonflée, comme l'amour naissant de Gabriele et d'Amelia, dans une lumière d'aurore et de sable, sous un pin d'estampe japonaise.

Une gamme infinie de nuances

Aussi ample, aussi lumineuse, aussi dramatique que la mise en scène de Strehler, est la direction de Claudio Abbado, qui a magnifié l'excellent orchestre de l'Opéra par une gamme infinie de nuances, des plus tendres, aux douloureux pianissimi, aux explosions les plus nerveuses, les plus brutales, avec une intensité dans le lyrisme qui porte les personnages au sommet d'eux-mêmes : Pierro Cappuccilli chante merveilleusement le rôle principal, sans avoir peut-être la stature écrasante d'un Tito Gobbi ; mais Nigolaï Ghiaurov est le plus grand Fiesque qu'on puisse imaginer, avec les ressources exceptionnelles du timbre, le phrasé, l'âpreté, le relief d'une voix incomparable.

Remplaçant au pied levé Mirella Freni, appelée en Italie par un deuil cruel, Katia Ricciarelli a conquis les Parisiens par la diversité de ses couleurs vocales et son jeu d'une tendresse passionnée, même si elle n'a pas tout le rayonnement instinctif de Freni, tandis que Veriano Lucchetti est un magnifique Gabriele à la voix de bronze, très dramatique et d'une justesse d'accent assez rare chez un ténor. Enfin, Felice Schiavi (Paolo) compose un extraordinaire personnage de traître aux yeux exorbités, aux attitudes de bête blessée, répugnante et pitoyable. Les chœurs, préparés par Jean Laforge, chantent et jouent magnifiquement les prodigieuses et périlleuses chorégraphies de Strehler, dans ce drame où le peuple est un personnage essentiel.

JACQUES LONCHAMPT.



Rencontre avec Claudio Abbado

La passion et la générosité

La vie de Claudio Abbado, c'est la musique et rien d'autre. *« Quand on est passionné, on n'en a jamais trop. »* Dans sa famille, tout le monde était musicien : son père professeur de violon, sa mère professeur de piano, son frère pianiste et directeur du conservatoire de Pesaro, la ville de Rossini. Il est né à Milan il y a quarante-cinq ans et a fait ses études au conservatoire Giuseppe-Verdi (piano, composition, orchestre), puis est allé se perfectionner à Vienne avec un des meilleurs professeurs de direction d'orchestre, Hans Swarowsky. *« Nous chantions dans les chœurs, dit-il, pour voir de plus près les plus grands chefs d'orchestre, Böhm, Karajan et même Bruno Walter dans le* Requiem *de Mozart qu'il dirigeait pour la dernière fois »*

Le prix Koussevitzki en 1958, le prix Mitropoulos en 1963, et c'est le début d'une fabuleuse carrière : à vingt-deux ans, il débute à Salzbourg avec la Deuxième Symphonie, *de Mahler, crée un opéra de Manzoni à la Scala, dont il inaugure la saison lyrique en 1968. En 1971, il est nommé chef principal de la Philharmonique de Vienne, en 1972, directeur musical de la Scala, conduit en tournées les orchestres de Cleveland et de Philadelphie, crée des œuvres de Nono, dirige des opéras aux quatre coins du monde avec Strehler, Ponnelle, Ronconi :* Simon Boccanegra, Macbeth, Cendrillon, Don Carlos, Wozzeck, Carmen, *etc.*

Six mois à la Scala, deux mois à Londres, où il vient d'être nommé chef principal du London Symphony Orchestra, trois mois pour l'orchestre de Chicago, celui des jeunes de la Communauté européenne qu'il chérit particulièrement, et pour les festivals : ce régime convient à son bonheur. Il travaille des partitions... pendant ses vacances en juillet, et c'est là qu'il mûrit surtout les opéras qu'il choisit quatre ou cinq ans à l'avance : bientôt ce sera Boris Godounov, Falstaff *et* Aroldo, *de Verdi, et un Mozart chaque saison avec Strehler. Il est moins tenté par Puccini : « Je l'aime, mais j'attends d'en être fou. » Il voudrait d'abord diriger Wagner, surtout* Tristan, *mais il ne se sent pas encore mûr. Il a refusé de monter* Lohengrin *l'an prochain à Bayreuth.*

Il parle avec passion de la Scala — surtout de la démocratisation depuis dix ans, des représentations et des concerts pour les ouvriers et les étudiants — et prévoit pour l'été prochain, pendant la fermeture, la projection de sept ou huit opéras de la saison, filmés par une seule caméra fixe, sur un écran qui couvrirait toute la scène de la Scala « pour que tout le monde y ait accès et que les visiteurs ne soient pas déçus ».

Un exemple entre cent de la passion et de la générosité, du bouillonnement d'idées dans la tête du jeune directeur musical de la Scala. — J. L.

Théâtre

« Le Tout pour le tout », de Françoise Dorin

Michèle Morgan, le grand public du cinéma l'estime et l'aiment depuis longtemps.

Le Mioche en 1936, *Gribouille* en 1937, *Orage* et *Quai des brumes* en 1938, apportaient à la vie des gens quelque chose qui les aidait, une chose pourtant immatérielle, ombre et lumière, une illusion : la poésie d'un visage et d'une voix.

Le grand public a continué d'aimer Michèle Morgan, ils lui sont restés fidèles, parce qu'il n'y avait, à cette poésie, aucune manigance ajoutée. L'image de cette actrice, simplement, faisait du bien.

Les films changeaient, il y eut *la Symphonie pastorale, Maria Chapdelaine, les Orgueilleux, les Grandes Manœuvres*, beaucoup d'autres, dans lesquels Michèle Morgan exerçait des arts différents, mais le bien que son image a fait aux spectateurs est resté égal.

Ce qui se passe au cinéma n'est jamais très clair. Cela tient un petit peu de la parapsychologie L'image de Michèle Morgan est une source de lumière, cette image irradie des qualités précieuses : une honnêteté, un calme, une gaieté discrète, une témérité douce.

Voici que, cet automne 1978, Michèle Morgan quitte les rayons et devient actrice de théâtre. Et de nouveau elle est très bien.

Elle a l'atout numéro un : la présence. Elle est de ces comédiennes qui aimantent l'espace, sur le nord de qui spectateurs et partenaires de jeu s'orientent.

Michèle Morgan, ensuite, joue juste. Elle ne truque pas. Elle ne copie pas la réalité, ce qui serait du mensonge plat. Elle invente une réalité, qui s'impose.

Autre signe de la vraie actrice : Michèle Morgan aime partager. Elle joue cette pièce de Françoise Dorin avec deux excellents acteurs, papa Mondy, franc du collier, métier sûr, et le jeune Jean-Pierre Bouvier, d'une habileté diabolique, vif, charmant, précis, parfait. Ces deux acteurs, c'est sûr, aident Michèle Morgan à débuter dans la carrière. Mais elle les aide aussi : tous trois s'entendent, c'est un bonheur.

Enfin, et nous retrouvons ici la Michèle Morgan des *Illusions* du cinéma, Michèle Morgan diffuse de l'âme. Diffuse ces mêmes qualités qu'elle irradiait à l'écran : calme, équilibre, gaieté retenue mais constante. Lorsque sur scène on diffuse immédiatement de ces choses, c'est que l'on est une actrice née.

Michèle Morgan fait ses débuts dans une pièce de Françoise Dorin — une pièce de boulevard.

∴

On pourrait dire que le boulevard est un théâtre d'approche simple, qui met en scène des personnages contemporains, dans des situations familiales et sociales assez complètes, et sans employer ni structures dramatiques ni langage qui sortent du commun.

Un cinéaste soviétique de première grandeur, Mikhail Romm, m'a une fois étonné en me disant : « Ne tombez pas par terre, mais Tchekhov, Tourgueniev, Gorki, ces immenses dramaturges, ne sont pas autre chose que des auteurs de boulevard. Ce qui n'est pas du boulevard, c'est par exemple *les Bains*, de Maïakovski, parce que Maïakovski invente un langage neuf, invente des structures inédites. Tchekov fait aller et venir des personnes comme vous et moi, il leur fait dire des choses comme « il pleut » ou « je pars ». Ce faisant, il écrit du théâtre de boulevard. Mais justement, parce qu'il ne bénéficie d'aucun attrait extérieur, le boulevard est l'art du théâtre de loin le plus difficile. Tchekhov en maîtrisait toutes les difficultés. Aujourd'hui, en France (Romm me disait cela en 1960), vous méprisez le boulevard. Cela finira mal, parce que refuser le boulevard, c'est jouer la facilité. »

Je crois que Mikhail Romm avait, quelque part, raison. Il faudrait alors savoir gré à Françoise Dorin de maintenir, sans vulgarité, le boulevard. Seulement elle n'en maîtrise pas, comme Tchekhov, les difficultés.

∴

Sa dernière pièce, *le Tout pour le tout*, est meilleure que les précédentes, elle n'a pas de scènes faibles. Françoise Dorin présente un assez vieux couple, lui est cinéaste, elle fait de la reliure, et, à force de vivre ensemble, ils se sont un peu éloignés. Un jeune homme fantasque va les rapprocher. Va les rapprocher sans qu'ils s'en doutent d'abord, c'est cela qui est joli (sans, surtout, que l'homme s'en aperçoive, parce qu'un homme, c'est plus... lent, oui, on veut bien).

Tel est l'argument auquel Françoise Dorin mêle pas mal de choses d'aujourd'hui, qui sont souvent justes.

De quoi manque Françoise Dorin ? Elle manque, si bizarre que cela paraisse, de confiance en soi. Elle n'ose pas écrire sa pièce les mains nues. Elle s'entoure de circonstances inutiles, de garde-fous. Elle complique trop.

Elle ne travaille pas assez. Elle écrit bien deux actes, trois, et, ensuite, ça patine. Personne autour d'elle n'a l'amitié vraie de lui dire : reprends donc ton trois, ton quatre.

Enfin, Françoise Dorin pourrait écrire mieux, plus serré.

Voilà. Grâce au boulevard correct de Françoise Dorin et à trois vrais bons acteurs, dont une petite débutante qui « faisait dans les illusions » depuis 1936, vous passerez au Palais-Royal, si vous n'êtes pas bêcheurs, une bonne soirée. Citons pour mémoire le décor de Wakhevitch, la mise en scène de Raymond Gérôme, pas terribles. Et merci à Michèle Morgan de venir enfin sur les planches, belle comme le jour.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre du Palais-Royal, 20 h. 30.

« Zadig ou la Destinée », d'après Voltaire

Un voyage au pays du roi Moabdar, avec petite virée en Egypte à dos de chameau (coup d'œil aux Pyramides). Forfait intéressant. Musique : tambourins et flûte du désert pour les mélopées orientales et coups de gong pour les coups de théâtre. La nuit, ciel étoilé garanti ; Orion, le petit chien et autres constellations seront au rendez-vous. De la cour du roi de Babylone au hameau du philosophe devenu nouveau riche (à cause de sa nouvelle philosophie), les costumes auront de quoi séduire les friands de paillettes et de voiles chatoyants. De dans du ventre, point trop.

Des cavalcades, beaucoup, dès le départ : et parmi les courtisans équestres qui ruent et piaffent et hennissent et galopent sur la scène, vous verrez Jean-Louis Barrault, en personne, à cheval plutôt — il tient à la main une tête figurant cet animal. Vous avez compris. D'ailleurs, les chevaux se reconnaissent aussi à leurs queues multicolores. En route sur les pas de Zadig : sa destinée et ses amours toutes comprises pour le prix d'une place de théâtre. Et n'oubliez pas d'acheter le programme : ce numéro des cahiers Renault-Barrault présente aussi un essai de Thomas Mann sur le théâtre jusqu'alors inédit en France, et pourtant bien intéressant.

Mais revenons à nos turqueries, sur les rives de l'Euphrate. Faisons comme si on était au dix-huitième siècle. On s'amusait alors. Célébrons les deux cents de Voltaire. Happy birthday, Zadig, beau cavalier blanc. Les femmes sont versatiles : même Mme la Morale, avec son fichu noir et sa tunique sévère, oubliera en chemin ses mille et une leçons pour se faire une fortune de bien petite vertu. Qui l'aurait dit ? Qui aurait cru que les prêtres, ces tristes sires à la tête de corbeau tâtaient aussi de la bagatelle ? Rien n'est sujet à caution comme le Bien.

Les avaters du prince vous feraient même croire que le mal a certaines qualités : il en sort toujours du bien, dira l'Ermite. Allez savoir : chaque bonne action de notre Zadig épris de justice et de liberté, le précipite en prison, le conduit au bûcher, l'entraîne au combat forcé. Mais il se tire toujours d'affaire. José Maria Flotats joue au héros de ces aventures. Il se fait l'ange élégant, un peu las des humaines turpitudes, un peu trop sûr que tout finira bien — selon le conte drôlatique du sieur de Ferney.

Autour de lui, virevoltent Catherine Hubeau, Mireille Delcroix et sa majesté, Nita Klein, d'autres femmes. Daniel Rivière est sont ami Cador. On doutera avec Zadig du médecin (Jean Martin), du juge (Dominique Santerelli) et du roi (Michel Herbault). Traduisez : le pouvoir, la science, la justice. Notions abstraites, Voltaire est abstrait. Et, s'il propose des images, elles sont toujours rapides, furtives presque. Comme de légers éclairs ou des fenêtres qu'on entrebaille pour vite les refermer.

Jean-Louis Barrault, lui, a décidé d'ouvrir grandes toutes les portes. C'est Georges Colonges qui a adapté leconte, afin qu'il puisse être... mis en scène. Qu'importe si, à vouloir trop enfoncer le clou, Jean-Louis Barrault a frôlé Hellzapoppijn. Le pari de faire rire est gagné. Quelques vérités sont bien assénées. En guise de résumé, la morale (sauve) : il est normal que la providence vienne contrarier le destin, sans quoi la vie manquerait de fantaisie ».

MATHILDE LA BARDONNIE.

★ Théâtre d'Orsay, 20 h. 30.

Rock

Rory Gallagher

La musique de Rory Gallagher est devenue populaire il y a déjà quelques années. On sait que cet Irlandais, qui était musicien professionnel dès l'âge de quinze ans, se lança dans le « hard rock » avec le groupe Taste avant de constituer sa propre formation au début des années 70, et de composer, d'interpréter une musique émotionnelle et simple, des blues et des rocks bien construits et même subtils, aux cou-

La tradition du rock et l'esprit du blues se marient chez Gallagher avec une rigueur et une façon naturelle de jouer qui contrastent avec l'ostentation souvent pratiquée chez ses confrères. Soutenu par un groupe qui est là uniquement pour le servir solidement, Rory Gallagher est un musicien, rien qu'un musicien, qui exprime fortement sur scène le bonheur de jouer et de partir dans de longs solos, dans de longues improvisations, parfaitement maîtrisés, sans floritures ni note superflue, portés par une pugnacité qui tire sa force d'un enthousiasme réellement créateur et d'une virtuosité dans le jeu de guitare qui paraît chaque année progresser et qui se traduit notamment par la netteté de ses attaques nerveuses et franches à la fois, par de belles envolées lyriques, par l'extraordinaire vélocité de ses phrases qui, parfois, déchirent l'air.

Enfin, quand il chante, Gallagher n'a pas à se rapprocher de ce qu'on appelle le « feeling » noir. Il l'a profondément en lui. Il le porte et le fait exploser comme le font aussi à leur manière, dans leur propre langage, Stevie Winwood et Eric Burdon. Burdon.

Un beau concert vraiment que celui de Rory Gallagher, mais gâché une fois de plus par la médiocrité du lieu (l'Hippodrome de Paris) et son inconfort à tous points de vue.

CLAUDE FLEOUTER.

■ Neuf Indiens Navajos d'Arizona présentent des danses et chants rituels à la salle Pleyel, tous les soirs jusqu'au 2 novembre, et au Musée de l'homme, les 8 et 10 novembre à 20 h. 30.

■ Le groupe Carlos Mejia Godoy y Los Palacaguina participera au meeting-gala de solidarité avec le peuple du Nicaragua le jeudi 26 novembre. Le même groupe nicaraguayen chantera le samedi 28 octobre, à 18 h. 30, à l'église Saint-Merri, la messe (« la Misa Campesina Nicaragüense ») qu'il a composée.

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : Coppélia.
Comédie-Française, 20 h. 30 : Six personnages en quête d'auteur.
Chaillot, Foyer, 20 h. 30 : Prélude à un déjeuner sur l'herbe. — Gémier, 20 h. 30 : Lenz.
Odéon, 20 h. 30 : Travesties.
Petit Odéon, 18 h. 30 : le Pavillon Balthazar ; 21 h. 30 : la Star des oublis.
TEP, 20 h. : le Silence des organes ; Family Life (films).
Petit TEP, 20 h. 30 : Jazz.

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Rose de Noël.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Susana Rinaldi.
Centre culturel du Marais, 20 h. 30 : Quoi ?

Les autres salles

Aire libre, 18 h. 30 : Faustino, mime ; 20 h. 30 : Sidi-Ciné ; 22 h. : Roger Marino.
Antoine, 20 h. 30 : le Pont japonais.
Arts-Hébertot, 20 h. 30 : Mon père avait raison.
Atelier, 21 h. : la Culotte.
Athénée, salle C.-Bérard, 21 h. : Olaf et Albert.
Bouffes-Parisiens, 20 h. 45 : le Charlatan.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de la Tempête, 20 h. 30 : Nadia. — Aquarium, 20 h. 30 : la Sœur de Shakespeare. — Epée-de-Bois, 20 h. 30 : Spectacle XII, d'après les Justes.
Centre d'art rive gauche, 20 h. 30 : Comme un sens inversé ; 22 h. : la Femme au bout des doigts.
Centre d'art et d'artisanat, 20 h. 30 : Défense d'avoir les nuages au-dessus de la tête.
Centre culturel du XVIIe, 20 h. 45 : Appel enregistré.
Cité internationale, la Galerie, 21 h. : la Clôture. — La Resserre, 21 h. : l'Epreuve.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Il fait beau jour et nuit.
Epicerie-Théâtre, 21 h. : Français, encore un effort...
Essaïon, 18 h. 30 : les Miettes ; 20 h. 30 : Sonate pour deux femmes seules et une H.L.M. ; 22 h. 15 : Abraham et Samuel. — II, 20 h. 30 : le Chant général.
Fontaine, 21 h. : Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie...
Gaîté-Montparnasse, 20 h. 30 : Picasso, connais pas.
Galerie 55, 20 h 30 : B. Dimey ; 22 h. : M.-T. Orain.



Jeudi 26 octobre

Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino, 20 h. 30 : Théâtre sicilien ; 22 h. : Louise la Pétroleuse.
La Bruyère, 21 h. : les Folies du samedi soir.
Lucernaire, Théâtre noir, 18 h. 30 : Molly Bloom ; 20 h. 30 : la Shaga ; 22 h. : Soixante-quinze minutes avec R. Desnos. — Théâtre rouge, 22 h. : Cent ans d'archétype U.S.A.
Madeleine, 20 h. 30 : le Préféré.
Mathurins, 21 h. : Alex Métayer.
Michel, 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière, 21 h. : les Rustres.
Montparnasse, 21 h. : les Peines de cœur d'une chatte anglaise.
Œuvre, 21 h. : les Aiguilleurs.
Orsay, 20 h. 30 : Oh ! les beaux jours. — Petite salle, 20 h. 30 : Albert Nobs.
Palace Croix-Nivert, 20 h. : Rocky Horror Show.
Palais des arts, 20 h. 30 : Dieu.
Palais-Royal, 20 h. 30 : le Tout pour le tout.
Palais des sports, 20 h. 30 : Notre-Dame de Paris.
La Péniche, 20 h. 30 : la Dernière Bande : Fragment de théâtre 2 ; 22 h. 30 : Histoires belges.
Plaine, 20 h. 30 : la Vie privée de la race supérieure.
Plaisance, 20 h. 30 : Tête de méduse.
Poche-Montparnasse, 21 h. : le Premier.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : M. Marceau, mime.
Renaissance, 21 h. : Sylvie Joly.
Saint-Merri, terrasse, 20 h. : le Crépuscule du théâtre.
Studio-Théâtre 14, 20 h. 30 : le Golem.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : Il était la Belgique... une fois.

FESTIVAL D'AUTOMNE
(278-10-00)

EXPOSITION

Chapelle de la Sorbonne, de 12 h. à 18 h. : Sho, calligraphie contemporaine japonaise.
Musée des arts décoratifs, de 11 h. à 20 h. : Ma, espace-temps au Japon.

MUSIQUE

Chapelle de la Sorbonne, 20 h. 30 : Koto et percussions (Fukushi, Tanaka, Fujita et musique traditionnelle).

THEATRE

Espace Cardin, 20 h. 30 : Faust.
Athénée, salle Louis-Jouvet, 20 h. 30 : Dom Juan.
Saint-Denis, Théâtre G.-Philipe, I, 20 h. 30 : la Table. — II, 20 h. 30 : Remagen.

DANSE

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : M. Barychnikov et les Ballets de Marseille R. Petit (la Dame de pique).

Théâtre-en-Rond, 20 h. 45 : Si tout le monde en faisait autant.
Théâtre du Marais, 20 h. 30 : les Chaises ; 22 h. 15 : Jeanne d'Arc et ses copines.
Théâtre Marie-Stuart, 20 h. 30 : P. Akendengue.
Théâtre de Paris, 20 h. 30 : Bubbling Brown Sugar Harlem années 30.
Théâtre Saint-Jean, 20 h. 30 : Un goût de miel.
Théâtre 13, 20 h. 45 : Baroufe à Chioggia.
Théâtre 347, 20 h. 30 : Succès.
Tristan-Bernard, 21 h. : Crime à la clef.
Troglodyte, 20 h. : la République de M. Dupont ; 22 h. : Tendresse.
Variétés, 20 h. 30 : la Cage aux folles.

La danse

Palais des arts, 18 h. 30 : Parcours cosmogonie.
Montparnasse, 18 h. 30 : Danse traditionnelle kathak (Maya Basu Ray).
Salle Pleyel, 20 h. 30 : les Indiens Navajos.
Cité internationale, 21 h. : Iseon Jazz Theatre Mantram.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 21 h. : le Grand Ecart ; 22 h. : la Femme rompue.
Blancs-Manteaux, 20 h. 30 : la Nouvelle Star ; 21 h. 30 : l'Azote ; 22 h. 30 : A. Valardy.
Café d'Edgar, I, 20 h. 15 : J. Garcimore ; 21 h. 30 : Popeck ; 23 h. : Gervaise. — II, 22 h. 15 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
Café de la Gare, 20 h. : le Procédé Guimard-Delaunay ; 22 h. : le Bonbon magique.
Coupe-Chou, 18 h. 30 : F. Kanel ; 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : Vous qui passez.
Cour des Miracles, 19 h. : Pas un navire à l'horizon ; 20 h. 30 : Djamel Allam ; 21 h. 45 : le Gros Oiseau.
Fanal, 20 h. : Béatrice Arnac ; 21 h. 15 : le Président.
Le Mûrisserie de bananes, 20 h. 30 : C. Jacquin ; 23 h. : Jazz.
Le Petit Casino, 21 h. : Douby ; 22 h. 30 : Ecilmont et Dodans.
Petits-Pavés, 21 h. : Débordés par la base.
Point-Virgule, 20 h. 15 : les Confidences d'un parasol ; 21 h. 30 : la Crosse en l'air.
Le Sélénite, 20 h. 30 : Un vieux Peter Pan ; 22 h. : les Voyageurs de carton.
Le Splendid, 20 h. 30 : Bunny's Bar ; 22 h. : Amours, coquillages et crustacés.
La Soupap, 19 h. 30 : Chansons de femme ; 21 h. 30 : Voyage vers les ombres vertes ; 23 h. : Sarah Boreo.
La Tanière, 22 h. 30 : J. Barthes.
Les Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : la Goutte ; 21 h. 30 : l'Eau en poudre ; 22 h. 30 : Y a qu'là que j'suis bien.

Les concerts

Lucernaire, 18 h. 30 : M. Bouvet et M. Rousseau, piano ; L. Pezzino et M. Piquemal, chant (Schumann, Schubert, Brahms, Mendelssohn) ; 21 h. : A. Devorsine, harpe (Nadermann, Bach, Debussy, Fauré, Haendel, Glinka, Britten).
Radio-France, grand auditorium, 20 h. 30 : Finale du vingtième Concours international de guitare.
Palais des congrès, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, sol. M. Pollini (Beethoven, Brückner).
Centre international des arts, 21 h. : F. Soares, piano ; L. Chesis, flûte ; D. Abramovitz, piano (Bartok, Arma, Dutilleux, Chopin).
Institut néerlandais, 20 h. 30 : M. Kwersilber, soprano ; R. de Leew, piano (Satie).
Mairie du VIe, 21 h. : Ensemble vocal du Luxembourg (Ravel, Josquin des Prés, A. de Bertrand, Janequin, Poulenc).
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h. : M. Dimtrich, luth, guitare (Dowland, Vallet, Albeniz, Villa-Lobos).
Eglise de la Madeleine, 20 h. 45 : Ensemble d'archets français, les Cantores de Paris (Haendel).
Notre-Dame-des-Victoires, 20 h. 45 : le Débuché de Paris ; G. Morançon, orgue (messes de Saint-Hubert).

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : Y a du va-et-vient dans l'ouverture.
Deux-Anes, 21 h. : A.-M. Carrière, M. Horgues.
Dix-Heures, 22 h. : J. Rigaud, B. Dimey, les Belges et Corbier.

Jazz, pop', rock et folk

Caveau de la Huchette, 21 h. 30 : R. Franc et son orchestre Dixieland.
Campagne-Première, 20 h. 30 et 22 h. 30 : Sugar Blue.
Théâtre Marie-Stuart, 18 h. : Mannick.
Chapelle des Lombards, 21 h. : Don Cherry et Ed Blackwell.
Rose-Bonbon, 18 h. 30 : Dog's ; Olivenstein.
Stadium, 21 h. : J.-P. Desbarbat, Dolphin Orchestra.
Caveau de la Montagne, 22 h. : J. Gourley et P. Michelot.
Club Zed, 22 h. : les Haricots rouges.

En banlieue

Aubervilliers, Théâtre de la Commune, 20 h. 30 : Si jamais je te pince.
Boulogne, T.B.B., 18 h. 30 : Peru Folklorico.
Courbevoie, Maison pour tous, 20 h. 30 : H. Boutet, G. Chassagne, J. Wurmser (Blavet, Schumann, Debussy, Varèse).
Montreuil, Salle des fêtes, 21 h. : Claude Nougaro.
Nanterre, Théâtre des Amandiers, 21 h. : Bathory Erzsebet.

cinémas

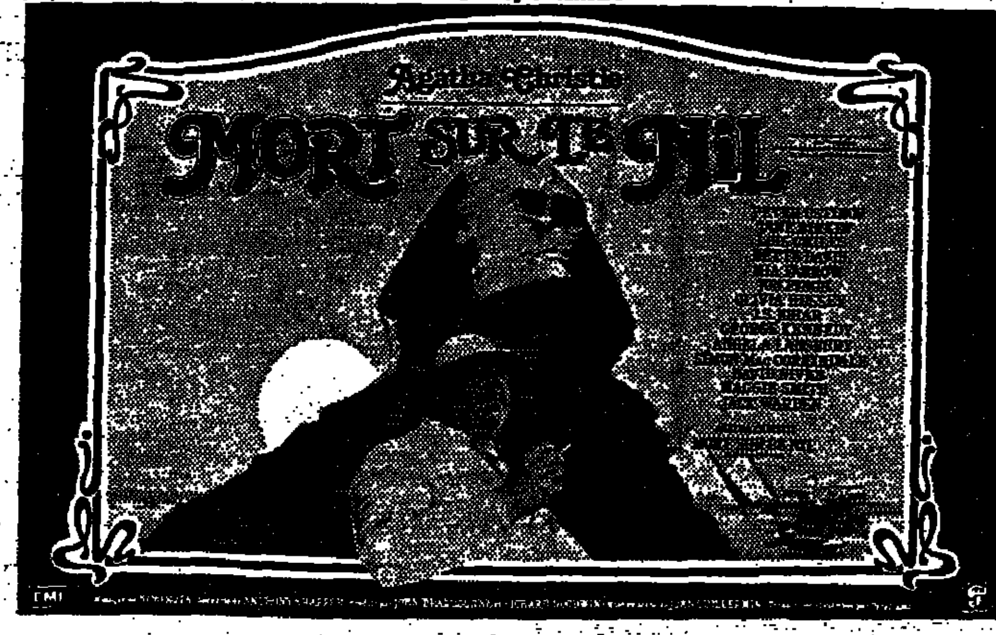
Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h., Hommage à J. Grémillon : Maldone ; 18 h. 30, Cinéma suisse : la Pomme, de M. Soutter.
Beaubourg, 15 h. et 17 h., Cinéma suisse (15 h. : Les petits gèlent, même en été, de P. von Gunten ; 17 h. : l'Hypothèque, de F. Gonseth) ; 19 h. et 21 h., Films allemands, 1912-1932 (19 h. : le Rail, de L. Pick ; 21 h. : la Nuit de la Saint-Sylvestre, de L. Pick).

Les exclusivités

ALAMBRISTA (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07) ; Action-Christine, 6e (325-85-78) ; Action-La Fayette, 9e (878-80-50).
ALERTEZ LES BEBES (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
L'AMOUR EN QUESTION (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Elysées, 8e (359 49-34) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; jusqu'à jeudi : Parmount-Gobelins, 13 (707-12-28).
L'ANGOISSE DU GARDIEN DE BUT AU MOMENT DU PENALTY (All., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).
L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Vendôme, 2e (073-97-52) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Colisée, 8e (359-39-46) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02). V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
L'ARGENT DE LA VIEILLE (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
L'ARGENT DES AUTRES (Fr.), Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24). Jusqu'à J. : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34).
L'ARRET AU MILIEU (Fr.), LA TRAVERSEE DE L'ATLANTIQUE À LA RAME (Fr.), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LA CARAPATE (Fr.), Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LA CHANSON DE ROLAND (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; La Clef, 5e (337-90-90) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic, 14e (542-67-42)
CINEMA PAS MORT, MISTER GODARD (Fr.-Am.), v. am. : Vidéostone, 6e (325-60-34).
DESPAIR (All., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40).
DOSSIER 51 (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).





SPECTACLES

DRIVER (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), jusqu'à J.
L'EMPIRE DE LA PASSION (Jap., v.o.) (**) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; v.f. : Omnia, 2e (233-39-36) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
FEDORA (A., v.o.) : U.G.C. Danton, (329-42-62) ; Paris, 8e (359-53-99) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).
LA FEMME GAUCHERE (All., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
LA FEMME LIBRE (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
LA FIEVRE DU SAMEDI SOIR (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
F.I.S.T. (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47), jusqu'au 30 ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23), jusqu'au 30 ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), jusqu'à J. ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount - Montparnasse, 14e (326-22-17).
GENERAL, NOUS VOILA (Fr.) : ABC, 2e (236-55-54) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Bosquet, 7e (551-44-11) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
GIRL FRIENDS (A., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; PLM Saint-Jacques, 14e (589-68-42).
G O O D B Y E EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37)
LE GRAND FRISSON (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Tourelles, 20e (636-51-98) (sauf Mar.).
GREASE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Helder, 9e (770-11-24) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
L'HOMME DE MARBRE (Pol., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88).
INTERIEUR D'UN COUVENT (It., v.f.) (**) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
JE SUIS TIMIDE, MAIS JE ME SOIGNE (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), jusqu'à J.
JUDITH THERPAUVE (Fr.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-87-59) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
KOKO, LE GORILLE QUI PARLE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
LAST WALTZ (A., v.o.) : J. Cocteau, 5e (033-47-62).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (**) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
MOLIERE (Fr.) (2 parties) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Cambronne, 15e (734-24-96).
MON PREMIER AMOUR (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-47-19).
LES NOUVEAUX MONSTRES (It., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LES OIES SAUVAGES (A., v.o.) : Mercury, 8e (225-75-90) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Secrétan, 19e (206-71-33). Jusqu'à J. : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).
PETER ET ELLIOTT LE DRAGON (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23), (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71), la Royale, 8e (265-82 66), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Napoléon, 17e (380-41-46).
POUR UNE POIGNE DE CACAHUETES (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
LE RECIDIVISTE (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), Marbeuf, 8e (225-47-19).
RETOUR (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

GEORGE-V - BERLITZ - OMNIA - MONTPARNASSE-83 - CLICHY PATHÉ
GAUMONT SUD - FAUVETTE - STUDIO DE LA HARPE
MULTICINÉ Champigny - PARINOR Aulnay - GAUMONT Évry-Argenteuil



GAUMONT AMBASSADE - FRANÇAIS - GAUMONT RICHELIEU - WEPLER PATHÉ
GAUMONT GAMBETTA - VICTOR-HUGO PATHÉ - MONTPARNASSE PATHÉ - GAUMONT CONVENTION - FAUVETTE - ST-GERMAIN STUDIO - UGC ODÉON - UGC BIARRITZ
VELIZY - ARIEL Rueil - BELLE-EPINE PATHÉ Thiais - GAUMONT Evry - PATHÉ Champigny
CLUB Maisons-Alfort - TRICYCLE Asnières - FRANÇAIS Enghien
PARINOR Aulnay-sous-Bois - PARLY-2

PIERRE RICHARD VICTOR LANOUX

LA CARAPATE

GERARD OURY

LA CRITIQUE UNANIME

... Une nouvelle "Grande Vadrouille"... beaucoup de talent mis au service, du rire, du fou rire, du rire heureux.
Robert CHAZAL
FRANCE SOIR

Félicitons-nous que ce film soit français. S'il venait d'Amérique, on nous le donnerait en exemple.
Jean de BARONCELLI
LE MONDE

... Que d'aventures plus drôles les unes que les autres et que de personnages truculents rencontrés au hasard de leur vadrouille !
Robert MONANGE
L'AURORE

C'est un nouveau triomphe pour le "Comicoury".
Pierre BILLARD
LE POINT

LA CARAPATE est un film désopilant de bout en bout... Merci Gérard Oury.
Jean ROCHEREAU
LA CROIX

... LA CARAPATE est un très grand moment de cinéma comique. Que ceux qui n'y riront pas me jettent le premier pavé...
François CHALAIS
LE FIGARO MAGAZINE

LA CARAPATE, un film tonique, à voir en famille.
Michel DRUCKER
JOURS DE FRANCE

Le talent chaleureux de savoir nous plaire.
Didier DECOIN
V.S.D.

G

Les films nouveaux

DERNIER AMOUR, film italien de Dino Risi (v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Parnassien, 14e (329-83-11). (v.f.) Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE PARADIS DES RICHES, film français de Paul Barge : Marais, 4e (278-47-86) ; La Clef, 5e (337-90-90) ; Panthéon, 5e (033-15-04) ; à partir de J. : Olympic, 14e (542-67-42).
LE PION, film français de Christian Gion : Omnia, 2e (233-39-36) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA CAGE AUX FOLLES, film français d'Edouard Molinaro : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (288-99-75).
LA BALLADE DES DALTON, film français de René Goscinny : Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Diderot, 12e (343-19-29) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LES RÉFORMÉS SE PORTENT BIEN, film français de Philippe Clair : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
A partir de vendredi :
MORT SUR LE NIL, film américain de John Guillermin. V.o. : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Odéon, 6e 325-59-83) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; (v.f.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Gaité, 14e (326-99-34) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
A partir du mardi 31
LE PRIVÉ DE CES DAMES, film américain de Robert Moore. (V.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; (v.f.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).

LES BINGARDS (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Bretagne, 6e (222-57-97), Biarritz, 8e (723-69-23), U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59), Mistral, 14e (539-52-43), Secrétan, 19e (206-71-33), Paris, 8e (359-53-99).
SONATE D'AUTOMNE (Suéd., v.o.) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Mayfair, 16e (525-27-06), Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Nation, 12e (343-04-67), St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE TEMOIN (Fr.) (*) : U.G.C.-Colisée, 8e (359-29-46).
LA TORTUE SUR LE DOS (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
UN SECOND SOUFFLE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82).
VAS-Y MAMAN (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29), Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) (sf mardi), Ternes, 17e (380-10-41).

ÉCHECS

DÉBUT DES XXIIIes JEUX OLYMPIQUES

Les vingt-troisièmes Jeux olympiques d'échec (improprement baptisés Olympiades) ont débuté le jeudi 26 octobre à Buenos-Aires. Ce sont les véritables championnats du monde par équipes. Ils rassemblent quarante-six formations masculines sur quatre échiquiers et vingt et une féminines sur trois.

Le champion du monde Anatoly Karpov, fatigué par son match de Baguio, sera présent mais ne conduira pas l'équipe soviétique qui sera néanmoins très impressionnante avec, à sa tête, Spassky et Petrossian, tous deux ex-champions du monde. Une nouvelle fois le seul problème sera de savoir qui sera second. On ne sait pas encore si Victor Kortchnoï conduira, comme il en était question, l'équipe helvétique puisqu'il est désormais citoyen d'un canton suisse. Notons d'autre part que la Chine participe pour la première fois à cette compétition et les résultats de cette équipe seront suivis avec un vif intérêt.

L'équipe de France est composée d'Aldo Haïk, maître international, Nicolas Giffard, champion de France 1978, Emmanuel Preissmann et Louis Roos. Suppléants : Didier Sellos et Jean-Claude Letzelter.

Les Jeux se dérouleront en douze rondes à raison de trois rondes par semaine jusqu'au 14 novembre.

Un retour de Fischer ?

Le monde des échecs est d'autre part agité par l'annonce d'un probable retour à la compétition de l'ancien champion du monde, Bobby Fischer, après six ans d'absence. Il ne participera pas aux Jeux olympiques mais envisage de disputer, au printemps prochain, un match contre le grand maître yougoslave Gligoric. Mais il pose ses conditions : recevoir un million de dollars, qu'il gagne ou qu'il perde, jouer jusqu'à ce qu'un des adversaires gagne dix parties (les nulles ne comptant pas) et disputer la rencontre dans une salle séparée des spectateurs qui ne pourraient suivre le tournoi que grâce à la télévision.

Est-ce le retour de celui que beaucoup considèrent comme le plus fort joueur du monde ? Alors qu'on demandait à Victor Kortchnoï, qui disputait une séance de parties simultanées à Hong-kong, s'il pensait que Fischer pourrait redevenir champion du monde, l'adversaire malheureux de Karpov répondit : « *Sans aucun doute, très facilement.* »

PRESSE

COMPRESSIONS D'EFFECTIFS A « TÉLÉ - STAR »

La Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (R.T.L.) vient de constituer une société, France audiovision presse, destinée à faciliter d'éventuelles prises de participation du groupe dans des sociétés françaises de communication et d'édition. M. Bochko Givadinovitch, directeur à la C.L.T., directeur général de la S.A. Ediradio (filiale à 100 % de la C.L.T.), a été nommé P.-D.G. de France audiovision presse, société anonyme au capital de 4 millions de francs.

La C.L.T. détient actuellement 51 % des actions de la société éditrice de l'hebdomadaire *Télé-star* et 42 % du capital du quotidien dijonnais *le Bien public*.

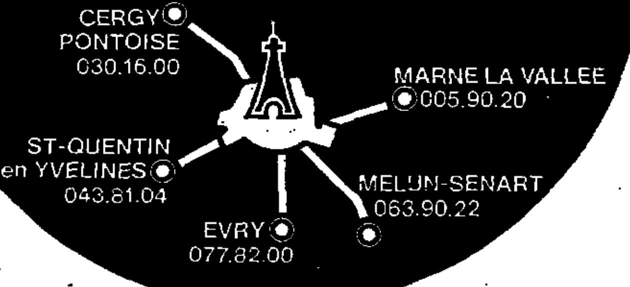
Télé-star, créé il y a deux ans par le groupe Week-end — et partiellement racheté par la C.L.T., — fait l'objet actuellement de licenciements économiques. « *On demande sept têtes sur une rédaction de quarante-quatre salariés (journalistes et employés) pour inaugurer une nouvelle maquette*, précise l'intersyndicale de l'hebdomadaire. *Ces licenciements économiques ne sont pas les premiers. Il y en a déjà eu neuf en juin 1977, un en août 1977, et deux en novembre 1977.* »

En signe de protestation, la rédaction a observé deux grèves partielles le 18 et le 24 octobre, en attendant la réponse de l'inspection du travail. *Télé-star* diffuse quatre cent cinquante mille exemplaires.

UN GALA POUR « PARIS - MÉTRO »

Paris-Métro, journal anglophone s'affirmant « magazine du Paris vu par les Américains qui font Paris), invite le lundi 30 octobre, à partir de 22 heures, ses lecteurs et tous ceux qui veulent l'aider à surmonter ses difficultés financières, à donner 120 francs à l'entrée du Palace.

Pour ce prix, ils auront à boire et à danser, ils auront Marilyn Johnson en relâche de *Harlem années 30*, Sugar Blue et la blonde reine de la nuit : Ingrid Caven.





COLLOQUE

Féodalités méditerranéennes

par GEORGES DUBY (*)

Qu'est-ce que la féodalité ? Il y a trente, quarante ans, que dis-je : il y a vingt ans à peine, les historiens répondaient sans trop hésiter. Ils parlaient, bien sûr, d'une aristocratie militaire exploitant par le pouvoir seigneurial le peuple paysan. Ils parlaient surtout d'un réseau de contrats emprisonnant, disciplinant tant bien que mal cette classe dominante.

Ils décrivaient des rites : s'agenouiller, tête nue, sans arme, en posture de soumission, placer ses deux mains jointes entre les mains d'un autre ; puis se relever, parler, prononcer à voix haute la formule d'un serment — un système de gestes et de paroles, gestes d'hommage, paroles de foi, nouant l'amitié entre deux hommes, le seigneur et le vassal, tenus de se défendre et de s'aider mutuellement ; en tout cas de ne se point nuire. A ce système rituel venaient accessoirement, éventuellement, s'adjoindre d'autres rites, ceux-ci nullement spécifiques, par quoi le vassal était investi d'un fief, recevait la jouissance d'un bien l'astreignant à servir. Longuement poli par des érudits de formation surtout juridique, un modèle s'était imposé aux historiens, un modèle simple, celui d'une féodalité « classique » dont on pensait qu'elle s'était mise en place entre la Loire et le Rhin, dans le vieux pays franc, carolingien, et depuis là transplantée, imparfaitement diffusée, parmi les provinces périphériques.

Au sud de l'Europe, il n'apparaissait pas que la féodalité eût poussé des rejets vivaces. Comment la greffe aurait-elle pris dans ce pays de cités, de monnaie, de marins, de notaires ? Les hasards seuls d'une colonisation militaire avaient pu çà et là imposer l'usage du fief et de l'hommage. Les Normands de Sicile, les Etats latins de Terre Sainte ? Des « féodalités d'importation ».

Or voici que, dans les années récentes, se sont découverts une Provence, une Narbonnaise, un Latium remplis de chevaliers feudataires, une Catalogne non moins féodale, plus féodale peut-être que la Normandie, et d'une « féodalité » parfaitement autochtone. Révélation. Elle tient d'abord à ce que s'était effritée l'hégémonie longtemps détenue par l'érudition allemande, belge, parisienne, sur ce territoire de recherches. Elle tient surtout à ce que l'histoire sociale est une discipline fort vivante et qui doit sa vitalité conquérante à la passion d'une pléiade de jeunes chercheurs. Des héros, en quelque sorte : quel espoir pour eux de faire aujourd'hui carrière ? Il faut savoir que cette année, par exemple, les historiens sortant de l'Ecole française de Rome, excellemment formés, trois ans durant, aux frais de la République, n'ont pas trouvé à s'employer dans l'Université française, et qu'il a fallu se battre pour en caser quelques-uns au moins ici et là. Tenacité, abnégation, enthousiasme, et des résultats fulgurants.

Ce fut l'ampleur de ces résultats qui incita Jean Pouilloux et Georges Vallet, c'est-à-dire le C.N.R.S. et l'Ecole française de Rome, à réunir, sur la place Navone, quarante-trois historiens de la féodalité méridionale, français et italiens surtout, mais aussi anglais, espagnols, israéliens, russes et américains, pour que chacun exposât les fruits de ses récents travaux. L'éparpillement était à craindre, l'étalement, côte à côte, de petits tas d'observations ponctuelles récoltées en autant de jardins clos. Mais ce fut un très bon colloque. Un vrai, où l'on ne s'écoute pas parler l'un après l'autre, où l'on parlait ensemble, où l'on confrontait, où l'on discutait. Des participants assez peu nombreux pour s'asseoir tous autour d'une table, jeunes et vieux mêlés, soustraits pour une fois à la domination du discours mandarinal. Exemplaires, infatigables, résistant aux séductions d'un somptueux automne romain, à la tentation de monter vers cinq heures du soir au Quirinal rêver devant le lent adoucissement des gris, des mauves et des ocres.

Première impression, immédiate — sans attendre la relecture, tête reposée, du texte de ces débats qui seront très vite édités par l'Ecole française de Rome : en premier lieu, qu'il ne faut décidément plus parler de féodalité « classique », que le modèle a fait son temps. Qu'il n'existe pas non plus de féodalité « parfaite », ou plutôt que toutes le sont, plus ou moins, à leur façon. De toute évidence, un même mouvement entraîna entre le dixième et le treizième siècle l'ensemble de la société européenne. De cette impulsion profonde, la « féodalité », au sens où nos maîtres entendaient ce mot, l'usage du contrat vassalique et du fief, ne fut jamais qu'une couverture superficielle. Elle s'est plaquée sur les structures vivantes de la sociabilité, dont la nature était domestique, familiale. Parmi ces guerriers cavaliers rassemblés autour du château, se partageant les profits de la seigneurie, les rapports de révérence et de dévouement se tissaient naturellement entre les vieux et les jeunes, entre les nourriciers et les nourris, dans le cadre de la parenté et de la convivialité dont les rites de l'hommage, de la fidélité et de l'investiture, décidément ajustés selon les régions, ne constituèrent que la redondance métaphorique ou le complément imaginaire.

Ce caractère profond du tissu social se trouve masqué dans les pays du Nord par l'épaisseur et la compacité du revêtement rituel féodal. Il est plus visible sur le versant méridional de la chrétienté latine. L'intérêt majeur de ce colloque fut donc de le rendre manifeste et d'inviter à le détecter maintenant, sous-jacent, essentiel, dans le champ de cette féodalité que l'on disait naguère « classique ». La recherche est donc relancée. Elle sera, je pense, plus féconde si elle ne s'en tient pas, comme ce fut le cas ces jours-ci à Rome, aux structures de peuplement et de pouvoir, si elle prend en compte également les représentations idéologiques, attentive non seulement aux mots latins des chartes et des chroniques, mais à ceux des romans, des chansons, attentive aux images, à toutes les formes expressives qui nous restent et permettent d'atteindre l'idée que ces sociétés lointaines se firent d'elles-mêmes et de leur devenir.

(*) Professeur au Collège de France.

INSTITUT

LA SÉANCE PUBLIQUE DES CINQ ACADÉMIES

La complémentarité des lettres des arts et des sciences

L'Institut de France ne réunit pas, en dépit des apparences, un ensemble disparate des principales activités de l'esprit humain, réparties en cinq académies. C'est précisément la profonde unité, la cohésion centrale de tant de disciplines divergentes, et qui le seront de plus en plus au fur et à mesure de la multiplication nécessaire des « spécialités », qui a été soulignée mercredi sous la Coupole par les porte-parole d'au moins trois compagnies. Cette date du 25 octobre avait-elle été arrêtée au hasard ? C'est un 25 octobre, en effet, que la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) a organisé l'Institut en classes, avec la mission auparavant définie de « *recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences* ». Un anniversaire, donc.

A part deux incursions, pourrait-on dire anecdotiques, dans la vie privée des artistes ou les passions insolites des écrivains-collectionneurs — et encore en tentant d'en déceler la signification profonde, — on s'est efforcé de faire la synthèse, non des connaissances, ce qui serait présomptueux, mais des disciplines concourant, par leur complémentarité, à « *recomposer le complexe unitaire de la réalité* ».

Spécialisation et coopération scientifique

La dernière formule est de M. Jean Filliozat, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, président de l'Institut (et de la séance), qui avait choisi pour thème « spécialisation et coopération scientifique ». Cela revenait à poser le problème, tel qu'il se présentait il y a un siècle et demi à une institution réorganisée, tel qu'il apparaît aujourd'hui où la division du travail des chercheurs les isole progressivement les uns des autres.

Exposé dense et austère qui ne dissimule aucune des difficultés auxquelles se heurte déjà l'enseignement à tous ses niveaux. « *Heureusement, la coopération scientifique est là. Elle n'est pas nouvelle et se développe de plus en plus largement* », ajoute l'orateur qui constate, en face du foisonnement des découvertes, « *un puissant essor de la philosophie* » qui « *peut aider à reconcilier la représentation morcelée des phénomènes avec l'harmonie globale* ».

M. Filliozat déplore en passant l'information encore partielle des chercheurs des sciences humaines.

En revanche, il enregistre les succès obtenus par la coordination d'études fondamentalement étrangères entre elles : la physique sert l'archéologie ; l'épigraphie, par l'archéomagnétisme, révèle à la physique du globe des variations du magnétisme terrestre ; l'appareil mathématique est appliqué à l'analyse de phénomènes non seulement physiques et biologiques mais encore sociaux...

Quant à l'histoire, qui « *est souvent une science exacte* », elle peut notamment compléter l'écologie et la sociologie. Enfin M. Filliozat dénonce la séparation entre les études historiques anciennes et contemporaines.

« *En réalité, c'est le présent qui est en marche. L'avenir attend et il est envahi. Le présent n'est que la ligne d'avant-garde qui, jour après jour, entame l'avenir et va grossir le passé qui l'avait préparé.* »

Plaidoyer pour la vulgarisation

Délégué de l'Académie des sciences, M. André Guinier se fait l'apologiste de la vulgarisation scientifique, injustement décriée. Il est vrai que « *son nom est affreux* ». C'est « *humanisation* » des connaissances scientifiques qu'il faudrait dire. Le savant élève son savoir « *au niveau de l'homme, de tout homme, intelligent certes, mais sans préparation particulière* ».

Entre autres exemples, l'orateur cite celui du transistor, qui « *doit être aussi présenté pour illustrer l'impact de la théorie sur la technique : car le transistor n'aurait pas pu être inventé par un bricoleur, fût-il génial ; il sort directement de la très abstraite théorie quantique des électrons dans les solides* ».

Certes, la science connaît des à-coups, mais elle progresse de façon continue, et la vulgarisation doit lui donner sa vraie place. « *Sans aucun triomphalisme, elle doit en montrer les limites mais aussi la puissance. C'est un fait qu'il existe aujourd'hui une anti-science, dont l'activité ne paraît pas en déclin. Au cours d'une enquête récente sur la vulgarisation, 60 % des personnes interrogées ont estimé que l'astrologie était une « vraie science », qu'elles plaçaient, d'ailleurs, par ordre d'intérêt, bien avant l'ensemble des sciences physiques.* »

Plutôt qu'à la science pure, il s'agit donc d'initier le « profane » à l'esprit scientifique et de lui fournir, de préférence à des recettes techniques, des modes de pensée et de raisonnement. Et M. Guinier cite avec plaisir « *les efforts de quelques journaux qui publient régulièrement des articles très bien documentés et de lecture facile, certaines émissions de radio ou de télévision...* ». Il y a aussi le Palais de la Découverte, « *qui doit jouer un rôle essentiel mais dont l'action originale a toujours été freinée par le manque de moyens* ». On dit qu'il pourrait être bientôt considérablement agrandi et rénové...

Et de préconiser, d'autre part, la vulgarisation, telle qu'il l'a définie, dans l'enseignement secondaire, ce qui risque malheureusement de n'être bien accueilli ni par les élèves ni par les professeurs.

Il ne faut pas confondre « *culture et savoir de spécialiste* », dit l'orateur en terminant. Car la culture scientifique « *est une part de la culture de l'homme moderne* ».

Vers un nouveau Siècle des Lumières ?

On reste dans ce domaine avec M. Jean Fourastié, délégué de l'Académie des sciences morales et politiques, qui, devant l'état de la condition humaine et des récentes découvertes de la science, se demande si nous ne sommes pas au seuil d'un nouveau Siècle des Lumières.

Pourquoi ? Parce que, surtout depuis 1950, « *les sciences expérimentales nous apportent sur l'univers, l'homme et la condition humaine des informations nouvelles dont on doit se demander si, à leur tour, elles n'impliquent pas une nouvelle révolution de nos idées et de nos comportements* ».

En attendant une réponse à long terme, l'Académie, dont M. Fourastié sera alors le président, a inscrit à son programme de 1979 une série de séances consacrées à ce sujet. Car la majorité des humains sont toujours tributaires des conceptions du monde du XVIIIe siècle, des idées de Jean-Jacques Rousseau, de Diderot ou de Condorcet. « *La foi dans l'action et dans la révolution politique, les œuvres de Marx, de Nietzsche, de Freud, sont les déductions logiques de celles de Rousseau, de Locke et de Hegel.* »

Or, poursuit l'orateur, « *il semble bien que ces conceptions du monde ne soient plus recevables, ou que du moins elles appellent une révision sérieuse* », requise déjà par les nouvelles informations données par la science. M. Fourastié en analyse les symptômes en attendant que l'enquête projetée contribue à cette vaste entreprise de remise à jour des méthodes de pensée et d'action et de leurs conséquences.

Liszt et ses enfants

Auparavant, et comme en intermède de ces graves considérations, M. Bernard Gavoty, de l'Académie des beaux-arts, avait brillamment évoqué l'existence sentimentale tumultueuse de cet « immense musicien » que fut Franz Liszt. « Liszt et ses enfants », tel était en réalité le thème choisi. Trois enfants naturels nés de la liaison du célèbre pianiste avec la comtesse Marie d'Agoult : Blandine, qui épousa Emile Olivier et mourut à vingt-huit ans ; Cosima, qui fut la femme du chef d'orchestre von Bulow, enfant de la maîtresse de Richard Wagner ; et Daniel, fils prodigieusement doué, emporté à vingt ans par la tuberculose. Enfants déchirés après la rupture de leurs parents entre leur mère qu'il leur était interdit de voir trop souvent et un père « éternel vagabond », bientôt nanti d'une nouvelle égérie avant d'endosser la soutane.

Enfin, M. Maurice Rheims, au nom de l'Académie française, devait parler d'une autre passion, dont il fut longtemps l'intercesseur en faveur de ses contemporains : mais qui fut aussi celle de ces collectionneurs pour la plupart imaginaires, les écrivains.

« *Qui a lu la correspondance de Stendhal, celle de Chateaubriand,* le Cousin Pons, Manette Salomon *ou* A la recherche du temps perdu *en sait aussi long que le plus grand antiquaire, que le psychiatre le plus pénétrant, sur les motifs des hommes confrontés avec les objets.* »

Oui, pour la première fois dans l'histoire des lettres, les romanciers du XIXe et du XXe siècle, même Victor Hugo avec le père Mabeuf des *Misérables*, ont mis en scène cette race d'originaux, se sont étendus sur le décor de la vie, sans doute parce que Balzac, les Goncourt, Charles Nodier, Marcel Proust (de même que Baudelaire) éprouvaient eux-mêmes la passion des tableaux, des livres rares, des meubles d'époque et de tout ce qui est offert par les antiquaires.

Avec la contrepartie critique : ces écrivains « *jaugent l'épaisseur du jugement esthétique de toute une classe de la société, son manque de finesse, son indigence dans le domaine de la création* », tout en soulignant « *à quel point tout geste accompli à l'égard des choses physiquement mortes peut être révélateur de frustration profonde* ».

J.-M. D.





	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02



emplois internationaux emplois internationaux emplois internationaux

Internationale Bauausstellung 1984 | BERLIN

Berlin projette

une Exposition Internationale d'Architecture ayant pour thème:

„Le centre urbain comme quartier résidentiel".

Ce sera la quatrième Exposition architecturale berlinoise consacrée aux problèmes actuelles en matière d'architecture et d'urbanisme.
Les trois premières s'intitulaient:
1911 L'organisation d'une ville de plusieurs millions d'habitants
1931 Cités et habitations à loyer modéré, p.ex. Cité „en fer à cheval" à Berlin-Britz, Cité Siemensstadt.
1957 „Interbau" – conception d'une „Ville ouverte", reconstruction du Hansaviertel.

Berlin a été chaque fois le lieu hospitalien et le sujet tout en même temps fournissant d'une part, comme ville organisatrice des expositions, le sol nécessaire aux expériences architecturales déterminant d'autre part, comme lieu, le cadre de la discussion sur des idées souvent controverses.

L'Exposition Internationale d'Architecture aura lieu en 1984. Le programme de l'Exposition comprend: Des projets d'urbanisme et d'architecture distribués en neuf endroits differents de la ville, un programme composé de congrès, de sessions spécialisées, d'expositions, de séminaires et de cours. Elle sera précédée et continuée entre autre par les manifestations suivantes: le bicentenaire de la naissance de K.F. Schinkel, l'Exposition sur la Prusse de 1981, la „Bundesgartenschau" en 1985, et par le 750ième anniversaire de la ville de Berlin en 1987.

L'idée formulée pour la première fois en 1929 par Martin Wagner, de „Berlin, ville d'exposition", acquiert un regain d'actualité.

Pour organiser

toutes ces activités préparatoires et complémentaires il est prévu de fonder une

„Bauausstellung Berlin GmbH"
(S.A.R.L. Exposition d'Architecture Berlin).

Cette Société entrera en fonction au début de l'année 1979 et clôturera probablement ses activités en 1986. Elle aura pour tâches de rassembler de nouvelles idées et conceptions en matière d'urbanisme et d'architecture, puis de proposer leur réalisation dans le domaine politique ainsi qu'envers l'opinion publique, de coordonner les projets d'urbanisme et d'en superviser la réalisation. Elle sera en outre responsable de l'élaboration et de la supervision scientifique des diverses phases experimentales prévues.

La direction de cette S.A.R.L. se composera de plusieurs membres dont les domaines de compétence se différencieront comme suit:
— Urbanisme, architecture, modernisation
— Recherche, supervision scientifique, documentations, relations publiques
— Organisation administrative et gérance économique

Les tâches de la direction relèvent donc du domaine tant de l'organisation que de la conception.

La direction revêt la structure d'un Comité de direction comprenant 4 directeurs dont l'un sera désigné au poste de directeur général. Celui-ci assumera la représentation de la Société à l'extérieur et à l'intérieur.

Tous les membres de la direction devront satisfaire à de hautes exigences.

Berlin cherche

des candidats aux postes de directeurs possédant des capacités organisatrices, scientifiques et créatrices. Ils devront également faire preuve de vastes expériences dans l'un des domaines de compétence mentionnés, de qualités de coordination et d'autorité, de créativité et d'esprit de décision.

La direction se compose
du directeur général
ainsi que d'un directeur pour chacun des secteurs
Urbanisme
Recherche
Administration

Les candidatures devront porter sur l'un des postes à pourvoir au sein du Comité de direction. Les postes mis au concours devront être occupés à partir du 1er janvier 1979.

La mise au concours est internationale. Le Département de la Construction et du Logement se réserve la possibilité d'inviter au concours les personnes lui paraissent satisfaire aux conditions requises.

A titre d'information, la brochure „Préparation et réalisation de l'Exposition Internationale d'Architecture à Berlin en 1984", éditée par le Sénat, peut être réclamée soit par écrit, soit en téléphonant au No (030) 8 67 49 65 à Berlin.

Prière d'adresser les candidatures d'ici le 30 novembre 1978 à:

Der Senator für Bau- und Wohnungswesen
Harry Ristock
Württembergische Straße 6–10
D–1000 Berlin 31



emplois régionaux

UN IMPORTANT GROUPE FRANCAIS
recherche dans le cadre de son expansion

INGENIEUR ANALYSTE

diplômé d'une grande Ecole Scientifique, orienté vers des disciplines liées à la gestion des entreprises, débutant ou ayant 2 à 3 ans d'expérience.

Après période de formation en usine dans un service informatique, l'ingénieur prendra des responsabilités dans un projet informatique au niveau Etablissement ou Société.

L'importance du Groupe permet d'envisager une évolution de carrière dans des secteurs d'activités très variés.

Adresser lettre manuscrite + CV + photo + rémunération actuelle sous référence 83.460 CONTESSE PUBLICITE - 20, av. de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

ESSO-CHIMIE recherche pour renforcer l'encadrement de son service Informatique de Gestion.

UN JEUNE CADRE INFORMATICIEN

Première affectation à l'usine de Notre-Dame-de-Gravenchon (Seine-Maritime).
Formation supérieure Grande Ecole ou Université. Ayant au moins 2 années d'expérience en informatique de gestion.
Très bonne connaissance de l'anglais indispensable.
Possibilités de carrière au niveau français et international.

Ecrire avec C.V. et photo à :
Service du Personnel
usine ESSO-CHIMIE
Boite Postale n° 52
76330 Notre-Dame-de-Gravenchon.



offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

IMPORTANTE SOCIÉTÉ ÉLECTRONIQUE
Leader en sa branche
BANLIEUE SUD-OUEST PARIS
recherche pour ses
SERVICES TECHNIQUES

Technicien Confirmé

Il participera en étroite collaboration avec un ingénieur à la conception des mémoires semi-conducteurs rapides pour gros calculateurs.
Une solide expérience dans le domaine des mémoires est vivement souhaitée.

Technicien

— B.T.S., D.U.T. Électronique.
— Débutant,
ou ayant 1 à 2 ans d'expérience.

Il sera chargé de l'étude de sous-ensembles électroniques à base de micro-processeurs.

Envoyer C.V., photo avec prétentions sous n° 84.524 CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

La Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Ile-de-France
propose

UN CYCLE DE PRÉPARATION A LA CRÉATION D'ENTREPRISE INDUSTRIELLE

- Examen et suivi des projets des participants ;
- Etude de cas concrets de création avec des chefs d'entreprise, des créateurs et des banquiers.

Renseignements et retraits des dossiers :
C.R.C.I. ILE DE FRANCE
21, avenue de Paris 78011 Versailles.
Téléphone : 951-88-88, poste 219.

INTERTECHNIQUE
AERONAUTIQUE - ESPACE - INFORMATIQUE
recherche
Pour service contrôle-qualité aéronautique

AGENT TECHNIQUE ÉLECTRONICIEN niv. III (Réf. 713)

titulaire B.T. ou F.P.A. ou équivalent, ayant expérience 1 ou 2 ans. Dégagé obligations militaires.

AGENT DE CONTROLE ÉLECTRONICIEN (Réf. 714)

titulaire du C.A.P. ou B.E.P. électronique. Dégagé obligations militaires.

Nombreux avantages sociaux par accords d'entreprise, dont prime de fin d'année. Restaurant d'entreprise.

Service quotidien de cars à partir de :
Porte d'Auteuil - Porte de Saint-Cloud - 2 gares de Versailles, Colombes - Porte d'Orléans - Gares de Plaisir - Gare de Trappes.

Adresser C.V. avec prétentions, en précisant référence annonce à Direction du Personnel,

INTERTECHNIQUE • 78370 • PLAISIR

LE MATIN de Paris
recherche
— 1 CHEF DE VENTE
— 1 CHEF DE PUBLICITÉ
— 2 COURTIERS
— 4 VENDEURS

Ne pas téléphoner :
Ecrire à AXEL BRUCKER, Service Publicité, « LE MATIN », 21, rue Hérold, 75001 PARIS

Pierre Lichau s.a.
10 rue de Louvois, 75002 Paris
recherche

directeur commercial

Il aura la Direction et L'Animation effective de plusieurs départements.
Seules seront retenues les candidatures émanant d'Hommes Responsables et ayant une expérience réussie dans les activités de services et la Publicité Recrutement.
Adresser C.V., photo et prétentions à Pierre Ch.LICHAU, (sous pli confidentiel) BP 220, 75063 Paris Cedex 02.
(Discrétion totale assurée).
Il sera répondu à toutes les candidatures.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CONSTRUCTION ÉLECTRIQUE
(5.000 personnes), recherche un

ANALYSTE PROGRAMMEUR

pour le développement d'applications de gestion en COBOL ANS sur matériel IBM 370 sous DOS.

Une première expérience ainsi que la connaissance de CICS et DL/1 seront appréciées.

Lieu de travail : PARIS

Ecrire avec C.V., photo sous le n° 84.729 à CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, qui transm.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

offres d'emploi



Fromageries BEL
LA VACHE QUI RIT
(C.A. du Groupe en 1977 : 2 milliards)
recherche pour son siège social
Quartier Saint-Lazare, Paris

UN ASSISTANT DE GESTION

Responsable des procédures et de la centralisation de la comptabilité analytique et des budgets ainsi que de la valorisation des stocks (200 millions).

— Formation supérieure.
— 4 ans d'expérience minimum dans la fonction.
— Bonnes connaissances pratique de l'informatique.

Les aptitudes d'animation et de coordination seront déterminantes.

POSSIBILITE D'EVOLUTION

Envoyer curric. vitae manuscrit et prétentions à : Fromageries BEL, 4, rue d'Anjou — 75008 PARIS.

Société de services
Activités : Paris et Province
Embauche immédiatement
ANALYSTES-PROGRAMMEURS
EXPÉRIENCE DOS OU OS SOUHAITÉE
Ecrire N° 8.321 « LE MONDE » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e).

Importante société industrielle française recherche :
INGÉNIEUR (S) ÉLECTRONICIEN (S)
Les candidats auront d'importantes responsabilités dans les domaines d'étude, développement et fabrication d'appareillages nouveaux mettant en œuvre l'électronique BF et HF. Une expérience similaire avec connaissance du prix de revient est vivement souhaitée.
Adresser C.V. + photo et prétentions à Agence Havas n° 389, 136, avenue Charles-de-Gaulle, 92522 Neuilly-sur-Seine

S.F.I.M.
STE DE FABRICATION D'INSTRUMENTS DE MESURE
recherche
pour ses laboratoires d'études d'équipements aéronautiques
INGÉNIEUR-ÉLECTRONICIEN
POSITION III A
— Diplômé ;
— Plusieurs années d'expérience en asservissements sont indispensables ;
— De bonnes connaissances en électronique numérique sont exigées.
Ecrire avec C.V. et prétentions Service du Personnel B.P. 74 - 91301 MASSY

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
recrute par concours
UN ASSISTANT ADMINISTRATIF
affecté au traitement automatisé de l'information
Les candidats doivent être titulaires du BAC de l'enseignement secondaire ou équivalent
ECRIRE : O.P.H.L.M.V.P.
Bureau des Personnels
49, rue du Cardinal-Lemoine, 75231 PARIS CEDEX 05
Clôture des inscriptions : 30-11-78

STE D'EQUIPEMENTS POUR LES INDUSTRIES AEROSPATIALES
banlieue Sud Paris
recherche pour sa DIVISION COMMERCIALE
INGÉNIEUR
ayant une expérience dans les domaines :
— Systèmes d'armes.
— Guidage-stabilisation des engins et missiles.
— Composants inertiels.
Pour prendre la responsabilité d'affaires au sein de l'équipe chargée de la promotion et la vente d'équipements en France et à l'étranger.
Le poste implique la pratique de l'anglais.
Ecr. avec C.V., photo et prét. à n° 4.353, Publicités Réunies, 112, bd Voltaire, 75011 Paris qui transmettra.

IMPORTANTE CENTRALE ACHATS ALIMENTAIRES PARIS SUD
recherche
CHEF PRODUITS FRAIS
Expérience :
— 2 à 3 ans dans distribution.
— 4 à 5 ans dans centrale d'achats.
Adr. C.V. détaillé, photo, n° 49657 B Bleu, 17, rue Lebel, 94300 VINCENNES

IMPRIMERIE DU VAL-D'OISE recherche
— TYPO,
— CONDUCTEUR TYPO,
— LINO.
Logement poss. dans belle résid. Ecr. à 8.325, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Entreprise presse spécialisée technico-économ., 2e arr., rech. REDACTEUR (TRICE) début. Dactylo et angl. indisp. Horaire variable. Libre rapidement. Env. curriculum vitae et prétentions au n° 8.324, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Emplois de l'artisanat, du plein air et des loisirs : dem. une doc. gratuite sur la revue FRANCE-ANIMATION (B3) B.P. 402-09 PARIS.

Centre Hospitalier de Courbevoie (92)
30, rue Kilford, recrute
INFIRMIERE D.E. de bloc opératoire.
INFIRMIERES D.E.
Tél. : 788-82-55.

Groupe presse techn. recherche REDACTEURS REDACTRICES TECHNIQUES ayant des connaissances en électronique pour emploi à temps plein. Adresser C.V. à SPS, 49, r. Université, Paris-7e.

Association TOURISME rech. FUTURS RESPONSABL. AGCE et ACCOMPAGNATEURS GROUPE. - Formation assurée. Tél. au 246-99-46.

Société électronique banlieue Est recherche DESSINATEUR E2 tôlerie pour châssis et baie. Tél. : 936-65-02.

LA CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MALADIE de L'ILE-DE-FRANCE recherche
VARITYPISTE
QUALIFIE sur machines D.S.J. 660 et VARITYPEUR 1010.
Salaire annuel brut de début 36.164,10 francs.
Adr. lettre et C.V. à : Mme le Chef du Personnel, 17-19, rue de Flandre, 75935 Paris Cedex 19.

REVUE MEDICALE recherche
CHRONIQUEUR JURIDIQUE - PIGISTE
TEL. : 553-02-16.

LE CHAMOIS D'OR
3, rue Gab.-Laumain, Paris-10e
recherche pour son département produits pour conditionnement
TECHNICO-COMMERCIAL
Paris, région parisienne.

SICOMI D'UN IMPORTANT GROUPE FINANCIER
recrute pour son département commercial
UN JEUNE CADRE
— 26 ans environ,
— de formation : Ecole de Commerce Nationale + Droit.
— possédant une petite expér. acquise dans le secteur bancaire ou financier.
Pour rechercher, étudier, négocier et réaliser des opérations de Crédit-bail et de locations simples.
LIEU DE TRAVAIL : QUARTIER MADELEINE.
Avant. sociaux, restaur. entrep.
Adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions n° 66 051, Publicité ROGER BLEY, 101, rue Réaumur, 75002 Paris.

LA CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MALADIE de l'ILE-DE-FRANCE recherche
CLASSEURS AUX ARCHIVES
Salaire annuel brut de début : 30.341,45 francs.
Adr. lettre et C.V. détaillé à Mme le Chef du personnel 17/19, rue de Flandre 75935 Paris Cedex 19

ANNONCES CLASSEES TELEPHONEES
296-15-01

représentation offres

GROUPE GALLIMARD
cherche
REPRÉSENTANTS
Pour secteurs province.
Expérience en librairie ou représentation souhaitée. Fixe + commission + frais déplacement.
Envoyer lettre manuscrite + C.V. + photo à : Christian HUS - C.D.E., 19, rue Amélie, 75007 Paris.

Sté nouvellement implantée sur région parisienne recherche
COLLABORATEURS (TRICES)
pour expansion de son réseau cclal. Fixe + commission + frais. Se présenter jeudi 26 et vendr. 27, 10 h., 15, rue de Rome, 2e étage - M. ARDISSON.

secrétaires

Recherchons
SECRÉTAIRE-STÉNODACTYLO
Niveau B.T.S. minimum pour assurer SECRETARIAT SERVICE APRES-VENTE
Nécessite :
— Une grande rigueur dans l'organisation et le classement ;
— Comprendre le mécanisme des expertises pour assurer la parfaite gestion des dossiers ;
— Sens du contact (essentiellement experts et avocats).
Lieu de travail : Port de Gennevilliers
Poste à pourvoir immédiatement
Tél. pour rendez-vous au 794-48-16

travaux à façon

PEINTRES
10 ans d'expér. à votre service
Devis gratuit - 844-54-60

ENTREPRISE sérieuses références, effectue rapidement tous travaux peinture, décoration, coordination tous corps d'état. Devis gratuit. 368-47-84, 893-30-02.

cours et leçons

Anglaise, diplômée d'Oxford, donnerait cours.
Tél. : 233-87-73, après 18 h.

représent. demande

H. 31 a., 11 a. exp. cclale prod. gd publ., rech. sit. av., sect. rég. paris. ou médit. 899-70-60 ou écr. n° 6 937, « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

enseignem.

ENGLISH MARATHONS
de 60 hres pour hommes d'aff. 787-40-38. 34, av. R.-Coty (14e).

Prof. améric. donne des leçons d'anglais, partic. et dans entreprise. Mlle Tiedt. 783-34-04.

occasions

EN SOLDE moquette et revêtements muraux 1er et 2e choix, 50 000 m2 en stock. TEL. : 589-86-75.

capitaux ou proposit. com.

Pour tout problème financier consulter EFIC : 500-41-98, 15, rue Le Sueur, Paris-16e.

Créez votre agce matrimoniale 40 000 F T.C. chaine import. Téléph. : 202-21-49 et 874-11-03.

Groupe cabinet immobilier possédant ordinateur suggère regroupement entre confrères spécial. syndic. et gestion. T. : 293-65-04 ou 874-38-95.

demandes d'emploi

DIRECTION MARKETING-VENTES

Allemand, diplômé sciences économiques et commerciales, 14 années d'expérience à tous les échelons de la distribution et de la vente dont 8 ans dans le secteur articles de sport. Actuellement Directeur des ventes et du Marketing.
Secteurs d'activité : création et animation de réseaux de vente en Europe et outre-mer (Japon, Etats-Unis), élaboration et mise en œuvre de conceptions de distribution, organisation, gestion et vente. Publicité et promotion de vente, relations publiques. Animation, motivation et contrôle des réseaux de vente. Coordination des secteurs de distribution. Préparation et organisation de foires et expositions internationales, de réunions de distributeurs et de stages de vendeurs.
Langues : allemand, français, anglais, italien.
Recherche : poste intéressant auprès de la Direction générale de la société en France avec responsabilité des activités à l'étranger ou comme Directeur d'une société filiale à l'étranger, de préférence dans le secteur d'articles de sports et des loisirs.
Libre au plus tôt : début 1979.
Veuillez me contacter en vous adressant sous n° 1.419 à Régie-Presse GmbH, Rathenauplatz 1a, D-6000 Frankfurt, qui transmettra.

DIRECTEUR DU PLAN A LONG TERME

Expérience approfondie selon une méthode très développée et moderne en prospective des produits nouveaux et de l'environnement, appliquée à la planification stratégique.
INGENIEUR E.N.S.C.P., DOCTEUR ES-SCIENCES, DOCTEUR ES-SCIENCES ECONOMIQUES, 2 ans de recherches en université américaine. Expérience acquise en grandes entreprises française et américaine.
DOMAINES PREFERES :
Chimie, matériaux organiques et minéraux, pharmacie, électronique, électrotechnique.
Ecrire N° T 09077 M REGIE PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transmettra.

H. 26 ans, maîtrise en droit, préparant doctorat 1 an service juridique, rech. POSTE JURIDIQUE DANS CABINET EXPERT ou cabinet juridique. Ecrire : LEROUX, 9 bis, rue Gambetta, 78800 HOUILLES.

J.H. DIPLOME ENSEIGNEM. supérieur, étudiant ITB, rech. emploi stable ds établissement bancaire ou financier. Ecr. n° T 009063 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J. F. 28 ans OPERATRICE L 8000 Burroughs 4 ans expérience, esprit vif et dynamique. Libre de suite. Ecr. n° 6.917 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CHEF COMPTABLE
33 ans, niv. expertise comptable DECS, cert. sup. jur. et fiscal. Rech. emploi temps partiel dans P.M.E. TOUTES REGIONS Ecr. n° 8.260 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Titulaire B.T.S. de secrét. de direct., bil. angl. parlé, écrit, lu cour. (2 séj. de lgue durée aux U.S.A.), stages de presse et publicité, ch. emploi contacts. Ecr. n° 6.939 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. F. 28 ans. OPERATRICE L 8000 Burroughs 4 ans expérience, esprit vif et dynamique. Libre de suite. Ecr. 6938 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. F., ch. pl. stable mécanographe sur Burroughs, série L. Ecr. n° 85.339 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J.H., 30 a., Maîtrise scienc. éco. option gestion Fi, 5 a. d'expér., étudierait toute proposition banques ou établissem. financiers. Ecr. n° 6.923 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.F., dipl. droit public (maîtrise) exp. documentat., angl. courant. Etud. tte offre sér. empl. stable. Ecr. n° 243 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. Fme, étud., Française, tril. angl. espag., ch. emploi à temps partiel (agence tourisme, hôtesse, réception grand hôtel). Ecr. à 8.327, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Jne Fme, 27 a., orig. all., exp. secrétariat, traduct. et enseign. audio-vis. Lic. d'allem. Etud. ttes prop (tps part.) Paris ctre ou S. Ecr. T 08.991 M, Régie-Pr., 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

SECRETAIRE DIRECT., 30 a., 8 a. exp. BTSS - anglais, not. compt., ch. pl. responsab., travail intéressant - 528-52-47.

Jne Femme, grande expérience
CONTACT TELEPHONE
recherche emploi similaire à domic. Sal. minim. 3.500 F Ecr. n° T 182 M. Régie Presse, 85 bis, r. Réaumur 75002 Paris.

JOURNALISTE PROFES. chronique, billet, recension de livres, report, interv., initié au secr. de réd., conn. à la perfect. une des princ. lgues de l'Europe de l'Est, 41 a., marié, 2 enfts, étud. ttes prop. presse et édition Ecr. n° 195 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

automobiles

vente

– de 5 C.V.

2 CV 4, fin 72, mot. 55.000 km, embrayage, bielles, capote nfs. Tél. heures bureau : 721-22-25.

5 à 7 C.V.

SIMCA 1307 S - 44.000 km PX ARGUS - TRES BON ETAT Avec options. Pneus av. neufs. Tél.: 857-01-23

A la recherche d'une SECRETAIRE BILINGUE Appelez G.K. CONSEILS - 225-68-84

Part. vd 304 S BERLINE 1976. Parfait état. 76.000 km. Tél. : 533-80-90 heures de bureau 709-58-90 après 20 heures

Vends SIMCA 1100 GLS - 75 Bon état général - 7.700 F. Argus 10.700 F. - T. : 797-95-44.

8 à 11 C.V.

URGENT, vds cse départ FORD TAUNUS 2 P. 2 l 3 GHIA 77 9.700 km. Parft état. 26.000 F. 280-30-34

+ de 16 C.V.

BAGHEERA S 78
Comme neuve. - Tél. M. PONS 700-36-44

divers

BMW OCCASIONS
316 - 320 - 520 - 525 - 728 - 730 Ex, tt 78, peu roulé, garanties. Auto-Paris XV. - Tél. 533-69-95 63, rue Desnouettes, Paris-15e.

LE CONCESSIONNAIRE EST CE QUI COMPTE LE PLUS APRÈS LA VOITURE
• NOTRE CONTRAT GRATUIT ROUTE ASSISTANCE
• NOS ALFA PERSONNALISÉES
SFAM FRANCE-ALFA ROMEO
Premier concessionnaire Alfa Romeo en France
23, bd de Courcelles - 75008 Paris - Tél. 292 02 50
40 ter, av. de Suffren - 75015 Paris - Tél. 734 09 35



MERCEDES-BENZ LONGCHAMP
Exposition voitures sélectionnées
80, rue de Longchamp 75016 Paris
Tél. : 505.13.80
Un contrôle extrêmement rigoureux sélectionne nos véhicules.
La garantie "Etoile" est un label de qualité Mercedes.

L'immobilier

appartements vente

4e arrdt.

MARAIS/HOTEL-DE-VILLE SUPERBE DUPLEX 130 m², caractère, 1.065.000 F - 322-61-35.

MARAIS. Prox. pl. des Vosges, studio 24m², direct. propriétaire. Tél., confort - 27-68-15.

VRAI MARAIS
5-7-9, RUE DES TOURNELLES Rénovation de grande qualité 2-3-5-4-6 PIECES en duplex Du mardi au sam., 15 à 17 h., ou tél. hres bureau : 359-30-85.

5e arrdt.

5, RUE FREDERIC-SAUTON 2-3 PIECES et 4-5 PIECES Visite les jeudis et vendredis, 14 h. à 18 h. 30 ou 755-98-57.

7 000 AFFAIRES A VENDRE A PARIS ET 120 KM AUTOUR
Maisons, Appartements, Propriétés, Terrains, Bureaux, Commerces, etc.
SELECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR
Venez, téléphonez ou écrivez
CIMI Tél. 227.43.58
Centre d'Information de la Maison de l'Immobilier
27 bis, av. de Villiers, PARIS 17e
FNAIM

128, RUE MOUFFETARD DU 2 PCES AU 5 PCES Visite les mardis et mercredis, 14 h. à 18 h. 30, ou 755-98-57.

JD. des PLANTES/POLIVEAU Imm. stdg, 3 pces, living double 48 m² + 1 chbre s/cour-jardin, placards, état neuf - CALME, SOLEIL - Tél. 535-86-37.

6e arrdt.

Hautefeuille - Ecole Médecine 175 m² DUPLEX CARACTERE Rénovation luxe - ODE, 95-10.

OBSERVATOIRE, 5 pces, 135 m², stdg, 2 chbres s/jard. Observatoire, 950.000 F - 705-31-13.

7e arrdt.

7e IMM. P. DE TAILLE grand standing, appart., récept. 7-8 pièces. 551-68-39, le matin.

LA TOUR-MAUBOURG Petit 2 p. très clair, kitchenette, s. bs, cave, 150.000 F. 556-10-06.

8e arrdt.

ST-AUGUSTIN - 5 pièces rénové, belle réception. 325-32-77 - 271-72-80 et 924-12-22

SAINT-AUGUSTIN
Réception, 4 chambres, cuisine équipée, 2 bains + service, soleil. 1.150.000 F. - 266-27-53.

10e arrdt.

REPUBLIQUE APPART. 40 m2 TT CONFORT Bon état. 180.000 F. - 340-45-26.

11e arrdt.

VENTE 11e REPUBLIQUE 3 p., entr., cuis., (évier dble bac, élém. rang., possib. repas), s. de bs, w.-c. indép., chauff. électr. à accum., tél., cave, 5e et dern. étg., toit. ref., sans asc., M° 50 m., tous commerces 50 m. Prix : 280.000 F. M. et Mme Robert, H. B. : 203-96-33, poste 30-52 ; domic. : 700-06-39, après 18 heures. GROS CREDIT POSSIBLE.

AVENUE PARMENTIER Exceptionn., cause départ, part. vend, 430.000 F, appt 90 m², refait neuf, standing, ravalem. en cours, téléphone, 3e étage. 828-10-13, M. PARADIS.

Part. vd beau 4 p. récent 81 m² + 12 m² balcon, 7e étage sur jardin, plein soleil, parking. 498.000 F - Téléph. : 700-47-81.

12e arrdt.

SAINT-MANDE/TOURELLE Vaste duplex, entrée, 3 p., cuis., cft, jard., 275.000 F. 345-82-72.

NATION - Soleil, beau 2 pièces, entrée, cuis., cft, dressing, chff. central, 210.000 F - 344-71-97.

PRES AVENUE SAINT-MANDE Vaste studio, cuis éq., cft, balc., box, 185.000 F - 346-63-85.

13e arrdt.

ARAGO Imm. réc. gd standing 95 m2, tr. beau living, 2 chbres, gds balcons, vue dégagée, park. Vend.-sam., 14-18 h : 38, rue des Cordelières

PLACE D'ITALIE (Galaxie) B. 3 P. 76 m², ensoleillé, calme, 6e étg., parkg, cave, 335.000 F + 25.000 F CF. T. 588-93-09.

16e arrdt.

PORTE DAUPHINE (FOCH) Immeuble pierre de taille gd stand. Appt de réception, impeccable état, 7-8 p., 3 s. de bs, cuis., office, 2 chambres domestiq., garage. 551-48-39, LE MATIN

DOCTEUR BLANCHE Grand studio, 40 m² avec terrasse plain-pied 20 m², immeub. tout confort, parking. 567-22-88.

FAISANDERIE - Magnifique 243 m², réception + 4 chambres, 2 bains, rez-de-chaussée, parkg. chbre de service - 567-22-88.

CHARDON-LAGACHE
PPTAIRE VD APPT 105 M2 Living 38 m2, 2-3 CHBRES, 2 salles de bains, cuis. équipée. PARFAIT ETAT - 723-38-58.

Des APPTS SUPERBES 1 STUDIO, un 5 P., un 6 P VENEZ VOIR
3, RUE MARBEAU
A partir de 7.800 F le m2 Visite sur place lundi
CEVIM - 359-95-01

TROCADERO Imm. luxueux s/jd., rez-de-ch., gd séjour dble, cuis., bs, tél., gar. S/pl. vend. 27 (11-16 h.), 7, RUE LOUIS-DAVID.

17e arrdt.

62, RUE DULONG Très bel imm. pierre de taille, 2e étage s/rue et cour, soleil, 3 P., cuis., w.-c., s. bs moderne, parfait état. Prix : 280.000 F - Crédit possible. Visite jeudi, vendredi, 14 h. 30 à 18 h. 30.

AV. NIEL, 6 pièces, tout cft, 3 w.-c., 6e étage, ascenseur, grand standing - 267-18-33.

TERNES
Imm. 78, 2 p., 57 m2, 4e étage. Px : 520 000 F. Tél. : 924-92-45.

18e arrdt.

TRES RARE BUTTE MONTMARTRE DBLE LIVG + CHBRE, conft, 96 m2, grde terrasse - Clair - Sur verdure. Sur place tous les jours, sauf vendredi, de 14 hres à 18 hres, 4, allée des BROUILLARDS. Tél. pr rdez-vs : 256-28-23

SACRE-CŒUR
Dans bel immeuble ravalé Propriétaire vd 2 P. 38 M² tt confort, rénové. Prix 265.000 F. Voir sur place jeudi-vend.-samedi, 13 à 18 h : 6, rue MAURICE-UTRILLO ou Tél. au 359-91-49 pr rend.-vs.

Mo LAMARCK
GRAND STUDIO tout confort, 35 m2. Immeuble 1972. Prix 165.000 F - 229-44-61

19e arrdt.

61, AVENUE SECRETAN
près Parc. 3-4 P., 91 m2 tt cft, plein soleil. Vend. de 14 à 18 h.

20e arrdt.

MAIRIE 20e APPT 60 m2 3 P., tt confort. Prix 225.000 F. Crédit 80 %. - 370-91-78.

78 - Yvelines

LE PECQ Dans imm. standing Bel APPART. 100 M2, séjour, 3 chbres, bains, salle de douches, tout confort. PRIX : 560.000 F. AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

LE VESINET 150 m IBIS Imm. standing 4e et dernier étage. Séj., 4 ch., 2 bains, lingerie, 136 M2 + LOGGIA. 2 parkings. AGENCE DURAND - 966-80-48.

Courchevel 1650 stud. 40 m2 env. + loggia 4e ét., piscine intérieure, remontée, 440 000 F, tiers comptant + long crédit. Agce SIMON CHOFFEE, 17, rue Neuve Lyon. T. (78) 28-94-38.

91 - Essonne

BOUSSY - ST-ANTOINE
25' gare de Lyon, dans résidence, appt 4 pièces tout cft. Prix : 190 000 F, crédit 80 %. TEL. : 370-91-78.

92 Hauts-de-Seine

ASNIERES RESIDENTIEL IMMEUBLE 1970 Grand standing. 7e ét. Balcon vue sur Seine et panoramique. Appart. 3 pièces, super-confort, cuis. équipée, moquette, téléph. (Location poss.) Garage ss-sol. PRIX : 360.000 F Rens. 522-13-09 h.repas 793-85-61.

SAINT-CLOUD Imm. récent Tr. gd standing, 52 m2, dernier étage (7e). Vue panor. Terrasse, cuisine entièr. équipée. Parking. Cave. Tél. 9 h.-13 h. : 602-97-59.

SAINT-CLOUD
dans parc de 2 hectares immeuble pierre de taille
LUXUEUX 5 PIECES 130 m2 + balcon 16 m2 jamais habité salon, salle à manger, 3 chbres, salle de bains, s. de douches, 2 w.-c., entrée de service.
Sur place tous les jours 132, bd de la République, de 11 à 13 h. et de 14 à 19 h.

(92) FONTENAY-AUX-ROSES dans petit immeuble, propriétaire vend appartement : grand séjour 20 m2, 3 chambres sur jardin, cuisine, bains, w.-c., chauffage central, tél., cave. VERDURE, SOLEIL dans quartier très calme. 280 000 F. TEL. : 500-51-47 le matin pour rendez-vous.

ASNIERES 200 m. gare, dans résidence grand standing. Joli 2/3 pièces, état impeccable, calme, libre de suite, tél. UFFI : 261-80-27, poste 442.

93 Seine-St-Denis

AULNAY-SOUS-BOIS
PLEIN CENTRE à vendre dans petite résidence de gd standing, splendide 5 p. et deux 2 p. équipés. 869-29-43.

94 Val-de-Marne

R.E.R. à 300 METRES 3 et 4 P. Immeuble neuf, 5e étg. Crédit Foncier. « Le Parc du Val-de-Marne » Boissy-Saint-Léger. - Sur place 14 à 19 heures ou 723-72-00.

BOIS VINCENNES, R.E.R. Séjour, salon, 2 chbres, entrée, cuis., w.-c., s. de bains, balc., box, 405.000 F - 346-63-85.

Région parisienne

77 Seine-et-Marne

FONTAINEBLEAU Plein Centre proximité immédiate commerces. Neuf, jamais habité APPT 5 P. DUPLEX grand standing, 119 m2, cuisine équipée, salle de bains et salle douches, 2 parkings en ss-sol. TEL. : 538-52-52.

Province Province

A Chamonix - Mont-Blanc
Il nous reste
2 APPARTEMENTS à 5.438 F le m2 HABITABLE
IMMOBILIÈRE SAVOISIENNE
110, Grande-Rue, BESANÇON. Tél. : (81) 81-08-90.

PART. A PART.
LA TOUSSUIRE (Savoie)
1 studio (éq. 6 pers), pied des pistes, balc. S.-O. Px : 180 000 F. 1 studio (éq. 4 pers.), balcon N.-O. Px : 140 000 F. Ecrire : F. Coudurier, 73300 La Toussuire.

appartem. achat

Part. rech. appt 130/150 m2 ét. élevé, beaucoup de soleil, dans 17e, Pereire, Monceau. Ecr. ou Tél. KESSLER, 6, rue Bainy-d'Avricourt, Paris-17e, 622-07-50.

Jean FEUILLADE 54, av. de La Motte-Picquet, 15e, T. 566-00-75. Rech. Paris 15e et 7e pour bons clients appts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

VITE ... ET COMPTANT Achète 15e, 16e, 17e, 2-3 p. même avec travaux. - 747-10-87.

URGENT - RECH. APPT
STANDING 120 à 150 m2 17e, 8e, 16e. Téléph. : 359-90-04.

appartements occupés

EXCELLENT PLACEMENT
6e OCCUPE 2 P., cuis., dépend. Tél. 266-67-66

immeubles

PRE-ST-GERVAIS 300 m porte Chaumont. R. + 2, 7 logts dont 3 libres. Téléphone : 202-87-09.

GERANT D'IMMEUBLE vend RUE DU SENTIER bon imm. de rapport. - 271-68-13.

RECH. imm. de rapport Paris. Intermédiaires sollicités. Faire offre. MM. KREMPFF et MORELLO - 720-16-61.

constructions neuves

LES TERRASSES DE NEUILLY
petit imm. de GD STANDING du STUDIO au 7 PIECES SUR JARDINS
Visite de notre appt décoré tous les jours 10-12 h. et 14-18 h. 30 117, BD BINEAU, ou renseignements au 624-39-49.

DUPLEX
2 pièces avec jardin
Renseignements sur place 52, rue Mademoiselle tous les jours de 11 à 18 h. 30 C.I.M.E. - 538-52-52

DENFERT-ROCHEREAU
8, rue du Saint-Gothard
3 pièces avec terrasse A partir de 417.000 F
Renseignements sur place : tous les jours de 11 à 18 h. 30, sauf mercredi et dimanche.
CIME - 538-52-52

bureaux

Achète libre 300 à 400 m2 de bureaux ent. Friedland et Monceau MARTIN docteur en droit. TEL. : 742-99-09.

Association d'intérêt général de renommée internationale, ch. locaux 300 m2 env. pour burx. Paris-1er à 8e et 16e arrondt. TEL. : 720-10-36.

1 à 20 BURX TS QUARTIERS, Locations sans pas-de-porte. AG. MAILLOT. T. : 293-45-55.

L'immobilier

locations non meublées Offre

Paris

L'ATELIER MONTMARTRE
37, RUE D'ORSEL - 75018 PARIS

Louez votre studio ou 2 pièces non meublé. Vous profiterez des avantages d'un hôtel par le Séjour-Service : standard, bureaux, ménage, blanchissage... Studio : environ 1350 f par mois + charges 150 f. 2 pièces : env. 2600 f par mois + charges 290 f. Livraison : décembre 1978.

Sur place lundi, jeudi, vendredi de 13 à 20 h. Telephone 606 64 82. Réalisation : MEUNIER PROMOTION groupe BNP 2, rue du Helder - 75009 Paris

SUR SQUARE - DUPLEX Possib. profession liber. 130 m², dble livg, 3 chb., tout confort, 7e étage, asc., tél. - 3.900 F. 577-29-29.

locations meublées Demande

Paris

BANQUE EUROPEENNE rech. 4 à 6 P. standing pour P.-D. G. 555-84-23, ou soir : 705-52-89.

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction beaux appts de standing, 4 pces et plus - 285-11-08.

BUREAU d'ETUDES rech. pour comptable 23 ans cbbre ou stud. Accepte dans appt - 526-68-00.

URGENT - Cherche chambre d'étudiante correcte à Paris. Ecr. Elisabeth Callimba, 19, rue Duval, 75004 PARIS.

châteaux

BOURGOGNE - CHATEAU 18e 4 ha : parc, verger, rivière, communs - Tél. : (80) 90-06-75.

locations non meublées Demande

Paris

Pour ma clientèle, recherche NEUILLY et proche, appt 2 à 6 pièces, téléphone - 722-85-48.

ENSEIGNANTE célib., ch. appt 60 m² min. PARIS 14e, 15e, 5e ou 6e pr 1-1-79. Ag. s'abst. Tél. ou écr. M. Gravelle, 75, rue de l'Eglise, Paris-15e - 533-81-85.

Région parisienne

Pour Société européenne, ch. villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans - 283-57-02.

maisons de campagne

SUD LUBERON ds village, part. vend BASTIDON PROVENÇAL coquetem. rest. pr w.-e., vac., séj. av. chem., pte cuis., ch., s. bns, poss. agrand. à 250 m2, ter. caract. 7 500 m2 pl. sud, situat. except., v. panoram. s/Durance. AIX à 30 min. Px 270 000 F. TEL : (90) 77-42-26.

Immobilier (information)

Comment gagner de l'argent sans (presque) rien faire...

C'est très simple, il vous suffit de posséder 35 à 40.000 F ou un compte d'épargne logement arrivé à terme, ce qui constituera votre apport personnel, et d'emprunter pour acheter l'un de nos studios ou 2 pièces spécialement conçus pour la location et de le louer (nous pouvons nous en charger).

- Votre capital initial sera à l'abri de l'érosion monétaire, mieux : votre appartement situé à Paris ou dans sa périphérie immédiate prendra forcément de la valeur;
- Vos remboursements d'emprunt seront couverts tout ou partie par vos loyers et (si vous le désirez) par un complément d'épargne volontaire;
- L'inflation, si elle persiste, jouera en votre faveur parce que vos remboursements d'emprunt non indexés et toujours identiques, baisseront en valeur alors que vos loyers indexés, eux, au coût de la vie, augmenteront;
- Conformément à la loi, vous bénéficierez d'une fiscalité favorable.

Mais attention, il ne faut pas acheter n'importe quoi, n'importe où : ce que nous proposons est un véritable «produit d'investissement» taillé «sur mesure» pour chaque investisseur...

Consultez-nous :
Nous vous fournirons une étude harmonisant parfaitement :
- Vos possibilités financières
- Vos désirs d'accroître votre capital et vos revenus,
- Votre situation fiscale

cfi PIERRE
Compagnie Française d'Investissement
8, av. Hoche 75008 Paris
563.11.40

Je souhaite connaître tous les avantages de votre formule et désire vous rencontrer, veuillez prendre rendez-vous avec moi, en appelant :
Tél. : personnel ....
Tél. : professionnel..............................
Mme, Mlle, M. ....
Adresse ....
.... Code postal ....

Allo! 525.25.25 Information Logement

Je cherche un logement...

Oui, nous avons un choix de 40.000 appartements et pavillons neufs à l'achat. Nous vous conseillons gratuitement

Centre Etoile
49, avenue Kléber, 75116 Paris 525.25.25
Centre Nation
45, cours de Vincennes, 75020 Paris 371.11.74
Centre Maine
210, avenue du Maine, 75014 Paris 539.22.17

Information Logement, service gratuit créé par la Compagnie Bancaire et auquel la BNP, le Crédit Lyonnais, le Crédit du Nord, la Caisse Centrale des Banques Populaires, la FNPC, la Fédération Parisienne du Bâtiment, la Fédération Nationale des Mutuelles de Fonctionnaires et Agents de l'Etat, la MGEN, la Mutuelle Générale des PTT, l'Association pour la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction, apportent leurs concours.

Publicité

viagers

Vendez rapidement Conseil, expertise, indexation, gratuit, discrétion - Etude LODEL, 35, boulevard Voltaire. 355-61-58.

hôtels-partic.

SOUFFLOT idéal photo, danse, ds jolie cour, vends 215 m2 en 2 pav. et 1 appt r.-de-ch. (salon 60 m2 + ch). DAN. 63-98, repas.

fonds de commerce

Vends, 1er janv. 79, Parfumerie boutique, 10 gdes marques, très petit stock, avec ou sans murs. Ecr. no 8.328 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

TOULOUSE
Ouverture Centre commercial au cœur de la ville, baux commerciaux sans pas-de-porte, magasin tous commerces, emplacement premier ordre, parking public assuré. Ecr. Sté Windsor 4, place Occitane, TOULOUSE. Téléphone : (16-61) 21-18-20.

manoirs

Dans la plaine de Beauce, à 1 h. 15 de Paris par une autoroute jamais encombrée, particulier vend à particulier MANOIR XVIIe siècle entouré de douves, luxueusem. restauré, 5 chambres, 5 salles de bains, cuisine Boffi, boiseries et cheminée d'époque. Dans le parc de 1,5 ha arbres centenaires. Pavillon gardien, communs, garage 3 voitures. Tennis revêtement synthétique Régupol. Ecurie moderne.
Prix : 1.500.000 F.
Tél. H. B. : 574-29-30.

propriétés

Région ORGEVAL à 30 km OUEST PARIS, belle propriété 10 pces ppales + communs + dépendances ; confort à prévoir. Conviendrait à profession libérale. 995.000 F. VIMO 951-32-70.

PONT-AUDEMER
Gentilhommière XVIIIe siècle, vastes dépendances, maison gardiens, 4 ha parc bordé par la Risle, étang poissonneux privé, parfait état. 567-22-88.

Près AVIGNON part. vd sans intermed. gde mais. + dépend., parc 3 ha, calme. Tél. (66) 85-41-45 ou écr. no 179 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

PROVENCE-LUBERON
Propr. vd très cft. habit. réc., 180 m2 ds décor naturel, 2 ha près ville. CALME, VUE, BOIS. 790.000 F justifiés. Tél. (90) 74-19-71 ou écr. no 8.302 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CHEVREUSE Propriété récente 170 m2 habit., sur magnifique terrain paysagé 5.200 m2. Belle vue s/vieille ville et forêt. Calme - Plein sud A SAISIR - 850.000 F Tél. : 987-97-01

Pr. GISORS Maison ANC. Entr., séjour, liv., cuis., 3 ch., bains, ch. fuel, ss-sol, dépend. Jardin 1.300 m2 avec bord rivière. Px 570.000 F. Cabinet BLONDEAU-LEBLANC 2, fg Cappeville, à GISORS Tél. : (16-32) 55-06-20

MESNIL-SAINT-DENIS
MAISON ILE-DE-FRANCE Séjour 70 m2, 5 chambres, 2 bains, 2 toil., chauff. mazout. GARAGE - JARDIN 581 m2 Décoration soignée Prix 650.000 F. Crédit possible. A. DUSSAUSSOY NADEL 073-97-27 073-36-93

Pr de BELLES DEMEURES ds
LE LUBÉRON
T. b. maison XVII, part. restaur. gd sél., salon, cuis., 3 ch., 2 bs, ch. cent., gar., jdin + terrasse. Prix : 500.000 F.
1 KM VILLAGE classé, mais. ds cadre unique, 35.000 m2, 4 ch., 4 bns. + app. indép., 2 ch., s. bs. tt cft., pisc. chauf. 15 x 7. Prix justifié : 1.800.000 F. AGENCE SAINT-PEYRE 84560 Menerbes. T. (90) 72-22-81.

VILLEMOMBLE (93)
Proximité gare Le Raincy, belle propriété MAISON DE MAITRE, 9 P. 2 s. bns., tr. belles cheminées tt cft. sur PARC BOISE clos de 1.100 m. + dépendances. Prix justifié. Tél. 957-91-77, sauf dim., lundi.

LE VESINET RESIDENTIEL 5' R.E.R. VILLA style « Belle Epoque » 80 m2 Récept. 8 chambres. Parc 2.200 m2. EXCEPTIONNEL IMMOB. OUEST - 976-18-18

SUD SEINE-ET-MARNE
Magnif. fermette entièr. restaur. bd sél., av. poutres + chem., 4 ch., 2 bns., cuis. équip., gde grange, chauf. cent., jardin clos de murs avec beaux arbres. Très belle affaire. 530.000 F. Agence de Voulx. 431-91-20.

pavillons

SCEAUX PRES METRO charmant pavillon, séj. double, plain-pied, sur très beau jardin arborisé, cuisine, grande chbre, 2 chbres enfants, s. de bains, sous-sol garage. Prix 528 000 F. TEL : 663-08-96.

CHELLES (77) 5' minutes gare MAISON 5 PIECES principales 300 m2 de jardin S. de bns, s. d'eau, 2 wc, cuis. installée, gar. 2 voit. + dépend. Prix : 455.000 F Tél. : 957-91-77, sauf dim., lundi.

BURES (91) - Part. - Pavillon calme, verdoyant 5' R.E.R., école. Jardin 620 m2. Tél. Ss-sol plain-pied, R.-de-ch. : séjour 32 m2, cuis., s. de bains, entrée, wc. 1er ét. : 4 chbres, wc, Chff. fuel 5.000 l. 620.000 F. Tél. : 16 (25) 03-42-07

BOURG-LA-REINE
Pavil. 1951, 5 P., cuis., 2 w.-c., sal. bns., chauf. cent., gar., jardin. 560.000 F. ET. BRANCION. 828-61-85.

villas

BORD DE MARNE PRES RER SPLENDIDE VILLA 7 p. 200 m2 gar., jardin, dépend. Port privé pour bateau. état irréprochable. Px : 1 250 000 F. T. : 322-61-35.

VIROFLAY Prox. gare - Villa de caractère. 8 P. Boiseries d'époque - Cheminée Secteur résidentiel Prix 1.300.000 F. Tél. 954-68-00.

CLAMART Villa 8 pièces Terrain 900 m2 1.000.000 - 542-49-70

78 Dans petit bourg 32 km Paris Très belle villa neuve luxueusement agencée Terrain 2.000 m2 Vue imprenable sur coteaux du Vexin - 7 P. Gar. 2 voitures Libre à la vente Prix à débattre UFFI - 261-80-27, p. 442

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

VENTE AU PALAIS DE JUSTICE A BOBIGNY, LE MARDI 7 NOVEMBRE 1978, A 13 H. 30
EN 34 LOTS :

BIENS ET DROITS IMMOBILIERS dépendant d'un immeuble sis **A MONTREUIL-sous-BOIS (93)**

46, 48, rue de Lagny et 88, 90, 92 rue Robespierre - Savoir :

1) LOCAL COMMERCIAL au rez-de-chaussée, M. à prix 2.200.000 F
2) BUREAUX au premier étage MISE A PRIX : 1.600.000 FRANCS
3) BUREAUX au deuxième étage MISE A PRIX : 1.600.000 FRANCS
4) BUREAUX au troisième étage MISE A PRIX : 1.600.000 FRANCS
5) BUREAUX au quatrième étage MISE A PRIX : 1.600.000 FRANCS
6) BUREAUX au cinquième étage MISE A PRIX : 1.600.000 FRANCS
7) BUREAUX aux Deuxième Étage MISE A PRIX : 2.010.000 FRANCS

8) 2 PARKINGS	Mise à prix : 44.000 francs	17) 4 PARKINGS	Mise à prix : 88.000 francs	26) 2 PARKINGS	Mise à prix : 44.000 francs
9) 2 PARKINGS	Mise à prix : 44.000 francs	18) 2 PARKINGS	Mise à prix : 44.000 francs	27) 4 PARKINGS	Mise à prix : 88.000 francs
10) 4 PARKINGS	Mise à prix : 88.000 francs	19) 4 PARKINGS	Mise à prix : 88.000 francs	28) 4 PARKINGS	Mise à prix : 88.000 francs
11) 3 PARKINGS	Mise à prix : 66.000 francs	20) 4 PARKINGS	Mise à prix : 88.000 francs	29) 5 PARKINGS	Mise à prix : 50.000 francs
12) 4 PARKINGS	Mise à prix : 88.000 francs	21) 3 PARKINGS	Mise à prix : 66.000 francs	30) 4 PARKINGS	Mise à prix : 50.000 francs
13) 4 PARKINGS	Mise à prix : 88.000 francs	22) 3 PARKINGS	Mise à prix : 66.000 francs	31) 4 PARKINGS	Mise à prix : 40.000 francs
14) 4 PARKINGS	Mise à prix : 88.000 francs	23) 4 PARKINGS	Mise à prix : 88.000 francs	32) 4 PARKINGS	Mise à prix : 40.000 francs
15) 4 PARKINGS	Mise à prix : 88.000 francs	24) 2 PARKINGS	Mise à prix : 44.000 francs	33) 4 PARKINGS	Mise à prix : 40.000 francs
16) 3 PARKINGS	Mise à prix : 66.000 francs	25) 4 PARKINGS	Mise à prix : 88.000 francs	34) 3 PARKINGS	Mise à prix : 30.000 francs

TOTAL DES MISES A PRIX : 14.000.000 DE FRANCS

S'adresser pour tous renseignements : **Maître Roger ENNEQUIN** avocat à Paris (16e), 16, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (tél. 720-84-88) ; Me BOIRON, avocat à Paris (16e), 41, avenue Kléber (tél. 704-30-08) ; et à tous avocats près les Tribunaux de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE, CRETEIL et PONTOISE.

Vente à la mairie d'ARMENTARITS (Pyrénées-Atlantiques) le mercredi 15 novembre 1978, à 15 heures. — EN 4 LOTS

1) **CHATEAU D'ARMENDARITS** avec cour et Terres attenantes SUPERFICIE : 91 ares 54 centiares
2) **ANCIEN BATIMENT D'HABITATION** (1766) Lieu-dit « ETCHEGARAYA » avec terres attenantes : SUPERFICIE 58 ares 56 centiares
3) **La moitié de la BERGERIE** « GOYENETCHIA », avec terres atten. ou proches. Superf. 3 ha 21 ares 77 centiares.
4) **DIVERSES PARCELLES** de LANDES, FOUGERAIE, BOIS, TAILLIS. Superficie de 11 hectares 90 ares 85 centiares.

ARMENDARITS (Pyrénées Atlantiques). — Tous ces biens sont LIBRES DE LOCATION et d'OCCUPATION, exception faite du 3e lot, affermé au propriétaire de l'autre moitié.

MISE A PRIX 1) 60.000 F - 2) 50.000 F 3) 14.000 F - 4) 6.000 F

S'adr. STÉ B. CAMPAGNE et A. AVELLA Notaires associés, r. Gambetta (64120), St-Palais. Me GIRY, avocat à Paris (8e), 12, avenue Montaigne. Téléphone : 359-12-28.

VENTE APRES LIQUIDATION DE BIENS ET SUR FOLLE ENCHERE, AU PALAIS DE JUSTICE A PARIS, le JEUDI 9 NOV. 1978, 14 h. - EN UN LOT

DEUX TERRAINS situés à ASNIÈRES
(Hauts-de-Seine)
rue du Bourdonnais à l'angle de l'avenue du Coq, pour 452 m2 et 19, rue du Bourdonnais, pour 532 m2

AVEC CONSTRUCTIONS à USAGE DE BUREAU D'ÉTUDES
LIBRES - MISE A PRIX : 200.000 FRANCS

S'adresser à Me W THIELLAND, avocat à Paris, 16, av. George-V, tél. 359-25-33 ; Me SAGETTE, syndic, Paris, 6, rue de Savoie ; Me M. BRAZIER, avocat à Paris, 178, bd Haussmann, tél. 924-39-03 ; et à tous avocats près les Tribunaux de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE et CRETEIL.

VENTE Palais de Justice à Nanterre, mercredi 15 novembre 1978, à 14 heures

PROPRIÉTÉ - SURESNES (92) 3, impasse de la Liberté.

PAVILLON : cave, rez-de-ch. : 3 pièces, cuis., w.-c., grenier aménagé en chambre. Jardinet devant, jardin derrière, bâtiment compr. 1 pièce.

MISE A PRIX : 150.000 F - S'adr. Me ABADIE avocat à Paris (7e), 17, rue de l'Université - Tél. : 261-22-18.

RECTIFICATIF à l'insertion parue dans ce journal daté du 20 octobre dans l'annonce « VILLA LIBRE A ANGLET (64) » vendue par Mes PIQUEMAL et HUMMEL, avocats à BAYONNE (64100), 12, rue Thiers. - Tél. : (59) 25-03-82, il fallait lire :
VENTE SUR SAISIE AU TRIBUNAL DE GDE INSTANCE DE BAYONNE, le LUNDI 20 NOVEMBRE 1978, à 14 heures, au lieu du lundi 13 novembre comme indiqué par erreur.

SERVICE DES DOMAINES
Salle des Ventes
17, rue Scribe, PARIS (9e)

VENTES AUX ENCHÈRES

— Lundi 6 Novembre, 14 heures. Machines à écrire et à calculer. Photocopieurs, Duplicateurs.
— Mercredi 15 Novembre, 14 h. 30. BIJOUX OR.

Salle des Ventes d'AUBERVILLIERS
87, bd Félix-Faure

— Mercredi 8 Novembre, 14 heures.
— Jeudi 9 Novembre, 9 h. 30 et 14 heures. VEHICULES UTILITAIRES et de TOURISME.

RENSEIGNEMENTS :
S.C.P. - 17, rue Scribe, 75436 Paris Cedex 09 (Tél. 742-42-80, poste 204).

VENTE s/saisie immob. au Palais de Justice d'Evry, rue des Mazières, la MARDI 7 NOVEMBRE 1978, à 14 h.,

UN PAVILLON sis à **EPINAY-s.-SENART (91)**
« Le Pré aux Agneaux »
7, rue du Docteur-Flemming représentant le lot no 57 du lotissement et les 657/1.000.000 des parties communes et notamment du sol.
MISE A PRIX : 30.000 FRANCS
Consignation préalable pr enchérir. Renseignements : Mes TRUXILLO et AKOUN, avocats associés à Corbeil-Essonnes, 51, r. Champlouis. Tél. : 496-30-26 et 496-14-18.

VENTE au Palais de Justice à Paris, jeudi 9 novembre 1978, à 14 heures :
APPARTEMENT 5 pièces, cuis., w.-c. et cave.
PARIS (2e), 34, rue Greneta
M. à P. : 70.000 F
S'adr. Me R. BOISSEL avocat, Paris 7e, 36, rue des Petits-Champs - 742-47-07.

VENTE sur Publication Judiciaire au Palais de Justice d'Evry, le mardi 14 novembre 1978, à 14 h. :

UN PAVILLON situé à **LARDY (Essonne)**
14, rue Jean-Michelez.
MISE A PRIX : 42.000 FRANCS
Consignation indispensable pr enchér. Renseignements : Mes TRUXILLO et AKOUN, avocats associés. 51, rue Champlouis, Corbeil-Essonnes. Tél. : 496-30-26 et 496-14-18 ; M° GUILLOT, avocat, 36, rue Champlouis, Corbeil-Essonnes. Tél. : 496-14-00 ; visites sur place le samedi 4 novembre 1978, de 10 h. 45 à 12 heures.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice à EVRY, rue des Mazières, le MARDI 7 NOVEMBRE 1978, à 14 h.

UN APPARTEMENT sis à **GRIGNY II (Essonne)**
26, avenue des Sablons
dit de 3 pièces princip., comp. ainsi : entrée, cuisine, office, loggia, balcon, dégagement, rangement, s. de bains, water-closet, cave, Bât. J 5, escalier unique au troisième étage en face à gauche en sortant de l'ascenseur
MISE A PRIX : 28.000 FRANCS
Consignation préalable pour enchérir. Renseign. Mes TRUXILLO et AKOUN, avocats associés à Corbeil-Essonnes, 51, rue Champlouis, tél. 496-30-26, 496-14-18.

VENTE sur saisie immobilière, en l'aud. des saisies immob., au Palais de Justice d'Evry (Essonne), r. des Mazières, mardi 14 nov. 1978, à 14 h. :

MAISON D'HABITATION à Tigery (Essonne)
Lieudit « LE VILLAGE », 6, pl. Liedekerke-Beaufort. Imm. en P. de T. élevé partie s/cave et partie s/terre-plein, R.-de-ch. : vestib., s. à m., sal., cuis., w.-c. ; 1er ét. : 4 ch., w-c ; 2e ét : 4 ch., 2 cab. toil. Un autre bât. comp. cave ss partie, écur., cuis., bûch. au r.-de-ch. et 3 p. au 1er ét., gren. dess. Le tt couv. tuiles. Cour pav., jard. agrém. et pot. Cont. tot. 1.441 ca, cad. sect. B no 347. Les locx sont occup. partie par la propriét., partie par un locataire.
MISE A PRIX : 120.000 F
Consign. préal. pr enchér. et ench. port. par minist. d'un avoc. exerç. pr. le T.G.I. d'Evry. Pr ts rens s'adr. à la S.C.P. BERNADEAUX-VARIN, société d'avocats, 124, rte de Corbeil, 91360 Villemoisson-sur-Orge (904-27-67) ; à Mes HABER et DAMOISEAU, av. ass., 20, r. Gal-Leclerc, 91-Corbeil-Essonnes (496-30-51), et au Greffe du T.G.I. d'Evry, où est dép. le cah. des charges.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE, en l'aud. des Saisies immobilières, au Palais de Justice d'Evry (Essonne), rue des Mazières, le mardi 14 nov. 78, à 14 h., EN 2 LOTS SEPARES, de :

DEUX STUDIOS à Grigny (Essonne)
Résid. Grigny II, 3, square Surcouf
1er lot : Studio r.-de-ch. du bât. C2.
2e lot : Studio 10e étage du bât. C2.
Compr. chac. : chamb., entr., kitch., s. de bns et w.-c. et occup. par locat.
MISES A PRIX : 1er lot : 40.000 F. 2e lot : 40.000 F.
Consignation préalable pour enchérir et ench. portées par minist. d'un avoc. exerç. pr. le T.G.I. d'Evry. - Pr tous rens. s'ad. à la S.C.P. BERNADEAUX-VARIN, sté d'avoc., 124, rte de Corbeil, 91360 Villemoisson-s.-Orge (904-27-67), et au Greffe du Trib. de Gde Inst. d'Evry, où est dép. le cah. des charges.

S.C.P. BRUMM, GIUDICELLI, GUEUGNIAUD, LEVESQUE, avocats, 21, rue d'Algérie, 69001 LYON, tél. 28-05-09 de 10 à 12 h. (sauf samedi) - Vente aux ench. au Pal. de Just. à Lyon, place Paul-Duquaire, jeudi 2 nov. à 13 h. 30
Dans un immeuble en copropriété

« Le Britania » LYON 3e, 20, bd Eugène-Déruelle, Bloc C

1er lot : Local au 6e ét. - 122 m2 et 3 park. au 3e sous-sol
MISE A PRIX : 347.800 F
2e lot : Local au 6e ét. - 386 m2 avec 9 park. au 3e sous-sol
MISE A PRIX : 1.095.400 F
3e lot : Local au 6e ét. - 309 m2 avec 6 park. au 3e sous-sol
MISE A PRIX : 864.600 F
4e lot : Local au 7e ét. - 122 m2 avec 3 park. au 3e sous-sol
MISE A PRIX : 347.800 F
5e lot : Local au 7e ét. - 386 m2 avec 9 park. au 3e sous-sol
MISE A PRIX : 1.095.400 F
6e lot : Local au 7e ét. - 309 m2 avec 7 park. au 3e sous-sol
MISE A PRIX : 874.800 F
7e lot : Local au 8e ét. - 447 m2 avec 10 park. au 3e sous-sol
MISE A PRIX : 1.264.200 F
8e lot : Local au 8e ét. - 386 m2 avec 9 park. au 3e sous-sol
MISE A PRIX : 1.095.400 F
9e lot : Local au 9e ét. - 447 m2 avec 10 park. au 3e sous-sol
MISE A PRIX : 1.264.200 F
10e lot : Local au 9e ét. - 386 m2 avec 9 park. au 3e sous-sol
MISE A PRIX : 1.095.400 F
11e lot : Local au 10e ét. - 386 m2 avec 9 park. au 3e sous-sol
MISE A PRIX : 1.095.400 F

OUTRE CHARGES - On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat exerçant près le Tribunal de Grande Instance de LYON.

Vente au Palais Justice à Paris, jeudi 16 novembre 1978, 14 h. - EN 3 LOTS

Paris 20e 10 r. Henri-Poincaré Passage PLANCHART sans numéro
APPARTEMENT - MISE A PRIX : 350.000 FRANCS
LOCAL COMMERCIAL - MISE A PRIX : 400.000 FRANCS
LOCAL Ccial - Mise à Prix : 400.000 F comprenant : archives et rangements

S'adr. Me G. KRIEF avocat à Paris (16e), 155, avenue Victor-Hugo, tél. 704-36-05 ; et à tous avocats postulant près les Tribunaux de Grande Instance de Paris, Bobigny, Créteil et Nanterre.

VENTE Palais de Justice à Paris, jeudi 16 nov. 1978, à 14 h., UN LOT :
APPARTEMENT r.-de-ch. ayant son entrée à droite du vestibule d'entrée de l'immeuble, compr. : 3 pièces ppales, entr., cuis., w.-c., Cabinet de toilette. Droit de jouissance du jardinet attenant à ce lot. Une chambre de bonne no 7 au 5e étage. Cave no 3 au sous-sol.
SAINT-MANDÉ (94) - 10, rue RENAULT
M. à P. : 180.000 F - S'adr. Me G. DANET 1, rue G.-Berger, avocat Paris-17e, Tél. 766-21-03 et 766-46-60 ; Greffe Criées Trib. Gde Inst. Paris ; s/lx pr vis.

S.C.P. d'Avocats J. STEFANI, C. GREGOIRE, J.-A. DURANTON, J.-E. LECUYER, 2, rue Saint-Thomas à EVREUX (Eure), tél. (32) 33-20-53 et 33-02-18 - Vente sur saisie au Tribunal de Grande Instance à EVREUX, le MERCREDI 8 NOVEMBRE 1978, à 14 heures

DIFFÉRENTS TERRAINS
PARAISSANT CONSTRUCTIBLES
cadastrés section AD numéros 48, 50, 51, 196, 208 et 344 d'une contenance totale de 64 a. 31 ca situés à
Pacy-sur-Eure
MISE A PRIX : 550.000 FRANCS

Le Monde

équipement

L'AVENIR INDUSTRIEL ET PÉTROCHIMIQUE DE DUNKERQUE

Les plates-formes de forage ont perdu leurs clients

De notre correspondant

Dunkerque. — Construction et réparation navales, marine marchande, manutention portuaire, personnel d'agences maritimes, à toutes ces pièces du dossier de l'emploi s'ajoutent à présent celles du secteur de l'*off-shore* (recherches et exploitation pétrolières en mer).

On sait que des parlementaires ont préconisé la « mise sous cocon » de l'ensemble pétrochimique, le vapocraqueur, que l'on est à la veille d'inaugurer à Dunkerque. L'autre importante industrie que le port du Nord a pu attirer ces dernières années sur sa vaste zone d'expansion de 5 000 hectares n'a pas à redouter cette mise sous cocon. Elle l'est déjà. Il s'agit du centre de montage de plates-formes de forage pétrolier, que la C.F.E.M. a créé en 1974 à l'ouest de Dunkerque.

Il y a deux ans, deux mille deux cents techniciens et ouvriers travaillaient sur ce chantier, donnant naissance à ces îles flottantes, alors très demandées par les conquérants de l' « or noir » de la mer du Nord. Entreprise combien fructueuse pour l'économie nationale : dans la seule année 1976, une production estimée à 1,2 milliard de francs, dont 80 % destinés à l'exportation. Activité combien prolifique aussi pour l'emploi : un million huit cent mille heures de travail par an, rien que sur ce site vers lequel convergeaient les éléments préfabriqués sortant des usines de Rouen, de Mézières-lès-Metz, de Lauterbourg et de Blanc-Misseron, près de Valenciennes.

Comment ce nombre d'heures de travail a-t-il pu tomber à zéro cette année ? Comment les effectifs ont-ils pu se réduire de 2 200 personnes à deux cents personnes actuellement sans provoquer plus de remous sociaux ?

C'est que l'on a toujours cru à un temps mort de deux ans tout au plus dans le secteur de l'off shore, le temps qu'il fallait aux pétroliers pour réinvestir en mer du Nord. C'est aussi que l'effectif de spécialistes de la C.F.E.M., de sous-traitants et d'une masse de manœuvre d'ouvriers pouvait être rapidement remobilisé ailleurs. Mais il faut se rendre maintenant à l'évidence : les « émirats » de la mer du Nord que sont devenus la Grande-Bretagne et la Norvège, travaillent désormais en circuit fermé au moins pour ce qui concerne leurs besoins en biens d'équipement. Ayant fait leur profit de la technologie de pointe mise en œuvre par la C.F.E.M., les propriétaires des champs pétrolifères prennent le relais pour la construction de nouveaux outils et pour leur entretien.

« Que fait-on pour favoriser de nouveaux débouchés pour notre industrie, l'aider à passer le creux de la vague, comme on le fait pour les autres branches de la Navale ?, interrogent les derniers occupants d'un chantier désert. Son équipement ultra-moderne, ses quais, sa darse, ses puissants engins de manutention, témoignent dans le silence et l'immobilité de toute l'importance de cet atout économique et social paraissent désormais à l'abandon.

La suppression du grand centre de montage de Dunkerque interviendrait à la fin de l'année. Ce serait l'aboutissement de cette évolution qui conduit discrètement à l'enterrement de l'industrie de l'off shore. Sans fleurs ni couronnes...

MARC BURNOD.

LES SYNDICATS S'INQUIÈTENT DU SORT QUI SERA RÉSERVÉ AU VAPOCRAQUEUR

(De notre correspondant.)

Dunkerque. — Construit par Copenor, société dans laquelle le groupe chimique d'Etat C.d.F.-Chimie et la Qatar Petrochemical company sont associés à 60/40, le vapocraqueur (1) de Dunkerque n'a pas fini de soulever des controverses politiques.

Alors que cette unité de production est prête à entrer en service, le débat vient d'être relancé à l'Assemblée nationale par deux parlementaires. M. Gantier, député P.R. de Paris, s'est élevé contre les investissements excessifs de C.d.F.-Chimie, et M. Schvartz, député R.P.R. de la Moselle, a préconisé la *« mise sous cocon »* du nouvel ensemble plutôt que de l'exploiter à perte.

Les quatre syndicats (C.G.T., C.G.C., C.F.D.T., C.F.T.C.) représentatifs du personnel (quatre cents personnes) embauché par le Copenor ont immédiatement réagi.

Comment un député de la majorité peut-il reprocher à C.d.F.-Chimie son investissement de Dunkerque alors qu'il a été décidé sous la pression des pouvoirs publics, s'étonnent les délégués syndicaux. Comment aurait-on réagi en Lorraine si un député du Nord pour protéger la sidérurgie régionale avait demandé la mise en sommeil de l'aciérie de Neuves-Maisons ? demandent-ils au député de la Moselle.

L'émoi aurait été moins grand si la réponse du ministre de l'industrie, M. Giraud, n'avait pris la forme d'un « *non mais...* » Non, il ne semble pas possible de mettre en sommeil le vapocraqueur, « *néanmoins nous examinerons la question* ».

Ces propos inquiètent fort les syndicalistes qui refusent que Dunkerque devienne le Neuves-Maisons de la pétrochimie...

(1) Vapocraqueur ou steam-cracking : installation où sont produites toutes les matières de base de la chimie organique, les oléfines (éthylène, propylène, butadiène), et les aromatiques (dérivés du benzène). Sa capacité se mesure en tonnes d'éthylène produites.

TRANSPORTS

LE PRÉSIDENT CARTER « LIBÈRE » LES COMPAGNIES AÉRIENNES

Le président Carter a signé, le mardi 24 octobre, une loi levant presque totalement les entraves à la concurrence entre compagnies américaines. Le bureau de l'aéronautique civile (CAB), qui réglemente l'activité des transporteurs aériens, cessera d'exister en 1985.

Dès 1981, le CAB n'aura plus aucune autorité sur l'octroi et la répartition des lignes aériennes entre compagnies. En 1983, tous les contrôles sur les tarifs aériens seront levés. Enfin, les réglementations s'appliquant aux vols à la demande vont également presque totalement disparaître.

Cette loi prévoit, cependant, des dispositions pour que les villes de moindre importance continuent d'être desservies par voie aérienne.

Le président Carter vient, d'autre part, d'annoncer la nomination de M. Marvin Cohen au poste de directeur du CAB, pour succéder à M. Alfred Kahn, chargé désormais de coordonner la lutte contre l'inflation aux Etats-Unis. En annonçant cette désignation, le président américain a, une nouvelle fois, mis en valeur l'importance « *du retour au système de libre entreprise de l'industrie du transport aérien* ». Depuis les premiers efforts de libéralisation, les tarifs ont considérablement baissé, le nombre des passagers s'est accru dans des proportions records aux Etats-Unis, et les profits des compagnies aériennes sont sans précédent, a souligné M. Carter, qui veut maintenant agir de la même façon pour les chemins de fer et les transports routiers américains. — *(A.F.P.)*

● *La catastrophe de Tenerife : rapports contradictoires.* — Les experts néerlandais viennent de contester le rapport officiel espagnol selon lequel une erreur du pilote néerlandais serait à l'origine de la collision, sur l'aéroport de Tenerife, aux Canaries, entre deux Boeing-747, l'un de la K.L.M. l'autre de la Panam (six cent douze morts, le 21 mars 1977). Selon les Espagnols, l'équipage de la K.L.M. aurait décollé sans avoir demandé ni reçu l'autorisation. Pour les Néerlandais, le message de la tour de contrôle n'est jamais parvenu au commandant de bord de la K.L.M. — *(A.F.P.)*

● *Le casino de Port-Barcarès en difficulté.* — Le personnel (quatre-vingts employés) du casino du *Lydia*, le « paquebot des sables » à Port-Barcarès dans les Pyrénées-Orientales, occupe la salle des jeux depuis le 25 octobre à la suite de la mise en règlement judiciaire de cet établissement par le tribunal de Perpignan. Un syndic est chargé d'étudier la possibilité d'un concordat. La déconfiture du casino a été provoquée indirectement par l'installation récente sur la Costa Brava espagnole de « super casinos » à Lloret de Mar et à Figueras.

● *Gaz naturel au Puy.* — Le Puy-en-Velay, dans la Haute-Loire, vient d'être raccordé au réseau national de distribution de gaz naturel. C'est une étape importante pour le désenclavement du département. Un gazoduc de 65 kilomètres depuis la station de la Pilardière dans la banlieue de Saint-Etienne, a été construit. — *(Corresp.)*

CORRESPONDANCE

Les communistes dans le Nord - Pas-de-Calais

Après la publication de notre supplément consacré au Nord-Pas-de-Calais dans le Monde *daté 22-23 octobre, MM. Alain Bocquet, secrétaire de la fédération du Nord du P.C.F., député, membre du comité central, et Rémi Auchede, secrétaire de la fédération du Pas-de-Calais du P.C.F., nous ont demandé d'apporter les précisions suivantes :*

(...) Le parti communiste français constitue la première force politique du Nord-Pas-de-Calais, tant au point de vue du nombre d'adhérents qu'au point de vue de l'influence électorale. Nous avons, lors du premier tour des dernières élections législatives, recueilli la confiance de près de six cent mille électrices et électeurs (27,70 % des voix).

Parmi les élus communistes, on dénombre quatorze députés, trois sénateurs, trente-deux conseillers régionaux, vingt-neuf conseillers généraux. Nous dirigeons cent quarante-six municipalités et sommes présents dans les conseils municipaux des plus grandes villes : Lille, Roubaix, Tourcoing, Arras, etc.

Notre parti mène des actions innombrables en faveur des travailleurs et de la population, à qui, soit dit en passant, vous réservez bien peu de place dans vos quinze pages sur notre région.

Il est porteur de propositions concrètes, dont les dernières en date visent à créer dans l'immédiat cinquante mille emplois dans les deux départements. (...)

MM. Bocquet et Auchede, après nous avoir reproché de nous être fait, dans ce supplément, les avocats du « dialogue institutionnel entre dirigeants socialistes, grand patronat et partis de droite » continuent :

Il est évident que le parti communiste français ne cautionnera jamais une espèce d'union sacrée visant à faciliter la poursuite par le pouvoir et le grand patronat de sa politique antisociale et antinationale.

Nous combattrons au contraire toujours aussi résolument pour le maintien et le développement, entre autres, de nos industries sidérurgique, textile, charbonnière, dont nous disons, contrairement à vous, qu'elles sont le fondement de l'avenir de notre région.

Nous luttons pour l'emploi, la satisfaction des revendications populaires, l'indépendance nationale. C'est sans doute ce qui nous vaut d'avoir été exclus de vos colonnes, ainsi d'ailleurs que les grandes organisations syndicales. (...)

URBANISME

AUX HALLES

M. Chirac fait interrompre la construction des immeubles Bofill

Après avoir reçu, ce jeudi matin 26 octobre, l'architecte Ricardo Bofill, M. Jacques Chirac, maire de Paris, a fait connaître sa décision d'interrompre la construction de l'immeuble de logements dont cet architecte est l'auteur dans le quartier des Halles. Le maire de Paris a indiqué qu'il confierait à Ricardo Bofill, dans un délai d'un mois, une ou plusieurs tâches « dignes de sa compétence et de sa qualité ».

Cette décision est prise alors que le chantier des deux cent cinquante logements construits par la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP) est en cours : près du chevet de l'église Saint-Eustache, à l'angle des rues de Turbigo et Rambuteau, le gros œuvre monte déjà jusqu'au premier étage. Le permis de construire a en effet été délivré en avril dernier, avec l'avis favorable... du maire de Paris, même s'il avait été donné à contre-cœur.

M. Chirac a plusieurs fois critiqué publiquement le projet du Taller de Arquitectura, l'équipe de Ricardo Bofill, lui reprochant notamment sa « monumentalité » et reprenant à son compte les critiques des associations de quartier. Celles-ci contestaient notamment les ailes du bâtiment qui empiètent sur la rue Rambuteau, ce qui est dû non pas aux architectes, mais au plan d'aménagement approuvé en 1975 par le Conseil de Paris.

D'une hauteur de 24 mètres, classique dans la capitale, les immeubles de logements à vocation sociale devaient s'ordonner autour de deux placettes : l'une tournée vers le jardin, l'autre vers Saint-Eustache *(le Monde* du 6 décembre 1977). Les détails de l'ornementation et le décor des façades, ofrtement structurées par un rythme de colonnes monumentales, était rès étudié. Le projet avait été soumis à de nombreuses modifications par le jeu des commissions et des différents « décideurs » (le constructeur, la société d'aménagement, la ville, le minstre de la culture). « *Pour ces messieurs, une H.L.M. doit* avoir une architecture d'H.L.M., nous déclarait, e ndécembre 1977, *Ricardo Bofill. Ils veulent une architecture anodine. Je pense qu'on ne peut pas faire une architecture de banlieue aux Halles. Ni en banlieue d'ailleurs...* »

Ce projet avait été étudié à un moment où d'autres bâtiments devaient être construits au fond du jardin, rue Pierre-Lescot. Rien n'est moins sûr aujourd'hui : la SEMAH étudie plusieurs hypothèses, dont certaines ne comportent aucune construction à cet endroit.

Un renoncement tardif

Ces nouvelles orientations justifient, selon la mairie, qu'on arrete le chantier en cours (mais il faudra bien construire quelque chose devant les murs aveugles de l'usine de climatisation de la rue Turbigo) et qu'on respecte le tracé de la rue Rambuteau. Ces décisions donneront satisfaction aux associations de quartier qui ont trouvé depuis peu des oreilles attentives à la mairie.

Il est toutefois regrettable que cette orientation plus modeste de l'aménagement du quartier n'ait pas été décidée, dès 1974, au moment où le président de la République supprime le centre de commerce international. A l'époque, M. Christian de La Malène, président de la SEMAH, avait démontré l'impossibilité de renoncements plus grands. M. Chirac les obtient facilement aujourd'hui de son premier adjoint. Ils ne coûteront pourtant pas moins cher qu'il y a quatre ans. Au contraire.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

Huit ans de tâtonnements

● 1970 : le Conseil de Paris adopte le programme de l'opération des Halles, qui va s'étendre sur environ 10 hectares, à la place des pavillons de Baltard et autour du carreau : forum commercial souterrain au-dessus de la gare du métro régional, équipements sportifs, un hôtel, sept cent quatre-vingts logements, le centre de commerce international et 4 hectares d'espaces verts sur dalles.

● 1973 : le projet de Claude Vasconi et Georges Pencreac'h est choisi pour le forum commercial, construit par la société Serete Aménagement. Les travaux du centre de commerce international (98 600 mètres carrés de bureaux) commencent.

● AOUT 1974 : le président de la République décide de ne pas délivrer un nouveau permis pour le centre de commerce international, après son annulation pour un vice de forme, à la demande des associations de quartier. Un jardin sera aménagé sur cet emplacement, proche de la Bourse de commerce. Neuf architectes et paysagistes seront consultés par le secrétaire d'Etat à la culture, parmi lesquels l'architecte catalan Ricardo Bofill, qui propose une colonnade elliptique au milieu du jardin.

● 1975 : le Conseil de Paris reprend le dossier et lance de nouvelles éudes. Les bâtiments prévus autour du jardin sont maintenus. Trois projets sont présentés à l'Hôtel de Ville. Aucun choix n'est fait. Mais, trois architectes, parmi lesquels figure R. Bofill, sont invités à travailler ensemble.

● 1976 : les études sont réparties entre trois architectes. Les logements de la rue Rambuteau sont confiés à Ricardo Bofill, le bâtiment Lescot à M. Henry Bernard et l'hôtel de la rue Berger et le jardin à M. Marc Saltet.

● 1977 : les commissions des sites et des abords examinent le projet de l'immeuble de logements du Taller de Arquitectura. Certains en critiquent le caractère monumental ; d'autres estiment qu'on doit examiner l'ensemble de l'aménagement et non un bâtiment isolé.

● 1978 : le permis de construire de l'immeuble Bofill est délivré en avril. D'autre part, le président de la République propose la construction d'un auditorium dans le bâtiment Lescot qui doit dominer la composition. En août, l'Elysée fait marche arrière et retire son projet (il sera édifié à La Villette). La responsabilité de la Ville dans l'aménagement du quartier est nettement affirmée. En septembre, M. Chirac examine le dossier et demande qu'on évalue le coût des changements de programme encore possibles.

LE COMMUNIQUÉ DE L'HOTEL DE VILLE

La remise en cause du « monumental »

« Compte tenu d'un certain nombre d'évolutions récentes, la mairie de Paris juge indispensable d'entreprendre la redéfinition, sous sa responsabilité, du plan d'aménagement des Halles, afin d'aboutir à sa mise au point définitive et à son achèvement le plus rapide possible. C'est pourquoi la Ville de Paris a demandé à la SEMAH de faire procéder d'urgence aux études requises afin que le nouveau schéma d'aménagement puisse être soumis à la concertation des parties intéresséessées et à la décision du Conseil de Paris dans un délai de trois mois. Sans attendre la conclusion des études et recherches en cours, il apparaît d'ores et déjà que ce nouveau parti s'écartera de la propension monumentaliste qui a, un temps, imprégné les concepteurs, il sera de ce fait beaucoup plus respectueux de la trame urbaine préexistante et des cheminements traditionnels.

» Dans ce contexte, la sauvegarde de la perspective et du cheminement de la rue Rambuteau apparaît dès maintenant comme un impératif qui s'impose à l'opération. Dans l'immédiat, il est nécessaire d'interrompre l'exécution du projet conçu par M. Bofill et engagé par la Régie immobilière de la Ville de Paris. Ce projet correspondait en effet à la conception d'une place ordonnancée et monumentale autour du forum, dont la réalisation est désormais remise en cause. Après s'en être entretenu avec le promoteur et l'architecte de l'opération, M. Jacques Chirac a donné les instructions en ce sens à la SEMAH et à la Régie immobilière de la Ville de Paris. Il a également été demandé à ces organismes d'élaborer très rapidement un programme de même nature mais remplissant deux conditions nouvelles : respecter l'alignement de la rue Rambuteau et s'intégrer le plus harmonieusement possible au cadre bâti du quartier. Il va de soi que le Conseil de Paris sera amené à se prononcer sur les dispositions juridiques et financières de nature à préserver l'équilibre d'ensemble de l'opération. »

ENVIRONNEMENT

Les défenseurs du Larzac s'efforcent de remobiliser l'opinion publique

Huit personnes ont entamé le mercredi 25 octobre un jeûne de protestation dans l'église Saint-Séverin, à Paris, pour protester contre la poursuite des procédures tendant à l'extension du camp militaire du Larzac. A quatre paysans du Causse se sont joints le général Jacques de Bollardière, l'abbé Jean Toulat, M. Lanza del Vasto et M. Jean-Marie Muller.

Le même jour, une soixantaine de personnes, parmi lesquelles trois parlementaires socialistes, M. Paul Quilès, député de Paris, M. Louis Mexandeau, député du Calvados, et M. Christian Nucci, député de l'Isère, se sont présentées devant le ministère de l'agriculture avec une demi-douzaine de moutons qu'ils ont introduits dans les locaux.

Pendant ce temps, d'autres membres des comités Larzac ont entamé des grèves de la faim en divers points de France dont Marseille, Roanne et Vichy. Dans cette dernière ville, la police les a obligés à évacuer l'église Saint-Louis, qu'ils occupaient.

Cette série de manifestations d'opposition au camp du Larzac prépare la journée d'action du samedi 28 octobre au cours de laquelle les comités Larzac doivent prendre des initiatives dans une quarantaine de villes de France : défilé de tracteurs à Lyon, conférence publique au Centre Beaubourg à Paris, grève de la faim à Belfort, à Metz, etc.

Des manifestations seraient également prévues à Coblence en République fédérale d'Allemagne, et à Rome. Les paysans du Larzac ont d'ailleurs envoyé une lettre ouverte au pape Jean Paul II, dans laquelle ils exposent les raisons et les circonstances de leur combat contre le camp militaire. « Dans notre pays, *écrivent-ils notamment,* l'armée et l'industrie militaire ont pris une telle importance que la France arrive au troisième rang dans le commerce des armes. N'est-ce pas là un bien triste record pour un pays qui prétend être la fille aînée de l'Eglise ? »

Profitant de la visite que le président de la République doit faire au Saint-Père, les rédacteurs de la lettre ouverte ajoutent : « Vous pourrez dire au président Giscard d'Estaing à quel point nous sommes plus résolus que jamais à garder nos terres au service de la vie afin qu'elles ne soient pas profanées par des engins de mort. »

POINT DE VUE

Un enjeu politique ?

Trois « défenseurs » du Larzac, MM. Jean Chesneaux, professeur, Jean-Jacques de Felice, avocat, Bernard Lambert, paysan-travailleur, nous ont adressé le texte suivant.

DEPUIS 1971, les paysans du Larzac refusent l'extension du camp militaire, ils refusent de quitter leurs terres. Mais le préfet de l'Aveyron vient de déclencher l'inexorable machine administrative, qui vise à se débarrasser une fois pour toutes de ces obstinés : arrêté de cessibilité, notification par pli recommandé, dossiers transmis au juge des expropriations. C'est le recours brutal au « monstre froid », même si ces mesures ne touchent d'abord que les communes de La Roque et La Cavalerie. On tâte le terrain...

Le préfet a déclaré qu'« une situation de fait » était ainsi créée, mais qu'« un accord à l'amiable pourrait toujours interrompre la procédure ». On ne saurait pratiquer le chantage en termes plus élégants. Et que valent ces appels tardifs à la concertation, puisqu'en 1975 un de ses prédécesseurs déclarait déjà : « Il n'est plus question de cessibilité. »

L'annonce de ce coup de force légal a été aussi assortie de phrases pleines de sollicitude sur le « dynamisme » de l'agriculture aveyronnaise, sur ses « mutations constructives ». On a soudain annoncé au ministère de l'agriculture une « opération-test » en Aveyron, à coup de crédits débloqués et de prêts aux jeunes. Comme si on ne découvrait la crise agricole que pour la monnayer contre l'amère pilule du Larzac, comme si l'extension du camp n'était pas le coup le plus dur pour les paysans de l'Aveyron. Les dirigeants agricoles locaux ont refusé le « diktat » de Rodez et dénoncé ce marchandage.

La situation sur le Larzac aurait-elle à ce point évolué en faveur des partisans du camp militaire ? Certes, l'armée a acheté à l'amiable plus de 5 000 hectares (38 % du périmètre d'extension, dont seulement trois exploitations). Mais les G.F.A.-Larzac (groupements fonciers agricoles) ont eux-mêmes acquis sept fermes et plus de 1 000 hectares. Huit nouvelles exploitations ont été créées dans le périmètre d'extension, où les paysans de La Resse et Pierrefiche viennent d'assurer par eux-mêmes, avec l'aide des amis du Larzac, la réfection d'une route qu'on leur refusait. Le dynamisme du Larzac est intact. Les autorités auraient-elles fait une fois de plus un mauvais calcul !

Ce qui explique mieux ce soudain recours à la force, c'est sans doute le contexte politique. Pour amadouer l'irascible Debré, « père » du projet d'extension, pour retenir le gaullisme défaillant à ses côtés, Giscard n'a-t-il pas voulu lui sacrifier une victime de choix, le Larzac. Et le coup de Rodez ne s'inscrit-il pas dans la même ligne dure que les tours de vis dans l'Université, l'acceptation d'un taux élevé de chômage, les aggravations du régime pénitentiaire. On avait eu très chaud en mars, on a respiré, on se rattrape ! Les exigences militaires de l'extension du camp ne sont pas principales, tant les techniques de tuer les hommes ont évolué depuis huit ans... L'armée et la droite militariste n'ont peut-être pas besoin d'un camp de 17 000 hectares, elles ont certainement besoin d'un succès politique.

***

Mais le Larzac est un enjeu de taille, un adversaire de stature internationale, et le pouvoir le sait. Qu'une centaine de paysans refusent de vendre à l'armée, ce n'était en 1971 qu'un fait divers. Mais leur lutte s'est peu à peu élargie à tous les grands thèmes populaires de notre époque : vivre et travailler al païs, défendre les régions contre le pouvoir central (ici l'Occitanie), lier ouvriers et paysans (les Lip, les ouvriers de Millau), dénoncer la France comme trafiquant d'armes, moissonner pour le Sahel affamé, mettre en question le pouvoir d'Etat. Les paysans du Larzac ont accueilli les Indiens des Etats-Unis et les militants corses ou irlandais, les féministes, les non-violents et les révolutionnaires, les évêques, les marginaux, les intellectuels radicaux de Larzac-université. A mesure que leur horizon s'ouvrait, ils ont vu converger vers eux toutes les crises et tous les espoirs de notre temps. Leur lutte est la nôtre, leur défaite serait la nôtre, c'est avec eux que nous garderons le Larzac.

Ils ont lancé un appel solennel, à l'issue de leur jeûne dans la cathédrale de Rodez. Ils demandent que se multiplient les initiatives spectaculaires, ils se déclarent prêts à des actions « dures ».

Cette campagne nationale de résistance nous interpelle tous. Elle est un test pour les grands partis et organisations de la gauche : quelle est leur capacité d'intervention concrète, au-delà des déclarations officielles de leurs dirigeants en faveur du Larzac ? Quel type de pouvoir politique nous est finalement conféré par notre démocratie, en dehors des bulletins de vote ? Comment bloquer la machine impitoyable qui menace le Larzac ? A ces questions, chacun répondra à sa façon, chacun prendra les initiatives correspondant à sa sensibilité, à son imagination, à sa détermination...

Et si tous ceux qui sont venus sur le Larzac depuis 1972, si tous ceux qui ont aimé ce causse buriné par le soleil, le gel et le vent, décidaient de s'y retrouver tous à la fois, par centaines de milliers ! Leur cri ne serait-il pas assez puissant ?...

● *Un référendum*, organisé le 22 octobre par la mairie de Saint-Quentin-Fallavier, commune située dans le périmètre de la ville nouvelle de L'Isle-d'Abeau (Isère), a permis à six cent quatre-vingt-cinq habitants (sur deux mille deux cent quatre-vingt-quatorze personnes inscrites sur les listes électorales aux dernières législatives) de refuser la ZAC de La Perrodière, dont l'aménagement est prévu autour de l'étang de Saint-Quentin-Fallavier. — *(Corr.)*

AVANT LES ADJUDICATIONS

Inquiétude des chasseurs du Haut-Rhin

Les dispositions du cahier des charges qui régira les prochaines adjudications de chasse en février prochain viennent d'être rendues publiques dans le Haut-Rhin. Ces textes n'ont pas manqué d'ajouter à l'inquiétude des chasseurs locaux, qui y discernent la menace, tant redoutée, de voir une main-mise des « étrangers » sur les territoires de chasse de leur département. Le 15 octobre dernier, des incidents avaient éclaté entre des représentants de l'Union des chasseurs de l'Est et le maire de la commune d'Oderen, M. Egler (*le Monde* du 17 octobre).

Les chasseurs locaux pensent que les maires ne considèrent que l'intérêt communal en laissant la porte grandement ouverte aux adjudicataires étrangers (monnaies fortes) ou aux Français non domiciliés (fort pouvoir d'achat). Pour sa part, le préfet du Haut-Rhin, dans une note d'information, a déclaré que le cahier des charges répondait à une double nécessité : maintenir dans l'intérêt des propriétaires une large ouverture aux adjudications et tenir compte des préoccupations des chasseurs locaux.

Les dispositions de sauvegarde que réclamaient les chasseurs locaux pour éviter que les adjudicataires étrangers n'enlèvent les marchés ne sont que partiellement reprises dans le cahier des charges du Haut-Rhin. La clause des 40 %, elle signifie qu'au moins 40 % des adjudicataires doivent être des chasseurs domiciliés, est facultative ; la clause de réciprocité, qui imposerait que, pour tout chasseur « importé » exerçant son sport dans le département, un chasseur local pourrait chasser dans le pays d'origine de l'adjudicataire étranger, ne figure pas dans le texte.

Face à cette inquitude, la fédération du Haut-Rhin a convoqué les chasseurs du département à une réunion extraordinaire à Mulhouse le 4 novembre. Elle sera ouverte également aux adjudicataires actuellement en place tant Français non domiciliés qu'étrangers. Affaire à suivre.

C. L.

Le Monde

économie

CONJONCTURE

La faible hausse des prix en septembre a heureusement surpris le gouvernement

L'indice des prix de détail en France s'est inscrit à 203,8 en septembre contre 202,5 en août sur la base 100 en 1970, soit une hausse de 0,6 % en un mois. En un an (septembre 1978 comparé à septembre 1977), l'augmentation des prix a été de 9,2 %.

En septembre, les prix alimentaires ont augmenté de 0,8 %, ceux des produits manufacturés de 0,7 %, ceux des services de 0,7 %. Il est probable que la hausse du coût de la vie sera voisine de 10 % en 1978. M. Monory a confirmé qu'il rendrait très progressivement la liberté aux tarifs des services (ceux de la publicité de la presse écrite viennent d'être libérés) quand les conditions de la concurrence le permettraient. C'est pour cette raison que, « a contrario », un projet de loi sera déposé sur le bureau du Parlement pour empêcher les propriétaires de trop augmenter les loyers.

S'il est des « divines surprises » pour un chef de gouvernement ou un ministre de l'économie, la hausse des prix de septembre (+ 0,6 %) en a été une pour MM. Barre et Monory. Il y a quinze jours, nombre d'experts — y compris dans les milieux officiels — s'inquiétaient (le mot est faible pour certains d'entre eux) non seulement de l'évolution des prix, mais aussi de celle des salaires. Le raisonnement était à chaque fois le même : la France n'en finit pas de perdre ses mauvaises habitudes, l'inflation ne recule pas, les prix augmentent quatre fois moins vite en Allemagne qu'en France (2,5 % contre 10 %) et les salaires plus de deux fois (6 % contre 14,5 %), etc.

Toutes ces inquiétudes — faut-il le souligner — restent parfaitement justifiées. Mais, presque coup sur coup, deux données statistiques — dans des domaines essentiels — sont venues éclaircir un paysage assez sombre. Le premier est la correction par les services du ministère du travail de la progression du taux de salaire horaire au deuxième trimestre 1978 : 4,2 % et non 5 % (*le Monde* du 21 octobre). La hausse reste forte, mais avec celle de 2,2 % enregistrée au premier trimestre, la tendance sur un an est à une augmentation d'environ 13 % (et non pas de 14,5 %-15 %, comme il ressortait de calculs d'abord publiés par le ministère du travail).

La seconde « bonne » nouvelle est celle publiée mercredi 25 octobre par le ministère de l'économie (*nos éditions d'hier*) annonçant une hausse des prix de 0,6 % en septembre, alors qu'une augmentation de 0,8 % ou 0,9 % était généralement attendue aussi bien dans les milieux officiels que par les experts du secteur privé. Les prix des produits alimentaires n'augmentent pas trop vite (+ 0,8 % en un mois), malgré les effets de la libération des prix du pain (+ 3,7 % en un mois, soit + 6,8 % depuis août...), grâce à la stabilité des prix des fruits et légumes, grâce aussi à la poursuite de la baisse des prix du café.

Mais le fait le plus important est probablement la modération des hausses de tarifs industriels : + 0,7 % malgré le bond (+ 0,9 %) des prix enregistrés sur les vêtements, bond qui s'explique par les nouvelles collections d'automne.

Ainsi, l'expérience sans précédent depuis la fin de la deuxième guerre mondiale tentée par MM. Barre et Monory de libération totale des prix industriels n'a-t-elle pas eu les effets redoutables que beaucoup craignaient. Il est ecrtain que le risque d'un dérapage n'est pas écarté pour les prochains mois, surtout si l'activité économique s'améliore en France sous l'effet de la reprise allemande. Il est certain également que les prix des services augmentent vite — trop vite, a reconnu M. Monory, mercredi, en commentant les résultats de septembre.

ALAIN VERNHOLES.



(Dessin de KONK.)

L'ÉVOLUTION DES PRIX DE DÉTAIL EN SEPTEMBRE (+ 0,6 %)

	EN 1 MOIS (sept. 1978 comparé à août 1978)	EN 6 MOIS (sept. 1978 comparé à mars 1978)	EN 1 AN (sept. 1978 comparé à sept. 1977)
ENSEMBLE	+ 0,6	+ 5,4	+ 9,2
ALIMENTATION	+ 0,8	+ 4,2	+ 7,1
Produits à base de céréales	+ 3,7	+11,7	+13,3
Viandes de boucherie	+ 0,7	+ 5,3	+ 9,9
Porc et charcuterie	+ 0,5	+ 3,5	+ 6,3
Volailles, produits à base de viande	+ 0,6	+ 0,9	+ 8,9
Produits de la pêche	+ 0,8	+ 3,8	+ 9,7
Lait, fromages	+ 0,8	+ 5,9	+10,4
Œufs	— 0,8	— 7,1	— 0,2
Corps gras et beurres	+ 1,1	+ 9,6	+ 9,8
Légumes et fruits	ss ch.	+ 0,6	+ 1
Autres produits alimentaires	+ 0,8	+ 4,2	+ 9,9
Boissons alcoolisées	+ 0,9	+ 4,7	+10,8
Boissons non alcoolisées	— 0,6	— 1,4	—12,6
PRODUITS MANUFACTURES	+ 0,7	+ 5,7	+ 9,8
1) Habillement et textiles	+ 0,9	+ 4,1	+ 9,9
2) Autres produits manufacturés dont :	+ 0,6	+ 6,2	+ 9,6
Meubles et tapis	+ 0,8	+ 4,8	+ 9,3
Appar. ménagers à gaz et élect.	+ 0,5	+ 3,4	+ 6,2
Autres art. d'équip. du ménage	+ 0,8	+ 4,5	+ 8,2
Produits d'entretien, savon	+ 0,8	+ 3,4	+ 6,2
Articles de toilette et de soins	+ 1,6	+ 4,9	+ 8,1
Véhicules	+ 0,5	+ 4,8	+ 8,2
Papeterie, librairie, journaux	+ 1,2	+ 5,2	+ 9,7
Photo, optique, électro-acoust.	+ 0,2	+ 1,6	+ 3,5
Autres articles de loisirs	+ 0,5	+ 5,1	+16,6
Combustibles, énergie	ss ch.	+10,1	+12
Tabac et prod. man. act. divers	+ 0,4	+ 7,4	+12,4
SERVICES	+ 0,7	+ 5,9	+10,6
Logement	+ 0,3	+ 4,2	+ 8,8
Soins personnels, soins de l'habill.	+ [illegible]	+11	+14,9
Serv. d'utilisat. de véhicules privés	+ 1,3	+ 8,8	+14,8
Hôtels, cafés, restaur., cantines, etc.	+ 1	+ 5,6	+ 9,6

« UN RÉSULTAT TRÈS ENCOURAGEANT », déclare M. Monory

Commentant, mercredi après-midi 25 octobre, le résultat du mois de septembre devant la presse économique, M. Monory a déclaré : « *Jusqu'en juillet, l'évolution des prix a été affectée par d'importants ajustements aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public : le renouvellement des engagements de modération pour les produits manufacturés, et des conventions pour les services, les ajustements de tarifs publics qui se sont traduits par une progression temporairement rapide de l'indice. C'est depuis août seulement que l'évolution des prix ne retrace plus l'effet des importantes remises en ordre effectuées en début d'année. C'est aussi depuis août qu'apparaissent au stade du détail les effets de la libération des prix industriels engagée le 1er juin. (...) Au cours des deux derniers mois, l'indice a augmenté de 1,2 % seulement. Ce résultat d'ensemble est en soi très encourageant. (...)*

Après avoir souligné qu'« *une plus grande modération des prix est désormais nécessaire* » pour les services, M. Monory a ajouté : « *L'évolution des prix des produits manufacturés en août et septembre est particulièrement importante, car elle subit les effets de la libération des prix industriels. Que constate-t-on ? Si l'on fait abstraction de l'habillement et du textile, qui représentent 20 % environ de l'ensemble et dont les prix ont une évolution largement saisonnière, les prix de ces produits ont augmenté de 0,4 % en août et 0,6 % en septembre. Ce résultat est extrêmement positif. Il montre que la libération des prix industriels ne devrait pas entraîner de dérapage important.*

Bien sûr, ses effets s'étaleront sur plusieurs mois. Mais l'indication de tendance que nous donne le résultat de septembre est tout à fait encourageante. »

Redites le moi...

L'Institut national de la statistique explique de la façon suivante le fait — difficilement compréhensible — qu'un indice général des prix progressant de 0,6 % en un mois résulte de trois « sous-indices » (alimentation, produits manufacturés, services), qui augmentent chacun de plus de 0,6 % : « La formule de calcul des indices (base 100 en 1970) est celle d'un indice-chaîne : on calcule d'abord un indice de Laspeyres (1) base 100 en décembre de l'année précédente, puis on raccorde celui-ci sur la base 1970 à l'aide de l'indice de ce mois de décembre. A chaque étape du calcul, on effectue des arrondis à la première décimale. Dans ces conditions, il peut arriver que les évolutions mesurées à partir des niveaux calculés sur la base 1970 paraissent étonnantes, comme c'est le cas ce mois-ci, où l'évolution d'ensemble (+ 0,6 %) se situe à l'extérieur des évolutions des trois grands groupes (+ 0,8 %, + 0,7 %, + 0,7 %). En fait, si l'on utilisait les indices calculés directement sur la base 100 en décembre 1977, le mouvement d'ensemble serait de + 0,7 % et celui des trois grands groupes serait de + 0,9 % pour l'alimentation, de + 0,7 % pour les produits manufacturés et de + 0,6 % pour les services. Le déficit de 0,1 % obtenu par la méthode utilisant la base 1970 résulte uniquement des règles de calcul traditionnellement utilisées et sera automatiquement compensé dans les évolutions que l'on constatera au cours du quatrième trimestre. »

Il est peu probable que les explications de l'INSEE apparaissent lumineuses au lecteur. Le langage mathématique a d'obscures clartés... Retenons tout de même deux points. Le premier est que, si l'indice n'était pas recalculé sur la base 100 en 1970, mais directement publié sur la base 100 en décembre 1977, la hausse de septembre aurait été de 0,7 %, et non de 0,6 %. Mais — et il est important de le souligner — l'INSEE, qui a choisi de calculer son indice sur la base 100 en 1970, ne peut — c'est évident — changer de méthode en cours de route. Ce qu'il faut bien voir, c'est que les « arrondis » ne peuvent aller dans le même sens plusieurs fois de suite et que, au bout de quelques mois, ils jouent nécessairement en sens inverse. Une surestimation de la hausse ou une sous-estimation ne peut « durer » que quelques mois. En décembre 1978, la hausse des prix calculée par rapport à décembre 1977 sera nécessairement exacte.

(*) L'indice de Laspeyre, du nom d'un statisticien allemand, est établi pour chaque produit à partir de son prix pour le mois en cours rapporté à son prix pour la période de base. Ce rapport est ensuite corrigé par les pondérations de la période de base (parts dans les dépenses des ménages des dépenses consacrées aux divers produits considérés).

UN PROJET DE LOI VA ORGANISER LE RETOUR A LA LIBERTÉ DES PRIX DES LOYERS

La décision est prise : la libération du prix des loyers va s'accompagner d'un projet de loi dont le but est d'organiser le retour à la liberté, de façon que les hausses auxquelles on peut s'attendre soient progressives et ne prennent pas en compte de « rattrapage » : certains propriétaires bailleurs, et non des moindres, pourraient en effet être tentés de récupérer à cette occasion le manque à gagner occasionné ces dernières années par le blocage et la réglementation. Cette décision a été annoncée à la presse par M. Monory et aux députés par M. d'Ornano. Ce projet de loi pourrait être soumis au conseil des ministres de mardi 31 octobre.

De son côté, le parti socialiste a annoncé son intention de déposer une proposition de loi qui visera à prévenir « les conséquences dramatiques pour des millions de Français de la libération des loyers ».

Enfin, la C.F.D.T. revendique « l'extension à l'ensemble des logements neufs et anciens de la loi du 1er septembre 1948 amendée pour tenir compte des caractéristiques actuelles ».

LIBERTÉ DES TARIFS DE PUBLICITÉ POUR LA PRESSE ÉCRITE

On entre maintenant dans le processus d'accélération de libération du prix des services qu'avait laissé prévoir M. Monory. La liberté des tarifs de publicité de la presse écrite, que le ministre vient d'annoncer, en est un exemple.

L'annonce de cette libération est l'occasion pour les annonceurs de réclamer à nouveau, lorsqu'ils traitent directement avec les « supports », de bénéficier de la part des médias de la remise (une commission de l'ordre de 15 %) consentie jusqu'ici aux seules agences de publicité. Celles-ci, de leur côté, soutiennent que cette commission sur l'achat d'espace rémunère un service effectivement rendu.

France, ton investissement f... le camp !

C'est un cri d'alarme qu'a lancé, mercredi 25 octobre, M. Philippe Burnel, président de la Fédération des industries mécaniques et transformatrices des métaux, en déplorant « *la faiblesse des courant d'investissement et la prolongation de l'attentisme des investisseurs français* ». Sans doute M. Burnel a-t-il, en l'occurrence, plaidé pour sa paroisse, dans la mesure où la mécanique souffre plus que tout autre secteur de cette situation, mais on ne saurait que l'approuver lorsqu'il affirme : « *En réduisant au strict nécessaire ses équipements dans une période d'activité médiocre, l'industrie française perd toute marge de manœuvre pour l'avenir et risque de ne pouvoir faire face le jour où une reprise d'une certaine ampleur interviendrait, ce qui se traduirait par un appel à l'importation et une menace grave sur l'équilibre de nos échanges extérieurs.* » Et, plus loin : « *Nous assistons, sans bien nous en rendre compte, à un vieillissement de notre « outil de production ». Dans la sévère compétition internationales qui marque la crise actuelle, toute perte de compétitivité, tout retard pris en ce domaine, risquent d'être fatals.* »

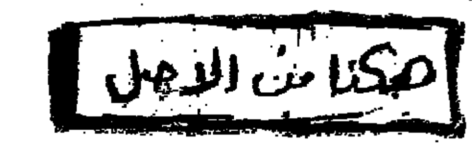
Alors que faire ? Demander aux pouvoirs publics d'adapter et d'accélérer les procédures d'aides à l'investissement, comme le fait la Fédération de la mécanique ? Chacun sent bien que l'essentiel est ailleurs. M. Burnel en est conscient, lorsqu'il affirme : « *Les industriels doivent se décider eux-mêmes à sortir de cet attentisme paralysant et reprendre foi en l'avenir.* » Voilà, effectivement, où le bât blesse : la reconstitution des marges des entreprises n'incite pas les patrons à investir, soit qu'ils en profitent pour améliorer leurs structures financières — en réduisant leur endettement, — soit tout simplement qu'ils se refusent à prendre des risques en cette période de basse conjoncture (*le Monde* du 10 octobre).

La reprise de l'investissement dans plusieurs pays (Allemagne fédérale, Japon, Etats-Unis) amènera-t-elle les industriels français à sortir de la réserve ? Il faut le souhaiter. La société de « responsabilité » à laquelle ils s'affirment attachés ne suppose-t-elle pas que chacun prenne les siennes ? — Ph. L.

En neuf mois

LES DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES ONT AUGMENTÉ DE 14,2 %

Les défaillances d'entreprises (jugement de règlement judiciaire et liquidation des biens) ont augmenté de 14,2 % (11 623 contre 10 180) pour les neuf premiers mois de l'année, par rapport à la période correspondante de 1977. C'est dans les secteurs des « transports-transmissions » (+ 28,9 %) et du « bâtiment-travaux publics » (+ 18,9 %) que les défaillances ont le plus progressé depuis le début de l'année. L'industrie (+ 15,2 %) et le commerce (+ 14,2 %) se situent dans la moyenne. En revanche, les hôtels-cafés-restaurants et les « autres services » se portent mieux que les autres secteurs : leurs taux de défaillance n'ont augmenté respectivement que de 11,1 % et 3,8 %.



ÉTRANGER

Le redressement des monnaies mauritanienne et guinéenne est suivi avec intérêt à Dakar

De notre correspondant

Dakar. — Le raffermissement en cours des monnaies mauritanienne et guinéenne est suivi avec un intérêt grandissant dans la capitale sénégalaise. La sortie de la Guinée de la zone franc en 1960, puis celle de la Mauritanie en 1972, et les graves difficultés qui en ont découlé pour ces deux pays voisins sont, en effet, à l'origine d'un assez important ralentissement de leurs échanges avec le Sénégal. On a cependant toujours gardé l'espoir à Dakar d'un retour au moins partiel à la situation antérieure, comme cela a déjà été le cas pour le Mali, qui, lui aussi, s'était doté de 1962 à 1967 d'une monnaie autonome. Le cas de la monnaie mauritanienne, l'ouguiya, et celui de la monnaie guinéenne, le syli, doivent cependant être soigneusement distingués.

A vrai dire, depuis sa création, la monnaie mauritanienne a toujours été une assez bonne monnaie. S'appuyant sur les richesses minières du pays, le fer, secondairement le cuivre, qui assuraient des excédents commerciaux, fermement soutenue par plusieurs pays arabes, en particulier par l'Arabie Saoudite, le Koweït et la Libye, elle n'a, d'autre part, jamais fait l'objet d'émissions intempestives pour boucler les fins de mois.

A la veille de la chute de M. Moktar Ould Daddah, en juillet dernier, les caisses de l'Etat étaient vides. Mais c'était essentiellement la conséquence d'un très fort accroissement des dépenses militaires et aussi d'un grave ralentissement des exportations de minerai provoqué par le harcèlement de la voie ferrée Nouadhibou-Zouérate par le Polisario. On ne peut pas dire que l'ouguiya était réellement déprécié.

Des solutions, au demeurant, étaient en vue pour remédier à ce manque de liquidités : appel accru à l'aide financière étrangère — à celle des pays déjà cités et à celle de la France ; retour, aussi, à plus de rigueur dans la gestion des deniers publics, ceci étant la contrepartie de cela. Les nouveaux dirigeants n'ont eu qu'à poursuivre sur la lancée, tandis que l'arrêt au moins provisoire des combats, en permettant notamment une reprise des exportations, faisait le reste.

Ces dernières semaines, presque toutes les factures en souffrance des fournisseurs de l'Etat ont été réglées et, dans les caisses de la Banque centrale mauritanienne, les devises sont redevenues suffisantes pour permettre un très net assouplissement du contrôle des changes. On a réduit au minimum les formalités exigées jusque-là pour l'importation de nombreuses marchandises, qui entrent à présent quasi librement en Mauritanie : denrées alimentaires, produits pharmaceutiques, matériaux de construction, pièces détachées, engins mécaniques. L'obligation de déclaration des devises à l'entrée du territoire est, par ailleurs, en passe d'être supprimée.

Ces mesures de libéralisation, qui répondent à l'attente des milieux d'affaires mauritaniens qui ont soutenu l'avènement du nouveau régime, sont également très bien accueillies au Sénégal, dans la mesure où elles sont en train de relancer les échanges entre les deux pays presque tout aussi bien que l'aurait fait un retour de la Mauritanie dans la zone franc. C'est au demeurant une des raisons fondamentales du soutien apporté discrètement, mais efficacement, par Paris à ce redressement.

Le syli a retrouvé la moitié de sa valeur

En Guinée, les choses sont beaucoup moins avancées, mais M. Sékou Touré vient d'annoncer une prochaine réforme monétaire. Pendant une quinzaine d'années, la gestion de la monnaie nationale a été à Conakry, assez aventureuse, et on n'a jamais hésité à recourir à la « planche à billets » tandis que, rebelles à la socialisation, des milliers de petits commerçants et de pasteurs provoquaient une accentuation régulière de la dépréciation du syli par leurs trafics avec les pays voisins, à économie demeurée libérale. Depuis deux à trois ans, la situation économique a toutefois commencé à se redresser, sous l'effet d'une accélération de la mise en exploitation de la bauxite, des perspectives ouvertes par le rapprochement avec l'Occident, en particulier avec la France, et, aussi, d'un certain assainissement des circuits commerciaux par la « radicalisation » de leur socialisation.

Une proportion très importante de la monnaie en circulation (on va jusqu'à parler de 60 %) a même été retirée progressivement du marché, en 1976-1977, à la faveur de cette radicalisation, qui implique un fort développement des règlements en denrées au niveau de chaque unité rurale de production. Tant et si bien que le syli, qui naguère se traitait, au cours parallèle, en francs C.F.A. (1) à un dixième à peine de sa valeur officielle, a retrouvé à présent près de la moitié de celle-ci.

Le trafic frontalier avec les voisins « capitalistes » de la Guinée — le Sénégal, la Côte-d'Ivoire, le Libéria et la Sierra-Leone — s'en trouve beaucoup facilité, d'autant plus que, depuis quelques mois, les dirigeants de Conakry ferment délibérément les yeux là-dessus, afin, semble-t-il, de diminuer un peu la tension qu'avaient fait apparaître les violentes manifestations des ménagères de Conakry et de plusieurs autres villes de l'intérieur durant l'été 1977. On peut penser que ce redressement va se poursuivre.

Il serait cependant tout à fait hasardeux d'en déduire qu'on envisage actuellement à Conakry un quelconque rattachement du syli à la zone franc. D'après ce que l'on peut d'ores et déjà savoir du prochain et très important congrès que le parti démocratique de Guinée va tenir en novembre, les grandes options socialistes du régime, et notamment la condamnation radicale du commerce privé, à quelques petits exutoires près, seront solennellement confirmées — ce qui, dans l'esprit du président Sekou Touré et de la majorité de ses camarades, n'est pas du tout incompatible avec le développement des rapports économiques avec les puissances occidentales, France y compris.

Dans ces conditions, on ne voit pas très bien en effet quel intérêt aurait la Guinée à renoncer, ne fût-ce que pour partie, à une autonomie monétaire chèrement acquise, alors même qu'elle commence à apercevoir enfin le bout du tunnel.

PIERRE BIARNÈS.

(1) Garanti par le franc français, avec lequel il s'échange librement selon une parité fixe (1 franc C.F.A. égale 0,02 franc français), le franc C.F.A., c'est-à-dire le franc de la communauté financière africaine, commun à la plupart des anciennes colonies françaises d'Afrique noire, est la monnaie forte de l'Afrique de l'Ouest. A l'exception du dollar libérien, rattaché au dollar américain, toutes les autres monnaies de la région s'échangent avec lui au marché parallèle, à des cours dans l'ensemble très inférieurs à leurs valeurs officielles, qu'il s'agisse du naira du Nigéria, du cédi du Ghana, du leone de Sierra-Leone, etc. Officiellement le syli guinéen vaut 0,23 franc français et donc 11,5 francs C.F.A. ; mais, comme il ne peut pas être légalement exporté, cette parité officielle est en fait assez arbitraire.

Les inégalités dans le monde

Une étude comparée du Bureau international du travail sur les salaires et les prix

De notre correspondante

Genève. — Les disparités de pouvoir d'achat du salaire horaire sont saisissantes, si l'on en croit les dernières statistiques fournies par le Bureau international du travail (B.I.T.). Pour ne citer que l'exemple du pain quotidien, non seulement il est péniblement gagné à la sueur de leur front par la majorité des habitants de la planète, mais la malédiction n'épargne même pas les boulangers. Dans des pays comme le Botswana ou la Syrie, ces derniers doivent travailler durement pendant deux heures pour gagner de quoi s'offrir 1 kilo de pain blanc, alors que dix minutes de labeur suffisent aux boulangers belges et canadiens.

Si les statistiques passent pratiquement sous silence la situation dans les pays à économie en principe planifiée, c'est parce que la Roumanie est le seul d'entre eux à avoir accepté de fournir au B.I.T. les informations qui lui ont été demandées. En dépit de la difficulté des comparaisons et de la variété des critères selon les pays, les renseignements rassemblés par le B.I.T. donnent une idée plutôt alarmante du pouvoir d'achat dans de nombreux pays.

Ainsi les chauffeurs de camions et les conducteurs d'autobus ou de tramways en Grèce, en Inde et en Roumanie doivent, pour acheter un kilo de riz, fournir au moins quarante minutes de travail, alors que quinze minutes au maximum suffisent aux travailleurs autrichiens, néerlandais et suisses. En Birmanie, l'achat d'un kilo de sucre correspond à treize heures de labeur, au Bénin et au Nigéria à une heure trente, à la Guadeloupe à une demi-heure et au Mexique à dix minutes. Une heure de travail permet aux charpentiers de Fidji et du Portugal de s'acheter une douzaine d'œufs et à ceux des Etats-Unis près de quatorze douzaines. Pour pouvoir s'offrir un kilo de beurre, les travailleurs du Congo, du Venezuela et de Zambie doivent peiner près de trois heures ; en Autriche, en Belgique, en Israël, en Islande, en Italie et au Royaume-Uni, de une à deux heures sont nécessaires, tandis qu'en Australie et en Nouvelle-Zélande moins d'une demi-heure suffit.

En Autriche, en Belgique, aux Bermudes, au Canada et aux Pays-Bas, les boulangers et les charpentiers peuvent boire un litre de bière avec ce qu'ils gagnent en moins d'un quart d'heure, tandis que les travailleurs des mêmes branches au Mexique, en Roumanie, au Royaume-Uni et au Venezuela doivent sacrifier trois quarts d'heure de leur gain pour se procurer la même quantité de cette boisson. Hors des pays éleveurs de bœufs comme l'Australie, l'Uruguay et le Venezuela, où il suffit de travailler entre une demi-heure et un peu moins de deux heures pour s'acheter un kilo d'aloyau, cette viande est considérée un peu partout et surtout dans le tiers-monde comme un article de luxe. Il est des pays comme le Botswana où il ne faut pas moins de treize heures de travail pour s'offrir un kilo d'un bon morceau de bœuf.

ISABELLE VICHNIAC.

ÉTRANGER

Le plan Carter est soutenu par le Syndicat des camionneurs et une partie du patronat américain

De notre correspondant

Washington. — Bien que la spéculation internationale ait cruellement démenti les espoirs du gouvernement relatifs à un arrêt de la chute du dollar, les responsables américains ont continué, le 25 octobre, d'afficher un optimisme de commande. M. Blumenthal, secrétaire au Trésor, s'est dit « déçu » par les réactions des cambistes, qui ne tiennent pas compte, à son avis, des *« tendances fondamentales »* de l'économie américaine. Selon lui, ces tendances vont *« dans la bonne direction »*.

La Maison Blanche espère d'ailleurs en avoir convaincu les autres gouvernements : elle avait diffusé à l'avance le programme présidentiel à ses partenaires du sommet économique de Bonn. Cependant, l'engagement américain d'intervenir pour remédier aux variations désordonnées du marché des changes reste, selon M. Blumenthal, *« plus fort que jamais »*, sans autre résultat concret jusqu'à présent.

Les réactions intérieures n'ont pas été toutes aussi mauvaises. Une bonne surprise a été la prise de position du Syndicat des camionneurs. Son président, M. Fitz Simmons, s'est dit prêt à *« jouer son rôle pour contribuer à la solution du problème difficile »* qu'est l'inflation. A son avis, cependant, le plan de M. Carter *« semble laisser une plus grande souplesse et marge de manœuvre au volet des prix, tandis que la norme de 7 % proposée pour les salaires est bien rigide »*. M. Fitz Simmons demande donc que des « ajustements » soient tolérés pour ce deuxième volet et que le gouvernement démontre sa « crédibilité » en ce qui concerne le premier.

Un beau début

L'approbation est donc conditionnelle, mais importante pour la Maison Blanche. Traditionnellement, le Syndicat des camionneurs ouvre la série des négociations pour les conventions collectives de trois ans conclues dans les grandes branches de l'industrie. Comme par le passé, les revendications qu'il formulera au nom de ses cinq cent mille membres, à l'ouverture des pourparlers en décembre prochain, donnera le ton aux autres. Or depuis plusieurs années, les avantages obtenus par ce syndicat étaient de l'ordre de 10 % d'augmentation et plus par an.

Si d'autres syndicats, notamment celui de la sidérurgie, ont eu une réaction hostile ou réservée, les milieux d'affaires se sont prononcés avec une prudence souvent bienveillante. Les dirigeants de General Motors, d'U.S. Steel, de General Electric, d'I.T.T. et d'Exxon se sont dits en accord avec le plan; ce qui est un beau début.

Les deux syndicats patronaux rivaux, la Chambre de commerce et l'Association nationale des producteurs, ont pris des positions opposées, le premier contre le plan de M. Carter, le second dans un sens plus favorable. Les industriels craignent surtout que le plan ne débouche à terme sur un blocage administratif des prix, bien que la Maison Blanche démente régulièrement ces rumeurs. De fait, la prise de conscience des dangers de l'inflation et de l'insuffisance des mesures prises jusqu'à présent pour la combattre ont amené une évolution de l'attitude du grand public.

Le plan d' *« assurance-salaire réel »* offert aux syndicats a partout été enregistré par intérêt, mais les experts n'ont pas tardé à lui trouver des failles. Le gouvernement s'est engagé à restituer aux salariés *« disciplinés »*, sous forme de crédit d'impôt, le manque à gagner dont ils auront souffert si le taux d'inflation dépasse la norme de 7 % fixée pour les hausses de salaires. Mais que fera-t-il si, l'inflation étant beaucoup plus importante que prévue, il se trouve devoir verser des milliards de dollars à d'importants groupes de population ?

En outre, le plan ne formule pas d'objection contre les conventions collectives qui offriraient aux salariés une garantie de 100 % contre l'inflation. Si la hausse des prix est supérieure à 7 %, les salariés régis par de telles conventions pourraient être remboursés deux *fois*, une *fois* par leur employeur, une seconde fois par le gouvernement. Pour toutes ces raisons, le projet de la Maison Blanche indique que ces remboursements auront lieu *« en deçà de limites raisonnables »* ; mais l'ajustement risque d'être délicat.

On s'attend maintenant que M. Carter n'opposera pas son veto au plan de réduction d'impôt voté par le Congrès. La réduction est plus modeste que ce que le président avait demandé à l'origine (un peu plus de 18 milliards de dollars, au lieu de 25) et surtout moins équitable puisqu'elle intéressera en priorité les revenus moyens et réduira la taxe sur les plus-values. Toutefois, elle sera largement compensée par la hausse massive des cotisations au système de retraites.

D'autre part, M. Alfred Kahn, président du Bureau de l'aviation civile, a finalement accepté la proposition du président de devenir le principal responsable de la lutte anti-inflation dans l'administration. M. Kahn a la réputation d'un administrateur compétent, tout en conservant un esprit indépendant. En même temps, le plan anti-inflation devrait promouvoir encore un plu plus M. Barry Bosworth, jeune et brillant économiste qui continuera de diriger le conseil pour la stabilité des salaires et des prix auprès de la Maison Blanche. A la tête d'un effectif plus que quadruplé, M. Bosworth a toutes chances de devenir un partenaire difficile des industriels *« fauteurs d'inflation »* notamment en utilisant largement les possibilités de s'adresser au public que lui donne le nouveau plan.

MICHEL TATU.

La chute accélérée du dollar

(Suite de la première page.)

A Londres, signale notre correspondant Henri Pierre, les milieux officiels ne pensent pas que la chute de la monnaie américaine puisse déterminer la décision finale du gouvernement britannique. Tout au plus justifie-t-elle une réflexion plus approfondie. Certes l'affaiblissement continu du dollar sur les marchés des changes renforcera au sein du gouvernement et du parti la minorité pro-européenne recommandant l'entrée de la Grande-Bretagne dans le S.M.E. ; mais leurs arguments ne sauraient infléchir, dit-on, la ligne prudente définie par M. Callaghan et le chanceller Healey. Les objections déjà soulevées par les dirigeants britanniques au projet monétaire ne sont pas modifiées par la chute du dollar, qui justifie l'expectative observée par le gouvernement et un délai de réflexion supplémentaire.

Une grande réticence

A Bruxelles on ne doute pas, souligne notre correspondant Philippe Lemaitre, que la chute du dollar et les perturbations en chaîne qu'elle provoque sur le marché des changes rendent plus difficiles les négociations en vue de la mise en place d'un système monétaire européen. Elles renforcent en effet la position de ceux qui, en Allemagne fédérale ou aux Pays-Bas aussi bien qu'au Royaume-Uni et en Itaie, mais pour des raisons évidemment inverses, ont manifesté d'emblée une grande réticence à l'égard du projet.

Celui-ci a-t-il une chance d'être sauvé ? Ceux qui l'espèrent font valoir, d'une part, que les errements du dollar, s'ils rendent la mise en place du système monétaire européen plus difficile, illustrent plus que jamais la nécessité de faire quelque chose pour établir une zone de stabilité monétaire en Europe. D'autre part, ils soulignent que l'affaire n'est pas uniquement technique, mais aussi politique. Le chancelier Schmidt et le président Giscard d'Estaing peuvent-ils, après s'être tellement engagés — encore tout récemments, — renoncer et reconnaître ainsi que les Européens sont totalement, irrémédiablement, prisonniers du dollar ?

La vérité, ajoute Philippe Lemaitre, c'est que le SME aurait besoin pour ses premiers pas — et *a fortiori* pour sa phase d'élaboration — d'une période de calme relatif sur les marchés des changes. Aujourd'hui, et probablement pour un certain temps encore, — tant que des progrès sérieux n'auront pas été accomplis en matière de convergence des poltiques économiques — le système n'est pas assez fort pour remplir son effet d'amortisseur, quoi qu'il arrive au dollar.

Le SME a été inventé parce que les Européens, en particulier les Allemands, sont désormais ocnvaincus que le gouvernement des Etats-Unis n'a *ni* la volonté ni la capacité de mener une politique monétaire responsable ; qu'il convient donc de prendre une initiative de ce côté-ci de l'Atlantique. Mais cet effort autonome pourra difficilement se poursuivre si l'ouragan actuel sur les changes n'est pas apaisé.

● *Le chômage dans l'Europe des Neuf.* — Dans l'ensemble de la Communauté européenne, le nombre des personnes inscrites auprès des bureaux de placement n'a pratiquement pas varié d'août à septembre, indique *le Télégramme statistique de la Communauté :* Il y a toujours près de six millions de demandeurs d'emploi, soit 5.5 % de la population active des Neuf. Cependant, l'évolution des situations nationales est très diverse : en effet, si le chômage a diminué en septembre, revenant à 6,5 % en R.F.A., 6,1 % en Irlande, 5,6 % au Royaume-Uni, 1,7 % aux Pays-Bas et 0,2 % en Belgique, il a en revanche augmenté de 0,2 % au Luxembourg, 0,6 % au Danemark, 2,2 % en Italie et surtout de 11.1 % en France, où l'accroissement du chômage a été le plus fort le mois dernier.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	4,0860	4,0910	— 115	— 80	— 265	— 220	— 735	— 665
$ can. ...	3,4450	3,4510	— 105	— 65	— 220	— 170	— 495	— 420
Yen (100).	2,2822	2,2885	+ 75	+ 120	+ 135	+ 185	+ 395	+ 460
DM	2,3090	2,3145	+ 50	+ 85	+ 115	+ 155	+ 410	+ 475
Florin ...	2,1125	2,1180	— 85	— 45	— 150	— 110	— 250	— 190
F. B. (100)	14,6688	14,6921	—1120	— 835	—1655	—1340	—3330	—2830
F. S.	2,7035	2,7150	+ 140	+ 180	+ 275	+ 325	+ 935	+1020
L. (1 000).	2,1182	2,1254	— 380	— 290	— 800	— 655	—2285	—2005
£	8,3710	8,3825	— 285	— 205	— 660	— 550	—2005	—1845

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	3 1/4	3 5/8	3 1/4	3 5/8	3 5/16	3 11/16	3 9/16	3 15/16
$ E.-U. ..	3 1/4	3 5/8	9 5/8	10	10 5/8	11	11 1/4	11 5/8
Florin ...	9 3/4	10 1/4	10 1/2	11	10 3/8	10 7/8	9 3/4	10
F. B. (100)	12 3/4	15 1/4	12 3/4	14 1/4	12 1/8	13 1/2	11 1/8	12 5/8
F. S.	— 1/16	+ 5/16	— 1/8	+ 1/4	— 1/8	+ 1/4	+ 1/16	+ 7/16
L. (1 000).	8 3/4	12 1/4	14 1/4	16	15 3/8	17 1/4	15 3/4	17 1/4
£	9	10	9 7/8	10 7/8	10 7/8	11 7/8	12 1/4	13
Fr. franc..	6 5/8	7 3/8	7	7 1/2	7 9/16	8 1/16	9 7/8	10 5/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

SOCIAL

« OCCUPEZ-VOUS DE VOTRE FOYER »

« Sois mère et reste chez toi... » Tel est l'étonnant conseil qu'un chef d'entreprise de Limoges (Haute-Vienne) vient de donner à une femme qui souhaitait travailler dans son établissement. Argument massue de l'employeur : « Vous avez un mari et trois enfants... Madame, je vous en prie : occupez-vous de votre foyer. » Et le droit au travail, sans discrimination de sexe ou de situation familiale ? Et l'atteinte à la vie privée, puisque ce « bon patron » se permet — dans sa lettre de refus — de se demander comment une mère de famille nombreuse peut à la fois travailler et penser à l'amour ?

Les hommes ont, il est vrai, une conception bien particulière de ce qu'on appelle — en raccourci — les droits de l'homme, et le responsable de ladite entreprise n'ignore certainement pas la législation, puisqu'il est conseil juridique. Mme Monique Pelletier, ministre de la condition féminine, qui estime que pareils comportements sont exceptionnels — on peut en douter à la lecture des petites annonces, il est vrai plus courtoises, — conseille à la mère de porter plainte pour contravention à la loi du 11 juillet 1975 sur la non-discrimination. Pour l'exemple, Mme Pelletier ne devrait-elle pas, elle aussi, exercer un recours par solidarité ?

● *L'Union des cadres et techniciens* refuse la double affiliation individuelle proposée par M. Charpentié, président de la C.G.C. Cette formule risquerait, estime-t-elle, d'altérer l'intégrité de chacune des organisations U.C.T. et C.G.C. En revanche, est agrée une rencontre des représentants des syndicats des deux bords, et, le cas échéant, l'affiliation des syndicats U.C.T. et C.G.C. aux deux confédérations.

● *Vingt personnes ont occupé*, mercredi 25 octobre, le siège de l'agence locale pour l'emploi de Gap (Hautes-Alpes) pour protester contre la suppression d'un stage de formation d'animateurs et d'accompagnateurs de montagne. Avertis à la dernière minute que cette session, qui devait durer six mois, n'aurait pas lieu faute de crédits, ces stagiaires étaient inscrits depuis plusieurs mois et certains d'entre eux avaient déjà quitté leur travail et trouvé un logement sur place. Soutenus par la C.G.T., la C.F.D.T., le P.C.F. et le P.S., ils ont été reçus par le préfet des Hautes-Alpes, qui a laissé entendre qu'une solution pourrait être trouvée.

L'EXCÉDENT COMMERCIAL ALLEMAND A FORTEMENT AUGMENTÉ EN SEPTEMBRE

Wiesbaden (A.F.P.). — L'excédent commercial de la R.F.A. s'est établi à 4,7 milliards de deutschemarks en septembre (1) contre 3.7 milliards en septembre 1977 et 3.1 milliards en août 1978. Les importations ouest-allemandes ont atteint 20.098 millions de deutschemarks en septembre, tandis que les exportations se sont élevées à 24,828 millions de deutschemarks.

La balance des transactions courantes a, de son côté, dégagé un excédent de 1,1 milliard de deutschemarks contre un déficit de 1,2 milliard de deutschemarks en septembre 1977. En août dernier, le solde de cette balance s'était trouvé équilibré, l'excédent commercial ayant été absorbé par le déficit des services et des transferts.

(1) 1 DM = 2,32 F.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

TRAILOR

REMORQUES, SEMI-REMORQUES, CONTAINERS
C.A. CONSOLIDE H.T. 77 : 604 MILLIONS DE F (EXPORT : 40 %)
2 400 PERSONNES, 2 USINES, 13 SUCCURSALES
4 FILIALES EN EUROPE

Le 27 septembre 1978, le conseil d'administration, réuni sous la présidence de M. René More, a approuvé les comptes consolidés du premier semestre 1978.

Avec un chiffre d'affaires global en légère progression de 315 041 000 F (+ 3.3 %), le résultat net après impôt et participation ressort à 6 482 000 F, de niveau comparable à celui du premier semestre 1977 (6 636 000 F), après un montant global d'amortissements, impôts sur les sociétés, provisions et pertes et profits divers de 12 729 000 F (contre 8 613 000 F en 1977).

Le cash flow s'est élevé à 16 773 000 F contre 11 681 000 F en 1977.

Dans une conjoncture poids lourds bien connue comme franchement mauvaise pour l'exercice 1978, ces résultats, conformes aux annonces faites précédemment par M. More, confirment le bien-fondé de la politique de redéploiement dec activités du groupe, ainsi que son dynamisme dans l'ensemble de ses secteurs d'activité :

— Activité véhicules neufs .... 160 000 000 F contre 182 548 000 F.
— Activité containers .... 87 500 000 F contre 62 786 000 F.
— Autres activités .... 68 100 000 F contre 59 686 000 F.

On notera enfin que, poursuivant avec confiance son programme, le groupe a investi 24 996 000 F au cours du semestre (contre 7 664 000 F), y compris les acquisitions destinées au parc de la division location, dont l'activité constitue d'ores et déjà un apport substantiel à Trailor.



LUCHAIRE S.A.

Le chiffre d'affaires à fin septembr s'est élevé à 770 059 000 F, en progression de 19 % par rapport aux neuf premiers mois de 1977.

Pour l'ensemble du groupe, il a atteint, au cours de la même période, 954 millions de francs contre 746 millions de francs.

La situation comptable de Luchaire S.A., arrêtée à fin juin, fait ressortir un bénéfice avant impôt de 26 596 000 F (contre 20 millions 577 000 F pour le premier semestre 1977), après 20 902 000 F d'amortissements (contre 18 556 000 F).



RESULTATS AU 30 JUIN 1978

Au 30 juin 1978, le résultat avant impôt avant provision pour investissement, et avant provision pour hausse des prix, est de 9 317 000 F. Le même résultat au 30 juin 1977, caculé suivant le même mode, était de 8 699 000 F. Aux mêmes dates, les chiffres d'affaires hors taxes étaient respectivement de 134,1 millions de francs et 123,5 millions de francs, soit une progression de 8,5 %.

Au 30 septembre 1978, le chiffre d'affaires hors taxes était de 206,4 millions de francs contre 189.5 millions de francs au 30 septembre 1977, soit une progression de 9 %.

Pendant la même période, le montant hors taxes des commandes reçues s'est élevé à 275,9 millions de francs contre 193.3 millions de francs, soit une progression de 43 %.

Au 30 septembre 1978, le carnet de commandes était de 299,5 millions de francs contre 217,8 millions de francs.

Dorénavant, la société inscrite au compartiment spécial du hors-cote publiera régulièrement son résultat à fin juin.

Poclain

Un redressement qui se confirme

Le conseil d'administration s'est réuni le 19 octobre 1978 pour examiner les comptes au 30 juin 1978.

Pour le premier semestre 1978, le chiffre d'affaires consolidé s'élève a 1 050,2 millions de francs, en augmentation d'environ 17 % par rapport à celui du premier semestre 1977, rétabli pour tenir compte de l'évolution intervenue dans la structure du groupe depuis le 30 juin 1977.

Après 28,9 millions d'amortissements, 25.1 millions de provisions, déduction faite des provisions antérieurement reprises, le compte de pertes et profits consolidé fait apparaître une perte de 29,4 millions de francs.

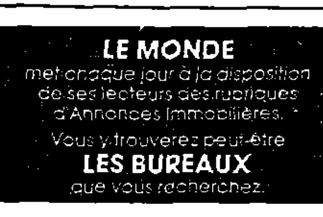
Au niveau de Poclain S.A. (société mère du groupe), les comptes au 30 juin 1978 font ressortir les chiffres significatifs suivants :

	Premier semestre (en M. F.) 1978	1977
Chif. d'af. H.T.	825 535	713 251
Rés. d'exploit.	— 15 117	— 55 481
Résultat net ..	— 38 509	— 146 091

La croissance du chiffre d'affaires traduit une légère progression de l'activité à l'exportation. Elle contribue, ainsi que les mesures de restructuration mises en œuvre, suite aux accords avec Case-Tenneco, à l'amélioration des résultats.

Le résultat net prend en compte diverses provisions que le conseil a estimé prudent de constituer afin de couvrir les risques affectant certaines filiales du groupe et en particulier ceux qui peuvent découler de la cession envisagée de la participation détenue dans le capital de la société Derruppe.

« Notre redressement se poursuit activement, et nous retrouvons l'équilibre de notre exploitation malgré la faiblesse du marché français », devait déclarer M. Pierre Bataille, à l'issue du conseil d'administration.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
25 OCTOBRE

Repli

Les séances se suivent et ne se ressemblent pas. La forte hausse observée mardi a tourné court mercredi et près de la moitié du terrain acquis la veille a été reperdu à l'issue d'une séance pourtant relativement calme sur le plan des affaires. Déjà plus lourde à l'ouverture, la tendance s'est progressivement dégradée pour se raffermir en clôture avec une baisse légèrement supérieure à 1 %.

Aucun compartiment n'a échappé à ce mauvais climat général et, si quelques hausses isolées ont pu être relevées (Nobel, Kléber, S.C.O.A.), elles sont restées très limitées (2 à 3 %). En revanche, la baisse a touché l'essentiel de la cote, les dégâts les plus importants ayant été subis par Denain, B.S.N. (toujours), A.D.G. et Saulnes (— 5 à 7 %).

« Les gendarmes ne veulent plus d'emballement. Après la forte hausse de mercredi, il était logique qu'ils laissent « filer » les cours. » *Telle était l'explication la plus couramment fournie autour de la corbeille, où l'on ne doutait cependant guère d'un prochain redressement des cours. En attendant, la baisse du dollar, la rechute de Wall Street (voir ci-contre) et les rumeurs qui courent à propos de l'indice des prix de septembre (il atteindrait finalement 0,6 %) ont sans doute provoqué quelques ventes de précaution auxquelles la dégradation du climat social n'est sans doute pas non plus étrangère.*

Aux valeurs étrangères, les américaines ont nettement reculé tandis que les mines d'or se montraient relativement fermes.

Sur le marché de l'or, le lingot a regagné 195 F à 30 895 F avant de s'établir à 30 880 F. Quant au napoléon, il est resté à peu près stable à 267,90 F contre 268 F.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	25/10	26/10
1 dollar (en yens)....	180 20	179 90

LONDRES

Le mouvement de baisse s'accélère jeudi matin, et l'indice des industrielles accuse une baisse de 6,3 points, à 483,4, son niveau le plus bas depuis trois mois. Recul aussi des pétroles. Irrégularité des mines d'or.

Or (ouverture) (dollars) 233 30 contre 230 90

VALEURS	CLOTURE 25/10	COURS 26/10
Beecham	672 ...	653 ...
British Petroleum	882 ...	878 ...
Courtaulds	118 ...	117 ...
De Beers	364 ...	358 ...
Imperial Chemical	386 ...	378 ..
Rio Tinto Zinc Corp.	248 ...	244 ...
Shell	570 ...	568 ...
Vickers	188 ...	187 ...
War Loan 3 1/2 %	30 ..	30 ..
*West Driefontein	31 1/2	31 3/4
*Western Holding	28 5/16	29 5/16

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

U.F.B. - LOCABAIL. — L'U.F.B. offre à tous les actionnaires de Locabail de leur échanger leurs titres sur la base de 3 actions U.F.B. pour 4 actions Locabail. Le conseil de Locabail est favorable à cette offre. Dans le cadre de cette opération, le capital de l'U.F.B. va être augmenté par incorporation de réserves. Les actionnaires de l'U.F.B. recevront 1 action gratuite jouissance 1er janvier 1978 pour 3. Les détenteurs d'actions Locabail qui accepteront l'offre proposée recevront de la sorte au total 4 actions U.F.B. pour 4 actions Locabail (ou 1 pour 1). Rappelons que la Compagnie bancaire détient 83 % du capital de l'U.F.B. et 57 % du capital de Locabail. Elle a décidé de céder ses titres à sa filiale aux conditions précitées.

POLIET. — Les prévisions de croissance pour 1978 ont été légèrement dépassées pour les neuf mois, mais, en raison des importantes pertes subies par la filiale Ed. Lambert, le résultat consolidé sera inférieur au précédent. Les mesures prises pour équilibrer les comptes de cette société et la bonne marche des autres activités permettent d'escompter une amélioration de la rentabilité en 1979. Le dividende global sera maintenu à 15 F.

POCLAIN. — Le redressement se confirme. Pour le premier semestre, le déficit n'atteint plus que 29,4 millions de francs contre 186 millions pour un chiffre d'affaires accru de 17 %.

NEW-YORK
Nouveau repli

Après avoir évolué de façon très irrégulière, le marché a tenté, durant la seconde partie de la séance de mercredi, de se redresser. Mais, submergé par une nouvelle vague de ventes, il a reperdu tout le terrain péniblement regagné, et même audelà, l'indice des industrielles s'établissant en clôture à 830,21, soit à 2,33 points au-dessous de son niveau précédent.

L'activité s'est accélérée : 31,38 millions de titres ont changé de mains contre 28,88 millions la veille

Le programme anti-inflation du président Carter a, comme l'on s'y attendait, déçu la majorité des investisseurs. Mais c'est surtout la forte rechute du dollar qui a ravivé les inquiétudes et provoqué le retournement de tendance en clôture.

Beaucoup, en outre, redoutent, autour du « big board », que le pire en matière de taux d'intérêt ne soit encore à venir.

VALEURS	COURS 24/10	COURS 25/10
Alcoa	47 ...	47 1/2
A.T.T.	62 1/8	62 1/4
Boeing	59 7/8	58 1/2
Chase Manhattan Bank	33 3/4	33 7/8
Du Pont de Nemours	127 3/4	128 ...
Eastman Kodak	59 7/8	59 ...
Exxon	49 1/4	49 3/4
Ford	43 5/8	42 3/8
General Electric	48 1/2	48 3/4
General Foods	32 3/8	32 3/8
General Motors	82 3/8	83 ...
Goodyear	18 5/8	18 5/8
I.B.M.	275 ...	273 3/4
I.T.T.	28 3/8	27 7/8
Kennecott	26 3/8	28 1/8
Mobil Oil	66 3/4	67 1/4
Pfizer	33 ...	33 3/4
Schlumberger	88 .	84 7/8
Texaco	23 1/2	23 1/4
U.A.L. Inc.	33 1/4	32 1/8
Union Carbide	37 3/4	37 1/2
U.S. Steel	25 1/8	25 1/8
Westinghouse	19 1/2	19 ...
Xerox	51 1/8	52 1/4

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 30 déc. 1977.)

	24 oct.	25 oct.
Valeurs françaises	161,3	159,6
Valeurs étrangères	182,6	181,1

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	91	90,8

Taux du marché monétaire
Effets privés .... 6 3/4 %

BOURSE DE PARIS - 25 OCTOBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	..	0 205	GAN (Sté) Centr.	828	828	Laffitte-Bail	157	159 ..	Immoinvest	103 50	103 ..
5 %	52 80	3 858	Protectrice A.I.R.	255	255	Locabail Immob.	290 ..	295	Cie Lyon. Imm.	112 10	113 70
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1956	... ..	... ..
E.D.F. parts 1958	... ..	... ..
Ch. France 3 %	172 50	172 30
A.G.F. (Sté Cent.)	400	400
Ass. Gr. Paris-Vie	1495	1515
Concorde	350	345
Epargne France	290	287
Financ. Victoire	306	304
France I.A.R.D.	191	190

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

HORS COTE

SICAV

25/10	Émission frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]

* Cours précédent.

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
730	4,5 % 1973	734 80	738	736 50	735
2755	C.N.E. 3 %	2798	2800	2800	2800
415	Afrique Occ.	430	425	421	420
360	Air Liquide	369	369	370	362 50
80	Als. Part. ind	80	80	80	79
285	Als. Superm.	285	285	285	280
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
365	E.J. Lefebvre	368	365	368	380
82	Esso S.A.F.	84 50	84 50	84 50	83 50
350	Eurafrance	360	348	345	348
1130	Europe n° 1	1260	1232	1260	1240
505	Ferodo	508	501	506	491
535	— obl. conv.	522	522	522	521
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
118	Nouvel. Gal.	117 50	118	118	118
187	Olida-Caby	190	190	198 50	200
120	Opfi-Paribas	123	123 50	123	122
113	Paris-France	115	111	112 50	111
103	Pechelbronn	103 50	103 80	103	101 80
94	P.U.K.	95 70	94 50	94 10	92 70
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
420	Tél. Ericsson	420	412	412	412
250	Thomson-Br	264 50	258	260	258
315	— (obl.)	316	308	308	308
330	U.I.S.	335	338	338	334
235	U.C.B.	236 10	236 10	234	230 40
300	Un. F. Banques	300	308	300	300
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
265	Gen. Motors	265 80	261 50	258 50	261 80
15 50	Goldfields	15 20	15 40	15 40	15 10
21	Harmony	20 70	21	20 80	20 70
5 20	Hitachi	5 15	5 25	5 20	5 15
330	Hoechst Akti	317	321 80	320 50	321 30
33	Imp. Chem.	33 20	32 50	32 50	32 55
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
24	De Beers (S.)	23 70	23 50	23 35	23 50
740	Deuts Bank	728	731	731	731
350	Dome Mines	380	347	348	347 ..
545	Du Pont Nem.	554	535	535	537
255	East Kodak	250 ..	249 80	248 ..	249
20	East Rand	18 50	19 70	19 40	19 30
115	Ericsson	115 30	114 50	114 50	115 10
210	Exxon Corp	209 90	206	205 50	202 25
187	Ford Motor	187 ..	180	180 20	182 .
100	Free State	93 60	94 80	93 10	93 10
215	Gen. Electric	212 .	206 80	204 ..	206 80
58	Shell fr (S).	48 20	48 10	48 20	47 70
710	Siemens A.G.	701	712	702	712
32	Sony	32 10	32 20	32 10	32 ..
255	Unilever	248 50	244	244	243
18	Union Corp.	18 45	18 15	18 15	18
101	U. Min. 1/10	105	102 10	102 50	100 90
135	West Drief	131 90	131 50	130 50	132
48	West Deep	46	46	46	46 50
121	West Hold.	118	118 30	118 30	116 10
215	Xerox Corp.	222 50	214	213 80	214
0 39	Zambia Corp.	0 39	0 90	0 90	0 88

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 25/10	COURS DES BILLETS échangés de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 193	4 140	4 17
Allemagne (100 DM)	230 590	233 050	230
Belgique (100 F)	14 638	14 784	13 925
Pays-Bas (100 fl.)	211 900	213 750	209 50
Danemark (100 krd)	83 120	83 480	81
Suède (100 krs)	98 200	98 750	95 25
Norvège (100 k)	85 510	86 010	84 50
Grande-Bretagne (£ 1)	8 416	8 391	8 45
Italie (1 000 lires)	5 170	5 160	5 15
Suisse (100 fr.)	272 820	274 120	274 50
Autriche (100 sch.)	31 470	31 835	31 35
Espagne (100 pes.)	6 052	6 045	5 90
Portugal (100 esc.)	9 375	9 420	8 75
Canada ($ can 1)	3 530	3 495	3 515
Japon (100 yens)	2 296	2 305	2 28

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 25/10
Or fin (kilo en barre)	30700	30835
Or fin (en lingot)	30700	30880
Pièce française (20 fr.)	268	267 90
Pièce française (10 fr.)	225 50	228 50
Pièce suisse (20 fr.)	265	262 90
Union latine (20 fr.)	234	233 50
Souverain	280	280 50
Pièce de 20 dollars	1230	1244 80
Pièce de 10 dollars	602	605
Pièce de 5 dollars	422 50	...
Pièce de 50 pesos	1198	1198 ..
Pièce de 10 florins	238 50	241 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

LA VISITE DE M. GISCARD D'ESTAING A ROME

Le chef de l'État a été reçu par Jean Paul II avant de s'entretenir avec Mgr Villot

M. Giscard d'Estaing termine ce jeudi 26 octobre sa brève visite à Rome. Il a été reçu à 9 h. 30 en audience privée par Jean Paul II avec lequel il s'est entretenu pendant quarante-cinq minutes. Le président a ensuite rencontré pendant vingt-cinq minutes, toujours au Vatican, Mgr Villot, secrétaire d'Etat du Saint-Siège.

Après ces visites, le chef de l'Etat a pris possession de son siège de chanoine honoraire de la basilique de Saint-Jean-de-Latran avant d'être reçu par M. Andreotti, président du conseil, qui a offert un déjeuner en son honneur.

M. Giscard d'Estaing devait quitter Rome vers 15 h. 30 après avoir donné une conférence de presse. Il était arrivé dans la capitale italienne mercredi en fin d'après-midi. Accueilli par M. Andreotti, il avait eu un entretien avec son homologue italien, M. Pertini. Le successeur de M. Leone avait offert un dîner en son honneur.

Les entretiens franco-italiens ont essentiellement porté sur les questions européennes, et notamment sur le projet franco-allemand de création d'un système monétaire qui fait l'objet de sérieuses réserves à Rome.

L'Italie cherche à obtenir un aménagement du projet de système monétaire européen

Rome. — Les entretiens franco-italiens ont été, comme prévu, consacrés essentiellement aux problèmes européens. Le projet franco-allemand de système monétaire européen, élaboré cet été à Brême, inquiète les dirigeants italiens : ils craignent de ne pas pouvoir en supporter les exigences, en raison de la faiblesse de la lire (le taux d'inflation est ici d'environ 14 %). Ce système de stabilisation monétaire, affirment les milieux gouvernementaux, n'est pas réellement européen dans la mesure où il ne tient pas compte des impératifs des pays aux économies les plus faibles, comme l'Italie et la Grande-Bretagne. L'hebdomadaire *l'Espresso* traduit bien l'opinion générale lorsqu'il écrit cette semaine : *« La lire italienne ne pourrait pas résister plus de huit jours dans le nouveau serpent européen. Si l'Italie y entrait le 1er janvier 1979, le 10 du même mois elle serait obligée d'en sortir ou d'être considérablement dévaluée. »*

Est-ce à dire que l'Italie est résolue à dire non au projet franco-allemand au cours du sommet européen de Bruxelles, les 4 et 5 décembre ? Ce n'est pas si simple. Officiellement, l'Italie n'a pas encore fixé sa position et ne demande qu'à être rassurée. Consciente de son isolement dans cette affaire, elle cherche surtout à obtenir un aménagement du projet élaboré par Paris et Bonn. C'est ce que MM. Pertini et Andreotti ont très clairement indiqué à M. Giscard d'Estaing. Les Italiens voudraient, notamment, obtenir des marges de variation plus élevées pour leur monnaie, un système d'intervention plus automatique des banques européennes pour soutenir la lire, et ce qu'on appelle pudiquement à Rome *« des mesures économiques parallèles aux mesures monétaires »*, c'est-à-dire, en clair, la prise en charge par la Communauté de certains investissements en Italie. Seules de telles mesures, affirment les dirigeants italiens, leur permettraient de faire accepter à leur opinion — et à la base syndicale de plus en plus indisciplinée en particulier — les mesures d'austérité prévues par le plan Pandolfi, du nom de son auteur, le ministre du Trésor, et qui doit entrer en vigueur en janvier 1979.

De notre envoyé spécial

L'Italie ne fixera sa position sur le projet franco-allemand qu'à la veille du sommet de Bruxelles. M. Andreotti doit, en effet, rencontrer le chancelier Schmidt à Sienne le 1er novembre ; il se rendra ensuite, le 22 novembre, à Londres

Le problème de l'élargissement de la C.E.E. a également été abordé au cours des entretiens, mais la question est moins délicate, en principe, que les affaires monétaires : Paris et Rome sont favorables à l'entrée de l'Espagne, de la Grèce et du Portugal dans le Marché commun. Une telle mesure, estime-t-on ici, permettra notamment *« un rééquilibrage géographique de l'Europe au profit du Sud. Il reste, bien sûr, les agricultures méditerranéennes et le refus de l'Italie de faire les frais d'éventuelles mesures de protection. Mais*, ajoute-t-on, *nous n'en sommes pas encore là... »*

Troisième volet des questions européennes : le comité des trois « sages », appelé de ses vœux par M. Giscard d'Estaing pour réfléchir et proposer des modifications à la structure européenne lorsque celle-ci devra englober non plus neuf, mais douze spécificités nationales. L'idée ne séduit pas les Italiens. Ils ne disent pas non, mais avancent des contre-propositions qui dénaturent celles de M. Giscard d'Estaing. C'est ainsi qu'ils songent, soit à un comité des Neuf — chaque pays membre étant ainsi assuré de faire valoir son point de vue —, soit à un comité des Quatre, composé des présidents des quatre institutions communautaires (Conseil, Commission, Parlement et Cour de justice). Cette dernière formule est habile puisqu'elle permettrait aux Français, aux Britanniques, aux Italiens et aux Allemands d'être représentés, mais on ne peut pas dire qu'elle soit dans l'esprit des propositions de M. Giscard d'Estaing. Cet esprit, le président de la République a profité du dîner que lui offrait M. Pertini pour le rappeler publiquement. « *Nos gouvernements*, a-t-il dit, *auraient intérêt à s'assurer le concours de quelques esprits indépendants connus pour leurs compétences européennes et libres de toute attache gouvernementale ou institutionnelle. Capables d'un regard neuf, ils seront en mesure, j'en suis convaincu, d'éclairer et de stimuler utilement nos débats* ».

L'exclusion d'attache gouvernementale ou institutionnelle par M. Giscard d'Estaing suffit à indique que, si le président ne considère pas le nombre de trois comme un chiffre magique, il a voulu récuser à l'avance les contre-propositions italiennes.

A part cette mise au point, la brève allocution de M. Giscard d'Estaing a surtout constitué un hommage à la personnalité de M. Pertini — un homme politique au-dessus de tout soupçon.

M. Giscard d'Estaing a évoqué ensuite « *la solidarité* » franco-italienne dans « *la défense de la démocratie face aux menaces du terrorisme* » — ce qui n'est pas faux — et « *devant les difficultés de la conjoncture économique* » — ce qui est moins sûr.

Dans son allocution, M. Pertini avait rappelé son exil en France et exhorté son auditoire à travailler davantage pour la réalisation d'une Europe unie qui soit un facteur déterminant de paix et de progrès dans le monde et un facteur d'intensification des rapports humains et, par-dessus tout, de respect des droits de l'homme. Tout le personnel politique italien était représenté à ce dîner : le gouvernement au complet, MM. Saragat, ancien président de la République, Fanfani, président du Sénat, Colombo, président du Parlement européen, Piccoli, président de la démocratie chrétienne, Craxie, secrétaire du parti socialiste, Longo, secrétaire du parti socialiste démocratique, La Malfa, secrétaire du parti républicain, Pajetta, secrétaire du P.C. pour les questions internationales. Parmi les représentants des milieux d'affaires, on notait, outre M. Baffi, gouverneur de la Banque d'Italie, MM. Agnelli (Fiat) et Petrilli (IRI).

JACQUES AMALRIC.

Le numéro du « Monde » daté 26 octobre 1978 a été tiré à 565 292 exemplaires.

La grève dans la marine marchande

- **Signes de détente en Corse**
- **Des centaines d'animaux bloqués à Marseille et à Sète**

Les organisations socio-professionnelles de la région Corse ont décidé de lever le blocus des bateaux qu'ils avaient mis en place pour protester contre la grève des marins. Cette décision a été prise après une longue journée de négociations à Corte entre les transporteurs, les organismes socio-professionnels, la C.G.T. et les pouvoirs publics. Les organismes professionnels ont demandé dans une motion qu'en cas de conflit social ou technique un service de sécurité soit institué par voie réglementaire ou législative. D'autre part, ils demandent que, en temps normal, et parallèlement au service public assuré par la S.N.C.M., la liberté de desserte maritime par toutes les compagnies françaises soit octroyée.

Ce signe de détente contraste avec le durcissement général de la grève de la marine marchande.

Selon la C.G.T., sur 72 navires de long cours et du cabotage présent dans les ports, 47 se sont prononcés et observent la grève. Dans les secteurs du remorquage et des services maritimes portuaires, la grève est très largement suivie. A Marseille, 50 navires étaient immobilisés en rade de Marseille ou de Fos. 77 chevaux en provenance du Maroc étaient bloqués depuis trois jours à bord d'un navire et la S.P.A. s'est émue de leur sort. 262 vaches laitières en provenance des Pays-Bas sont en souffrance à Sète.

M. Joël Le Theule, ministre des transports, s'est expliqué sur cette grève mercredi 25 octobre à l'Assemblée nationale, en répondant à MM. Pierre Pasquini (R.P.R., Haute-Corse), Georges Lazzarino (P.C., Bouches-du-Rhône) et Michel Crepeau (M.R.G., app. P.S., Charente-Maritime) : « *La Corse n'est pas en rupture de stocks, elle ne manque pas de produits frais. Certes, quelques magasins peuvent manquer de certaines denrées ou vont en manquer dans les heures qui viennent mais cela est dû aux stocks que constituent certaines familles.*

» *L'utilisation par la Nouvelle Compagnie de Paquebots de prestations fournies par une société d'hôtellerie représente la seule chance de survie qu'il y ait pour elle-même et plus généralement pour l'activité de croisière en France* », a ajouté le ministre.

● *Les mouvements d'arrêt de* travail dans les postes et dans les télécommunications enregistrés, au cours de la journée du 25 octobre, n'ont pas gravement perturbé le fonctionnement des P.T.T. Le courrier a continué à être distribué sur l'ensemble du territoire. Dans un communiqué, le secrétariat d'Etat aux P.T.T. a précisé que 11 % seulement des agents des postes et des télécommunications avaient fait grève le 25 octobre. Ce pourcentage s'est élevé à 50 % dans les centres de tri postaux.

Dans ces résultats, qui semblent montrer un échec du mot d'ordre de grève générale lancé par F.O. et la C.F.T.C., la C.G.T. et la C.F.D.T. voient la confirmation du bien-fondé de leur tactique de grèves tournantes.

E.D.F. EMPRUNTE 600 MILLIONS DE DOLLARS

Un groupement bancaire international, dirigé par le Crédit lyonnais, va consentir à E.D.F. un crédit de 600 millions de dollars sur une durée de dix ans, remboursable à partir de la huitième année, avec un taux d'intérêt égal à celui des eurodollars à six mois sur la place de Londres (LIBOR), majoré de 0,5 %. Ces conditions sont les meilleures obtenues depuis 1974 par un grand emprunteur sur les marchés internationaux. E.D.F. a déjà emprunté 2,6 milliards de dollars en quatre ans pour financer son programme d'investissements, avec la possibilité de « *tirer* » soit sur ses lignes de crédit international en eurodollars, soit sur le marché du « *papier commercial* » aux Etats-Unis, au coût moins élevé.

[Amorcée en 1974, cette politique d'emprunts à l'étranger d'E. D. F. est destinée à financer de très importants investissements, notamment le programme nucléaire de l'établissement. En 1978, E. D. F. aura investi 16,5 milliards de francs, dont 8,6 milliards pour le nucléaire. En 1979, les prévisions font état de 20,8 milliards de francs, dont 11,6 milliards pour le nucléaire. L'autofinancement ne représentant qu'entre le tiers et la moitié du financement, et les dotations en capital de l'Etat ayant tendance à diminuer, il faut qu'E.D.F. recourre à l'emprunt, notamment à l'étranger, pour combler la différence.]

M. JEAN POULIT EST NOMMÉ DIRECTEUR DE L'AGENCE POUR LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

M. Jean Poulit vient d'être nommé directeur de l'agence pour les économies d'énergie. Il remplace M. Jean Syrota, nommé, le 11 octobre dernier, directeur des affaires industrielles à la direction générale des télécommunications.

[Né le 20 août 1937, polytechnicien, ancien élève de l'Ecole des ponts et chaussées, M. Jean Poulit était depuis 1975 responsable de l'exploitation routière à la direction des routes.]

A l'Académie française

ÉLECTION DU SUCCESSEUR DE JACQUES CHASTENET

L'Académie française procède ce jeudi après-midi 26 octobre à l'élection du successeur de Jacques Chastenet, décédé. M. Georges Dumézil, qui a renouvelé la mythologie comparée en lui assignant des structures communes chez tous les peuples indo-européens, paraît de loin le plus favorisé des candidats à ce fauteuil.

A B C D E F G

